

C.R.E.D.O.C.
BIBLIOTHEQUE

C. R. E. D. O. C.

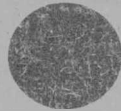


LA CONSOMMATION DES BOISSONS EN FRANCE

DEPUIS 1950

Sou1967-2062

1967



La Consommation des boissons
en France de 1950 à 1964 / Henri
Brousse. (1967).

CREDOC•Bibliothèque



RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
LA GARE (13°) — ~~107, RUE D'ASTOR, PARIS (8°)~~

~~TEL. 265 78 57~~

C. R. E. D. O. C.
BIBLIOTHEQUE

LA CONSOMMATION DES BOISSONS EN FRANCE

DE 1950 à 1964



Par Monsieur Henri BROUSSE

R¹ 19

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	7
<u>PREMIERE PARTIE</u> : LES QUANTITES	15
<u>Chapitre 1</u> : Les Vins	17
<u>Chapitre 2</u> : Les Spiritueux	43
. Les Apéritifs	45
. Les Eaux de Vie	55
. Les Liqueurs	79
<u>Chapitre 3</u> : La Bière et le Cidre	89
<u>Chapitre 4</u> : Les Boissons sans alcool	93
<u>DEUXIEME PARTIE</u> : LES VALEURS	107
<u>Chapitre 1</u> : Les Vins	109
<u>Chapitre 2</u> : Les Spiritueux	137
. Les Apéritifs	137
. Les Eaux de Vie	150
. Les Liqueurs	165
<u>Chapitre 3</u> : La Bière et le Cidre	181
<u>Chapitre 4</u> : Les Boissons sans alcool	191
VUE D'ENSEMBLE	203
<u>ANNEXES</u> :	219

SOMMAIRE DES ANNEXES

		<u>Pages</u>
<u>ANNEXE I</u>	: Quantités de vin récoltées	221
<u>ANNEXE II</u>	: Importations et exportations de vins	223
<u>ANNEXE III</u>	: Déclassement à la propriété et par le commerce pour l'ensemble des vins d'Appellation d'Origine Contrôlée	233
<u>ANNEXE IV</u>	: Vins de Champagne	239
<u>ANNEXE V</u>	: Récoltes et consommation des vins d'Appellation d'Origine Contrôlée	241
<u>ANNEXE VI</u>	: Valeurs de la consommation des vins à Appellation d'Origine Contrôlée	271
<u>ANNEXE VII</u>	: Prix des apéritifs à base de vin	297
<u>ANNEXE VIII</u>	: Les vins doux naturels	301
<u>ANNEXE IX</u>	: Les vins de liqueurs	307
<u>ANNEXE X</u>	: Production, importations, exportations, stocks et utilisation de l'alcool	315
<u>ANNEXE XI</u>	: Le Cognac	317
<u>ANNEXE XII</u>	: L'Armagnac	321
<u>ANNEXE XIII</u>	: Le Calvados	323
<u>ANNEXE XIV</u>	: Les Eaux de Vie de Fruits	324
<u>ANNEXE XV</u>	: Le Cidre	325
<u>ANNEXE XVI</u>	: La Bière	327
<u>ANNEXE XVII</u>	: Les jus de fruits et légumes	331
<u>ANNEXE XVIII</u>	: Répartition de la consommation des jus de fruits selon les capacités des divers récipients	347
<u>ANNEXE XIX</u>	: Calcul des valeurs des consommations de jus de fruits	361

AVANT PROPOS

L'étude sur la consommation des boissons en France, publiée par le C.R.E.D.O.C. en 1962, correspondait à la période 1950-1960. Il a donc paru intéressant de la poursuivre pour les années plus récentes, et, à la faveur de statistiques nouvelles, de revoir les séries précédemment établies jusqu'en 1960.

Indiquons brièvement le contenu de cette nouvelle étude.

- 1 - L'introduction comporte les définitions, résume le régime légal et fiscal des boissons alcooliques, indique la méthode utilisée et présente à l'aide de tableaux synthétiques, et de graphiques, l'ensemble des résultats.
- 2 - L'étude des quantités physiques (Première partie) est complètement séparée de celle des valeurs monétaires correspondantes (deuxième partie). Cette séparation qui conduit à scinder les développements relatifs à une même boisson, rendra la consultation moins aisée. Elle se justifie cependant. L'estimation des quantités est relativement sûre et ne semble pas devoir être contestée. Les calculs de valeurs offrent un degré de validité très variable selon les produits ; ils rendent nécessaire une ventilation entre les boissons consommées à domicile ou hors du domicile, et des hypothèses parfois fragiles entourent cette ventilation ainsi que le choix des prix pratiqués dans l'un ou l'autre cas. Nous avons tenu à marquer nettement cette différence.
- 3 - Pour une boisson, le vin par exemple, on trouvera trois estimations des valeurs monétaires. Chaque boisson peut donner lieu à des types différents de consommation auxquels correspondent des prix différents pour le consommateur : autoconsommation des producteurs, consommation à domicile, consommation à prix réduit dans les collectivités et les cantines, consommation à prix plus élevé dans les cafés et restaurants. Selon les buts recherchés, diverses conventions ont été adoptées pour les boissons commercialisées.
 - a) Selon la première, toutes les boissons sont évaluées aux prix de gros c'est-à-dire aux prix d'achat par les détaillants, les cafés et restaurants, etc... Cette convention a l'avantage de permettre, pour l'ensemble des boissons, une estimation qui échappe aux incertitudes de la ventilation entre boissons à emporter ou à consommer sur place, et qui ait une signification économique précise. La série des valeurs à prix constants (volumes) est calculée de cette façon.
 - b) Dans une seconde évaluation, l'autoconsommation est calculée aux prix à la production, les autres boissons consommées à domicile (ventes à emporter), aux prix de détail, et les boissons consommées hors du domicile, aux prix de gros.

Cette méthode permet d'obtenir une valeur au sens strict des consommations de boissons. Elle ne comprend pas le supplément de dépense consenti pour les consommations au café, considéré comme davantage au besoin de loisir ou de détente. C'est la valeur qui doit être comparée ou ajoutée aux autres consommations alimentaires.

- c) Enfin, une dernière évaluation détermine la dépense totale des particuliers pour les boissons. Elle correspond, pour tous les types d'utilisation, au prix finalement payé par le consommateur.

Toutes les valeurs sont données en nouveaux francs, même celles relatives aux années 1950-1959.

INTRODUCTION

La mesure, année par année, des quantités consommées et des sommes affectées à l'achat des diverses boissons soulève de grosses difficultés :

- parce que les quantités autoconsommées par les producteurs sont généralement évaluées sur des bases peu sûres,
- parce que les quantités commercialisées sont, dans une proportion plus ou moins importante, consommées hors du domicile, dans les restaurants, cantines, débits de boissons de tous ordres, à des prix plus élevés que pour la consommation à domicile. Or, cette proportion est très variable selon la boisson considérée et généralement mal connue.
- Enfin, parce que l'observation des prix pour la consommation à domicile est notablement insuffisante et qu'en outre, pour la consommation hors du domicile, les prix varient considérablement selon les débits de boissons.

Il est impossible en ce domaine, de faire appel aux enquêtes auprès des consommateurs, auxquels on ne peut demander d'enregistrer le détail des consommations au café, au restaurant, dans les lieux de spectacle, etc.....

- DEFINITIONS -

Nous appelons boissons les liquides consommés habituellement froids. Par conséquent, le café, le thé et les infusions sont exclus.

On peut diviser les boissons en quatre catégories

- a - les vins
- b - les spiritueux (apéritifs, eaux-de-vie et liqueurs)
- c - les boissons à faible degré d'alcool (bière, cidre)
- d - les boissons sans alcool (eaux minérales, boissons gazeuses, sirops, jus de fruits).

Quelques précisions sont nécessaires en ce qui concerne les spiritueux :

Les vins doux naturels, sont obtenus en ajoutant, au cours de la fermentation (lorsque le degré arrive au voisinage de 8 % d'alcool), une certaine quantité d'alcool

dit "de mutage" qui a pour effet d'arrêter la fermentation et de remonter le degré jusqu'à 15 ou 16 % d'alcool. Dans un vin doux naturel, il y a donc environ 50 % d'alcool naturel et 50 % d'alcool de mutage. Le taux de mutage varie selon les années et selon le département.

Les vins de liqueur sont obtenus avec des vins et des moûts, concentrés ou non, auxquels on a ajouté, soit avant, soit pendant, soit après la fermentation, une dose d'alcool plus ou moins importante, sans cependant que la richesse alcoolique réelle du vin de liqueur obtenu dépasse 23°. Cela permet d'arrêter toute fermentation ou de remonter en degré les produits de base.

Entrent dans la catégorie des vins de liqueur et sont consommés en l'état : les Porto, Madère, Marsala, Samos, les Muscats de Tunisie, une partie du Muscat de Frontignan élaboré en vin de liqueur et le Pineau des Charentes.

Les Mistelles sont des moûts de raisins non fermentés, additionnés d'alcool qui permet leur conservation. Les Mistelles servent de matière première dans la fabrication des apéritifs à base de vin. Elles ne sont pas consommées en l'état (1).

Les apéritifs à base de vin doivent contenir au moins 80 % de produits venant de la vigne (soit mistelles, soit vin ordinaire) auxquels on a ajouté des sucres et des extraits ou des infusions de certaines plantes (quinquina par exemple). Dans cette catégorie entrent aussi les Vermouths qui sont plus habituellement faits avec du vin ou du moût de raisin blanc.

Les apéritifs à base d'alcool sont obtenus à partir d'alcools fournis par la Régie (Amers, Pastis), leur définition légale est la même que celle des liqueurs.

Les Eaux de vie sont les produits de la distillation du vin, de marcs, de cidre, de certains fruits, de la canne à sucre, de grains.

Les liqueurs sont des eaux de vie ou alcools aromatisés, soit par macération de substances végétales, soit par distillation en présence de ces mêmes substances, soit par addition de produits de la distillation, en présence de l'alcool. Elles sont en outre sucrées.

- LE REGIME LEGAL ET FISCAL DES BOISSONS ALCOOLIQUES -

Il n'est pas nécessaire de décrire ici la législation très complexe qui régit l'organisation du marché et l'écoulement des vins (quantum, hors quantum) (2). Il suffit de rappeler les dispositions qui sont à la base des statistiques de consommation.

-
- (1) Sauf le Pineau qui est un mélange de moût non fermenté des aires de production du Cognac et d'eaux-de-vie de Cognac. Le Pineau sera compté parmi les vins de liqueur.
- (2) Voir à ce sujet, les "Rapports sur la Viticulture" établis au mois de Décembre de chaque année par la Direction Générale des Impôts - Bureau VIII A.4, 6 rue des Pyramides - Paris

Aucune boisson alcoolique ne peut circuler sans avoir acquitté les droits de circulation. Ce sont ces droits qui servent à établir les statistiques de consommation.

Les différentes boissons alcooliques ne peuvent, sauf cas particuliers, être différenciées qu'autant que le permet le produit des taxes qu'elles supportent. C'est pourquoi il importe de connaître les ressources qu'offre à cet égard le régime fiscal.

L'Etat, ayant le monopole des alcools, toute vente d'alcool pur (que ce soit pour la fabrication d'apéritifs, le mutage des vins, la parfumerie ou la pharmacie), ne peut être effectuée que par le Service des alcools.

Les vin, cidre et poiré supportent un droit de circulation (1) fixé à l'hectolitre, plus une taxe sur le chiffre d'affaires. Ces droits et taxes sont deux fois plus élevés pour le vin que pour les cidre et poiré. A ces droits et taxes s'ajoutent pour les vins doux naturels les vins mousseux (2), un droit spécial (de 162 francs par hectolitre d'alcool pur) sur l'alcool de mutage qu'on leur a ajouté(3).

Les spiritueux, c'est-à-dire les apéritifs, les eaux de vie et liqueurs, sont imposés en raison de la quantité d'alcool pur qu'ils contiennent.

Les droits supportés par les spiritueux comprennent :

- a - un tarif spécial pour les vins de liqueur d'appellation d'origine contrôlée (y compris le Porto, le Madère et, à partir de 1956, le Samos) et les crèmes de cassis. (On ne peut donc distinguer les crèmes de cassis des vins de liqueur) ;
- b - un tarif spécial pour le Rhum ;
- c - un tarif général pour tous les autres spiritueux, qu'il s'agisse d'apéritifs, d'eaux-de-vie ou de liqueurs.

A ces droits s'ajoutent :

- une surtaxe pour les apéritifs à base de vin ou d'alcool ;
- une seconde surtaxe pour les apéritifs à base d'alcool ;
- et enfin, les taxes sur le chiffre d'affaires.

Les vins doux naturels sont, pour la plupart, soumis à la législation des vins. C'est le cas pour tous les vins doux à appellation d'origine contrôlée et, en outre, pour les vins doux sans appellation mais obtenus avec certains cépages. Il reste très peu de vins doux soumis au régime fiscal des alcools.

- (1) Acquits blancs pour la sortie de la propriété des vins courants
Acquits verts pour la sortie de la propriété des vins à A.O.C.
Acquits jaunes pour la circulation des alcools.
- (2) Y compris, bien entendu, le Champagne.
- (3) Chaque "appellation" ayant son degré de mutage propre (par exemple 5 % du volume des moûts), on peut calculer les quantités de vins doux naturels et de vins mousseux fabriqués.

C'est seulement sur l'alcool de mutage incorporé que les droits sont payés. A ces taxes s'ajoutent les droits de circulation et la taxe unique, comme pour le vin (1).

Pour les vins de liqueur et tous les autres spiritueux, les droits portent sur la totalité de l'alcool contenu, qu'il soit d'origine ou incorporé. On trouvera dans le tableau suivant, l'évolution des droits de consommation sur les spiritueux, exprimés en francs par hectolitre d'alcool pur. Les dispositions légales dont les dates sont portées en tête des colonnes ne produisent pas leurs effets instantanément. Il faut compter un certain délai. Pour les vins doux naturels, ce délai peut être assez long, un texte pris en fin d'année ne porte ses effets qu'à partir de la récolte de l'année suivante. Pour les autres spiritueux, les délais peuvent être ramenés à quelques semaines. Ainsi la loi du 22 Décembre 1962 est entrée en application le 1er Janvier 1963.

- voir tableau, page suivante -

- (1) Si on voulait comparer les droits payés par les vins doux naturels aux droits payés par les vins de liqueur et autres spiritueux qui, eux, n'ont pas à supporter les droits de circulation et la taxe unique, il faudrait faire le calcul suivant (valable pour la période 1959 - 1964) :

	<u>Par hectolitre d'alcool pur</u>
Droits sur l'hectolitre d'alcool pur total : 530/2	265 francs
Droits de circulation ... 5,80 frs par hectolitre réel	
Taxe unique	<u>55,00 frs par hectolitre réel</u>

Total	60,80		
Total ramené à l'hectolitre d'alcool pur	$\frac{60,80 \times 100}{16}$	<u>375 francs</u>

Total (approximatif) 640 francs

Ces 640 francs par hectolitre d'alcool pur se comparent aux chiffres du tableau intitulé "Evolution des Tarifs du droit de consommation des spiritueux".

Evolution des droits de consommation sur les spiritueux

en francs par hectolitre d'alcool pur (1)

	1950	Loi du 24 Mai 1951	Loi du 11 Juil. 1953	Décret du 13 Novem. 1954	Décret du 10 Juil. 1956	Ordonnance du 30 Déc. 1958	Loi du 22 Décem. 1962
1. <u>Vins doux naturels</u> , soumis au régime fiscal des vins. (Droits sur l'alcool de mutage seul)	125		162			530	530
2. <u>Vins de liqueur</u> (droits sur l'alcool total)	275		557,50(2)	630(3)	730(4)	830(5)	830
3. <u>Apéritifs à base de vin, Vermouths</u>	550		915	1 060	1 160	1 360(6)	1 360
4. <u>Apéritifs à base d'alcool</u>	550	650	1 015	1 160	1 460	1 660	1 710(7)
5. <u>Rhum</u>	480		624	750		940	940
6. <u>Whisky, genièvre, vodka</u>	550		715	860		1 060	1 360(8)
7. <u>Crèmes de cassis</u>	275		357,50	430	430	530	530
8. <u>Autres eaux de vie et liqueurs</u>	550		715	860		1 060	1 060

(1) Sources : "Statistiques et Etudes Financières"- Supplément N° 153, page 1 431 et N° 191, page 1 472
Service du Code Général des Impôts - 6, rue des Pyramides - Paris.

(2) 357,50 + 200

(3) 430 + 200

(4) 430 + 300

(5) 530 + 300

(6) 1 060 + 300

(7) 1 060 + 300 + 250 + 100

(8) 1 060 + 300 (article 406 quater)

- SOURCES ET METHODES UTILISEES -

Le calcul des dépenses des consommateurs repose sur la détermination des quantités consommées en France, et l'évaluation des prix moyens de vente au détail pour chaque boisson.

La détermination des quantités résulte en principe du calcul :
quantités consommées = production + balance du commerce extérieur + balance des stocks en fin d'année.

Malheureusement, le mouvement balance des stocks n'est pas toujours connu. Dans certains cas, la consommation suit d'assez près la production (eaux minérales), et dans d'autres cas, on peut faire état des sorties des chais (bouteilles de Cognac ou de Champagne), de sorte que les variations des stocks à la production sont éliminées, mais non les variations des stocks chez les négociants. Les stocks du commerce de gros ne sont connus que pour les vins courants et le cognac. On ne possède aucune information sur les stocks chez les détaillants, mais ils sont généralement à peu près constants, ce qui permet de les négliger.

Dans quelques cas (les jus de fruits), on a eu recours à d'autres méthodes : on a estimé la consommation en valeur, à partir du chiffre d'affaires des producteurs, augmenté des marges de distribution connues. Chaque fois que les progrès de la statistique ont permis une évaluation plus précise, on a abandonné cette méthode.

Une des grosses difficultés rencontrées réside dans l'estimation des quantités d'alcool vendues en fraude et leur utilisation. A défaut d'autres renseignements, nous avons adopté l'estimation des Contributions Indirectes (200 000 hectolitres d'alcool pur), et nous avons admis que 40 % étaient vendus par les bouilleurs de cru à leurs parents et amis, que 25 % servaient à la fabrication clandestine d'apéritifs, et que 35 % étaient vendus à des hôtels et restaurants sous forme d'eau de vie. Il s'agit là d'une estimation arbitraire qui pourra être révisée (1).

Pour les prix on a utilisé, chaque fois que cela a été possible, les prix observés par l'I.N.S.E.E. à Paris et dans 17 villes de province. Le plus souvent (vins d'appellation, la plupart des spiritueux, les limonades notamment), il n'existe pas d'observation des prix. On a alors fait usage du catalogue d'une grande maison de commerce ou d'autres sources.

Le calcul des prix de vente se complique du fait de la très grande variété des qualités mises en vente (vins d'appellation par exemple). Il a fallu procéder à des ventilations des quantités vendues par les qualités groupées en plusieurs niveaux de prix. Ces groupements, assez artificiels, ont posé des problèmes délicats.

Tous les prix, même ceux des années 1950 à 1959 sont exprimés en nouveaux francs.

(1) On pourra voir dans la Première Partie (Chapitre Eaux-de-vie et Liqueurs) comment on a été conduit à cette estimation.

Par ailleurs, il faut souligner que les vins de qualité, les eaux-de-vie, subissent un vieillissement d'abord chez le producteur, ensuite très souvent chez le négociant avant d'être achetés par les particuliers. Nous n'avons pas à tenir compte du vieillissement chez le producteur puisque les statistiques (dites de production) que nous avons utilisées sont, en règle générale, des statistiques de sortie de chais. Par contre, la durée, extrêmement variable de stockage chez les intermédiaires reste généralement inconnue, et il n'a pu en être tenu compte autrement qu'en admettant un délai moyen de cinq mois qui a pour résultat de permettre d'attribuer à l'année de calendrier 1955 (par exemple) l'achat par le particulier, des vins ou eaux-de-vie signalés comme sortis des chais au cours de la campagne 1954-1955 (généralement du 1er Septembre au 31 Août).

Mais cette hypothèse "commode" ne correspond pas exactement à la réalité, le commerce possédant pour certains vins d'appellation des stocks susceptibles d'être écoulés pendant dix ans et même davantage.

La ventilation entre les quantités autoconsommées par les producteurs, les quantités commercialisées pour être consommées, les quantités vendues dans les collectivités, restaurants, cafés et autres lieux publics, est approximative, et reste sujette à révision. Or, elle est très importante pour l'estimation des valeurs, puisqu'à ces trois modes de consommation correspondent trois niveaux de prix différents.

Une dernière difficulté découle du rattachement de la Sarre à l'Allemagne en Juillet 1959. Jusqu'à cette date, les ventes en France comprenaient la Sarre, depuis cette date les ventes en Sarre sont comprises dans les exportations. Toutefois, cette difficulté ne concerne pas les vins, les statistiques fiscales ayant toujours été établies pour les 90 départements, Sarre non comprise.

En dehors des renseignements qui ont pu être obtenus directement auprès de producteurs et de distributeurs, il a été fait appel à une enquête par interrogatoire menée par une importante maison d'apéritifs auprès d'une cinquantaine de grossistes et de producteurs. Pour échapper au contrôle fiscal du chiffre d'affaires, les débitants de boisson achètent très souvent sans facture, dans des épiceries vendant "à emporter". Cette pratique s'est tellement répandue depuis quelques années que, dans plusieurs grandes villes (Paris, Marseille notamment) des magasins de détail se sont spécialisés dans la vente aux cafés. Pour certaine grande maison à succursales multiples, une enquête a révélé que 70 % des ventes de spiritueux vont aux débitants de boissons. C'est la raison pour laquelle les résultats qui figurent dans cette étude pour les ventes hors du domicile sont supérieures aux données d'origine fiscale.

Enfin, une dernière difficulté a posé certains problèmes dans la présentation des tableaux chiffrés.

D'une part, le progrès des statistiques a permis d'adopter, à partir de 1960, une présentation nettement améliorée de certains tableaux par rapport à celle de la période 1950 - 1959. Le lecteur ne sera donc pas surpris de trouver parfois deux présentations différentes dans le cadre d'un même tableau. Moderniser l'ancienne présentation aurait représenté en effet, un travail trop considérable.

D'autre part, le progrès des statistiques a parfois conduit à réviser certains chiffres antérieurs. Ces révisions sont assez peu nombreuses et pas très considérables. Elles ont néanmoins certaines différences avec l'ancienne édition.

De 1950 à 1964, la qualité des renseignements statistiques de base s'améliore. Les résultats qui sont présentés ici, sont donc d'autant plus précis qu'ils sont plus récents.

PREMIERE PARTIE

LES QUANTITES

Chapitre 1

LES VINS

A - PRODUCTION ET CONSOMMATION GLOBALES

Les statistiques établies par les Contributions Indirectes et publiées au Journal Officiel comprennent :

- le relevé des déclarations de récolte
- le relevé des stocks déclarés
- la statistique mensuelle des vins, qui repose sur le montant des droits de circulation.
- le tableau de la production et du mouvement des alcools.

Nous avons fait usage, en outre, du RAPPORT SUR LA VITICULTURE, établi par le Bureau VIII de la Direction Générale des Impôts.

Voici le relevé des déclarations de récolte d'après les Contributions Indirectes (le détail figure à l'Annexe I).

TABLEAU 1

Récolte

(milliers d'hectolitres)

1949	39 911	1953	56 924	1957	32 500	1961	46 715
1950	61 335	1954	58 808	1958	46 145	1962	73 478
1951	50 509	1955	60 067	1959	58 276	1963	56 083
1952	52 413	1956	50 450	1960	61 193	1964	60 563

Le Tableau 1 bis donne, à partir de la campagne 1959-60, le total des ressources.

TABLEAU 1 bis

Ressources par campagne (1er Sept.- 31 Août)

(milliers d'hectolitres)

Campagnes	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Stocks au début de campagne (1)						
propriété	9 929	14 257	16 926	12 740	26 931	21 426
commerce	10 244	11 565	12 415	13 476	14 604	15 085
Total	20 173	25 822	29 341	26 216	41 535	36 511
Récolte déclarée	58 276	61 193	46 715	73 478	56 083	60 563
Importations (2)	15 908	15 335	16 710	11 818	12 479	
Quantités récupérées (3)	-	-	-	203	243	
Total des ressources	94 357	102 350	93 425	111 715	110 340	(4)

(1) Bulletin Officiel des Contributions Indirectes (édition administrative), publié vers le 1er Janvier.

(2) Voir Annexe II.

(3) Quantités récupérées à la suite de vérifications faites chez les producteurs.

(4) Environ 110 millions d'hectolitres.

Dans son rapport au Commissariat Général du Plan, Monsieur BRANAS (1) estime ces résultats inférieurs à la réalité. Il fait observer, ce qui est un fait d'expérience, que le nombre des déclarants varie avec le volume de la récolte. Il y a donc un certain nombre de très petits producteurs qui ne déclarent que dans les années où ils ont trop de vin pour leur propre consommation. L'erreur qui en résulte peut être importante sur l'autoconsommation, elle est très faible sur la partie de la récolte qui est commercialisée.

Les tableaux qui suivent sont établis d'après la statistique des Contributions Indirectes.

Les deux totaux devraient toujours être égaux. En principe, les quantités distillées par les bouilleurs de cru ou par les coopératives de producteurs étaient considérées comme non comprises dans les quantités de vin sorties de chais. Mais il est arrivé que, certaines années, dans plusieurs départements, ces quantités distillées ont été portées comme sorties des chais. Pour éviter le retour de ces errements, l'administration des Indirectes a prescrit, qu'à partir de la campagne 1955-56, toutes les distillations seraient portées dans les "sorties des chais".

(1) Professeur à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier.

TABLEAU 2

Quantités de vin produites et utilisées à la propriété

(milliers d'hectolitres)

Campagnes (1)	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
Récolte (2)	39 911	61 335	50 509	52 413	56 925	58 808	60 066	50 450
Variation des stocks à la propriété (3)	+ 9	+10 863	-1 848	- 635	+ 339	+2 407	+1 981	-3 200
Total des disponibilités	39 902	50 472	52 357	53 048	56 586	56 401	58 085	53 650
Distillation { pour le cognac	618	1 358	756	1 126	1 199	989		
par les bouil- { pour l'armagnac	17	113	38	39	32	43		
leurs de cru { pour les autres								
et cooper. de { eaux de vie	109	367	333	331	575	1 746		
distill.(4) { lies distillées	308	469	387	400	469	455		
Consommation en franchise (5)	9 740	14 364	13 413	13 245	12 531	13 469	13 154	11 826
Sorties des chais des récoltants (6)	29 278	34 890	37 430	37 906	41 780	40 851	45 095	41 823
Total des utilisations.....	40 070	51 561	52 357	53 047	56 586	57 553	58 249	53 649
Différence	+ 168	+1 089	0	0	0	+1 152	+ 164	0

(1) La campagne va du 1er Septembre (année de la récolte) au 31 Août de l'année suivante.

(2) Voir détails dans l'Annexe I.

(3) Les augmentations de stocks (signe +) viennent en déduction des quantités utilisées.

(4) J.O. Tableau des mouvements des alcools : quantités distillées dans la métropole.

(5) Publié dans "Statistiques et Etudes Financières".

(6) Les quantités distillées à la propriété sont comprises dans les sorties des chais, à partir de la campagne 1955-56.

TABLEAU 2 (Suite et fin)

Campagnes	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	
Récolte	32 500	46 145	58 276	61 193	46 715	73 478	56 082	
Variation des stocks à la propriété	-7 260	+3 052	+4 328	+2 669	-4 186	+14 191	-5 505	
Total des disponibilités	39 760	43 093	53 948	58 524	50 901	59 287	61 587	
Distillation par les bouilleurs de cru et coop. de distillation	{ pour le cognac pour l'armagnac pour les autres eaux-de-vie lies distillées							
Consommation en franchise		7 524	11 527	11 868	13 188	9 697	12 575	11 633
Sortie des chais des récoltants		32 237	31 566	42 080	45 336	41 204	46 712	49 955
Total des utilisations		39 761	43 093	53 948	58 524	50 901	59 287	61 588
Différence	0	0	0	0	0	0	0	

TABLEAU 3

Ressources et utilisations du vin commercial
(milliers d'hectolitres)

Campagnes (1er Sept - 31 Août)	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	
Sorties des chais des récoltants (1).....	30 330	37 107	38 944	39 803	44 055	44 086	45 095	41 823	
Importations (2)	11 082	10 392	11 026	10 816	14 036	17 870	15 421	16 550	
Ressources totales	41 412	47 589	49 970	50 619	58 091	61 956	60 516	58 373	
UTILISATIONS.									
Consommation taxée (3)	37 626	38 750	42 113	42 099	45 140	46 693	47 688	49 727	
Distillation (bouilleurs de cru et prof.)	pour le cognac.	1 039	2 359	1 347	1 921	2 035	1 775	1 684	1 435
	pour l'armagnac	17	150	54	95	120	91	172	117
	autres eaux-de-vie de vins ...	249	1 783	1 716	1 794	5 011	6 845	4 251	2 076
	lies de vins ..	445	719	648	668	840	774	800	665
Concentration et congélation des moûts (5)	100	100	616	234	140	320	81	217	
Apéritifs, mistelles, etc..(6).	725	760	800	1 000	600	350	390	290	
Vinaigre (5)	100	120	153	142	164	180	178	187	
Moûts pour jus de raisin (5) ..	10	15	15	20	24	57	158	403	
Variation des stocks commerciaux (6)		534	657	207	1 300	1 064	1 038	40	
Exportations (2)	964	1 500	2 019	2 704	3 156	3 200	4 106	2 952	
Quantités flottantes	+ 910	+ 799	- 168	- 265	- 439	+ 607	- 30	+ 264	
Total des emplois	41 412	47 589	49 970	50 619	58 091	61 956	60 516	58 373	

(1) Voir Tableau 2, sorties des chais.

(2) Voir Annexe II : Exportations par campagne.

(3) Quantités soumises aux droits de circulation.

(4) Rapport sur la Viticulture au Comité Interprofessionnel de l'I.V.C.C. par la Direction Générale des impôts indirects.

(5) Statistiques mensuelles des vins et "Statistique et Etudes Financières", "les Contributions Indirectes".

(6) Rapport sur la viticulture ci-dessus cité.

TABLEAU 3 (Suite et fin)

Campagnes (1er Sept - 31 Août)	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	
Sortie des chais des récoltants	32 237	31 567	42 080	45 336	41 204	46 712	49 955	
Importations	19 900	16 142	15 908	15 335	16 710	11 818	12 479	
Ressources totales	52 137	47 709	57 988	60 671	57 914	58 530	62 434	
<u>UTILISATIONS.</u>								
Consommation taxée	48 309	44 857	46 418	45 983	46 730	47 256	48 279	
Distillation { (bouilleurs de cru et prof.)	pour le cognac	1 065	1 282	1 805	3 064	2 644	3 826	3 606
	pour l'armagnac	31	57	157	256	84	426	517
	autres eaux-de-vie de vins	432	512	3 035	4 855	1 716	1 687	1 417
	lies de vins	337	613	1 058	1 107	831	1 434	1 411
Concentration et congélation des moûts ...	52	51	931	655	74	409	2 238	
Apéritifs, mistelles, etc.....	310	211	253	288	353	454	450	
Vinaigre	107	204	254	256	239	262	341	
Moûts pour jus de raisin	151	100	200	456	614	746	572	
Variations des stocks commerciaux	- 572	-1 545	+1 321	+ 850	+1, 061	+1 128	+ 481	
Exportations	2 075	1 592	3 279	3 817	3 424	4 078	3 580	
Quantités flottantes	- 250	- 225	- 822	- 916	+ 144	-3 266	- 458	
Total des emplois	52 137	47 709	57 988	60 671	57 914	58 530	62 434	

Les différences notées au bas du tableau 2 peuvent s'expliquer soit par une insuffisance des déclarations de récoltes, soit par une erreur par excès dans le calcul de la consommation en franchise. Quoiqu'il en soit, nous nous en tiendrons à l'estimation officielle de la consommation en franchise.

On trouvera dans le Tableau 3, les quantités de vin commercialisées (y compris la distillation par les bouilleurs de cru) et leurs utilisations.

Les quantités flottantes sont calculées par différence et permettent d'ajuster le bilan ; elles comprennent les quantités de vin en circulation au moment où s'effectuent les relevés de la statistique. En théorie, dans une moyenne d'années, ce poste devrait être nul. En pratique, il ne peut pas l'être, car il y a toujours, au cours de la commercialisation, des pertes, ne fût-ce que par l'évaporation. Légalement on admet 2 % de pertes, qui, sur 50 millions d'hectolitres, feraient, en moyenne, 1 million d'hectolitres.

B - LES VINS COURANTS

La consommation des vins courants comprend l'autoconsommation d'une part et la consommation commercialisée d'autre part.

1° - L'AUTOCONSUMATION.

La consommation en franchise comprend :

- 1 - La perte par évaporation et les lies (environ 2 % de la récolte).
- 2 - La consommation familiale de vin, y compris la vente à des voisins sans déclaration.

Elle ne comprend pas, par contre, la consommation de vin de sucre et de piquette fabriquée avec des marcs.

On sait qu'il y a environ 1 800 000 exploitants agricoles. Or, il y a 1 300 000 déclarations de récoltes de vin. Le rapprochement de ces deux chiffres suffit à montrer qu'ils ne sont pas comparables et qu'un très grand nombre des déclarants ne sont pas des exploitants agricoles mais des propriétaires d'un lopin de terre avec quelques rangs de vigne qui ne sont pas compris dans le décompte des exploitations agricoles.

On sait, en outre, que le nombre des déclarants est variable selon les années. Lorsque l'année est mauvaise, les petits récoltants n'ayant pas de vin à vendre jugent superflu de faire une déclaration à la Régie.

Il est donc certain qu'il y a une partie de la récolte qui est consommée à la ferme sans déclaration de récolte et une autre qui est vendue sans pièce de Régie à des voisins.

En ne tenant pas compte de cette fraude, nous pouvons être assurés que les résultats de nos calculs ne risquent pas de pêcher par excès.

Voici comment se présente le calcul des quantités :

TABLEAU 4

Quantités autoconsommées

(milliers d'hectolitres)

Campagnes	Consommation en franchise totale			Vin de sucre et piquette(1)	Autoconsomma- tion totale (3) + (4)
	Tableau 2 1	dont pertes (ou consume) 2	dont auto- consommation 3		
1949-50	9 740	750	8 990	160	9 150
1950-51	14 364	1 240	13 124	120	13 244
1951-52	13 413	1 000	12 413	120	12 533
1952-53	13 245	1 100	12 145	100	12 245
1953-54	12 531	1 130	11 400	100	11 500
1954-55	13 469	1 170	12 300	85	12 385
1955-56	13 154	1 200	11 954	70	12 024
1956-57	11 826	1 100	10 726	77	10 803
1957-58	7 524	650	6 874	109	6 983
1958-59	11 527	923	10 604		10 600
1959-60	11 868	1 166	10 702		10 700
1960-61	13 188	1 224	11 964		12 000
1961-62	9 697	934	8 922		9 000
1962-63	12 575	1 470	11 105		11 105
1963-64	11 633	1 122	10 511		10 511

(1) J.O. Relevé par département de la récolte des vins, et "Rapport sur la Viticulture".

Ces résultats, calculés par campagne allant du 1er Septembre au 31 Août, doivent être transformés en résultats par année civile, puisque tous nos calculs de consommation en valeur sont établis par année civile. La transformation a été faite en prenant les huit premiers mois de l'année civile dans la moyenne mensuelle des 12 mois de la campagne immédiatement précédente et les quatre derniers dans la moyenne mensuelle de la campagne immédiatement suivante.

TABLEAU 5

Autoconsommation par année civile
(milliers d'hectolitres)

1950	10 500	1954	11 800	1958	8 200	1962	9 850
1951	13 000	1955	12 200	1959	10 700	1963	10 900
1952	12 400	1956	11 600	1960	11 570	1964	11 000
1953	12 000	1957	9 500	1961	10 950		(provi- soire)

2° - CONSUMMATION COMMERCIALISEE.

Les vins commercialisés paient les droits de circulation au moment où ils quittent les chais des négociants pour les magasins de vente au détail, et au moment où ils quittent les chais des récoltants pour la petite quantité qui est commercialisée directement (1). Il s'ensuit que le délai compris entre le moment où le vin est compté dans la statistique de la consommation taxée et celui où il est acheté par le consommateur, correspond seulement à la durée d'écoulement du stock du détaillant qui est réapprovisionné en général tous les 8 jours (2). Comme d'autre part la statistique de la consommation taxée est établie tous les dix jours (même si par ailleurs, les négociants bénéficient de délais pour acquitter les droits), elle comporte en moyenne cinq jours de retard par rapport aux livraisons effectuées aux détaillants (ou aux hôtels, cafés, restaurants et cantines).

Dans ces conditions, il semble qu'on ne doive compter aucun délai entre l'enregistrement statistique de la consommation taxée et l'achat du vin par les particuliers ou les établissements.

Nous avons donc relevé la statistique de la consommation taxée des vins courants pour les 12 mois de chaque année. Ces vins sont considérés comme achetés par les consommateurs entre le 1er Janvier et le 31 Décembre.

De cette consommation nous avons retranché jusqu'en 1962, les vins d'Alsace qui, n'étant pas compris dans la législation des A.O.C. (3) étaient comptés dans la consommation taxée des vins courants. Pour cela nous avons pris la déclaration de récolte du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et avons admis un délai de 3 à 4 mois avant la consommation de ces vins, ce qui revient à prendre les chiffres de la récolte pour ceux de la consommation de l'année civile suivante jusqu'en 1952, et, à partir de 1953, nous avons pris le produit de la taxe spéciale de circulation sur les vins d'Alsace. Cette déduction n'a plus été faite à partir de 1963, les vins d'Alsace ayant obtenu le statut des A.O.C.

(1) Les vins qui circulent de la propriété au négociant ou de négociant à négociant n'ont pas encore acquitté les droits et ne sont pas compris dans la statistique de la consommation taxée.

(2) Ce délai est le même lorsqu'il s'agit de maisons à succursales multiples pour lesquelles les droits sont acquis au moment du transport de leur chai à leurs magasins de vente. Mais ce délai doit être nettement plus long pour les nombreux points de vente de la campagne.

(3) A.O.C. : vins d'appellation d'origine contrôlée.

TABLEAU 6

Consommation commercialisée des vins courants par année civile
(milliers d'hectolitres)

Années	Quantités de vins courants soumises aux droits de circulation (1)	à déduire			Reste pour les achats des particuliers et des établissem.
		Vins d'Alsace(2)	Vins doux sans appellation	Achats de l'intendance	
1950	38 997	312		266	38 420
1951	37 399	384		261	36 756
1952	39 653	424		473	38 756
1953	40 204	330		433	39 441
1954	42 043	396		440	41 207
1955	43 488	411		450	42 628
1956	43 729	469		360	42 900
1957	46 916	273		380	46 267 (4)
1958	43 347	312		276 (3)	42 760
1959	42 269	327	15	302	41 625
1960	42 933	536	19	250	42 198
1961	42 226	503	20	191	41 512
1962	42 932	574	19	228	42 111
1963	42 519	-	17	284	42 218
1964	43 519	-	19	211	43 289

- (1) Ces quantités comprennent les vins d'appellation, déclassés à la propriété et par le négoce.
- (2) Taxe spéciale sur les vins d'Alsace (Statistiques et Etudes Financières).
- (3) En 1958, l'Intendance a acheté seulement 149 000 hectolitres en France, le reste (127 000 hls) ayant été importé d'Algérie, mais ces vins importés ont aussi payé les droits de circulation.
- (4) L'augmentation par rapport à 1956 est de 7,8 % au lieu de 1,7 % par an, en moyenne de 1950 à 1956. Cette augmentation brutale peut être due soit à une augmentation des stocks chez les détaillants, soit à un accroissement de la consommation ou des stocks des familles. Si l'on admet que le stockage normal d'un détaillant est de 15 jours pour les vins courants, soit 1/25 de la consommation d'une année, les stocks des détaillants et débits de boissons, représenteraient normalement 1 650 000 hls. Nous admettrons que ces stocks ont pu s'accroître de 60 % en 1957, soit d'un million d'hectolitres ce qui doit représenter la limite extrême des possibilités de stockage. En effet, d'après la chambre syndicale du commerce de détail des boissons à emporter, les détaillants avaient déjà fait le plein de leur capacité de stockage avant 1957.
- Par ailleurs, l'autoconsommation a diminué de 2 100 000 hls (9 500 000 hls en 1957 contre 11 600 000 hls en 1956). Cette baisse qui est due à la destruction par le gel de la récolte des petits producteurs (qui produisent habituellement pour eux seuls), a dû être compensée en partie par l'achat d'une certaine quantité de vin dans le commerce.
- L'accroissement de la consommation en 1957 s'expliquerait donc de la manière suivante :
- | | |
|---|--------------------|
| - Accroissement des stocks chez les détaillants | 1 000 000 hls |
| - Achats des petits producteurs dont la récolte a été détruite .. | 1 200 000 hls |
| - Accroissement normal des achats des ménages 1,7 % | <u>800 000 hls</u> |
| Total | 3 000 000 hls |

Voir suite du renvoi page 27.

Nous avons déduit également les vins doux naturels sans appellation qui sont portés dans le chapitre des Apéritifs.

De ce résultat, nous avons retranché les achats en France de l'intendance militaire (terre, air, mer). Les fournitures de vins à l'armée, ayant acquitté les droits, sont comprises dans la consommation taxée, mais comme il s'agit de fournitures gratuites, nous devons les soustraire des dépenses des particuliers.

VINS DELIMITES DE QUALITE SUPERIEURE

Certains vins de consommation courante ont reçu un label de qualité. Nous les compterons à part, à partir de 1958-1959. Auparavant leur volume était assez faible.

TABLEAU 7

Vins délimités de qualité supérieure
(V. D. Q. S.)

Campagnes	Stocks en début de campagne (1)	Récolte ayant obtenu le label VDQS (2)	Stock en fin de campagne (1)	Quantités consommées en Algérie	Exportation (3)	Quantités consommées en France
1958-59		1 810		130		1 680
1959-60		2 869		150		2 720
1960-61		3 706		150	26	3 556
1961-62		3 230			4	3 507
1962-63	1 275	3 334	1 070		14	3 525
1963-64	1 070	3 001	1 401			2 670

- (1) Il s'agit seulement des stocks à la propriété (nous n'avons pas de renseignement sur les stocks du commerce). Source : "Rapport sur la viticulture", publié sur le Bulletin Officiel des Contributions Indirectes (Janvier de chaque année)
- (2) Source : "Fédération des associations viticoles", jusqu'en 1960-61 (il s'agit des quantités récoltées ayant reçu le label, en France et en Algérie). A partir de 1961-62, il n'y a plus que les quantités récoltées en France.
- (3) Source : Annuaire des douanes.

- suite du renvoi de la page précédente -

Ces 3 millions d'hectolitres représentent l'excédent approximatif de la consommation de 1957. Il est probable qu'il faudrait ramener le chiffre de 1957 à 46 278 000 hls, moins 1 million d'hectolitres = 45 300 000 hls et porter le chiffre de 1958 de 42 900 000 hectolitres à 43 900 000 hectolitres.

En 1958, l'autoconsommation est restée très au-dessous de la moyenne, mais l'augmentation des prix du vin a pu freiner un peu les achats des petits producteurs dont la récolte a été insuffisante. D'autre part, les détaillants ont dû ramener leurs stocks au niveau normal et restituer 1 million d'hls. Ces deux facteurs s'annulent.

Achats des petits producteurs dont la récolte a été insuffisante 1 million d'hls
 Dégonflement des stocks chez les détaillants 1 " "

Total

0

VINS BLANCS, VINS ROUGES ET VINS ROSES

Dans les vins de consommation courante et les V.D.Q.S., entrent des vins blancs, des vins rouges et des vins rosés. Comme leurs prix diffèrent, il est nécessaire de les séparer.

Les statistiques des Contributions Indirectes ne permettent malheureusement pas de faire la distinction entre vins rouges et vins rosés. Seuls les vins blancs sont comptés à part. La seule donnée disponible mais qui semble dépourvue de toute signification est la proportion de vin rosé dans le total du stock régulateur. Cette proportion était de 6 % en 1962-63 et de 4 % en 1963-64.

Si l'on admet que la proportion de vin rosé est de 5 % de la récolte, comme les vins rouges constituent environ 85 % de cette récolte, la proportion des vins rosés par rapport aux vins rouges et rosés serait de 6 %. Comme ces vins rosés se vendent à un prix supérieur de 15 % à 18 % aux prix du vin rouge courant, il suffira de majorer de 1 % le prix du vin rouge pour tenir compte du vin rosé qui est inclus dans l'ensemble "vin rouge et rosé".

L'Annexe I donne le détail des récoltes de vins blancs et de vins rouges et rosés en distinguant les vins de consommation courante, les appellations simples et les appellations d'origine contrôlée (A.O.C.). Il est facile d'en tirer les proportions de vins blancs et de rouges et rosés.

En appliquant ces proportions au "reste pour les particuliers" tiré du Tableau 6, on aboutit à la répartition suivante (Tableau 8).

- voir tableau 8, page suivante -

- LA FRAUDE -

Il est incontestable qu'une certaine quantité de vin est consommée sans payer de droits. D'après Monsieur BRANAS, cette quantité est supérieure à la différence entre les estimations de récolte du Ministère de l'Agriculture et le chiffre des récoltes déclarées aux Contributions Indirectes. Nous savons que l'autoconsommation sans déclaration de récolte est fréquente chez les très petits producteurs qui sont légion. Selon les Contributions Indirectes, la fraude ne peut être que faible pour la partie commercialisée, c'est pourquoi nous la négligerons. Par contre, pour l'autoconsommation nous pouvons admettre une fraude, pouvant atteindre 20 % (et même plus, en année de faible récolte) et qui, en moyenne, serait d'au moins 10 %.

TABLEAU 8

Répartition de la consommation commercialisée entre
vins blancs et vins rouges courants

(milliers d'hectolitres)

Années	Consommation courante et V.D.Q.S.		
	Vins blancs	Vins rouges et rosés	Total
1950	8 036	30 384	38 420
1951	6 436	30 320	36 756
1952	7 389	31 367	38 756
1953	8 309	31 132	39 441
1954	6 969	34 238	41 207
1955	8 043	34 585	42 628
1956	7 784	35 116	42 900
1957	8 487	37 780	46 267
1958	7 658	35 102	42 760

	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>Consommation courante</u>						
- vins blancs	4 394	5 911	4 934	5 405	5 417	5 686
- vins rouges et rosés.	35 551	33 497	33 022	33 199	33 276	34 932
Total (1)	39 945	39 408	37 956	38 604	38 693	40 618
<u>V.D.Q.S.</u>						
- vins blancs	924	1 578	1 529	1 578	1 580	1 335
- Vins rouges et rosés.	756	1 142	2 027	1 929	1 945	1 335
Total (2)	1 680	2 720	3 556	3 507	3 525	2 670
TOTAL GENERAL	41 625	42 128	41 512	42 111	42 218	43 288

(1) Différence entre la dernière colonne des Tableaux 6 et 7

(2) Dernière colonne du Tableau 7.

3° - RECAPITULATION.

TABLEAU 9

Récapitulation des quantités de vins courants consommées
(milliers d'hectolitres)

Années	Armée	Commercia- lisé (1)	Autoconsommation		Total	
			sans la fraude (2)	avec la fraude	sans la fraude	avec la fraude
1950	266	38 420	10 500	11 600	48 920	50 020
1951	261	36 756	13 000	14 300	49 756	51 056
1952	473	38 756	12 400	13 700	51 156	52 456
1953	433	39 441	12 000	13 200	51 441	52 641
1954	440	41 207	11 800	13 000	53 007	54 207
1955	450	42 628	12 200	13 500	54 828	56 128
1956	360	42 900	11 600	12 800	54 500	55 700
1957	380	46 267	9 500	10 000	55 767	56 267
1958	276	42 760	8 200	9 600	50 960	52 360
1959	302	41 625	10 700	11 800	52 325	53 425
1960	250	42 128	11 570	12 700	53 698	54 828
1961	191	41 512	10 950	12 100	52 462	53 612
1962	228	42 111	9 850	11 000	51 961	53 111
1963	284	42 218	10 900	12 200	53 118	54 418
1964	211	43 289	11 000 p	12 200 p	54 289 p	55 489 p

(1) voir Tableau 8
(2) voir Tableau 5

p = provisoire

C - LES VINS DE CHAMPAGNE

Définitions et sources :

La récolte de vin de Champagne est en faible partie consommée sous forme de "vin nature", en majeure partie sous forme de vin mousseux. Nous traitons seulement ici des vins mousseux de Champagne, les vins non champagnisés se trouvant compris soit dans les vins blancs courants, soit dans les autres vins d'appellation. Ces vins sont conservés dans les caves pendant plusieurs années avant d'être livrés au commerce, c'est pourquoi la récolte ne correspond pas du tout aux "sorties".

Nous avons fait appel au Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.) qui a bien voulu nous communiquer sa comptabilité des ventes annuelles de vin de champagne.

Quantités :

Voici par année, les sorties de cave des vins de Champagne.

TABLEAU 10

Exportations et ventes sur le marché intérieur

(milliers de bouteilles)(1)

Années	Ventes totales	Exportations (2)		Reste pour le marché intérieur	
		Etranger	T.O.M.	Milliers de bouteilles(1)	Milliers d'hectolitres
1950	33 399	10 970	2 990	19 439	155,5
1951	36 258	12 134	3 387	20 737	165,9
1952	30 727	9 538	2 630	18 559	148,5
1953	30 578	8 997	2 275	19 306	154,4
1954	33 485	9 215	1 938	22 332	178,6
1955	38 111	10 608	1 941	25 562	204,5
1956	44 445	11 087	1 785	31 573	252,6
1957	47 237	11 520	1 217	34 500	276,0
1958	39 121	11 546	988	27 587	220,7
1959	41 784	13 453		28 731	229,8
1960	49 265	13 908		35 357	282,8
1961	54 188	15 529		38 659	309,2
1962	57 920	15 436		42 484	339,8
1963	64 018	17 187		46 831	374,6
1964	70 205	18 155		52 050	416,4

- (1) Les demi-bouteilles et les magnums sont transformés en bouteilles ordinaires. Les bouteilles ordinaires, avant une capacité de 80 centilitres, 125 bouteilles font un hectolitre.
- (2) Dans les exportations, l'avitaillement de tous les navires est compris. Ces chiffres présentent de légères différences avec les statistiques douanières par suite de différences dans les dates d'enregistrement des exportations.

Les exportations ont augmenté moins vite que la consommation intérieure française.

D'après le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne, on peut classer les expéditeurs en deux catégories :

- 1 - Maisons de Champagne
- 2 - Récoltants et Coopératives.

La part des récoltants et coopératives (qui commercialisent eux-mêmes leur production) dans les expéditions totales a augmenté plus vite que celle des maisons de Champagne qui était de 11 % en 1953, s'élevait à 19 % en 1959 et à 25 % en 1964.

Bien entendu, il existe des stocks chez les négociants, qui ne sont pas seulement des stocks de roulement, mais peuvent parfois revêtir un caractère spéculatif. Il semble qu'on doive leur attribuer le gonflement des achats aux caves en période d'inflation et leur fléchissement pendant les époques de stabilité des prix. Nous n'avons pu avoir connaissance des variations de ces stocks du commerce.

D - LES AUTRES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

Introduction

On compte 217 appellations d'origine. Ne sont pas comprises comme appellations distinctes :

1° - Les vins mousseux . Sauf de très rares exceptions pour lesquelles l'appellation s'applique uniquement à des vins mousseux (Blanquette de Limoux, Clairette de Die), les vins d'appellation sont "champagnisés" lorsqu'ils se vendent mieux sous forme de "mousseux" que sous forme de vins "tranquilles". Il s'ensuit que la proportion des mousseux est variable, et qu'il est impossible d'en connaître les quantités produites et vendues.

2° - Les vins blancs et les vins rouges. Dans les cas où une même appellation comporte à la fois des vins blancs et des vins rouges, il n'y a qu'une seule appellation. Comme les échelles des valeurs relatives ne sont pas les mêmes pour les vins blancs et pour les vins rouges, nous sommes parfois amenés à les séparer.

Production et consommation

Le tableau 11 donne, par grandes régions, la récolte des vins à A.O.C. ainsi que leur importance relative, de 1959 à 1964.

On trouvera, à l'Annexe V, un tableau détaillé, donnant, par petites régions et, à l'intérieur des petites régions, par petits groupes d'appellations de valeur comparable.

- 1° - les productions par récolte de 1949 à 1964
- 2° - les quantités mises en consommation par année civile.

(Voir tableau 11 page suivante)

Le tableau 12 ci-après établit, pour l'ensemble des vins d'appellation et pour chaque campagne, le passage de la récolte à la consommation.

Il est bon de remarquer que les vins d'appellation sont conservés un temps plus ou moins long avant d'être consommés. Les stocks à la propriété ou dans le négoce sont fort importants. Ce n'est donc pas le vin de la récolte qui est consommé au cours de la campagne qui suit la récolte (comme il arrive pour le vin courant), mais des vins sortis des stocks provenant de récoltes anciennes.

(Voir tableau 12 page 35)

La comparaison entre les chiffres officiels de "sorties des chais" et le "reste pour la livraison au commerce" montre bien la cohérence des données intervenues dans ce calcul.

Les Contributions Indirectes publient, d'autre part (1) le volume des vins ayant acquitté, chaque année civile, les droits de circulation. On y trouve séparément, les vins à A.O.C. et les vins d'Alsace, lesquels ne bénéficient du régime des appellations d'origine, qu'à partir du 1er novembre 1962. Dans le tableau 13, on trouvera, par année civile, la consommation des vins d'appellation, dont on retranche celle du Champagne et des vins doux d'appellation, et à laquelle nous ajoutons la consommation des vins d'Alsace jusqu'à la fin de l'année 1962.

(1) "Statistiques et Etudes Financières" - supplément bleu n^{os} 107.
142, 165, 178 et 191 et Journal Officiel (droits de circulation)

TABLEAU 11

Récoltes des vins d'appellation par grandes régions

(Voir ANNEXE V - tableaux détaillés)

(milliers d'hectolitres)

Années de récolte	Bordelais	Bourgogne	Côtes-du-Rhône	Alsace	Loire-Centre-Jura-	Sud-Est et Sud-Ouest	TOTAL	Champagne	Vins doux naturels et de liqueur	TOTAL GENERAL (1)
1950	3 163	1 089	348	650	817	661	6 728	399	149	7 276
1951	1 932	706	354	467	576	459	4 494	189	163	4 846
1952	1 927	787	434	360	714	593	4 815	334	281	5 430
1953	2 978	934	433	563	992	740	6 640	318	287	7 245
1954	2 186	1 053	530	551	807	630	5 757	379	364	6 500
1955	3 111	1 118	635	572	828	841	7 105	471	443	8 019
1956	1 212	575	601	191	919	442	3 940	315	431	4 686
1957	1 284	500	365	383	450	343	3 325	168	425	3 918
1958	1 691	1 026	717	685	774	544	5 437	337	447	6 221
1959	1 853	1 306	696	516	796	525	5 692	471	429	6 592
1960	2 558	1 302	955	619	1 265	699	7 398	555	681	8 634
1961	1 825	993	613	563	864	667	5 525	574	543	6 642
1962	3 718	1 094	1 018	741	1 388	1 009	8 968	528	570	10 066
1963	2 979	1 330	732	936	1 053	718	7 748	688	481	8 917
1964	3 297	1 315	1 023	833	976	810	8 254	773	684	9 711

Après les gelées de 1956, la production n'a repris son rythme normal qu'en 1960.

Les transformations du vignoble français ressortent du tableau 11. A côté de la stagnation des récoltes de vins de Bordeaux, on remarquera la croissance rapide des Côtes du Rhône dont la production a triplé.

(1) Ce total général reproduit, pour chaque année, à moins de 10.000 hectolitres près, le chiffre des Contributions Indirectes (en y ajoutant les vins d'Alsace pendant la période où ces vins ne sont pas compris par les Indirectes dans la récolte des appellations d'origine, c'est-à-dire de 1950 à 1961)

TABLEAU 12

VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

Passage des récoltes déclarées à la consommation taxée

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
<u>Récoltes déclarées</u> (1)		<u>6 624</u>	<u>4 382</u>	<u>5 077</u>	<u>6 643</u>	<u>5 969</u>	<u>7 455</u>	<u>4 508</u>
<u>A déduire :</u>								
Augmentation des stocks (C.I.) à la propriété (2)		+1 310	- 517	- 136	+ 526	- 211	+ 793	- 672
Consomme et consommation familiale (I.N.A.O.) (2)		600	500	800	850	850	900	500
Déclassement à la proprié- té (2) (I.N.A.O.).....		870	122	180	227	117	24	43
Reste pour la livraison au commerce (6)		<u>3 844</u>	<u>4 277</u>	<u>4 233</u>	<u>5 050</u>	<u>5 213</u>	<u>5 738</u>	<u>4 637</u>
<u>Sorties des chais des pro- priétaires</u> (C.I.)	<u>2 837</u>	<u>3 890</u>	<u>4 340</u>	<u>4 180</u>	<u>5 040</u>	<u>5 210</u>	<u>5 714</u>	<u>4 639</u>
<u>A déduire :</u>								
Exportations (3)	550	630	640	625	685	752	915	809
Consomme et évaporation (4)	57	78	87	84	101	104	114	93
Vins déclassés par le négoce (7)	390	680	670	700	1.260	995	1.000	77
Augmentation du stock du négoce (5)	+ 333	+ 272	+ 298	+ 16	- 94	- 104	- 114	- 93
<u>Consommation taxée</u> (C.I.)..	<u>1 608</u>	<u>2 230</u>	<u>2 645</u>	<u>2 753</u>	<u>3 097</u>	<u>3 465</u>	<u>3 799</u>	<u>3 753</u>

(1) Tableau 11

(2) Voir le calcul des déclassements dans l'annexe III - ligne 2 - ligne 7.

(3) Voir annexe II

(4) L'administration accorde 2 % de manquants "non passibles des quintuples droits". Ce sont ces 2 % officiels que nous avons portés ici.

(5) Les stocks du négoce n'étant pas connus directement, sont calculés par différence.

(6) Annexe III ligne 6

(7) Annexe III

TABLEAU 12 (suite)

VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

Passage des récoltes déclarées à la consommation taxée (milliers d'hectolitres)

	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64
<u>Récoltes déclarées</u>	<u>3 542</u>	<u>5 542</u>	<u>6 588</u>	<u>8 638</u>	<u>6 649</u>	<u>10 089</u>	<u>8 922</u>
<u>A déduire :</u>							
Augmentation des stocks (C.I.) à la propriété	- 651	+ 396	- 337	+ 1 300	- 513	+ 1 442	- 157
Consume et consommation familiale (I.N.A.O.)	300	430	700	800	700	800	700
Déclassement à la propriété (I.N.A.O.)	10	814	70	105	114	162	7
Reste pour la livraison au commerce	<u>3 883</u>	<u>3 902</u>	<u>6 155</u>	<u>6 433</u>	<u>6 348</u>	<u>7 685</u>	<u>8 372</u>
<u>Sorties des chais des proprié- taires (C.I.)</u>	<u>3 883</u>	<u>3 903</u>	<u>6 155</u>	<u>6 433</u>	<u>6 348</u>	<u>7 685</u>	<u>8 372</u>
<u>A déduire :</u>							
Exportations	650	720	1 069	1 002	1 080	1 037	1 158
Consume et évaporation	78	79	123	129	127	154	178
Vins déclassés par le négoce	65	165	1 518	1 645	1 302	2 011	2 186
Augmentation du stock du négoce	- 78	- 76	- 82	- 99	- 136	- 81	- 68
<u>Consommation taxée (C.I.) ..</u>	<u>3 168</u>	<u>3 015</u>	<u>3 527</u>	<u>3 756</u>	<u>3 975</u>	<u>4 564</u>	<u>4 918</u>

TABLEAU 13

Consommation commercialisée des vins d'appellation d'origine contrôlée

(milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Consommation des vins à A.O.C. français (1) ...	1 644	2 500	2 700	2 850	3 200	3 560	3 910	3 625
Importations de vins étrangers de qualité correspondante (2)	15	18	20	26	28	31
Consommation totale	1 644	2 500	2 715	2 868	3 220	3 586	3 938	3 656
<u>A déduire :</u>								
- Vins de champagne (3)	156	166	148	154	178	204	253	276
- Vins doux (4)	(180)	(180)	(200)	220	294	345	404	437
Différence :	1 308	2 154	2 367	2 494	2 748	3 037	3 281	2 943
- Vins d'Alsace (5)	312	384	424	330	396	411	469	273
TOTAUX : ...	1 620	2 538	2 791	2 824	3 144	3 448	3 750	3 216

Bien que fiscalement comptés avec les vins, nous avons classé les vins doux naturels dans les apéritifs, auxquels, en réalité, ils se substituent. A l'inverse des autres vins, ils ne sont jamais consommés pendant les repas.

(1) "Statistiques et Etudes Financières" - supplément bleu n° s 107, 142, 165, 178 et 191, et Journal Officiel (droits de circulation)

(2) Annexe II

(3) Tableau 10

(4) Tableau 21. Pour les trois premières années estimation C.R.E.D.O.C.

(5) A partir de 1963, les vins d'Alsace sont compris dans les vins à A.O.C. (1ère ligne)

TABLEAU 13 (suite)

Consommation commercialisée des vins d'appellation d'origine contrôlée

(milliers d'hectolitres)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Consommation des vins à A.O.C. français (1) ...	2 937	3 233	3 642	3 804	4 095	4 779	4 932
Importations de vins étrangers de qualité correspondante (2)	29	20	14	16	20	21	21
Consommation totale	2 966	3 253	3 656	3 820	4 115	4 800	4 953
<u>A déduire :</u>							
- Vins de champagne (3)	221	230	283	309	340	375	416
- Vins doux (4)	303	443	435	510	557	588	617
Différence :	2 442	2 580	2 938	3 001	3 218	3 837	3 920
- Vins d'Alsace (5)	312	498	536	503	400	-	-
TOTAUX : ...	2 754	3 078	3 474	3 504	3 618	3 837	3 920

- (1) "Statistiques et Etudes Financières" - supplément bleu n^{os} 107, 142, 165, 178 et 191, et Journal Officiel (droits de circulation)
- (2) Annexe II
- (3) Tableau 10
- (4) Tableau 21. Pour les trois premières années estimation C.R.E.D.O.C.
- (5) A partir de 1963, les vins d'Alsace sont compris dans les vins à A.O.C. (1ère ligne)

Si l'on compare les chiffres de consommation (tableau 14) aux chiffres de production (tableau 11), on s'aperçoit que les proportions des diverses régions entre elles ne sont pas les mêmes. Ainsi, les vins de Bordeaux qui représentent environ 38 % de la production des vignobles à A.O.C.,(1) ne comptent plus que pour 18% dans la consommation, et les vins de Bourgogne qui fournissent 16 % de la production entrent pour 19 % dans la consommation totale des vins d'appellation (1).

La consommation des vins des Côtes du Rhône a triplé en 15 ans. Pour avoir plus de détails sur le développement relatif de la consommation des divers vins à A.O.C., le lecteur pourra se reporter à l'annexe V.

(1) Champagne excepté.

Comme pour les vins courants, la taxe de circulation est perçue au moment où le vin entre dans le magasin du détaillant, les importations (vins mousseux par exemple) sont comprises et les exportations sont déduites. Mais au lieu d'être revendu au consommateur dans un délai de moins d'un mois, le vin peut être stocké plus ou moins longtemps chez le détaillant. Si dans les succursales des grands magasins, les vins à A.O.C. ne séjournent pas plus d'un mois, les délais peuvent aller jusqu'à un an pour les vins d'appellation chez les non-succursalistes, jusqu'à 3 ans, voire même davantage pour les vins de grande classe.

Il est évident que la production des vignobles d'appellation contrôlée n'a pas subi la rapide augmentation qui ressort du tableau 12. Jusqu'en 1951, la législation avait pour conséquence le déclassement à la propriété d'une partie des vins d'appellation contrôlée qui retombait dans les vins courants. Ces vins, qui n'avaient pas eu à payer la taxe spéciale des A.O.C., étaient achetés par le négoce sous le régime fiscal des vins courants et revendus aux particuliers comme "vin de marque". Cette législation a été abrogée en 1952.

Le tableau 14, ci-après, donne la consommation des vins d'appellation par grande région de production. On en trouvera le détail à l'annexe V (2ème partie).

TABLEAU 14

Consommation des vins à A.O.C. par grandes régions de production

(milliers d'hectolitres)

Années	Bordeaux	Bourgogne	Côtes du Rhône	Alsace (1)	Sud-Ouest et Sud-Est	Loire Centre	Totaux
1951	805	566	160	437	137	438	2 543
1952	832	478	292	437	245	490	2 774
1953	769	512	303	326	293	607	2 810
1954	883	539	224	463	286	732	3 127
1955	765	770	387	518	310	674	3 424
1956	¹ 291	571	392	458	423	587	3 722
1957	771	362	542	184	425	901	3 185
1958	894	348	325	409	328	421	2 725
1959	505	629	516	626	229	553	3 058
1960	466	979	550	519	267	679	3 460
1961	529	675	609	513	264	898	3 488
1962	582	666	552	592	390	811	3 593
1963	882	463	561	578	380	952	3 816
1964	711	811	482	878	246	767	3 895

(1) Y compris la Franche-Comté qui ne représente qu'environ 4 % du total.

RECAPITULATION

Le tableau 15 retrace l'évolution de la consommation du vin avec sa répartition entre autoconsommation des producteurs, et vins commercialisés.

TABLEAU 15

Quantités de vin consommées

(milliers d'hectolitres)

Années	Autoconsommation des producteurs (1)	VINS COMMERCIALISES					Totaux
		Vins courants		Champagnes (3)	Autres vins à A.O.C. (3)		
		Commerce (2)	Intendance (2)		Français	Importés	
1950	11.600	38.420	266	156	1.620	..	52.062
1951	14.300	36.756	261	166	2.538	..	54.021
1952	13.700	38.756	473	149	2.776	15	55.869
1953	13.200	39.441	433	154	2.806	18	56.052
1954	13.000	41.207	440	178	3.124	20	57.969
1955	13.500	42.628	450	204	3.422	26	60.230
1956	12.800	42.900	360	253	3.722	28	60.063
1957	10.000	46.267	380	276	3.185	31	60.139
1958	9.600	42.760	276	221	2.725	29	55.611
1959	11.800	41.625	302	230	3.058	20	57.035
1960	12.700	42.128	250	283	3.460	14	58.835
1961	12.100	41.512	191	309	3.488	16	57.616
1962	11.000	42.111	228	340	3.598	20	57.297
1963	12.200	42.218	284	375	3.816	21	58.914
1964	12.200 _(p)	43.289	211	416	3.899	21	60.036 _(p)

(1) Tableau 9 (y compris la fraude)

(2) Tableau 9

(3) Tableau 13

(p) Provisoire

Chapitre 2

LES SPIRITUEUX

SOURCES ET METHODE D'ESTIMATION

On désigne sous le nom de "Spiritueux", un ensemble de boissons qui comprend les apéritifs, les eaux-de-vie et les liqueurs (1).

Sources : Supplément (bleu) de "Statistiques et Etudes Financières" consacré aux Impôts indirects.

Titre Ier, Tableau III "Quantités (en alcool pur) correspondant aux droits développés au Tableau II :

- 1 - Alcool employé à la fabrication des vins de liqueur
- 2 - Rhums (qui, comme les vins de liqueur, jouissent du demi-tarif)
- 3 - Autres spiritueux, c'est-à-dire l'ensemble des spiritueux imposés au tarif général
- 4 - L'article 406 bis du Code Général des Impôts, qui comprend les apéritifs plus, à partir de 1963, le Whisky, le gin et l'erak (surtaxés)
- 5 - L'article 406 ter et quater C.G.I. qui comprend les apéritifs anisés (surtaxe supplémentaire)

Titre III - Chapitre Ier "Les alcools", on trouve :

- 7 - La production par les bouilleurs (de cru et de profession) des alcools de vin, de cidre, de marcs, de fruits
- 8 - Les stocks (contrôlés et évalués)
- 9 - Les quantités allouées en franchise aux bouilleurs de cru
- 10 - Les quantités d'eaux-de-vie d'origine ayant droit aux appellations d'origine (fabrication et stocks) pour le Cognac, l'Armagnac et le Calvados du pays d'Auge.
- 11 - Les quantités fabriquées et les stocks et les importations de Rhums, Talias et Genièvre.

(1) On trouvera, dans l'introduction, les définitions et le régime fiscal des spiritueux.

Toutes ces quantités sont exprimées en hectolitres d'alcool pur. Elles sont relatives à la consommation intérieure puisque les exportations exemptes de droits en sont exclues et qu'elles comprennent les importations qui ont acquitté les droits.

Partons du N° 3 : "Ensemble des spiritueux imposés au tarif général" (non compris les vins de liqueur et les rhums). Si nous en enlevons le N° 4, c'est-à-dire les apéritifs, le whisky, le gin et l'arak (1), il reste les eaux-de-vie (sauf whisky, gin, arak).

Si, du N° 4, nous enlevons le N° 5 (article 406 ter) (apéritifs anisés), il reste les apéritifs à base de vin qui n'acquittent pas la surtaxe des apéritifs à base d'alcool.

Depuis 1957, les quantités sont enregistrées par les Indirectes, ce qui permet d'obtenir une précision plus grande que l'ancien procédé qui consistait à obtenir les quantités en divisant le produit de la taxe par le tarif correspondant.

On trouvera, au tableau 16, la consommation taxée au tarif général, laquelle ne comprend ni les vins doux naturels (qui ne sont pas considérés comme des spiritueux), ni les vins de liqueur ni les Rhums qui jouissent du demi-tarif.

TABLÉAU 16

Consommation taxée au tarif général (2)

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

1950	478	1958	347,3
1951	515	1959	338,3
1952	510	1960	354,1
1953	475	1961	392,7
1954	420	1962	438,9
1955	365	1963	494,1
1956	369	1964	550,8
1957	382		provisoire

Il n'est pas certain que la baisse de la consommation taxée enregistrée depuis 1952 jusqu'en 1959 corresponde à une diminution véritable de la consommation, qui serait due à la hausse considérable des droits sur l'alcool. Il est probable que l'importance de ces droits a favorisé la fraude et que la remontée de la consommation observée depuis 1960 traduit, en partie, la récupération sur la fraude due aux mesures de surveillance très sévères de la part du service de la Répression des Fraudes.

On peut diviser les spiritueux en trois parties : Apéritifs, Eaux-de-vie, Liqueurs.

(1) Le whisky, le gin et l'arak ne font partie de l'article 406 bis qu'à partir de 1962.

(2) Statistiques et Etudes Financières - supplément "Les impôts indirects" Titre Ier, Tableau III, droits de consommation "autres spiritueux".

LES APERITIFS

Les apéritifs comprennent :

- a - les apéritifs à base de vin et vermouths.
- b - les apéritifs à base d'alcool "anisés", "amers", "bitters", "goudrons" et "gentianes".
- c - les vins de liqueur
- d - nous y avons ajouté les vins doux naturels, qui sont soumis au régime fiscal des vins et ne sont pas compris dans la consommation taxée des spiritueux, ainsi que le whisky, lequel, en France, est consommé surtout comme apéritif, et non comme digestif.

La statistique fiscale concernant des apéritifs à base de vin est fondée sur la différence entre le rendement de la taxe générale qui frappe tous les apéritifs et le rendement de la taxe supplémentaire qui frappe seulement les apéritifs à base d'alcool. Comme à partir de 1963, le whisky est compris dans les apéritifs à base d'alcool, nous l'avons introduit également pour les années antérieures.

- voir tableau 17, page suivante -

Ces chiffres ne comprennent pas la production exportée qui n'est frappée d'aucun droit.

A partir de Juillet 1953 la forte augmentation des droits sur les apéritifs a entraîné une baisse de leur consommation. Nous supposons que les stocks de la production et du commerce sont restés à peu près constants et que, par conséquent, la consommation apparente est sensiblement égale à la consommation réelle.

TABLEAU 17

Répartition en quantités des différentes catégories d'apéritifs
(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Années	Chiffres officiels de consommation totale(1)	Répartition		
		Apéritifs à base d'alcool (2)	Apéritifs à base de vins	Whisky (3)
1950	(323)	(153)	(170)	0,6
1951	(347)	(167)	(180)	1,2
1952	340	(165)	175	1,7
1953	294	140	154	2,7
1954	269	124	145	2,1
1955	233	115	118	3,2
1956	245	123	122	3,9
1957	251	132	119	3,4
1958	219,4	122,7	96,7	3,3
1959	218,4	130,6	87,8	5,6
1960	225,9	137,4	88,5	8,1
1961	251,3	157,7	93,6	16,1
1962	277,3	174,6	102,7	27,5
1963	342,2	200,3	108,5	33,4
1964	397,7 (p)	234,3 (p)	126,4 (p)	37,0 (p)

(1) Articles 406 bis et 406 quater (Code Général des Impôts) Statistiques et Etudes Financières (Supplément : les Impôts indirects, Titre I, tableau III)

(2) 406 ter : Code Général des Impôts (Statistiques et Etudes Financières - N° 19 Tableau III).

(3) Le Whisky n'est compris dans la statistique de la consommation totale des apéritifs qu'à partir de 1963 : il est compris (avec les apéritifs à base de vin) dans la différence entre la consommation totale et celle des apéritifs à base d'alcool, mais seulement depuis 1963.

(p) provisoire.

LES APERITIFS A BASE DE VIN ET VERMOUTHS

Les chiffres du Tableau 17, exprimés en alcool pur ont été transformés en volume réel.

TABLEAU 18

Consommation des apéritifs à base de vin et vermouths

(milliers d'hectolitres)

Années	Consommation apparente(2)	Années	Consommation apparente(2)
1950	950 (1)	1958	538
1951	1 000 (1)	1959	488
1952	974	1960	496
1953	861	1961	520
1954	809	1962	570
1955	658	1963	609
1956	679	1964	689 (p)
1957	662		

(1) Chiffres arrondis

(2) Chiffres du Tableau 17, 3ème colonne, multipliés par 100/18, les apéritifs à base de vin titrant, en moyenne, 18 % d'alcool pur.

LES APERITIFS A BASE D'ALCOOL

Les apéritifs à base d'alcool comprennent les apéritifs anisés, d'une part et d'autre part, les bitters, amers, goudrons et gentianes. (article 1615 C.G.I.)

On ne connaît la production des apéritifs à base d'alcool qu'à partir de 1953, car auparavant, ils entraient dans la définition des liqueurs dont on ne pouvait les séparer.

Les contributions indirectes, sous le nom d'"apéritifs à base d'alcool" ont fourni les données suivantes qui ne comprennent pas la production exportée (Voir Tableau 19 - 1ère colonne).

Grâce à l'obligeance d'une grande maison d'apéritifs, nous avons pu isoler à part les apéritifs du type amers, gentiane, qui ne titrent que 18 % ou 20 % d'alcool pur. Certes, cette ventilation n'est qu'approximative, mais elle devait être faite à cause de la grande différence des résultats lorsqu'ils sont exprimés en alcool pur ou en volume réel.

TABLEAU 19

Consommation des apéritifs à base d'alcool
(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Années	Données des Contributions Indirectes (1)	Dont : amers, gou-drons et gentiane	Reste pour les apéritifs anisés
1950	(153)	(20)	(133)
1951	(167)	(20)	(147)
1952	(165)	(20)	(145)
1953	140,0	19	121
1954	123,5	18	105,5
1955	115,0	17	98
1956	123,0	17	106
1957	132,5	16	116
1958	122,7	16	106,7
1959	130,6	17	113,6
1960	137,4	17,4	120
1961	157,7	19,2	138,5
1962	174,6	21,8	152,8
1963	200,3	24,3	176
1964	234,3 (p)	27 (p)	207,3 (p)

(1) Chiffres C.R.E.D.O.C. pour les années 1950, 1951 et 1952. Les chiffres, mis entre parenthèses, sont très approximatifs.

Traduits en volume réel, à raison de 20 % d'alcool pur pour les apéritifs du type amers et gentiane, et de 45 % d'alcool pur pour les apéritifs anisés, on obtient les résultats suivants (Tableau 20).

TABLEAU 20

Consommation des apéritifs à base d'alcool
(milliers d'hectolitres réels)

Années	Type amers, bitters et gentiane	Anisés	Années	Type amers, bitters et gentiane	Anisés
1950	100	296	1958	80	237
1951	100	327	1959	85	252
1952	100	322	1960	87	266
1953	95	269	1961	96	308
1954	90	234	1962	109	340
1955	85	218	1963	121	391
1956	85	236	1964	135 (p)	460 (p)
1957	80	258			

Il existe, principalement dans le Sud-Est, une importante consommation d'apéritifs anisés qui ne sont pas compris dans les statistiques. Ces "pastis" sont fabriqués à partir d'eaux de vie des bouilleurs de cru auxquelles s'ajoutent, depuis 1954, une production d'alcool utilisant du sucre de betterave acheté dans le commerce (voir tableau 45).

LE WHISKY

La consommation du Whisky, autrefois réservé aux touristes anglais et américains, s'est beaucoup répandue dans les familles françaises. Nulle avant 1950, elle a fait un bond considérable depuis 1959.

TABLEAU 21

Importations nettes de Whisky - Import-Export

Années	Hectolitres d'alcool pur	Hectolitres réels(1)	Millions de bouteil- les de 0,75 litre
1950	563	1 410	0,19
1951	1 215	3 040	0,40
1952	1 665	4 160	0,55
1953	2 700	6 750	0,90
1954	2 115	5 300	0,70
1955	3 200	8 000	1,06
1956	3 870	9 675	1,29
1957	3 370	8 425	1,12
1958	3 290	8 250	1,10
1959	5 585	13 950	1,85
1960	8 066	20 000	2,66
1961	16 128	40 000	5,30
1962	27 500	69 000	9,20
1963	33 400	83 500	11,16
1964	36 669	91 670	12,19

(1) à 40 % d'alcool pur.

LES VINS DOUX NATURELS

Le Comité Interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueur nous a communiqué les récoltes, les sorties des chais et la mise en consommation des vins doux naturels. Voir Annexe VIII.

Jusqu'en 1958, la quasi totalité des vins doux naturels étaient récoltés dans la zone et avec l'encépagement exigé par la législation sur les appellations d'origine contrôlée. La production de vins doux sans appellation était négligeable. Mais, en raison de l'accroissement de la demande, des viticulteurs situés hors de la zone délimitée des appellations contrôlées ont reconverti leur encépagement et produisent maintenant des vins doux naturels sans appellation, vendus sous le nom de "Grenache".

La rapide augmentation des ventes tient à la très forte majoration des droits sur les spiritueux intervenue en 1953, augmentation qui frappe les apéritifs et non les vins. Si bien que la consommation s'est orientée vers les doux naturels qui peuvent se substituer aux apéritifs et bénéficient du statut des vins.

Le Tableau 22 donne le résultat du calcul de la consommation intérieure française, compte tenu des exportations, d'après l'annexe VIII.

TABLEAU 22

Consommation des vins doux naturels
(milliers d'hectolitres)

Années	Avec appellation	Sans appellation(2)	Années	Avec appellation	Sans appellation(2)
1950	(150) (1)		1958	300	17
1951	(160) (1)		1959	437	19
1952	(200) (1)		1960	430	20
1953	218		1961	502	20
1954	291		1962	543	19
1955	300		1963	580	17
1956	372	19	1964	606	16
1957	430	16			

(1) Chiffres approximatifs basés sur les récoltes
 (2) Chiffres arrondis, basés sur les récoltes des vins doux sans appellation.

La statistique douanière ne distingue pas les vins doux naturels des autres vins d'appellation. En outre, le régime fiscal des vins doux naturels étant particulier et limité à la métropole, il ne peut y avoir aucune importation sous la rubrique vins doux naturels.

LES VINS DE LIQUEUR

Dans les statistiques des Contributions Indirectes, les vins de liqueur d'appellation contrôlée peuvent être séparés des apéritifs à base de vin parce qu'ils jouissent de tarifs spéciaux. Dans ces vins de liqueur sont compris le "Pineau des Charentes" (bien qu'il ne soit pas un vin, mais un mélange de moût de raisin et de Cognac), les vins de liqueur français (1) et les vins de liqueur importés.

Les modifications incessantes de la nomenclature des Douanes rendent le calcul des importations extrêmement ardu.

Jusqu'en 1958, la statistique des douanes présente les importations de Porto et Madère d'une part, et celles des autres vins de liqueur (Xérès, Marsala, Samos, etc...) d'autre part. A partir de 1956, cette distinction n'est plus faite et les douanes ne séparent plus les vins de liqueur des "mistelles". On a dû recourir aux importations par pays d'origine. On a éliminé les importations d'Afrique du Nord (mistelles) et on a pris les importations du Portugal pour le Porto, d'Espagne pour le Madère, d'Italie et de Grèce pour les "Autres". Toutefois, dans le Tableau 23, le Porto et le Madère se trouvent ensemble de 1950 à 1958. A partir de 1959 le Porto est isolé et le Madère transféré dans la colonne "Autres".

En 1959, les Contributions Indirectes fournissent seulement l'ensemble "vins de liqueur plus vins doux naturels plus vins mousseux et crèmes de cassis".

Nous avons obtenu du Bureau National Interprofessionnel du Cognac (en ce qui concerne le Pineau des Charentes) et du Comité Interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueur à A.O.C. (en ce qui concerne les quantités de Frontignan élaborées en "vins de liqueur"), les renseignements suivants, auxquels nous avons ajouté le Porto (Madère, Samos, etc...) et les autres vins de liqueur importés.

(1) Vins doux naturels élaborés en vins de liqueur et ayant obtenu l'appellation contrôlée.

TABLEAU 23

Consommation de vins de liqueur

(Hectolitres)

Années	Vins de liqueur français		Vins de liqueur importés		Total
	Pineau (1)	Frontignan (2)	Porto (3)	Autres	
1950	7 526	4 089	30 618	6 000	48 233
1951	8 322	1 620	35 509	4 800	50 251
1952	8 149	2 815	42 077	3 100	56 141
1953	7 616	761	42 140	11 000	61 500
1954	6 436	3 240	41 848	6 800	58 324
1955	6 082	53	49 800	7 540	63 475
1956	6 431	2 875	56 600	3 550 (2)	69 456
1957	8 421	145	57 327	4 927 (2)	70 820
1958	6 897	113	58 962	7 110	73 082
1959	6 914	1 609	50 713 (2)	8 135	67 371
1960	8 071	1 104	50 446	8 635	68 256
1961	9 342	379	61 391	21 164	92 276
1962	9 850	99	73 746	21 806	105 501
1963	10 637		90 783 (2)	24 604	126 024
1964	10 272		101 345	27 726	139 343

(1) pour le Pineau, livraisons pendant l'année civile, en France.

(2) Le seul vin français élaboré en vin de liqueur est le Frontignan - pour lequel il a été tenu compte des variations de stocks et des exportations.

(3) Voici le détail des importations de Porto :

1959		1963	
Bouteilles	fûts	Bouteilles	fûts
1 013 hl.	49 700 hl.	2 497 hl.	88 286 hl.

TABLEAU 24 (Suite et fin)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Apéritifs à base de vins	538	488	496	520	570	609	689
Apéritifs à base d'alcool							
{ Anisés	237	252	266	308	340	391	460
{ Amers, gentiane	80	85 ³³	87	96	109	121	135
Whisky	8,3	13,9	20,0	40,0	69,0	83,5	91,9
Vins doux naturels	317	456	450	522	562	597	622
Vins de liqueur	73,0	67,3	68,2	92,2	105,5	126,0	139,3
Fraude	(110)	(130)	(125)	(110)	(105)	(100)	(100)
Total des apéritifs	1 363	1 492	1 512	1 688	1 860	2 027	2 238

LES EAUX-DE-VIE

A - LA PRODUCTION DES EAUX DE VIE

Nous distinguerons :

- le Cognac
- l'Armagnac
- les autres eaux de vie de vin et eaux de vie de marc de raisin
- les eaux de vie de cidre
- les eaux de vie de fruits
- les eaux de vie de fantaisie
- les eaux de vie de grains
- les eaux de vie de canne et de mélasse de canne (Rhum)

Les eaux de vie françaises sont produites :

- soit par des bouilleurs et distillateurs de profession,
- soit par les bouilleurs de cru (1).

L'estimation de ces deux productions est fournie par le Bureau des Statistiques des Contributions Indirectes et est publiée au Journal Officiel.

Leurs utilisations se répartissent de la manière suivante :

- livraison au Service des alcools (2)
- "vinage" des vins
- la consommation de bouche
- la consommation familiale des producteurs

Le Tableau 25 donne, en alcool pur, la production des diverses eaux de vie (total des bouilleurs de cru et des professionnels).

-
- (1) Le nombre des bouilleurs de cru est de l'ordre de 3 000 000 dont un petit peu moins de 2 millions ont effectivement distillé en 1963.
- (2) Les quantités livrées au Service des alcools, augmentées de celles qui proviennent d'autres sources (betteraves, mélasses,...), sont utilisées :
- à des usages industriels (pharmacie, vinaigrerie d'alcool, etc...)
 - à la fabrication des spiritueux (apéritifs, liqueurs,...)
 - à l'exportation sous forme d'alcool pur.

TABLEAU 25

Production d'eau-de-vie(milliers d'hectolitres
d'alcool pur) (1)

Provenances	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
Cognac	92,9	202,7	110,3	171,8	184,4	141,6	168,4	122,4
Armagnac	1,7	14,5	4,5	8,9	11,4	8,6	16,8	11,3
Autres eaux de vie de vin	16,9	155,7	130,9	160,0	453,7	621,3	415,0	171,3
Eaux de vie de :								
Lies (2)	27,5	45,5	39,1	43,3	75,0	51,7	56,3	40,2
Piquettes (2)	52,9	86,8	84,5	92,8	94,4	119,3	126,5	125,4
Marc de raisin	128,4	196,4	176,1	184,0	182,0	187,9	171,1	120,6
Pommes et poires (2)	275,4	524,7	112,5	614,7	351,2	182,5	299,3	184,2
Cidre et poiré	147,4	235,2	139,4	182,2	169,0	156,7	121,4	122,1
Marc de pommes (2)	19,0	11,8	14,6	11,8	7,2	6,5	7,8	6,3
Fruits (3)	32,8	56,2	41,7	50,1	45,0	43,2	41,5	27,9
Grains (Genièvre)	15,0	17,3	18,2	15,3	12,8	10,6	10,1	10,0

- (1) Source : "Statistiques et Etudes Financières" supplément bleu, Titre III, Tableau VII et J.O. de Novembre (Tableau de la production et du mouvement des alcools). Les chiffres de production fournis par les Bureaux Interprofessionnels du Cognac et de l'Armagnac sont légèrement supérieurs à ceux des indirectes (peut-être parce qu'ils comprennent l'autoconsommation).
- (2) Les eaux-de-vie de lie, piquette, pommes et poires, marc de pommes et les divers ne figurent que pour mémoire. Elles n'entrent pas dans la consommation de bouche, commercialisée, en outre, il y a des alcools de betterave, de mélasse, de tubercules, de céréales, dont il est inutile de faire mention, puisqu'ils n'ont que des emplois industriels.
- (3) Autres que pommes et poires.

TABLEAU 25 (suite et fin)

Provenances	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964
Cognac	101,4	103,3	191,5	201	256	245	281	219
Armagnac	3,2	5,7	12,5	13	19	17	31	29
Autres eaux de vie de vin	31,4	34,2	231,5	290	380	101	100	64
Eaux de vie :								
Lies	20,3	32,0	64,3	66	70	53	77	64
Piquettes	90,3	107,3	158,8	177	153	21	24	22
Marc de raisin	65,4	86,9	114,1	107	105	96	67	57
Pommes et poires	1,3	351,0	5,6	310	27	348	46	3
Cidre et poiré	45,9	105,8	98,9	110	99	93	67	51
Marc de pommes	1,8	8,5	3,7	4	63	4	5	3
Fruits	12,3	20,9	34,1	29	31	41	17	31
Grains (genièvre)	11,3	9,2	8,4	9	8	9	6,4	5,1

On trouvera, à l'Annexe X, les prélèvements du Service des Alcools et ce qui reste pour la consommation totale dont la consommation de bouche n'est qu'une partie.

B - LA CONSOMMATION DES EAUX DE VIE

Les alcools de lie, de piquette, de pommes et de poires et de marc de pommes sont entièrement absorbés par les prestations au Service des Alcools et ne vont pratiquement pas à la consommation de bouche.

En dehors des allocations en franchise pour la consommation familiale, toutes les eaux de vie, apéritifs et liqueurs (sauf les vins de liqueur à appellation contrôlée et les rhums qui jouissent de tarifs spéciaux) sont soumis au même droit général de consommation. C'est pourquoi, la taxation ne permet pas de ventiler la consommation des divers spiritueux sauf pour les rhums, les vins de liqueur et les apéritifs.

On distingue : la consommation commercialisée
la consommation des récoltants

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE.

allons essayer de chiffrer, pour chacune des eaux de vie, les quantités consommées en négligeant la fraude et nous tiendrons compte de celle-ci dans la récapitulation de l'ensemble des eaux de vie.

Le service des alcools ayant le monopole de tous les alcools qui ne sont pas d'appellation contrôlée ou réglementés, les eaux de vie non réglementées ne peuvent, en principe, être commercialisées. C'est en tablant sur ce principe que les calculs ont été faits.

Dans le Tableau 26, ci-après, nous avons réuni les résultats du calcul de la consommation (en alcool pur) des diverses eaux-de-vie, tels qu'ils résultent des renseignements chiffrés qu'on a pu réunir et qu'on trouvera plus loin.

Les chiffres du Cognac et des eaux de vie de grain sont sûrs. Les chiffres de l'Armagnac sont à peu près valables, et, du reste faibles. Les chiffres du Brandy sont assez bons. Pour les eaux-de-vie de marc de raisin et de cidre, nous n'avons pris que les eaux-de-vie réglementées, donc sûrement commercialisées. Ceux des eaux de vie de fruits et de fantaisie sont beaucoup moins sûrs. On remarquera qu'en 1961, il y a eu une production exceptionnellement élevée d'Armagnac et d'eaux de vie de marc de raisin. Or, pour ces eaux de vie, il y a eu certainement un gonflement des stocks dont nous n'avons pu tenir compte, faute de renseignements sur les stocks. Il est probable que la mise en consommation totale n'a pas dépassé 135 000 hectolitres d'alcool pur (au lieu de 151 200).

TABLEAU 26

Consommation des diverses eaux-de-vie

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Eaux-de-vie commercialisées	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cognac (1)	22,7	25,0	13,4	23,2	23,8	23,3	28,6	33,9
Armagnac (2)	2,5	6,0	6,0	6,0	8,0	8,0	7,1	7,0
Eaux-de-vie de vin (3)	23,8	16,0	13,9	23,2	16,6	16,8	17,1	16,3
Eaux-de-vie de marc de raisin (4)	20,0	20,0	24,0	25,0	24,5	34,3	32,7	34,0
Eaux-de-vie de cidre (5)	33,0	40,0	50,0	45,0	35,5	24,6	22,5	21,0
Eaux-de-vie de fruits (6)	10,0	10,0	10,0	8,0	8,0	4,0	3,0	2,5
Eaux-de-vie de fantaisie (7)	15,0	20,0	20,0	15,0	12,0	5,0	4,0	4,0
Eaux-de-vie de grain (8)	15,6	19,2	20,5	16,6	15,2	13,0	14,5	14,0
Totaux	142,6	156,2	157,8	162,0	143,6	129,0	129,5	132,7

(1) Tableau 27 "Consommation des particuliers"

(2) Tableau 28.

(3) Tableau 30. Total du Brandy et des autres eaux-de-vie de vin

(4) Tableau 31, dernière colonne

(5) Tableau 35.

(6) Tableau 36.

(7) Tableau 37.

(8) Tableau 38.

TABLEAU 26 (Suite et fin)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Cognac	26,0	25,9	28,5	29,2	35,6	37,5	35,2
Armagnac	7,1	2,5	6,3	17,0	5,6	3,2	15,7
Eaux-de-vie de vin	17,9	15,7	14,9	15,7	16,2	17,5	19,1
Eaux-de-vie de marc de raisin	25,4	35,7	32,2	49,8	41,5	47,9	38,3
Eaux-de-vie de cidre	13,7	13,5	11,4	15,9	12,1	24,8	34,9
Eaux-de-vie de fruits	3,0	3,9	4,4	5,7	6,7	6,8	7,0 ^(p)
Eaux-de-vie de fantaisie	4,0	7,9	8,7	11,4	13,5	13,6	13,6 ^(p)
Eaux-de-vie de grain	13,0	8,9	9,4	6,5	10,8	9,2	7,3 ^(p)
Totaux	110,1	114,0	115,8	151,2	142,0	160,5	171,1

C - LE COGNAC

Source : Bureau Interprofessionnel du Cognac.

Rappelons que la région délimitée du Cognac comprend six sous-régions : Grande-Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins bois, Bons bois, Bois ordinaires.

L'ensemble Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, représente 30 % de la récolte de vin. Ce vin est employé uniquement à la fabrication du Cognac.

Les Fins bois (35 % de la récolte) servent en grande partie à la fabrication du Cognac, mais aussi aux autres usages.

Les Bons bois et surtout les Bois ordinaires (35 % de la récolte) ne servent que pour une faible part à produire du Cognac, dans les années déficitaires.

L'Annexe XI donne la production de Cognac par cru, par année civile et par campagne, les achats du commerce, l'exportation et les ventes sur le marché intérieur français.

TABLEAU 27

Quantités de Cognac consommées en France (1)

Années	En hectolitres d'alcool pur	En hectolitres volume réel
1950	24 246	60 615
1951	32 559	81 397,5
1952	26 892	67 230
1953	23 005	57 512,5
1954	24 716	61 790
1955	23 548	58 870
1956	28 577	71 442,5
1957	33 891	84 727,5
1958	25 972	64 930
1959	25 962	64 905
1960	25 468	63 670
1961	26 788	66 970
1962	30 586	76 465
1963	33 361	83 402,5
1964	35 240	88 100

(1) Source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac.

D - L'ARMAGNAC

On trouvera à l'Annexe XII la production, le mouvement des stocks et les ventes d'Armagnac par campagne, d'après le Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac.

Il faut en déduire l'utilisation des Armagnacs dans les mutages ainsi que les les exportations.

TABIEAU 28

Armagnac commercialisé pour le marché intérieur (1)
(hectolitres d'alcool pur)

1950	6 780
1951	10 562
1952	9 269
1953	9 742
1954	19 498
1955	14 596
1956	17 264
1957	11 871
1958	9 216
1959	2 505
1960	6 269
1961	16 965
1962	5 595
1963	3 212
1964	15 656

Ces résultats ont été transformés en hectolitres réels, à raison de 40 litres d'alcool pur par hectolitre d'Armagnac. La production marque des variations considérables (1959, 1961, 1963) que les stocks amortissent. Comme nous ne connaissons pas les stocks, nous avons pratiqué l'amortissement en considérant la moyenne triennale des deux années qui précèdent l'année considérée et de l'année elle-même.

(1) Voir Annexe XII, dernière colonne.

TABLEAU 29

Consommation d'Armagnac sur le marché intérieur français

(hectolitres réels)

1950	16 950
1951	21 675
1952	22 176
1953	24 644
1954	32 091
1955	36 530
1956	42 798
1957	36 442
1958	31 959
1959	19 660
1960	14 991
1961	21 449
1962	24 024
1963	21 476
1964	20 386

L'autoconsommation se trouve comptée avec l'ensemble des eaux-de-vie au Tableau 46.

E - LES EAUX-DE-VIE DE VIN AUTRES QUE LE COGNAC ET L'ARMAGNAC

Les eaux-de-vie de vin, autres que le Cognac et l'Armagnac, comprennent le Brandy, la Fine-Languedoc et quelques autres eaux-de-vie de vins réelementés.

Il y a deux sortes de Brandy : l'une est une eau de vie de vin (acquits blancs), l'autre est un mélange d'alcool de rétrocession et d'eaux-de-vie non réglementées de vin ou autres origines additionné de Cognac (acquits roses).

Le Cognac qui entre dans la composition du Brandy a été déduit des ventes de Cognac déjà comptées. L'alcool de rétrocession fourni par les Services des Alcools n'entre pas dans les quantités d'alcool contenues dans les diverses eaux-de-vie, et les eaux-de-vie non réglementées qui entrent dans la composition du Brandy ne figurent pas dans les eaux-de-vie commercialisées. Il n'y a donc aucun double emploi et la consommation de Brandy doit être comptée dans son intégralité.

(1) Les stocks du négoce n'étant pas connus, n'ont pu être décomptés. En réalité, ils amortissent les irrégularités de la production et permettent à la vente au détail d'être régulière.

Les statistiques concernant les ventes de Brandy sur le marché intérieur français ont été établies à partir des données fournies par le Bureau National Interprofessionnel du Cognac.

On a assimilé la consommation des autres eaux-de-vie de vin à la production des eaux-de-vie réglementées car il n'existe aucun renseignement sur les exportations (1) ni, bien entendu, sur les stocks.

TABLEAU 30

Consommation du Brandy et des autres eaux-de-vie de vin

Années	Brandy (Consommation)	Autres eaux de vie de vin (production)	Consommation totale (1)
	Milliers d'hectolitres d'alcool pur		Milliers d'hl's (volume)
1950	8,7	1,5	25,5
1951	18,1	1,8	49,8
1952	21,4	1,7	57,8
1953	19,8	1,0	52,0
1954	13,7	2,2	39,8
1955	13,1	2,6	39,3
1956	14,1	3,1	43,0
1957	16,1	2,3	46,0
1958	15,3	2,7	45,0
1959	13,0	2,7	39,3
1960	11,5	2,0	33,8
1961	14,3	1,7	40,0
1962	13,4	2,2	39,0
1963	15,3	3,0	45,8
1964	16,5	2,6	47,8

(1) Les chiffres de cette colonne s'obtiennent en multipliant par 100/45 la somme des chiffres des deux colonnes précédentes.

F - LES EAUX DE VIE DE MARC DE RAISIN

Les eaux de vie réglementées sont seules commercialisées, il s'agit des "Marcs de Bourgogne".

(1) Qui sont probablement nulles ou insignifiantes.

Nous avons déduit de la production l'excédent des exportations des eaux de vie de marc (1), ainsi qu'on le verra au Tableau 31.

La consommation évidemment n'épouse pas les bonds désordonnés de la consommation apparente que les stocks de vieillissement amortissent. Aussi avons-nous calculé des moyennes mobiles sur trois années en adoptant cette moyenne pour l'année terminale (excepté pour les deux premières). Ce sont ces chiffres qu'on trouvera au tableau 32.

TABLEAU 31

Consommation des eaux-de-vie réglementées de marc de raisin
(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Années	Production (1) 1	Excédent exportations			Consommation 1 - 4
		Total (2) 2	dont Brandy (3) 3	reste pour eaux de vie de marc (4) 4	
1950	24,8	18,0			20,0
1951	27,7	29,5			20,0
1952	41,3	18,0			24,0
1953	39,0	20,0			25,0
1954	27,0	23,5	21,0	2,5	24,5
1955	41,8	23,3	15,8	7,5	34,3
1956	46,5	28,3	14,5	13,8	32,7
1957	51,4	30,9	13,5	17,4	34,0
1958	32,0	33,2	26,6	6,6	25,4
1959	39,1	29,0	25,6	3,4	35,7
1960	41,7	39,0	29,5	9,5	32,2
1961	59,1	35,3	26,0	9,3	49,8
1962	54,2	48,3	35,6	12,7	41,5
1963	64,4	61,9	45,4	16,5	47,9
1964	65,6	65,2	37,4	27,3	38,3

(1) Journal Officiel, Tableau de la production des alcools (eaux de vie réglementées)

(2) Annuaire des Douanes : N° 22-09-63 et 67.

(3) Tableau 30.

(1) Les exportations sont portées sous deux rubriques, l'une pour les exportations en récipients de moins de 5 l (bouteilles) et l'autre pour les récipients de plus de 5 l (tonnelets et fûts). La première correspond évidemment à la qualité supérieure. Si on admet que cette qualité supérieure correspond aux eaux-de-vie réglementées, on obtient un reste pour la consommation parfois négatif. D'autre part, il est peu vraisemblable qu'on exporte des eaux-de-vie jugées en France impropres à la consommation. Pour ces deux raisons, nous avons admis que les eaux-de-vie importées ou exportées en récipients de 5 litres et plus devaient être comprises dans la balance du commerce extérieur.

De 1950 à 1954, le calcul du reste pour les eaux-de-vie de marc donne un résultat négatif. Pour cette période, les chiffres de consommation que nous avons dû adopter sont seulement "vraisemblables". A partir de 1955, les chiffres "consommation" paraissent corrects.

En volume réel, on obtient les résultats suivants :

TABLEAU 32

Consommation commercialisée d'eaux-de-vie de marc de raisin

(en milliers d'hectolitres réels)

1950	44	1954	55	1958	59	1962	91
1951	45	1955	77	1959	71	1963	103
1952	56	1956	74	1960	69	1964	85,1
1953	56	1957	76	1961	86		

G - LES EAUX-DE-VIE DE CIDRE

Les alcools de pomme (jus de pomme fermenté et distillé industriellement) ne sont pas consommés et sont livrés au Service des Alcools. Les seules eaux-de-vie cidricoles consommées sont :

- les eaux-de-vie de cidre réglementées
- les eaux-de-vie de cidre non réglementées

Le Service des Alcools ayant le monopole de tous les alcools sauf ceux qui sont réglementés ou d'appellation contrôlée, et de ce qui est laissé aux bouilleurs de cru pour leur propre consommation (en franchise ou taxée), il s'ensuit que les eaux-de-vie non réglementées sont commercialisées, le producteur n'ayant aucune raison de faire classer les quantités qu'il conserve pour sa propre consommation. Il s'ensuit que les quantités auto-consommées ne sont pas comprises dans la "production" des eaux-de-vie de cidre réglementées.

Il y a sur ces eaux-de-vie une fraude importante (voir tableau 45).

Les eaux-de-vie réglementées comprennent :

- les calvados
- les autres eaux-de-vie de cidre réglementées (Normandie, Bretagne, Maine).

Les exportations d'eaux de vie de cidre sont isolées à part par les Douanes depuis 1961, sous les rubriques 22-09-71 et 22-09-72 (y compris des quantités négligeables d'eaux de vie de prune, de Kirsch et de Genièvre).

Le Tableau 33 indique la consommation intérieure de Calvados. On trouvera les détails à l'Annexe XIII.

TABLÉAU 33

Consommation de Calvados commercial

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Années	Ventes (1)	Exportations (2)	Consommation Commercialisée(3)
1950	(12,0) ?	0,1	11,9
1951	(14,0) ?	0,1	13,9
1952	(14,0) ?	0,1	13,9
1953	34,0	1,0	33,0
1954	18,3	0,3	18,0
1955	12,8	0,2	12,6
1956	14,7	0,2	14,5
1957	16,3	0,3	16,0
1958	11,3	0,2	11,1
1959	16,9	0,3	16,6
1960	14,5	0,2	14,3
1961	19,5	0,5	19,0
1962	15,7	0,3	15,4
1963	29,7	0,7	29,0
1964	27,0	1,0	26,0

(1) Voir Annexe XIII.

(2) Les exportations de Calvados ne sont pas relevées à part par les Douanes. Elles sont probablement très faibles et ne figurent que pour mémoire.

(3) Les stocks du commerce n'étant pas connus, on n'a pu en tenir compte. Il est certain que les ventes de l'année 1953 se sont réparties sur les années suivantes.

TABLEAU 34

Consommation des autres eaux de vie de cidre (1)

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

1950	14,0	1954	14,2	1958	2,4	1962	2,8
1951	52,0	1955	11,8	1959	3,5	1963	1,9
1952	20,9	1956	7,8	1960	2,4	1964	8,9
1953	32,6	1957	4,6	1961	3,2		

(1) J.O. Tableaux de la production des alcools par année civile (eaux de vie de Normandie, Bretagne, Maine). La production totale de ces eaux de vie est beaucoup plus importante. Il s'agit ici seulement des eaux de vie de bouche réglementées. En 1951, la production des eaux de vie de cidre réglementées a atteint 52 000 hectolitres d'alcool pur, et il est probable que la quasi totalité de ces eaux de vie sont aujourd'hui commercialisées en fraude, sans avoir demandé ou obtenu le bénéfice d'être réglementées. On ne dispose d'aucun renseignement sur les stocks.

En additionnant les calvados et les autres eaux de vie de cidre, on obtient les résultats suivants. Ces résultats ont été transformés en hectolitres réels, à raison de 48 % d'alcool pur par hectolitre.

TABLEAU 35

Consommation commercialisée des eaux de vie de cidre

Années	Milliers d'hls d'alcool pur		Milliers d'hectolitres volume		
	Calvados 1	Autres eaux de vie de cidre 2	Calvados	Autres eaux de vie de cidre	Total
1950	11,9	14,0	24,8	29,2	54,0
1951	13,9	52,0	29,0	108,4	137,4
1952	13,9	20,9	29,0	43,6	72,6
1953	33,0	32,6	68,8	67,9	136,7
1954	18,0	14,2	37,5	29,6	67,1
1955	12,6	11,8	26,2	24,6	50,8
1956	14,5	7,8	30,2	16,2	46,4
1957	16,0	4,6	33,3	9,6	42,9
1958	11,1	2,4	23,2	5,0	28,2
1959	16,6	3,5	34,6	7,3	41,9
1960	14,3	2,4	29,8	5,0	34,8
1961	19,0	3,2	39,6	6,7	46,3
1962	15,4	2,8	32,1	5,9	38,0
1963	29,0	1,9	60,5	4,0	64,4
1964	26,0	8,9	54,2	18,6	72,8

(1) Tableau 33.

(2) Tableau 34.

H - LES EAUX DE VIE DE FRUITS

Quantités.

La production d'eaux-de-vie, de fruits est donnée au tableau 25.

La consommation moyenne peut être considérée comme égale à la production moyenne dont on élimine les fluctuations annuelles. En effet, il n'y a aucun prélèvement du Service des Alcools et, d'autre part, les exportations d'eaux-de-vie de fruits sont négligeables.

Mais cette consommation se fait, pour une partie, sous forme d'eaux-de-vie de fantaisie que nous reprendrons plus loin. Bien que les renseignements recueillis à cet égard aux Contributions Indirectes soient assez vagues, on peut adopter la ventilation approximative suivante :

Utilisation des eaux de vie de fruits	
(hectolitres d'alcool pur)	
Fabrication d'eau de vie de fantaisie	30 %
Consommation commercialisée	15 %
Consommation des producteurs	55 %

Total	100 %

La commercialisation des eaux de vie de fruits a subi une baisse importante à la suite du relèvement des taxes sur les spiritueux intervenue en 1953.

En 1955 (1), sur une production totale de 43 167 hectolitres d'alcool pur (soit 42 000 hectolitres consommés déduits), la consommation commercialisée d'eau de vie de fruits n'aurait pas dépassé 8 000 hectolitres.

Comme nous l'avons constaté pour les autres eaux de vie, la vente dans le commerce a subi une forte diminution depuis le relèvement des taxes sur les spiritueux, intervenu au milieu de 1953. C'est pourquoi nous avons retenu le chiffre de 10 000 hectolitres d'alcool pur pour les années 1950 à 1953. Ces estimations qui présentent un caractère assez aléatoire sont rassemblées dans le Tableau 36.

(1) D'après Monsieur BARILLOT dans "la Journée Vinicole".

TABLEAU 36

Consommation des eaux-de-vie de fruits

Années	En milliers d'hectolitres d'alcool pur			Volume réel (milliers d'hectolitres)	
	Autoconsom- mation	Consommation commercialisée		Autoconsommé	Commercialisé
		avant correction	après correction(1)		
1950	(25)	10	10	(55,0)	22,6
1951	(25)	10	10	(55,0)	22,6
1952	(25)	10	10	(55,0)	22,6
1953	(25)	10	8	(55,0)	18,0
1954	(20)	8	8	(44,0)	18,0
1955	(20)	8	4	(44,0)	9,0
1956	(20)	8	3	(44,0)	6,8
1957	(20)	7	2,5	(44,0)	5,7
1958	(20)	4	3	(44,0)	6,8
1959	14,1	5,1	3,9	31,0	8,7
1960	16,1	5,8	4,4	35,4	9,8
1961	17,2	6,2	5,7	38,0	12,7
1962	22,8	8,2	6,7	49,0	14,9
1963	16,7	6,0	6,8	36,8	15,1
1964	16 (p)	6,1 (p)	7,0 (p)	35,2	15,5 (p)

(1) Moyenne triennale des 2 années qui précèdent et de l'année considérée.

I - LES EAUX DE VIE DE FANTAISIE

Les eaux de vie de fantaisie sont obtenues à partir des eaux de vie de fruits et d'alcool de rétrocession. D'après Monsieur BARTHOLOT (1), la consommation des eaux de vie de fantaisie s'élevait aux alentours de 20 000 hectolitres d'alcool pur en 1950-53, dont 10 000 hectolitres provenaient du Service des Alcools et 10 000 hectolitres d'eaux de vie de fruits. Comme pour les autres eaux de vie, on observe une baisse profonde de la consommation taxée à partir du relèvement des droits à la fin de 1953.

Etant donné le degré d'imprécision dont sont entachés ces chiffres, c'est sur eux que nous avons fait porter la majeure partie de la correction à faire pour que le total de la consommation des eaux de vie ne dépasse pas trop sensiblement le total officiel de la consommation taxée. Cette correction fait l'objet des deuxièmes colonnes des tableaux 36 et 37.

Ces eaux de vie contiennent, en moyenne 45 % d'alcool pur.

TABLEAU 37

Consommation d'eaux-de-vie de fantaisie

Années	En milliers d'hectolitres d'alcool pur		Volume réel (milliers d'hl)
	Avant correction	après correction(2)	
1950	15	8,0	17,0
1951	20	10,0	22,0
1952	20	10,0	22,0
1953	20	8,0	17,0
1954	15	6,0	13,5
1955	15	5,0	11,3
1956	15	4,0	9,0
1957	15	4,0	9,0
1958	10	4,0	9,0
1959	10,1	7,9	17,6
1960	11,6	8,7	19,3
1961	12,1	11,4	25,3
1962	16,4	13,5	30,0
1963	12,0	13,6	30,2
1964	12,0 (p)	13,6 (p)	30,0 (p)

(1) La Journée Vinicole.

(2) Moyenne triennale des deux années qui précèdent et de l'année considérée

J - LES EAUX DE VIE DE GRAINS

Les eaux de vie de grains sont le whisky, la Vodka, le Genièvre. Le Whisky est consommé surtout comme apéritif, c'est pourquoi nous l'avons compté parmi ces derniers.

La consommation de Vodka est, jusqu'ici insignifiante, mais pourrait cesser d'être négligeable.

LE GENIEVRE.

La production et le mouvement des stocks sont publiés dans "Statistiques et Etudes Financières"(1). La balance des importations et des exportations est presque nulle.

Il n'y a pratiquement pas d'autoconsommation, le Genièvre étant fabriqué dans de petites distilleries de professionnels (pas de bouilleurs de cru) et il n'y a pas de prélèvement du Service des Alcools.

TABIEAU 38

Consommation commercialisée de Genièvre

Années	Milliers d'hectolitres d'alcool pur		Consommation (milliers d'hl réels)	
	Production	Balance des stocks	d'alcool pur	Volume (2)
1950	15	?	15	33
1951	18,3	?	18	40
1952	16,6	- 2,3	18,9	42
1953	14,8	+ 0,9	13,9	31
1954	11,8	- 1,3	13,1	29
1955	9,6	- 0,2	9,8	22
1956	11,0	+ 0,4	10,6	23
1957	10,2	- 0,4	10,6	24
1958	10,9	+ 1,2	9,7	22
1959	8,2	- 0,7	8,9	20
1960	8,7	- 0,7	9,4	21
1961	8,3	+ 1,8	6,5	14
1962	8,8	- 2,0	10,8	24
1963	9,2	0,0	9,2	20
1964	7,3	0,0	7,3 (p)	16 (p)

(1) Supplément bleu, titre III

(2) à 45 % d'alcool.

LA VODKA.

En 1963, les importations de Vodka se sont élevées à 125 hectolitres d'alcool pur et, en 1964, à 205 hectolitres.

Traduites en volume réel ces importations se chiffrent en :

1963	0,25	milliers d'hectolitres
1964	0,40	" "

K - LE RHUM

Le rhum étant entièrement importé, il semble qu'aucune fraude susceptible de fausser les calculs, puisse s'introduire. Ceux-ci sont établis à partir de la consommation taxée en alcool pur (1). Le Comité Interprofessionnel du Rhum nous a aidé à les répartir entre le rhum de marque et le rhum courant (2), ainsi qu'on le verra au Tableau 39.

Aux tableaux 40 et 41, on trouvera les quantités consommées exprimées en hectolitres réels :

Rhum de marque à 47°, type "St. James"
 Rhum de marque à 44-45°, type Négrita
 Rhum courant à 40°

Les quantités de rhum St. James étant faibles, nous n'avons pas cru nécessaire de les séparer des autres marques à partir de 1957.

(1) Publiée par "Statistiques et Etudes Financières"- Supplément Titre 1er. III : Produit des Contributions Indirectes par nature de taxe. Ces données qui ne comprennent ni les réexportations ni les manquants non imposables doivent être préférées à celles du Titre III, Tableau IV.

(2) Cette répartition est approximative (25 à 30 % de rhums de marque).

TABLEAU 39

Rhum - Consommation taxée

(hectolitres d'alcool pur)

Années	Total	Rhums de marque	Rhums courants
1950	174 553	48 000	126 552
1951	206 685	57 000	149 685
1952	194 560	53 000	141 560
1953	194 100	53 000	141 100
1954	176 889	49 000	127 889
1955	145 200	37 000	108 200
1956	159 275	40 000	119 275
1957	156 795	39 000	117 795
1958	139 197	35 000	104 197
1959	125 576	31 000	94 576
1960	122 320	30 000	92 320
1961	114 953	29 000	85 953
1962	127 567	34 000	93 567
1963	142 815	38 000	104 815
1964	132 014	37 000	95 014

TABLEAU 40

Rhums de marque

(milliers d'hectolitres réels)

Années	Saint-James	Autres marques	Total
1950	7,0	99,7	106,7
1951	8,5	118,9	126,7
1952	7,9	109,9	117,8
1953	7,9	109,9	117,8
1954	7,3	101,6	108,9
1955	5,3	76,9	82,2
1956	6,0	82,8	88,8
1957			86,7
1958			77,8
1959			69,0
1960			66,5
1961			63,8
1962			74,8
1963			83,6
1964			81,4

Pour les rhums courants, il y a lieu de déduire le rhum utilisé en pâtisserie-confiserie. D'après les informations émanant du Service de la Répression des Fraudes (section spécialisée Rhum), la quantité de rhum ainsi utilisée (non compris la pâtisserie de ménage) pourrait représenter environ 10 000 hectolitres d'alcool pur, soit 24 000 hectolitres de rhum que nous déduisons.

TABLEAU 41

Rhums courants

(milliers d'hectolitres réels)

Années	Quantité totale	Quantité restant après déduction emploi en pâtisserie	Années	Quantité totale	Quantité restant après déduction emploi en pâtisserie
1950	316	292	1958	260	236
1951	374	350	1959	236	210
1952	351	326	1960	230	205
1953	349	325	1961	215	190
1954	320	295	1962	234	209
1955	270	246	1963	262	237
1956	298	274	1964	237	212
1957	294	270			

L - LA CONSOMMATION DES PRODUCTEURS

La consommation des producteurs et de leurs proches (autoconsommation) est fournie par les Contributions Indirectes (fraude non comprise, bien entendu), pour l'ensemble des eaux de vie. Il n'y a en effet, aucune déduction à faire subir à ces chiffres puisqu'il n'y a pas d'autoconsommation pour les apéritifs pas plus que pour le rhum et les eaux de vie de grain.

Seule l'autoconsommation du Cognac a pu être isolée grâce au Bureau National Interprofessionnel.

TABLEAU 42

Consommation des récoltants

76

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
<u>Milliers d'hectolitres d'alcool pur</u>								
Allocation en franchise	222,5	208	208	170	161	179,7	172,7	143,9
Consommation taxée (1)	24,5	26	26	55	23	7,3	7,0	4,1
Total	247	234	234	225	184	187	180	148
<u>Dont :</u>								
Cognac	6	6	6	6	6	6	6	6
Autres eaux-de-vie	241	228	228	219	178	181	174	142
Totaux	247	234	234	225	184	187	180	148
<u>Milliers d'hectolitres réels</u>								
Cognac	14	14	14	14	14	14	14	14
Autres eaux de vie	536	506	506	486	396	402	386	316
Totaux	550	520	520	500	410	416	400	330

(1) En sus de l'allocation en franchise ("Statistiques et Etudes Financières" : Produit des Contributions Indirectes par nature de taxe).

TABLEAU 42 (Suite et fin)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>Milliers d'hectolitres d'alcool pur</u>							
Allocation en franchise	103,3	152,13	140,84	149,91	139,0	143,0	143
Consommation taxée	2,7	5,7	- (1)	- (1)	- (1)	- (1)	- (1)
Total	106	157,83	141	150	140	143	143 (p)
Dont :							
Cognac	6	7	7	7	7	7	7
Autres eaux-de-vie	100	150,83	134	143	133	136	136
Totaux	106	157,83	141	150	140	143	143 (p)
<u>Milliers d'hectolitres réels</u>							
Cognac	14	16	16	16	16	16	16
Autres eaux de vie	224	339	304	322	299	306	306
Totaux	238	355	320	338	315	322	322 (p)

(1) La donnée n'est plus fournie par les Contributions Indirectes. Les quantités correspondantes sont comprises dans le tarif général (1060) et ajoutées aux quantités commercialisées.

LES LIQUEURS

LES LIQUEURS PROPREMENT DITES ET LE GIN.

Les statistiques officielles ne fournissent aucun renseignement sur les quantités d'alcool pur entrant dans les liqueurs qu'elles ne distinguent pas des eaux de vie.

Les renseignements qui suivent ont été fournis par le Syndicat des fabricants de liqueurs qui a procédé en 1963, à une enquête près de ses adhérents. Pour les années antérieures, les chiffres anciennement admis par le syndicat ont été corrigés en hausse à partir des données recueillies en 1963, en conservant les écarts relatifs qu'ils présentaient.

Après avoir baissé depuis 1953 (année où les taxes sur les alcools ont été fortement relevées) le volume des liqueurs vendues en France a nettement augmenté depuis 1962. Les exportations ont atteint 50 000 hectos en 1962 et 64 000 en 1964. Les importations (1 650 hectolitres en 1950) sont devenues tout à fait négligeables (250 hectolitres en 1954). Etant donné leur peu d'importance et l'imprécision des chiffres de production nous les négligerons, sauf en ce qui concerne le Gin (1).

Les liqueurs titrent de 25 % à 43 % d'alcool pur. Mais certaines liqueurs de fruits rouges ne dépassent pas 15 %. On peut donc admettre que l'ensemble des liqueurs titre, en moyenne, 33 % d'alcool pur.

La consommation des liqueurs figure au Tableau 43. Il s'agit des liqueurs vendues en France, exportations déduites auxquelles on a ajouté les importations de gin. Le Gin fabriqué en France est compris dans les "liqueurs proprement dites".

LES CREMES DE CASSIS.

C'est en 1963 également que le Syndicat des Fabricants de Liqueurs a obtenu les premiers renseignements directs sur la production et la consommation de crèmes de cassis. Pour les années 1950 à 1962, nous avons, faute de mieux, admis les mêmes fluctuations relatives que pour les liqueurs proprement dites.

Les crèmes de cassis contenant 18 % d'alcool pur, le calcul en volume en résulte (voir Tableau 44).

Au moment de mettre sous presse, nous avons reçu de nouvelles données très améliorées pour les années 1962, 1963 et 1964. Nous n'avons pu rectifier les années antérieures et la série présente un "saut brusque". Nous n'avons pu en tenir compte dans les tableaux récapitulatifs.

(1) Les quantités de Gin fabriquées en France et non exportées sont comprises dans les liqueurs consommées en France.

TABLEAU 43

Consommation des liqueursQuantités

(milliers d'hectolitres)

Années	Liqueurs proprement dites		Importations de Gin (1)	Total
	En alcool pur	En volume		
1950	34,9	104,7	0,65	105,4
1951	34,9	104,7	2,85	107,6
1952	34,9	104,7	1,27	106,0
1953	33,2	99,6	1,33	100,9
1954	29,9	89,7	1,38	91,1
1955	29,9	89,7	1,41	91,1
1956	31,5	94,5	1,42	95,2
1957	33,2	99,6	2,20	101,8
1958	29,4	88,2	1,42	89,6
1959	30,3	90,9	2,07	93,0
1960	29,8	89,4	2,75	92,1
1961	29,0	87,0	3,15	90,1
1962	30,4	95,0	4,49	99,5
1963	33,0	101,2	5,03	106,2
1964	35,0 (p)	104,5	2,50	107,0

(1) Rubrique douanière 22 09 48 et 49.

TABLEAU 44

Consommation des crèmes de cassis

Années	Hectolitres d'alcool pur	Milliers d'lhs réels	Années	Hectolitres d'alcool pur	Milliers d'lhs réels
1950	2 500	13,9	1958	3 000	16,7
1951	2 500	13,9	1959	3 000	16,7
1952	2 500	13,9	1960	3 000	16,7
1953	2 000	11,1	1961	3 100	17,2
1954	2 900	16,0	1962	3 200	17,8
1955	2 900	16,0	1963	3 400	18,9
1956	3 000	16,7	1964	3 500	19,5
1957	3 000	16,7			

Récapitulatif

1962	25
1963	29,3
1964	35,0

LA FRAUDE

A ces résultats, il faut ajouter la fraude des bouilleurs de cru. Les Contributions Indirectes admettent comme ordre de grandeur, le chiffre de 200 000 hectolitres en alcool pur, soit, à 45 % d'alcool, 450 000 hectolitres réels.

Cette estimation qui date de 1950 n'a pas été révisée depuis. Il paraît vraisemblable que l'accroissement considérable des taxes sur les alcools (qui sont passées de 16 600 francs l'hectolitre d'alcool pur en 1952 et 86 000 francs en 1955 et à plus de 110 000 francs en 1957), a eu pour résultat de favoriser et d'augmenter l'importance de la fraude (1).

Rappelons le résultat d'un sondage involontaire, effectué en 1956, dans deux communes des Deux-Sèvres, d'où il ressort que la fraude a été égale à 1,59 fois les quantités déclarées comme relevant de l'allocation en franchise (2). L'estimation officielle de la fraude (200 000 hectolitres d'alcool pur), comparée à l'allocation en franchise pour 1956 (173 000 hectolitres) donne seulement le rapport 1,16 au lieu de 1,59. Bien qu'on ne puisse songer à extrapoler ce cas particulier, on peut penser que la quantité d'alcool produite en fraude par les bouilleurs de cru n'a pas diminué depuis 1950 et qu'elle a probablement augmenté. A 45 % d'alcool pur, cela représente 450 000 hectolitres en volume réel.

Ces 450 000 hectolitres hors statistique sont écoulés de trois façons différentes :

- 1°- Une partie est vendue à bas prix, voire souvent donnée, par les bouilleurs de cru à leurs parents et amis. Pour être larges, nous l'estimerons à 50 %, soit 225 000 hectolitres.
- 2°- Une partie sert à fabriquer les apéritifs clandestins (pastis) vendus en fraude principalement en Provence. Nous admettons que 100 000 hectolitres disparaissent ainsi annuellement.
- 3°- Le reste, soit 125 000 hectolitres, est écoulé par les petits détaillants et les cafés.

Mais cette répartition s'est modifiée au cours des années.

De 1950 à 1959, il semble que la fraude s'est portée surtout sur la fabrication des apéritifs anisés, alors que la fraude sur les eaux de vie aurait eu tendance à diminuer (3). Par contre, à partir de 1960, le mouvement aurait été inversé. De "Statistiques et Etudes Financières", supplément n° 171 de Mars 1963, nous extrayons ce qui suit :

-
- (1) Le nombre des bouilleurs de cru semble avoir diminué. Il varie avec l'importance de la récolte et 1957 a été une très mauvaise année pour les producteurs de vin, de cidre et de fruits. En revanche, il y a de plus en plus de distillateurs individuels qui ne sont pas déclarés comme bouilleurs de cru.
 - (2) Revue "Population" n° 3-1958, page 408 "Privilège des bouilleurs de cru et internement en milieu rural".
 - (3) D'après la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière (Union des Cafetiers, Limonadiers).

"L'augmentation des ventes d'alcool pour la fabrication de spiritueux destinés au marché intérieur recouvre des situations différentes selon les produits :

- Les apéritifs à base de vin et les liqueurs ont une part moindre que les autres produits, dans cette augmentation.

- Les apéritifs anisés sont, bien plus que les autres produits concurrencés par les fabrications clandestines. Il semble se confirmer que certains succès obtenus par les administrations de contrôle dans la répression des fraudes ont pour effet d'améliorer les ventes du Monopole des alcools".

Des explications qui nous ont été fournies par le chef de la répression des fraudes, il résulte qu'en Juillet 1959, un décret a organisé d'une façon très sévère (amendes énormes et années de prison), le contrôle de la fabrication de l'anéthol, essence qui est la base de la fabrication des apéritifs anisés. Il est devenu très difficile de s'en procurer (1). Aussi la diminution de la fraude sur les anisés est probablement notable et il est légitime de penser que cette baisse compense en partie l'augmentation de la consommation officielle. D'autre part, les ventes directes des bouilleurs de cru n'ont pas dû diminuer et une fraude nouvelle s'est installée par les ventes "d'extraits noirauds" par les pharmacies pour la fabrication d'eaux de vie ou liqueurs".

Aucun des services spécialisés du Ministère des Finances n'ont pu cependant traduire en chiffres ces observations. Nous avons dû le faire nous-mêmes, avec tous les aléas que cela comporte, un mauvais chiffre valant mieux qu'un chiffre nul (Tableau 45).

Il semble cependant que la consommation des eaux de vie en fraude ait suivi la même tendance à la baisse que la consommation officiellement constatée (2) alors que la consommation des apéritifs en fraude aurait tendance à augmenter. Depuis plusieurs années, en effet, on fabrique de l'alcool à partir du sucre acheté dans le commerce, pour en faire des "pastis" et surtout à partir de l'alcool extrait des eaux de vie de cidre.

C'est pourquoi, nous avons modifié progressivement la répartition initiale des 450 000 hectolitres en fraude et adopté la suivante, dont il n'est pas nécessaire de souligner davantage le caractère arbitraire.

(1) Sauf importation clandestine par la frontière Suisse ou Espagnole, c'est-à-dire en très faibles quantités.

(2) D'après la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière (Union Nationale des Cafetiers et Limonadiers).

TABLEAU 45

Répartition des alcools de bouilleurs de cru vendus en fraude
(milliers d'hectolitres réels)

Années	Vente directe	Commerce des eaux de vie	Commerce des apéritifs
1950	225	145	80
1951	225	140	85
1952	225	135	90
1953	225	135	90
1954	225	130	95
1955	225	130	95
1956	225	125	100
1957	225	120	105
1958	225	115	110
1959	230	100	130
1960	225	100	125

TABLEAU 46

Répartition des alcools de bouilleurs de cru vendus en fraude
(milliers d'hectolitres réels)

Années	Vente directe	Commerce des eaux de vie	Commerce des apéritifs
1961	210	100	110
1962	205	100	105
1963	200	95	105
1964	200	95	105

RECAPITULATION

Dans les tableaux suivants, on trouvera récapitulées les diverses consommations d'eaux-de-vie et liqueurs en distinguant la consommation commercialisée connue, la consommation commercialisée inconnue (fraude) et l'autoconsommation des récoltants.

TABLEAU 47

Consommation commercialisée

(milliers d'hectolitres réels)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cognac (1)	60,6	81,3	67,2	57,5	61,7	58,8	71,4	84,7
Armagnac (2)	16,9	21,6	22,1	24,6	32,0	36,5	42,7	36,4
Autres eaux de vie de vin (3)	25,5	49,8	57,8	52,0	39,8	39,3	43,0	46,0
Eaux de vie de marc (4)	44,0	45,0	56,0	56,0	55,0	77,0	74,0	76,0
Eaux de vie de cidre (5) :								
Calvados	24,8	29,0	29,0	68,8	37,5	26,2	30,2	33,3
Autres	29,2	108,4	43,6	67,9	29,6	24,6	16,2	9,6
Eaux de vie de fruits (6)	22,6	22,6	22,6	18,0	18,0	9,0	6,8	5,7
Eaux de vie de fantaisie (7)	17,0	22,0	22,0	17,0	13,5	11,3	9,0	9,0
Genièvre (8)	33,0	40,0	42,0	31,0	29,0	22,0	23,0	24,0
Rhums :								
de marque (9)	106,7	126,7	117,8	117,8	108,9	82,2	88,8	86,7
courants (10)	292,0	350,0	326,0	325,0	295,0	246,0	274,0	270,0
Liqueurs (11)	105,4	107,6	106,0	100,9	91,1	91,1	95,2	101,8
Crèmes de cassis (12)	13,9	13,9	13,9	11,1	16,0	16,0	16,7	16,7
Totaux (non compris la fraude)	791,6	1 017,9	926,0	947,6	827,1	740,0	791,0	799,9
Fraude (13)	145,0	140,0	135,0	135,0	130,0	130,0	125,0	120,0
Totaux généraux	936,6	1 157,9	1 061,0	1 082,6	957,1	870,0	916,0	919,9

- (1) Tableau 27
(2) Tableau 29
(3) Tableau 30
(4) Tableau 32
(5) Tableau 35

- (6) Tableau 36
(7) Tableau 37
(8) Tableau 38
(9) Tableau 40
(10) Tableau 41

- (11) Tableau 43
(12) Tableau 44
(13) Tableau 45. Cette fraude est à ajouter surtout
aux eaux de vie de cidre autres que le Calvados.

TABLEAU 47 (Suite et fin)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Cognac	64,9	64,9	63,6	66,9	76,4	83,4	88,1
Armagnac	31,9	19,6	14,9	21,4	24,0	21,4	20,3
Autres eaux de vie de vin	45,0	39,3	33,8	40,0	39,0	45,8	47,8
Eaux de vie de marc	59,0	71,0	69,0	86,0	91,0	103,0	85,1
Eaux de vie de cidre :							
Calvados	23,2	34,6	29,8	39,6	32,1	60,5	54,2
Autres	5,0	7,3	5,0	6,7	5,9	4,0	18,6
Eaux de vie de fruits	6,8	8,7	9,8	12,7	14,9	15,1	15,5
Eaux de vie de fantaisie	9,0	17,6	19,3	25,3	30,0	30,2	30,0
Genièvre	22,0	20,0	21,0	14,0	24,0	20,0	16,0
Rhums :							
de marque	77,8	69,0	66,5	63,8	74,8	83,6	81,4
courants	236,0	210,0	205,0	190,0	209,0	237,0	212,0
Liqueurs	89,6	93,0	92,1	90,1	95,7	104,0	107,5
Crèmes de cassis	16,7	16,7	16,7	17,2	17,8	18,9	19,5
Totaux (non compris la fraude)	686,9	671,7	646,5	673,7	734,6	826,9	796,0
Fraude	115,0	100,0	100,0	100,0	100,0	95,0	95,0
Totaux généraux	801,9	771,7	746,5	773,7	834,6	921,9	890,0

TABLEAU 48

Consommation totale d'eaux de vie et liqueurs

(milliers d'hectolitres réels)

Années	Consommation commercialisée (1)	Consommation des producteurs (2)	Quantités vendues ou données par les producteurs (3)	Totaux
1950	936,6	550,0	225,0	1 711,6
1951	1 157,9	520,0	225,0	1 902,9
1952	1 061,0	520,0	225,0	1 806,6
1953	1 082,6	500,0	225,0	1 807,6
1954	957,1	410,0	225,0	1 592,1
1955	870,0	416,0	225,0	1 511,0
1956	916,0	400,0	225,0	1 541,0
1957	919,9	330,0	225,0	1 474,9
1958	801,9	238,0	225,0	1 264,9
1959	771,7	355,0	230,0	1 356,7
1960	746,5	320,0	225,0	1 291,5
1961	773,7	338,0	210,0	1 321,7
1962	834,6	315,0	205,0	1 354,6
1963	921,9	322,0	200,0	1 343,9
1964	890,0	322,0	200,0	1 412,0

(1) Tableau 47.

(2) Tableau 42.

(3) Tableau 45 première colonne.

CONSOMMATION TOTALE DE TOUS LES SPIRITUEUX

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

	1950	1957	1964
Apéritifs à base de vin	171,0	119,2	124,1
Anisés	133,2	116,1	207,0
Amers, gentiane, etc....	20,0	16,0	27,0
Whisky	0,6	3,3	36,7
Vins doux naturels	21,0	66,0	93,3
Vins de liqueur	10,6	15,6	30,8
Cognac	24,2	33,9	35,2
Armagnac	6,7	11,8	15,6
Brandy et autres	10,2	18,4	19,1
Eaux de vie de marc de raisin	20,0	34,0	38,3
Eaux de vie de calvados	11,9	16,0	26,0
Eaux de vie de cidre	14,0	4,6	8,9
Eaux de vie de fruits	10,0	2,5	7,0
Eaux de vie de fantaisie	8,0	4,0	13,6
Genièvre	15,0	10,6	7,3
Rhum	174,5	156,8	132,0
Liqueurs	34,9	33,2	35,0
Consommation des producteurs	247,0	148,0	143,0
Total	932,8	810,0	999,9
Fraude	200,0	200,0	200,0
TOTAL GENERAL	1 132,8	1 010,0	1 200,0

Chapitre 3

LA BIÈRE & LE CIDRE

Cidre et Poiré

A - LA CONSOMMATION DES PRODUCTEURS

Il n'existe pas, pour le cidre, de déclarations obligatoires de récolte comme en matière de vin. Il en découle que la consommation en franchise ne peut être connue avec précision. On dispose seulement des évaluations du Syndicat National des Cidriers. Il est probable qu'une partie de l'autoconsommation est, en réalité, vendue par les récoltants à des voisins.

TABLEAU 49

Quantités de cidre autoconsommées (milliers d'hectolitres)

1950	11 à 12	1958	8
1951	14 à 15	1959	9 à 10
1952	10 à 11	1960	10
1953	13 à 14	1961	9
1954	12 à 13	1962	8
1955	11 à 12	1963	10
1956	10 à 12	1964	8 à 9
1957	8 à 9		

B - LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE

Les quantités sont celles de la consommation taxée d'après les Contributions Indirectes (1). Les cidres servant à fabriquer les eaux de vie ont été déduits (2). Il y a une certaine fraude dont nous n'avons pu tenir compte.

TABLEAU 50
Consommation taxée (milliers d'hectolitres)

1950	4 558	1958	2 247
1951	4 467	1959	2 338
1952	4 447	1960	2 078
1953	3 902	1961	2 145
1954	3 566	1962	2 036
1955	3 371	1963	2 046
1956	2 839	1964	2 163
1957	2 615		

(1) Statistiques et Etudes Financières - "Produit des Contributions Indirectes par nature de taxe" et J.O. - "Statistique mensuelle des vins et cidres". On prend la consommation taxée de la campagne (1er septembre - 31 août), on déduit les 4 derniers mois de l'année du début de campagne et on ajoute les 4 derniers mois de l'année suivante.

Une partie de la consommation taxée (20 % environ) est représentée par le rendement légal (90 litres de cidre par hectolitre de fruits) qui sert de base d'imposition des pommes et poires achetées par les détaillants ou les simples particuliers qui fabriquent eux-mêmes leur cidre. Environ 80 % de la production provient des cidreries industrielles. La part du cidre fermier dans la commercialisation du cidre est de plus en plus faible.

(2) Avec 100 litres de cidre, on obtient 5 litres d'eau de vie de cidre.

La bière

Les statistiques antérieures à 1955 ne portent pas sur la totalité des ventes, un certain nombre de brasseries n'ayant pas répondu à l'enquête, qui n'est devenue obligatoire qu'à dater du 1er janvier 1955. On a donc fait subir aux chiffres des années 1950 à 1954, une augmentation de 20 % pour tenir compte des absences de déclarations (1). Aux chiffres des ventes, on a retranché l'excédent des exportations (2) lesquelles ne portent que sur les bières fortes (5 degrés).

Les bières sont classées selon leurs degrés, mais ceux-ci en fait, sont des degrés moyens. Ainsi la bière de 3°5 peut s'échelonner en réalité entre 3°3 à 3°9.

-
- (1) Source : déclarations de fabrication et de vente de la bière en France d'après l'Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française publiées dans "Brasserie".
- (2) Jusqu'en 1954, la statistique des douanes donne les importations et les exportations de bière en quintaux. Mais il s'agit tantôt de poids net et tantôt de poids brut, selon les pays de provenance ou destinataires, de sorte qu'il est impossible de transformer ces quintaux en hectolitres. L'erreur introduite en négligeant les importations et les exportations n'est pas supérieure à l'erreur probable sur l'estimation des quantités non déclarées (taux de 20 %). A partir de 1955, voici la balance du commerce extérieur (en milliers d'hectolitres) :

	Importations	Exportations	Balance
1955	87	349	- 262
1956	106	486	- 380
1957	124	709	- 585
1958	114	771	- 657
1959	149	693	- 544
1960	177	744	- 567
1961	246	719	- 473
1962	342	615	- 273
1963	427	374	+ 53
1964	562	404	+ 158

TABLEAU 51

Ventes totales en France de bières réparties selon leurs qualités
(milliers d'hectolitres)

Années	5°	3° 5	2°	1° 2	total
1950	3 705	3 567	1 274	565	9 110
1951	4 150	3 398	1 052	396	9 000
1952	4 598	3 828	1 058	307	9 790
1953	4 955	3 930	890	244	10 020
1954	5 208	4 165	876	174	10 423
1955	5 711	4 741	1 166	218	11 836
1956	6 169	4 714	1 090	167	12 140
1957	7 899	5 508	1 152	129	14 688
1958	8 425	7 273	1 140	102	16 940
1959	9 308	7 635	1 041	89	18 073
1960	8 363	6 738	946	75	16 122
1961	9 116	7 013	898	66	17 093
1962	9 236	6 997	887	54	17 174
1963	9 484	6 847	808	40	17 179
1964	11 027	7 864	779	36	19 706

Chapitre 4

LES BOISSONS SANS ALCOOL

A - LES EAUX MINÉRALES

L'expression "eaux minérales" n'est pas claire. Par "eaux minérales", on entend les eaux des sources thermales exploitées comme telles, qu'elles soient ou non gazeuses, ainsi l'eau d'Evian est une eau minérale, toutefois, "Evian Fruité" est une boisson gazeuse et n'entre pas dans les eaux minérales. D'autre part de nombreuses eaux de sources naturelles sont vendues comme "eaux de table" surtout dans la région parisienne pour remplacer l'eau de Seine. Ces eaux n'entrent pas dans la catégorie des eaux minérales (1). N'y entrent pas non plus les eaux de sources gazéifiées qui sont comptées comme boissons gazeuses. Cependant l'eau "Perrier" qui est renforcée en gaz carbonique à l'aide du gaz naturel qui s'échappe de la source (et qui est recueilli) est considérée comme une eau minérale.

Les importations d'eaux minérales étrangères étant négligeables, on établit la consommation française à partir de la production, diminuée des exportations(2).

La production est répartie en grandes bouteilles (90 centilitres), demies (45 centilitres) et quarts (22,5 centilitres). La répartition n'est faite à l'exportation qu'à partir de 1963. Auparavant, nous avons supposé que, dans les bouteilles exportées et, par conséquent, dans les bouteilles restant en France, la proportion entre 90 centilitres, 45 et 22,5 centilitres était la même que dans la production. Au cas où il n'en serait pas ainsi, l'erreur introduite de ce fait serait infime puisque la consommation en France représente plus de 90 % de la production.

(1) Ces eaux dépendent de deux organismes différents. Faute de renseignements, nous ne pouvons en tenir compte.

(2) Source : Fédération Nationale des Sources et des Commerces d'Eaux Minérales.

TABLEAU 52

Nombre de "cols" d'eaux minérales

(millions)

Années	Production	Ventes	
		France métropolitaine	exportations
1950	548,2	505,6	43,2
1951	600,4	546,6	53,9
1952	656,4	602,7	53,8
1953	720,3	664,3	56,0
1954	756,9	699,8	57,2
1955	920,6	861,4	59,3
1956	937,5	880,4	57,2
1957	1 099,6	1 030,6	69,0
1958	1 018,0	940,4	78,6
1959	1 178,2	1 086,2	92,0
1960	1 202,0	1 105,0	96,8
1961	1 348,0	1 236,0	112,0
1962	1 395,0	1 290,0	105,0
1963	1 565,0	1 456,0	109,0
1964	1 766,0	1 657,0	109,0

En 1964, les proportions des différents "cols" vendus sont les suivantes (d'après le Syndicat) :

bouteilles de 0,90 l 88,5 %
 bouteilles de 0,40 l 1,5 %
 bouteilles de 0,225 l 10,0 %

Total 100,0 %

TABLEAU 53

Répartition de la consommation des eaux minérales

(millions de cols)

Années	grandes bouteilles (90 centilitres)	$\frac{1}{2}$ bouteilles (45 centilitres)	$\frac{1}{4}$ bouteilles (22,5 centilit)	total	millions de litres
1950	404	15	86	505	389,8
1951	438	16	93	547	422,3
1952	475	18	110	603	460,4
1953	522	17	125	664	506,0
1954	577	15	108	700	550,0
1955	725	16	119	860	687,0
1956	751	16	113	880	708,0
1957	881	18	131	1 030	830,0
1958	823	16	102	941	770,9
1959	949	16	121	1 086	888,5
1960	987	16	102	1 105	918,5
1961	1 100	18	118	1 236	1 024,7
1962	1 150	19	122	1 291	1 071,1
1963	1 302	21	133	1 456	1 211,2
1964	1 465	24	168	1 657	1 367,1

B - BOISSONS GAZEUSES

Le Syndicat des Fabricants de Boissons Gazeuses contrôle un grand nombre de petits artisans et un nombre limité de fabriques importantes. Certaines brasseries qui fabriquent des limonades et sodas font partie du Syndicat, mais comme d'autres n'y adhèrent pas, les résultats sont quelque peu inférieurs à la réalité.

Trois sortes de boissons sont vendues :

- les limonades
- les eaux gazéifiées (type "Vittel Délices")
- les sodas

Ces derniers comprennent :

- des sodas aux extraits de fruits (Schweppes) ou de légumes (coca-cola)
- des sodas aux jus de fruits ou aux concentrés de jus de fruits

Une enquête auprès des fabricants a été menée par le Syndicat des Boissons Gazeuses en 1963. Le résultat a été extrêmement décevant (1). C'est tout au plus si l'on a pu en déduire une évaluation du volume total des boissons gazeuses (Tableau 54). Il n'y a pas de statistiques pour les autres. Les chiffres entre parenthèses résultent de l'application aux données de 1963 de coefficients de variation estimatifs, en accord avec le Syndicat.

Dans le tableau 54, la première colonne est consacrée à la production totale. Les chiffres qui y figurent sont basés sur les résultats de l'enquête de 1963. Les autres années sont calculées en multipliant la production de 1963 par les variations relatives d'une année sur l'autre. Quelques recoupements complémentaires ont pu être obtenus par le C.R.E.D.O.C. pour les années 1952 et 1955. Mais il n'en reste pas moins qu'avant 1956, les données sont extrêmement aléatoires et ne figurent que pour permettre l'établissement d'une série temporelle ininterrompue. L'enquête de 1964 n'est pas entièrement dépouillée au moment de mettre sous presse, aussi les chiffres de 1964 sont provisoires.

La répartition entre les limonades, les eaux gazéifiées et les sodas, résulte d'indications fournies par le Syndicat des Boissons Gazeuses, qui attribue :

à partir de 1959 :	50 %	aux limonades
	5 %	aux eaux gazéifiées
	45 %	aux sodas
	<hr style="width: 10%; margin: 0 auto;"/>	
	100 %	

(1) Il faudrait dépenser des sommes considérables et procéder à des enquêtes auprès d'échantillons de consommateurs.

TABLEAU 54

Consommation de boissons gazeuses

(milliers de litres)

années	total	limonades	eaux gazéifiées	sodas
1950	(300)	(168)	(12)	(120)
1951	(300)	(168)	(12)	(120)
1952	(360)	(202)	(14)	(144)
1953	(290)	(162)	(12)	(116)
1954	(300)	(168)	(12)	(120)
1955	(400)	(224)	(16)	(160)
1956	377	211	15	151
1957	432	242	17	173
1958	384	215	15	154
1959	435	217	22	196
1960	410	205	21	184
1961	470	235	24	211
1962	500	250	25	225
1963	529	264	27	238
1964	630 p	315 p	31 p	284 p

- Les limonades sont vendues en bouteilles d' un litre ou 0,90 l. Il reste encore une petite quantité de bouteilles de 0,65 litre. Nous n'en tiendrons pas compte.

- Les eaux gazéifiées sont vendues en bouteilles de 0,90 litre.

- Les sodas sont vendus en bouteilles de 0,90 litre et de 0,23.

Les proportions entre ces deux capacités sont inconnues. Nous attribuerons une proportion croissante aux bouteilles de 0,90 litre (1).

(1) Voici les proportions que nous avons utilisées et qui seront révisées dès qu'on possèdera des renseignements sûrs :

avant 1959	95 %	aux extraits,	5 %	aux jus de fruits
1959	90 %	" "	10 %	" " "
1960	90 %	" "	10 %	" " "
1961	88 %	" "	12 %	" " "
1962	85 %	" "	15 %	" " "
1963	80 %	" "	20 %	" " "
1964	75 %	" "	25 %	" " "

Sodas aux extraits = 1/3 en 0,90 l ; 2/3 en 0,23 l

Sodas aux jus de fruits = 2/3 en 0,90 l ; 1/3 en 0,23 l.

TABLEAU 55

Vente de boissons gazeuses

(millions de bouteilles)

Années	limonades bouteilles d'un litre	eaux gazé- fiées (bou- teilles de 0,90 litre)	sodas aux extraits		sodas aux jus de fruits	
			(bouteilles de 0,90 l)	(bouteilles de 0,90 l)	(bouteilles de 0,90 l)	(bouteilles de 0,90 l)
1950	(168)	(13)	(42)	(331)	(2)	(17)
1951	(168)	(13)	(42)	(331)	(2)	(17)
1952	(202)	(15)	(51)	(397)	(2)	(22)
1953	(162)	(13)	(41)	(320)	(2)	(17)
1954	(168)	(13)	(42)	(331)	(2)	(17)
1955	(224)	(18)	(56)	(441)	(3)	(22)
1956	211	17	53	416	3	22
1957	242	19	62	477	4	26
1958	215	17	55	428	4	26
1959	217	24	64	536	8	33
1960	205	23	57	497	10	35
1961	235	26	59	563	18	47
1962	250	28	57	591	25	60
1963	264	30	49	614	38	75
1964	315 p	34 p	78 p	618 p	53 p	99 p

Pour les années 1950 à 1958, nous avons admis faute de renseignements que la part des limonades était de 56 %, celle des eaux gazéifiées de 4% et celle des sodas de 40 %.

C - LES JUS DE FRUITS

C. R. E. D. O. C.
BIBLIOTHEQUE

L'appellation "jus de fruits" porte :

- 1°- sur les "jus de fruits" proprement dits (à l'exclusion des sodas aux jus de fruits)
- 2°- sur les "nectars" qui sont des boissons contenant 30 % à 50 % de jus pulpeux et 50 % à 70 % d'eau et de sucre
- 3°- sur les "concentrés de jus de fruits".

La première enquête exhaustive sur les jus de fruits a été réalisée en 1961 par l'Union Nationale des Producteurs de Jus de Fruits et portait sur les résultats de l'année 1960. Depuis les enquêtes sont annuelles et tous les producteurs et importateurs répondent.

Au point de vue des renseignements statistiques, il faut donc distinguer la période 1950-1959 et la période 1960-1964.

1°- Période 1950-1959 (Tableau 56)

On trouvera dans l'Annexe XVII, les renseignements sur la production, communiqués par l'Union Nationale des Producteurs, sur le commerce extérieur et sur la consommation. Malheureusement, on se heurte jusqu'en 1959 aux difficultés suivantes :

1°) Les données sur la production concernent la France métropolitaine, l'Algérie et la Côte d'Ivoire (pour les jus d'ananas). La statistique douanière distingue d'une part l'étranger et d'autre part la zone franc dans laquelle sont inclus des territoires comme le Maroc, producteurs et exportateurs de jus de fruits. Si on ajoute à la production les importations de la zone franc, on compte deux fois l'Algérie et la Côte d'Ivoire. Si on les néglige on laisse de côté les importations des autres pays de la zone franc.

2°) A cela il faut ajouter les difficultés spéciales au jus de raisin : les importations de jus de raisin d'Algérie sont en réalité des moûts destinés à fabriquer des mistelles et, certaines années (1956) les exportations se trouvent démesurément gonflées par les achats allemands de moûts (ni centrifugés, ni filtrés) destinés à renforcer la production déficitaire de vin allemand et baptisé "jus de raisin" pour échapper aux droits de douane. Enfin, en ce qui concerne les jus concentrés, une partie est utilisée par les fabricants de limonade et sodas. Aussi n'est-il pas étonnant que les différents essais de chiffrage de la consommation française de jus de fruits aient abouti, jusqu'ici, à des résultats divergents variant, pour 1957, de 257 000 à 345 000 hectolitres.

Quant aux concentrés de jus, ils ne donnent lieu, jusqu'en 1957, à aucune consommation intérieure : ils sont ou exportés ou vendus à des fabricants de sodas aux jus de fruits. C'est seulement à partir de 1958 que certaines collectivités ont commencé à acheter des jus concentrés.

Pour plus de clarté, nous diviserons les jus de fruits en jus métropolitains et en jus exotiques qui, n'étant pas fabriqués en France, sont entièrement importés. A l'aide des données de l'Annexe XVII, nous avons dressé le Tableau 56. Ce tableau fournit la consommation "apparente" (production plus importations, moins exportations).

Jusqu'en 1955, les douanes ne font aucune distinction entre les divers jus. A partir de 1956, la nomenclature les distingue, et répartit chacun d'entre eux selon leur capacité (récipients de plus d'un litre et moins d'un litre).

En ce qui concerne les jus métropolitains, il y a des importations et des exportations de jus de pomme, de tomate, d'abricot. Pour les jus de raisin, nous ne tenons pas compte des importations, car, sous cette dénomination, n'entrent, en réalité, en France, que des "mistelles" en provenance des trois pays d'Afrique du Nord, mistelles qui sont destinés à la fabrication d'apéritifs. Les exportations consistent surtout en moûts de raisin destinés à la vinification en Allemagne. On peut donc admettre que jusqu'en 1960, la production métropolitaine est consommée en France. Mais cette production est très mal connue et les chiffres que nous reproduisons ne sont que grossièrement approximatifs.

La production de jus exotique, (jus d'orange et de pamplemousse) qui sont fabriqués en Algérie et de jus d'ananas fabriqués en Côte d'Ivoire et à la Martinique, peut dépasser la consommation métropolitaine, ces pays ayant une consommation locale propre, et leurs exportations n'étant pas limitées à la France. C'est pourquoi, la statistique professionnelle de production de ces jus exotiques n'est ici d'aucun secours.

2°-Période 1960-1964.

De 1960 à 1962, l'enquête portait sur les fabrications de jus métropolitains et les importations de jus exotiques. Depuis 1962, elle évalue en outre, les stocks pour les jus de pommes et jus de raisins, qui sont de beaucoup les plus importants des jus métropolitains. Par ailleurs depuis Janvier 1963, les enquêtes tiennent compte du conditionnement (boîtes ou bouteilles, capacité des récipients) ce qui permet de séparer les jus destinés à la consommation à domicile des jus consommés hors domicile. Elles ont donc permis de lever les grosses difficultés auxquelles on se heurtait jusqu'en 1959. On trouvera à l'Annexe XVII les renseignements sur la production, importations, les exportations et la consommation. Les Statistiques de consommation ont été dressées par l'Union Nationale des Producteurs de jus de fruits de la façon suivante :

pour 1959, 1960, 1961 et 1962 : production + import - export = consommation

L'Union Nationale des Producteurs de Jus de fruits a procédé a quelques retouches pour tenir compte des reconditionnements avant 1962 et des jus vendus en récipients de plus d'un litre sans reconditionnement en 1962.

TABLEAU 56

Consommation des jus de fruits

(millions d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
<u>JUS FRANCAIS</u>								
Pomme	-	-	-	-	-	-	27,6	28,0
Raisin	-	-	-	-	-	-	50,0	70,0
Tomate	-	-	-	-	-	-	22,0	17,0
Abricot	-	-	-	-	-	-	7,5	12,6(1)
Cassis	-	-	-	-	-	-	-	-
Framboise	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-	0,8	1,4
<u>JUS EXOTIQUES</u>								
Citron	-	-	-	-	-	-	-	-
Orange	-	-	-	-	-	-	34,0	40,0
Pamplemousse	-	-	-	-	-	-	28,3	40,0
Ananas	-	-	-	-	-	-	33,0	40,0
TOTAL	30	50	70	122	103	147	203,2	249,0

(1) Jusqu'en 1961 et, partiellement en 1962, les nectars d'abricot sont compris dans les jus d'abricot.
A partir de 1963, ces nectars sont comptés à part.

TABLEAU 56 (suite et fin)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>JUS FRANCAIS</u>							
Pomme	51,4	55,0	112,1	267,6	326,5	353,9	402,5
Raisin	80,0	90,0	93,7	163,5	221,6	283,8	302,6
Tomate	9,0	15,6	12,4	12,6	23,6	19,6	19,8
Abricot	11,9(1)	12,3(1)	10,0(1)	10,4(1)	8,7(1)	4,9	5,5
Cassis	-	-	1,9	3,5	2,9	5,4	} 16,5
Framboise	-	-	0,8	2,0	0,6	0,6	
Divers	1,3	1,4	1,3	3,9	2,8	3,8	
<u>JUS EXOTIQUES</u>							
Citron	-	-	0,6	0,5	1,3	1,6	
Orange	28,6	25,0	37,2	30,5	50,3	59,8	55,0
Pamplemousse	29,0	31,0	31,1	35,1	50,5	50,6	52,2
Ananas	32,0	46,0	52,6	44,6	55,8	67,7	81,5
TOTAL	243,2	276,3	353,7	574,2	744,6	851,7	935,6

(1) Jusqu'en 1961 et, partiellement en 1962, les nectars d'abricot sont compris dans les jus d'abricot. A partir de 1963, ces nectars sont comptés à part.

A partir de 1963 : = consommation (1)
 + stocks au 1^{er} Janvier + fabrication de l'année (2)
 + importations en récipients de moins d'un litre
 - exportations de jus conditionné
 - stocks au 31 Décembre

Le Tableau 56 rassemble tous les résultats concernant les quantités consommées.

REMARQUES.

On observera, en ce qui concerne le jus d'abricot, que la forte diminution de la consommation s'explique par l'apparition en 1963, de la rubrique du nectar d'abricot. Jusque là les "nectars" étaient confondus avec les jus.

Les particuliers n'achètent pas de concentrés de jus de fruits qui sont destinés aux industries, dont les achats de jus proprement dits sont tout à fait négligeables.

TABLEAU 57

	<u>Consommation des "nectars"</u>	
	1963	1964
Nectars		
- abricot	15 891	23 603
- cassis	2 633	2 450
- prune	682	474
Autres	36	84
	<hr/>	
Total	19 242	26 611

(1) On trouvera à l'Annexe XVII le détail des productions, importations, exportations et stocks.

(2) Non compris les fabrications livrées en vrac à l'exportation.

Consommation de concentrés de jus de fruits.

Les "concentrés" sont achetés par :

- les collectivités (internats, hôpitaux, etc....)
- les fabriques de sodas aux jus de fruits et de sirops
- les confiseurs.

Si les ventes de "concentrés" en France sont bien connues (1), leur répartition entre les trois destinataires ci-dessus et, en particulier, la part des collectivités est mal connue.

Comme les industries achètent presque uniquement des concentrés, nous avons fait porter leur prélèvement uniquement sur ces dossiers.

Prélèvements sur les "concentrés"

1960	36 %
1961	31 %
1962	25 %
1963	23 %
1964	20 %

TABLEAU 58

Consommation de concentrés de jus de fruits (2)

(tonnes)

Années	pomme		raisin		divers		ensemble	
	totale	directe	totale	directe	totale	directe	totale	directe
1959(2)	(50)							
1960(2)	(100)	(64)						
1961(2)	(200)	(140)						
1962(2)	(400)	(300)	194	146	142	107	736	553
1963	804	619	87	67	202	156	1 093	842
1964	2 593	2 000	1 390	1 100				

(1) On connaît les stocks qui sont relativement très importants, les fabrications, les importations et les exportations.

(2) Les concentrés sont transformés en "jus" à l'aide des coefficients suivants :

1 litre de concentré de jus de pomme	correspond à 7,5 l de jus de pomme
1 " " " de raisin	" à 5 l de jus de raisin
1 " " " d'orange	" à 5 l de jus d'orange

(3) Ces chiffres sont extrêmement douteux en raison des fortes variations de stocks dont nous n'avons pu tenir compte.

D - LES SIROPS

D'après l'Union Nationale des Producteurs de Jus de Fruits et Sirops, la production serait de l'ordre de 15 millions de litres par an. D'autre part, la quantité de sucre achetée par les fabricants de sirop est évaluée à 2 000 tonnes. Ces 2 000 tonnes permettent de fabriquer 4 millions de litres de sirops divers. Mais une partie d'entre eux est utilisée par les fabricants de liqueurs et de conserves de fruits au sirop.

Depuis l'envolée de la consommation des jus de fruits, il semble que la consommation des sirops à domicile et dans les cafés ait diminué d'une façon considérable, aussi la négligerons-nous.

E - RECAPITULATION

Le Tableau 59 permet d'apprécier l'importance relative, en volume, des boissons sans alcool et leur évolution.

TABLEAU 59

Consommation des boissons sans alcool

(milliers d'hectolitres)

Années	eaux minérales (1)	boissons gazeuses (2)	jus de fruits et nectars (3)
1950	3 898	(3 000)	30
1951	4 223	(3 000)	50
1952	4 604	(3 600)	70
1953	5 060	(2 900)	122
1954	5 500	(3 000)	103
1955	6 870	(4 000)	147
1956	7 080	3 770	203
1957	8 300	4 320	249
1958	7 709	3 840	243
1959	8 885	4 350	276
1960	9 185	4 100	358
1961	10 247	4 700	585
1962	10 711	5 000	780
1963	12 112	5 290	928
1964	13 671	6 300 (p)	1 167

(1) Tableau 53, dernière colonne

(2) Tableau 54

(3) Tableaux 56 et 57, y compris les nectars et les concentrés exprimés en équivalent jus de fruits.

DEUXIEME PARTIE

LES VALEURS

Chapitre 1

LES VINS

A - LES VINS COURANTS

1° - L'AUTOCONSOMMATION.

Pour calculer la valeur de l'autoconsommation, on a adopté le prix moyen annuel à la production indiqué par les Contributions Indirectes (1) et on l'a appliqué aux quantités calculées au Tableau 9. S'il est vrai que le vin de sucre et la piquette ont une valeur inférieure à celle du vin le plus ordinaire, en contre partie une très minime partie du vin autoconsommé est du vin d'appellation contrôlée. Cette petite quantité ne porte que sur les vins de la qualité la plus courante des appellations contrôlées, car les producteurs de vin de haute qualité achètent leur vin ordinaire dans le commerce. On trouvera, ci-dessous, les résultats du calcul avec et sans la fraude.

Bien entendu, les résultats qui incluent la fraude sont aléatoires, mais sans doute plus proches de la réalité que ceux qui n'en tiennent pas compte.

- voir tableau, page suivante -

(1) A partir de 1957, les Contributions Indirectes ont procédé à un relevé hebdomadaire des prix de vente à la propriété ou dans les coopératives de vinification, à Montpellier, Béziers et Perpignan. Ces prix sont relevés au degré-hectolitre pour des vins de 10° à 11° et on en a fait la moyenne arithmétique simple. Une pondération précise n'est pas possible puisque l'on ignore les quantités correspondant à chaque degré et fraction de degré.

TABLEAU 60

Valeur de la consommation des producteurs

Années	Quantités autoconsommées (1) (milliers d'hl.s.)		Prix à la production le litre(2)	Valeurs (millions de francs)	
	sans la fraude	avec la fraude		sans la fraude	avec la fraude
1950	10 500	11 600	0,35	368	406
1951	13 000	14 300	0,30	390	429
1952	12 400	13 700	0,30	372	411
1953	12 000	13 200	0,28	336	370
1954	11 800	13 000	0,28	330	364
1955	12 200	13 500	0,28	342	378
1956	11 600	12 800	0,31	360	397
1957	9 500	10 000	0,46	437	460
1958	8 200	9 600	0,80	656	768
1959	10 700	11 800	0,52	556	614
1960	11 570	12 700	0,50	579	635
1961	10 950	12 100	0,524	574	634
1962	9 850	11 000	0,562	554	618
1963	10 900	12 200	0,525	572	641
1964	11 000 p	12 200 p	0,535	589 p	653 p

(1) voir Tableau 9
(2) Prix moyen pondéré par les quantités, des divers vins courants de tous degrés.

2° - LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE.

Le vin qui sort des chais des récoltants est vendu :

- soit à des négociants
- soit, directement, à des particuliers et à des détaillants (dans les communes rurales).

La vente à des négociants est, de beaucoup, la plus importante.

La vente directe à des particuliers, non détaillants ou tenanciers de débits de boissons, ne représente qu'une part très faible du total des ventes. Dans l'ignorance où nous sommes de son importance exacte, nous n'en tiendrons pas compte. Cette omission peut entraîner une très légère erreur par excès du calcul des valeurs, puisque ces vins sont vendus aux particuliers à des prix plus faibles que le prix de détail, le particulier devant faire lui-même la mise en bouteilles. Dans le cas de la vente directe aux détaillants, le prix payé par le consommateur est pratiquement le même que si le vin était passé par un négociant.

Prix des vins courants.

Les prix des vins courants sont fixés selon le degré. Ils sont observés par l'I.N.S.E.E :

1°- A Paris, pour les vins de 10°, de 11° et le vin bouché.

2°- Dans les 17 villes chefs-lieux des Directions Régionales pour les vins de 10°, sauf quelques exceptions (vins de 11°).

Pour les villes de Province, on a ramené les rares observations de prix du vin de 11° au prix du vin de 10°, en diminuant de 12 % ces prix observés (écart observé à Paris) et on a calculé un prix moyen pondéré du vin de 10° en affectant à chaque ville un coefficient de pondération proportionnel à sa population agglomérée : Poitiers (50 000 habitants) = 1 ; Bordeaux (400 000 habitants) = 8 ; etc....

Voici le résultat de ces observations :

TABLEAU 61

Prix moyen au détail du litre de vin rouge courant

Années	A Paris				Moyenne des 17 chefs-lieux de Directions Régionales		
	Vin à la tireuse		Vin bouché		10°	11°	12°
	10°	11°	10°	11°			
1950	0,636		0,714				
1951	0,536		0,660				
1952	0,597		0,729		0,610		
1953	0,581	0,668	0,716		0,588		
1954	0,586	0,670	0,717		0,586		
1955	0,580	0,663	0,713		0,598		
1956		0,666	0,735	0,63	0,64		
1957		0,77	0,82	0,92	0,74		
1958		1,12	1,09	1,40		1,35	
1959		1,14	1,21	1,42	1,00		1,60
1960	1,02	1,13	1,23	1,43	0,96(1)	1,39	1,60
1961	1,02	1,15	1,25	1,45	1,00(3)	1,40	1,64(2)
1962	1,07	1,18	1,29	1,49	1,00(3)	1,45	
1963	1,06	1,18	1,27	1,49	1,00	1,45	
1964		1,26	1,28	1,52	1,27(4)	1,52	

(1) Vin de 9°,5 à Montpellier
 (2) à Lille
 (3) Vin de 10° à Montpellier
 (4) Vin bouché

A mesure que le pouvoir d'achat s'est élevé, depuis 1948, la consommation s'est portée des degrés faibles, vers les degrés plus élevés. Il a été admis que la moyenne des vins courants, qui était de 10°,3 en 1950, s'est élevée progressivement jusqu'à 10°,8. Ce sont les importations de vins d'Afrique du Nord qui relèvent le degré moyen des vins courants.

Le tableau 61 donne une idée de l'écart des prix en fonction du degré. Il en découle l'importance d'une évaluation précise du degré moyen des vins de consommation courante. Celle-ci n'a jamais été possible jusqu'à 1964. A partir de 1963, le Service de la Répression des Fraudes a établi un "Casier vinicole" dans lequel sont relevées les observations sur le degré des récoltes. La moyenne de ces prélèvements est établie par département. On peut donc, à partir de 1964, calculer la quantité d'alcool contenue dans les vins récoltés par département producteur, les additionner, ajouter la quantité d'alcool contenue dans les vins importés d'Afrique du Nord. En divisant par le volume total (récoltes plus importations), on obtient, avec une bonne précision, le degré moyen.

On observe que le vin vendu à la tireuse qui occupait encore en 1950, une place importante, a pratiquement disparu en 1964 (Tableau 62). A Paris, la proportion du vin vendu à la tireuse en 1950 s'est abaissée à 5 % en 1963. En province la tireuse a presque totalement disparu. Sur le plan national, selon le Président de la Chambre Syndicale Nationale des Boissons à Emporter, la proportion est actuellement la moitié de celle observée à Paris.

D'après les renseignements fournis par la Confédération Nationale des vins et spiritueux, la part du vin bouché dans la consommation totale, qui était négligeable avant 1940, était de l'ordre de 20 % en 1950 et avait atteint 50 % dès 1956. Ces divers renseignements ont permis d'établir le Tableau 62. A Paris, les degrés les plus vendus sont voisins de 11° ; dans l'Ouest, le Nord et l'Est, on approche de 12° (en moyenne 11°,5). Dans le midi, la moyenne ne dépasse pas 10°.

TABLEAU 62

Calcul du prix moyen pondéré du litre de vin au détail.

Années	Degré moyen	Prix du vin rouge		Coefficients de pondération		Moyenne pondérée vin rouge	Prix pour vin blanc
		Tireuse	Bouché	Tireuse	Bouché		
1950	10°3	0,66	0,74	80	20	0,67	0,76
1951	10°4	0,56	0,69	75	25	0,59	0,67
1952	10°5	0,63	0,78	70	30	0,68	0,77
1953	10°6	0,63	0,77	65	35	0,68	0,77
1954	10°7	0,64	0,78	60	40	0,70	0,79
1955	10°8	0,64	0,79	55	45	0,71	0,80
1956	10°8	0,66	0,82	50	50	0,74	0,84
1957	10°8	0,77	0,92	45	55	0,85	0,96
1958	10°8	1,12	1,40	35	65	1,30	1,46
1959	10°8	1,11	1,38	20	80	1,35	1,55
1960	10°8	1,11	1,39	16	84	1,37	1,57
1961	10°8	1,12	1,41	12	88	1,39	1,60
1962	10°8	1,16	1,45	8	92	1,43	1,64
1963	10°8	1,16	1,45	5	95	1,44	1,59
1964	10°8			2	98	1,34	1,50

Valeur des vins courants commercialisés.

Selon les recherches de Monsieur FOURASTIE, le taux de marque des détaillants, pour le litre de vin rouge est de 12 %. En enlevant, 12 % aux prix obtenus au Tableau 62, et en multipliant par les quantités enregistrées au tableau 10, nous obtiendrons la valeur de la consommation au prix de gros (Tableau 63).

Dans les tableaux 63, 64 et 65, les vins délimités de qualité supérieure (V.D.Q.S.) ont été isolés à partir de l'année 1959.

TABLEAU 63

Valeur de la consommation du vin courant commercial y compris les V.D.Q.S. (aux prix de gros)

Années	Quantités (milliers d'hectolitres)		Prix de gros du litre de :		Valeur du vin commercialisé (millions de F)	Achats de l'intendance (millions de F)	Total (millions de F)
	Vin rouge (1)	Vin blanc (1)	Vin rouge (2)	Vin blanc (2)			
1950	30 384	8 036	0,59	0,67	2 356	10	2 366
1951	30 320	6 436	0,52	0,59	1 981	10	1 991
1952	31 367	7 389	0,59	0,67	2 380	20	2 400
1953	31 132	8 309	0,59	0,67	2 370	20	2 390
1954	34 238	6 969	0,61	0,69	2 598	20	2 618
1955	34 585	8 043	0,62	0,70	2 734	20	2 754
1956	35 116	7 784	0,65	0,74	2 876	20	2 896
1957	37 780	8 487	0,75	0,84	3 557	20	3 577
1958	35 102	7 658	1,14	1,29	5 006	10	5 016
(1) Tableau 8			(2) Tableau 62, moins 12 %				

TABLEAU 63 Bis

Valeur de la consommation du vin courant commercial, non compris les V.D.Q.S. (aux prix de gros)

Années	Quantités (milliers d'hectolitres)		Prix de gros du litre de :		Valeur du vin commercialisé (millions de F)	Achats de l'intendance (millions de F)	Total (millions de F)
	Vin rouge et rosé (1)	Vin blanc (1)	Vin rouge et rosé (2)	Vin blanc (2)			
1959	35 551	4 394	1,19	1,37	4 833	13	4 846
1960	33 497	5 911	1,21	1,39	4 875	10	4 885
1961	33 022	4 934	1,22	1,41	4 724	13	4 737
1962	33 199	5 405	1,26	1,45	4 967	17	4 984
1963	33 276	5 417	1,27	1,40	4 984	21	5 005
1964	34 932	5 686	1,18	1,32	4 873	16	4 889
(1) Tableau 8			(2) Tableau 62, moins 12 %				

TABLEAU 63 Ter

Valeur de la consommation des vins délimités de qualité supérieure (aux prix de gros)

Années	Quantités (milliers d'hls) (1)		Prix de gros du litre (2)		Valeur (millions)
	Vin rouge et rosé	Vin blanc	Vin rouge et rosé	Vin blanc	
1959	756	924	1,48	1,70	269
1960	1 142	1 578	1,51	1,73	445
1961	2 027	1 529	1,53	1,76	579
1962	1 929	1 578	1,57	1,80	587
1963	1 945	1 580	1,59	1,75	586
1964	1 335	1 335	1,48	1,65	418

(1) Tableau 8 (2) Prix du vin courant majoré de 25 %

Mais une partie importante du vin courant commercialisé est consommée hors du domicile (hôtels, cafés, cantines, restaurants). Selon les renseignements fournis par la profession, cette quantité peut être évaluée, approximativement à 15 %. Nous comptons donc 85 % de la consommation au prix de détail et 15 % au prix d'achat du vin par les établissements. Mais cette proportion n'est pas la même pour le vin blanc et le vin rouge. Sur 100 litres consommés, la répartition est la suivante :

	<u>à domicile</u>	<u>au dehors</u>
Vin rouge	92 litres	60 litres
Vin blanc	8 litres	40 litres

Ces résultats sont moins sûrs que ceux du calcul au prix de gros, puisque la ventilation entre vin à emporter et vin à consommer sur place n'est qu'approximative (15 % à consommer sur place signifie, entre 12 % et 18 %). La valeur de la consommation hors du domicile se trouve entachée d'une erreur relative pouvant atteindre 20 à 25 %, mais l'erreur sur le vin à emporter ne doit pas atteindre 5 % du fait de cette ventilation.

Les quantités indiquées dans les tableaux 64 et 65, concernant les vins rouges et vins blancs à consommer sur place et à emporter, n'y figurent que pour les besoins du calcul. En réalité, la proportion de vin blanc est beaucoup plus forte dans le vin à consommer sur place et plus faible dans le vin à emporter. Et l'insuffisance des quantités de vin blanc (et rosé) retenues par rapport à la réalité, a pour conséquence une très légère sous-estimation de la valeur du vin à consommer sur place et une très légère sur-estimation de celle du vin à emporter.

TABLEAU 64

Valeur de la consommation des vins courants à exporter, y compris les V.D.Q.S.
(aux prix de détail)

Années	Quantités (milliers d'hectol.)		Prix du litre au détail (1)		Valeur (millions)
	Vin rouge	Vin blanc	Vin rouge	Vin blanc	
1950	29 968	2 689	0,67	0,76	2 241
1951	28 670	2 573	0,59	0,67	1 892
1952	30 230	2 713	0,68	0,77	2 268
1953	30 764	2 761	0,68	0,77	2 308
1954	32 141	2 885	0,70	0,79	2 482
1955	33 250	2 984	0,71	0,80	2 608
1956	33 462	3 003	0,74	0,84	2 742
1957	36 088	3 239	0,85	0,96	3 391
1958	33 353	2 993	1,30	1,46	4 776

TABLEAU 64 Bis

Valeur de la consommation des vins courants à exporter sans les V.D.Q.S.
(aux prix de détail)

Années	Quantités (milliers d'hectol.)		Prix du litre au détail (1)		Valeur (millions)
	Vin rouge	Vin blanc	Vin rouge	Vin blanc	
1959	31 996	2 197	1,35	1,55	4 660
1960	30 147	2 955	1,37	1,57	4 594
1961	29 720	2 467	1,39	1,60	4 526
1962	29 879	2 702	1,43	1,64	4 716
1963	29 948	2 709	1,44	1,59	4 743
1964	31 682	2 843	1,34	1,50	4 672

(1) Tableau 62

TABLEAU 64 Ter

Valeur de la consommation de V.D.Q.S. à exporter
(aux prix de détail)

Années	Quantités (milliers d'hectol.)		Prix du litre au détail (1)		Valeur (millions)
	Vin rouge	Vin blanc	Vin rouge	Vin blanc	
1959	680	462	1,69	1,94	205
1960	1 028	789	1,71	1,96	330
1961	1 824	764	1,74	2,00	470
1962	1 736	789	1,79	2,05	472
1963	1 751	790	1,80	1,99	472
1964	1 201	668	1,67	1,87	325

(1) Tableau 62, majoré de 25 %

TABLEAU 65

Valeur de la consommation du vin courant à consommer sur place, y compris les V.D.Q.S. (aux prix de gros)

Années	Quantités (milliers d'hectol)		Prix du litre en gros (1)		Valeur (millions)
	Vin rouge	Vin blanc	Vin rouge	Vin blanc	
1950	3 074	2 689	0,59	0,67	365
1951	2 940	2 573	0,52	0,59	308
1952	3 100	2 713	0,59	0,67	370
1953	3 155	2 761	0,59	0,67	376
1954	3 297	2 884	0,61	0,69	404
1955	3 410	2 984	0,62	0,70	425
1956	3 432	3 003	0,65	0,74	447
1957	3 701	3 239	0,75	0,84	553
1958	3 421	2 993	1,14	1,29	778

TABLEAU 65 Bis

Valeur de la consommation du vin courant à consommer sur place, sans les V.D.Q.S. (aux prix de gros)

Années	Quantités (milliers d'hectol)		Prix du litre en gros (1)		Valeur (millions)
	Vin rouge	Vin blanc	Vin rouge	Vin blanc	
1959	3 555	2 197	1,19	1,37	724
1960	3 350	2 956	1,21	1,39	816
1961	3 302	2 467	1,22	1,41	751
1962	3 320	2 703	1,26	1,45	810
1963	3 328	2 708	1,27	1,40	802
1964	3 250	2 843	1,18	1,32	759

TABLEAU 65 Ter

Valeur de la consommation de V.D.Q.S. à consommer sur place (aux prix de gros)

Années	Quantités (milliers d'hectol)		Prix du litre en gros (1)		Valeur (millions)
	Vin rouge	Vin blanc	Vin rouge	Vin blanc	
1959	76	462	1,48	1,70	90
1960	114	789	1,51	1,73	154
1961	203	765	1,53	1,76	166
1962	193	789	1,57	1,80	172
1963	195	790	1,59	1,75	169
1964	134	667	1,48	1,65	130

(1) Tableau 63.

TABLEAU 66

Récapitulation des valeurs de la consommation du vin courant (y compris les V.D.Q.S.)
(millions de francs)

Années	Consommation à domicile (prix de détail)(1)	Consommation hors domicile (prix de gros)(1)	Dépenses de l'intendance militaire	Autoconsommation (prix à la production)(3)
1950	2 241	365	10	406
1951	1 892	308	10	429
1952	2 268	370	20	411
1953	2 308	376	20	370
1954	2 482	404	20	364
1955	2 608	425	20	378
1956	2 742 (4)	447	20	397
1957	3 391	553	20	460
1958	4 776	778	10	768
1959	4 865	814	13	614
1960	4 924	970	10	635
1961	4 996	917	13	634
1962	5 188	982	17	618
1963	5 215	971	21	641
1964	4 997	889	16	653 (p)

(1) Tableau 64

(2) Tableau 65

(3) Tableau 60, y compris la fraude

(4) En 1956, notre calcul évalue la consommation à domicile de vin à emporter à 2 742 millions. Le résultat donné par l'enquête 20 000 budgets sur la dépense de consommation de vin était de 2 650 millions.

B - LES VINS DE CHAMPAGNE

Les quantités de vins d'appellation consommés annuellement figurent au Tableau 13 avec leur répartition entre vins de Champagne, et autres vins d'appellation, y compris les vins d'Alsace, les vins doux naturels étant portés dans les "apéritifs".

Répartition de la consommation.

Le nombre de bouteilles de Champagne consommées chaque année, sur le marché intérieur français, se trouve au Tableau 10.

D'après le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne, les champagnes vendus par les récoltants et coopératives sont, en général, les moins chers. Mais la répartition des prix ne correspond pas exactement à celle des ventes entre récoltants et maisons. Le secteur des bouteilles meilleur marché comprend les récoltants et une partie des maisons.

Comme la part des récoltants et coopératives, évaluée à 10 % environ en 1950, était de 25 % en 1964, on peut admettre que la part des champagnes les moins chers est passée de 20 à 25 % en 1950 à 33 % en 1964. L'augmentation de la consommation intérieure française s'accompagne donc d'une certaine diminution de la qualité, ou tout au moins des prix relatifs, de sorte que l'augmentation en prix constants, de la dépense des consommateurs doit être un peu moins rapide que l'accroissement des quantités consommées.

Compte tenu de ces observations, nous avons divisé les vins de Champagne en trois classes :

- 1°- Les "Grands Champagnes" qui représenteraient en 1964 environ 33 % de la consommation totale. Ils sont principalement consommés dans les cabarets et restaurants de luxe. Il en reste environ 25 % pour la consommation à domicile.
- 2°- Les "Champagnes supérieurs", qui représenteraient 33 % en 1964 de la consommation dont une partie est consommée hors domicile (banquets, buffets) et le reste à domicile (nous admettrons 50 %).
- 3°- Les "autres Champagnes", qui comprennent les champagnes de récoltants et de coopératives et les marques courantes. Leurs ventes atteindraient, en 1964, 33 % du total en volume. Ils seraient consommés essentiellement à domicile (80 %).

Ces renseignements nous ont permis d'établir une ventilation approximative entre les consommations à domicile et hors domicile des trois catégories de vins de Champagne. On trouvera cette répartition au Tableau 67.

Les proportions relatives des consommations de champagne entre Grands Champagnes, Champagnes Supérieurs et autres champagnes, selon qu'ils sont consommés à domicile ou hors du domicile auraient varié comme suit, de 1950 à 1964 :

	1950		1964	
	<u>Grands Champagnes</u>	38 %		33 %
dont à domicile	10 %		8 %	
hors domicile	28 %		25 %	
<u>Champagnes Supérieurs</u>	38 %		33 %	
dont à domicile	19 %		17 %	
hors domicile	19 %		16 %	
<u>Autres Champagnes</u>	24 %		34 %	
dont à domicile	19 %		27 %	
hors domicile	5 %		7 %	
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Traduits en quantités, ces pourcentages donnent les résultats suivants :

TABLEAU 67

Répartition de la consommation des vins de Champagne
(milliers de bouteilles)

Années	Total (1)	Grands Champagnes		Champ. Supérieurs		Autres Champagnes	
		domicile	hors dom.	domicile	hors dom.	domicile	hors dom.
1950	19 439	1 944	5 443	3 693	3 693	3 694	9723
1951	20 737	2 074	5 806	3 940	3 940	3 940	1 037
1952	18 559	1 855	5 197	3 526	3 341	3 712	928
1953	19 306	1 738	5 406	3 668	3 475	4 054	965
1954	22 332	2 010	6 253	4 020	4 020	4 689	1 340
1955	25 562	2 301	7 157	4 601	4 601	5 368	1 534
1956	31 573	2 842	8 525	5 683	5 683	6 946	1 894
1957	34 500	3 105	9 315	6 210	5 865	7 935	2 070
1958	27 587	2 482	7 173	4 966	4 690	6 621	1 655
1959	28 531	2 568	7 418	5 136	4 850	6 847	1 712
1960	35 357	3 182	9 193	6 011	6 011	8 839	2 121
1961	38 659	3 093	10 051	6 572	6 572	10 051	2 320
1962	42 484	3 399	11 046	7 222	6 797	11 046	2 974
1963	46 831	3 747	12 176	7 961	7 493	12 176	3 278
1964	52 050	4 164	13 013	8 848	8 328	14 054	3 643

(1) Tableau 10.

Les Prix.

Les prix des bouteilles ont été relevés dans le catalogue des prix de vente au détail d'une grande maison.

Pour les "Grands Champagnes", on a adopté la moyenne des prix des grandes marques sans indication d'année (du moins pour les années exceptionnelles). Pour les "Champagnessupérieurs", on s'est basé sur une marque moins cotée et sur un "Cordon blanc" d'une marque assez bien cotée. Pour les "autres Champagnes", on a pris la moyenne des deux marques les moins cotées.

On trouvera ces prix à l'Annexe IV (tableau consommation à domicile)

TABLEAU 68

Prix moyen au détail de la bouteille de Champagne

Années	Grands Champagnes	Champagnes Supérieurs	Autres Champagnes
1950	6,50	5,60	4,60
1951	7,60	6,00	4,60
1952	9,50	7,00	5,00
1953	10,00	7,50	5,60
1954	10,00	7,50	5,70
1955	10,00	7,50	5,80
1956	10,00	7,60	5,90
1957	10,50	8,00	6,00
1958	12,00	10,00	8,15
1959	14,00	11,30	9,00
1960	14,50	11,70	9,50
1961	15,00	12,00	9,90
1962	16,00	13,00	10,70
1963	17,00	13,50	11,70
1964	17,30	14,00	11,90

Les Valeurs.

La Commission Consultative de surveillance des prix du vin et des spiritueux (1) admet, pour les vins nobles, que les détaillants majorent leur prix d'achat de 33 % pour la vente à emporter. D'après la Fédération de l'Hôtellerie, les restaurants et cafés achètent le vin au même prix que l'achètent les détaillants, ce qui représente par rapport au prix de détail, une baisse de 25 %. Ces deux renseignements concordent. C'est cette baisse de 25 % que nous avons appliquée aux vins de Champagne achetés par les hôtels, cafés, restaurants et autres lieux publics. On trouvera le détail du calcul dans l'Annexe IV.

Au total, on obtient les valeurs suivantes qui paraissent entachées d'une marge d'erreur inférieure à 10 %.

(1) Au Ministère de l'Agriculture.

TABLEAU 69

Valeur des achats de Champagne
(millions de francs)

Années	Consommation à domicile (prix de détail)	Consommation hors domicile (prix de gros)	Total (prix de gros)(1)
1950	50,3	45,3	83,0
1951	57,5	51,8	94,9
1952	60,9	58,2	103,9
1953	67,6	64,4	115,1
1954	77,0	75,5	133,3
1955	88,6	86,6	153,1
1956	112,6	104,6	189,1
1957	129,9	115,2	212,6
1958	133,5	109,9	210,0
1959	155,6	130,7	247,4
1960	200,4	167,7	318,0
1961	224,8	189,6	358,2
1962	266,5	222,7	422,6
1963	313,7	259,7	495,0
1964	363,1	289,4	561,7

La valeur des vins mousseux se trouve dans celle des autres vins d'appellation d'origine contrôlée, s'ils ont droit à cette appellation.

C - LES AUTRES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE

Les Prix.

Les prix des vins d'appellation d'origine contrôlée varient selon les qualités dans la proportion de 1 à 10. On ne peut donc se contenter d'une simple moyenne arithmétique des prix, il est nécessaire de pondérer les prix par les quantités vendues.

(1) Prix de gros (hors domicile) + 3/4 prix de détail (à domicile).

Le choix, dans le tarif d'une grande maison, des vins correspondant aux 80 groupements d'appellations, n'a pas toujours été aisé.

Il n'y a eu aucune difficulté à trouver les vins portant la même appellation pour les vins des catégories les plus courantes, dont le volume est important, et l'écoulement régulier assuré. Les prix et les qualités en sont suivies régulièrement.

C'est par exemple, le cas pour les appellations les plus communément répandues comme : Bordeaux, Bergerac, Côtes du Rhône, Beaujolais, Muscadet, Sylvaner, etc...

Il en est de même pour les appellations un peu moins courantes comme : Médoc, Saint-Emilion, Graves, Montbazillac, Chateauneuf du Pape, Bourgogne, Côte de Beaune, Côteaux du Layon...

De légères difficultés sont apparues pour certains vins, toujours non millésimés, mais dont la cotation était intermittente. Il a fallu procéder par intrapolation en admettant, pour les années manquantes, des prix intermédiaires suivant le mouvement général des prix des vins de même classe et de la même région.

C'est le cas d'appellations comme : Morgon, Mercurey, Meursault, Pouilly-Fuissé.

Mais l'estimation des prix des vins de haute qualité a posé le plus de problèmes. En effet, par suite de leur faible volume ils sont cotés de façon très intermittente. D'autre part, le tarif contient un assez grand nombre de noms de crus se rapportant à la même appellation, entre lesquels il est difficile de choisir un vin "moyen" dont la cotation ne soit pas trop rare. On a d'abord éliminé les millésimes d'années exceptionnelles, comme 1929, dont les prix, extrêmement élevés, auraient faussé les calculs, compte tenu des très faibles quantités encore disponibles.

On a ensuite choisi un certain nombre de "châteaux" ou "crus" appartenant au groupe d'appellations considéré en sorte qu'il en reste toujours au moins un qui soit coté dans le tarif de l'année suivante avec le même millésime, et on a admis que les prix des autres vins avaient suivi la même évolution. Il pouvait arriver qu'on retrouve dans le tarif, plusieurs années plus tard, le même vin, avec le même millésime, ce qui permettait de vérifier si l'évolution des prix "fabriqués" dans l'intervalle était bonne. Souvent, on retrouvait le même vin avec un millésime plus récent. Il fallait alors essayer de retrouver dans un même tarif, deux vins de qualité à peu près analogue, de la même région, dont l'un portât le millésime ancien, l'autre, le millésime nouveau, de façon à déterminer l'influence du millésime sur le prix.

De tout ceci, il résulte que les cotations des vins de haute qualité sont beaucoup moins sûres que les cotations des vins qu'on pourrait appeler "courants ou semi-courants". Mais comme les premiers ont un volume relativement faible, l'erreur probable sur le prix n'a pas une grosse influence sur le résultat d'ensemble de notre calcul des valeurs.

Dans certains cas, nous avons dû procéder, faute de prix dans le tarif, à des assimilations. Ainsi, les vins blancs de la Côte de Chalons ont été assimilés au vin d'Arbois qu'on trouve dans tous les tarifs, les vins mousseux de Limoux et de Die au Vouvray Mousseux, etc ...

On remarquera que les prix ont été d'une remarquable stabilité au cours de la période 1950 - 1956. A partir de ce moment, sous l'effet conjugué de l'inflation et de la baisse profonde des récoltes, conséquence des gelées exceptionnelles de 1956, ils ont marqué une hausse considérable. A partir de 1960, on observe de nouveau, une certaine stabilité, variable selon les vins.

Il est intéressant de se rendre compte de la façon dont les prix ont varié.

On trouvera, à la fin de l'Annexe VI, un tableau qui permet de comparer les hausses relatives des prix de détail (en francs courants, exprimés en nouveaux francs) pour les 80 groupes de vins d'appellation.

La comparaison porte sur la moyenne des prix des quatre années 1961 - 1964 par rapport à la moyenne des prix des quatre années 1951-1954 adoptée comme base. Cette comparaison, à dix ans de distance, fait apparaître les modifications suivantes.

Parmi les vins blancs et rosés : les prix qui ont le moins augmenté sont ceux :

- des vins blancs de Bordeaux sans autre appellation (n° 1, n° 2, hausse de 87 %)
- de l'Entre Deux Mers (n° 14 - hausse de 74 %)
- des Graves (hausse de 81 %)
- de Bergerac (n° 53, hausse de 85 %), de Montbazillac (n° 54 hausse de 44%)
- de Gaillac (n° 58, hausse de 80 %)
- des Clairettes et Blanquettes du Languedoc et de Savoie (n°59, 61 - hausse de 65 %)
- du Muscadet (n° 64, hausse de 64 %)
- de Saumur et des Côteaoux du Layon (n° 66 et 67, hausse de 65 %) et du Vouvray (n° 73, hausse de 65 %)
- de vins rosés : Cabernet d'Anjou (n° 69, hausse de 47 %) et Rosé d'Anjou (n° 70, hausse de 60 %)

Les vins blancs dont les prix ont le plus augmenté sont :

- Le Petit Chablis (n° 21), hausse de 175 %
et le Chablis grand cru (n° 23), hausse de 160 %
- Les vins blancs d'Arbois (n° 80), hausse de 125 %.

Parmi les vins rouges, les prix qui ont subi la plus forte hausse paraissent être ceux :

- des vins du Médoc (n° 9, 10, 11, 12 et 13, des vins de Saint-Emilion et Pomerol (n° 4, 5, 7 et 8), des Côtes de Beaune (n°33 à 35) dont les augmentations respectives oscillent entre 180 et 240 %, 140 et 175 %, 130 et 160 %.

Il semble par contre, que les prix des vins rouges des Côtes du Rhône et du Beaujolais soient parmi ceux qui ont le moins augmenté (hausse de 80 à 90 %).

On trouvera, à l'Annexe VI, le détail du calcul des valeurs des 80 groupes de vins, par année. Ces valeurs sont calculées aux prix de détail. A la fin de l'Annexe VI, un tableau permet (comme pour les prix) de comparer les hausses relatives des valeurs en Francs courants pour les 80 groupes.

Un examen attentif des résultats de l'Annexe VI nous porte à conclure, que l'éventail des prix s'est ouvert, c'est-à-dire que les prix des vins de haute qualité ont augmenté dans de plus fortes proportions que les prix des appellations courantes.

Enfin, on a étudié l'évolution de la consommation moyenne de 1951-1954 à 1961-1964 en quantités, en prix et en valeur (Tableau 70).

TABLEAU 70

Evolution des quantités consommées, des prix et des valeurs de quatre grands groupes de vins d'appellation, classés selon leur classe de prix

(Pourcentages $\frac{1961 - 64}{1951 - 54}$)

	<u>Quantités %</u>		<u>Prix %</u>		<u>Valeurs %</u>
Petites appellations (1)	1,38	+	1,97		2,72
Moyennes appellations (2)	1,16	+	2,05		2,37
Grandes appellations (3)	1,33	+	2,23		2,96
Grands vins (4)	0,91		2,36		2,15
(1) Moins de 3Fr,50 la bouteille en 1964 (2) de 4 Fr à 6 Fr la bouteille en 1964 (3) de 7 Fr à 11 Fr la bouteille en 1964 (4) Plus de 12 Fr la bouteille en 1964					

Parmi les vins blancs, ceux dont la valeur (en francs courants) a le moins augmenté, sont les vins blancs moelleux des Graves (n° 15, hausse de 14 %), de Montbazillac (n°54, hausse de 32 %).

Il en est même dont la valeur semble avoir baissé : ce sont les vins de l'Entre-Deux-Mers et des Graves de Vayres (n° 14), dont la consommation n'atteindrait qu'à peine la moitié (47%) de la valeur qu'elle représentait dix ans auparavant, (mais ce résultat est contestable, vu l'incertitude qui règne sur les quantités déclassées de ces vins).

Les plus fortes augmentations de valeur sont observées sur :

- Le Chablis : le n° 21 "Petit Chablis" (+ 343%)
le n° 23 "Chablis grand cru" (406 %)
- Les Côtes de Nuits et de Beaune blancs : (+ 472 % sur le n° 24)
- Les vins d'Alsace : (+ 280 % sur le Sylvaner, le Riesling et le Traminer)
- Les vins mousseux, Clairettes de Die et Blanquette de Limoux (+ 583 %)
- Certains vins d'Anjou, notamment :
 - n° 66 Saumur (+ 498 %)
 - n° 69 Quarts de Chaume, Bonnezeaux, Savennières (+ 990 %)
 - n° 70 Rosé d'Anjou (+ 763 %)
- Les vins de Sancerre n° 77 (+ 378 %)

Parmi les vins rouges, ceux dont la valeur a le moins augmenté sont : Les grands crus de Saint Emilion n° 5 (+ 92 %) et n° 6 (+ 62 %). Ceux dont la valeur a le plus augmenté sont les Côtes du Rhône, dont l'augmentation varie de 205 % pour le n° 51 (Chateauneuf du Pape) à 350 % pour le n° 49 (Côtes du Rhône courants).

D'une façon générale, en valeur, les vins rouges ont plus augmenté que les vins blancs, mais l'éventail des valeurs s'est ouvert davantage pour les blancs que pour les rouges.

Dans le tableau suivant, on a récapitulé par grandes régions, les résultats dont le détail figure à l'annexe VI. La valeur des résultats varie en fonction du type d'appellation et selon que l'on considère les quantités ou les prix.

Le calcul des quantités des petites appellations, qui subissent de gros déclassements, est très imprécis, mais on en connaît les prix avec exactitude.

Pour les appellations "moyennes" sans déclassement, mais dont la consommation familiale est encore assez importante, l'erreur sur les quantités n'est pas considérable (moins de 10 %) et celle sur les prix reste faible, bien que la précision soit moindre que dans le cas précédent.

Quant aux grandes appellations qui ne subissent, ni déclassement ni consommation familiale, leurs quantités sont connues avec une assez bonne précision, mais les prix sont difficilement observables, et les cotations sont sujettes à erreur.

L'erreur possible sur le total doit rester cependant assez limitée, étant données les compensations qui résultent de l'addition des 80 composantes.

TABLEAU 71

Consommation en quantités(1) et en valeurs(2)
par grandes régions

Années	<u>BORDEAUX</u>		<u>BOURGOGNE</u>		<u>COTES DU RHONE</u>	
	Quantités (1)	Valeurs (2)	Quantités (1)	Valeurs (2)	Quantités	Valeurs
1951	804,6	166,7	565,9	147,7	160,5	31,2
1952	831,9	173,6	477,8	127,4	292,4	56,7
1953	769,3	154,9	512,2	137,1	302,9	58,5
1954	882,8	195,6	539,4	152,9	224,0	45,4
1955	765,3	161,7	769,8	222,4	386,7	79,7
1956	1 290,6	279,4	571,3	164,8	392,4	80,0
1957	771,2	169,4	361,6	121,4	542,3	121,8
1958	894,0	292,3	347,8	168,5	325,1	95,5
1959	504,7	189,3	628,9	266,8	516,0	161,3
1960	466,0	200,6	978,7	460,5	550,3	179,9
1961	528,8	253,3	674,6	322,9	609,5	200,4
1962	582,2	266,8	666,2	341,3	551,4	183,7
1963	882,1	461,4	462,8	267,4	560,7	198,8
1964	711,4	384,4	810,8	492,5	481,9	190,6

1 - En milliers d'hectolitres

2 - En millions, au prix de détail des bouteilles de 0,75 l.

TABLEAU 71 (suite)

Années	<u>ALSACE et FRANCHE COMTE</u>		<u>SUD OUEST et SUD EST</u>		<u>LOIRE</u>	
	Quantités (1)	Valeurs (2)	Quantités (1)	Valeurs (2)	Quantités (1)	Valeurs (2)
1951	437,4	95,9	136,8	29,2	437,9	90,6
1952	437,1	96,1	245,1	49,1	489,5	102,5
1953	326,4	72,2	292,5	58,5	607,1	126,7
1954	462,6	110,3	285,7	59,1	732,4	162,0
1955	517,8	124,7	310,2	63,3	674,5	149,2
1956	458,0	116,2	422,6	84,0	587,4	136,3
1957	184,5	55,5	424,5	93,1	900,9	216,1
1958	408,8	167,3	328,1	99,6	421,3	145,1
1959	625,7	256,0	229,5	75,8	553,1	188,6
1960	519,0	213,9	266,8	96,4	679,4	250,4
1961	513,3	216,5	264,0	96,3	897,7	342,6
1962	592,2	260,2	390,9	138,7	810,3	311,0
1963	578,5	307,5	380,4	132,9	951,8	352,7
1964	878,6	456,7	245,6	93,7	767,0	287,9

1 - En milliers d'hectolitres.

2 - En millions, au prix de détail des bouteilles de 0,75 l.

Aux valeurs des vins français, il faut ajouter la valeur des vins étrangers importés, de qualité analogue. On doit majorer la valeur déclarée en douane à l'importation, des frais de transit, de transport, des droits de circulation (congés), les frais de mise en bouteille, et des marges des grossistes et des détaillants. Pratiquement, il faut multiplier par 2,7 la valeur en douane.

Dans le tableau 72, on trouvera la valeur totale, aux prix de détail, des vins français appellation d'origine, et celle des vins étrangers correspondants.

TABLEAU 72

Valeur totale des vins de qualité
(en millions de francs, aux prix de détail)

ANNEES	VINS FRANCAIS	VINS ETRANGERS	TOTAL
1950	(500)	?	500 ?
1951	561,5	?	565 ?
1952	605,0	4,2	609
1953	608,0	6,7	615
1954	725,0	9,0	734
1955	801,0	11,3	812
1956	861,0	13,5	874
1957	777,4	13,9	791
1958	968,2	14,9	983
1959	1 137,9	10,1	1 148
1960	1 402,0	7,2	1 409
1961	1 432,0	8,9	1 441
1962	1 502,0	10,8	1 513
1963	1 720,0	11,7	1 732
1964	1 906,0	13,7	1 920

REPARTITION ENTRE CONSOMMATION A DOMICILE
ET HORS DOMICILE ET TENDANCES DE LA DEMANDE

Nous avons demandé en vain à un certain nombre d'organismes (1) s'ils avaient une opinion fondée sur la répartition de la consommation des vins d'appellation entre consommation à domicile et consommation dans les hôtels, cafés, restaurants.

Alors que pour les vins de Champagne il existe, comme on l'a vu, une documentation sur cette importante question, il semble bien qu'aucune étude n'ait jamais été effectuée en ce qui concerne les autres vins d'appellation.

La prévision à long terme des tendances de la demande est possible, à condition de disposer à la fois d'une très bonne étude de marché, et d'une série statistique portant sur la consommation d'au moins douze années consécutives. En ce qui concerne les vins, on possède désormais la série statistique, il reste à faire l'étude de marché (2).

On pourrait alors disposer sur les tendances de la demande (et par conséquent sur les cépages à planter) de prévisions autrement valables que celles qui résulteraient de la simple prolongation des tendances observées dans le passé.

En attendant, et comme il faut bien ne pas laisser en dehors de la ventilation entre consommation à domicile et hors domicile les seuls vins d'appellation (autres que le Champagne) parmi toutes les autres boissons, nous avons retenu les proportions suivantes (tout en attirant l'attention sur leur caractère arbitraire) :

A domicile	80 %
Hors domicile	20 %

Nous avons admis, pour la consommation hors du domicile, que les prix d'achat par les établissements (restaurants, cafés, cabarets, ...) sont inférieurs de 25 % aux prix de détail (renseignement fourni par la Fédération de l'Hôtellerie, Restaurants et Cafés, et par la Commission Consultative de Surveillance des Prix).

-
- (1) L'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée, la Confédération Nationale du Commerce en Gros, des Vins et Spiritueux, la Chambre Syndicale du Commerce de Détail des Vins à Emporter, la "Journée Vinicole", certains restaurants, etc...
- (2) Une telle étude permettrait de répondre à des questions de ce genre :
- Qui boit tel type de vin ? (catégorie sociale, région de consommation)
 - Où boit-on ces vins ? Chez soi, au café, au restaurant ?

On trouvera dans les tableaux suivants :

- 1° - La valeur de la consommation globale aux prix de gros,
- 2° - La consommation à domicile estimée au prix de détail,
- 3° - La consommation hors du domicile, estimée au prix de gros.

Il n'y a pas à compter l'autoconsommation, parce qu'elle est déjà comprise dans celle du vin courant (1).

TABLEAU 73

Valeur globale de la consommation des
vins d'appellation d'origine contrôlée

(aux prix de gros)

Années	Valeurs (2) (millions de Fr)	Années	Valeurs (millions de Fr)
1950	375 ?	1958	738
1951	425	1959	861
1952	457	1960	1 057
1953	462	1961	1 080
1954	550	1962	1 135
1955	609	1963	1 300
1956	656	1964	1 440
1957	593		

(1) Il n'y a pas de statistique distincte de la consommation non taxée pour les vins d'appellation.

(2) Tableau 72 : 3/4 de la colonne "total".

TABLEAU 74

Valeur totale de la consommation des vins d'appellation contrôlée
autres que le Champagne et les vins doux naturels

(millions de Francs)

Années	Consommation à domicile (prix de détail)	Consommation hors du domicile (prix de gros)
1950	400	75
1951	450	86
1952	484	91
1953	492	92
1954	587	110
1955	649	122
1956	699	131
1957	633	119
1958	786	148
1959	918	172
1960	1 127	212
1961	1 153	216
1962	1 210	227
1963	1 386	260
1964	1 536	288

RECAPITULATION

Les résultats concernant l'ensemble des vins sont récapitulés dans les tableaux 75, 76 et 77.

TABLEAU 75Valeur des vins consommés aux prix de gros

(millions de Francs)

Années	Vins courants (1)			Vins à A.O.C.		Totaux
	Autoconsomma- tion des producteurs (2)	Commercialisés		Champagne (3)	Autres vins (4)	
		Commerce	Intendance militaire			
1950	684	2 356	10	83	375	3 508
1951	744	1 981	10	95	425	3 255
1952	808	2 380	20	104	457	3 769
1953	779	2 370	20	115	462	3 746
1954	793	2 598	20	133	550	4 094
1955	837	2 734	20	153	609	4 353
1956	832	2 876	20	189	656	4 573
1957	750	3 557	20	212	593	5 132
1958	1 094	5 006	10	210	738	7 058
1959	1 404	5 102	13	247	861	7 627
1960	1 537	5 320	10	318	1 057	8 242
1961	1 476	5 303	13	358	1 080	8 230
1962	1 386	5 554	17	423	1 135	8 515
1963	1 549	5 570	21	495	1 300	8 935
1964	1 416	5 291	16	562	1 440	8 725

(1) Tableau 63, y compris les V.D.Q.S.

(2) Par souci de cohérence, on a donné à l'autoconsommation la valeur fictive qu'elle aurait eue aux prix de gros.

(3) Tableau 69

(4) Tableau 73

TABLEAU 76

Valeur de la consommation des vins à domicile (aux prix de détail)

(millions de Francs)

Années	Autoconsommation (prix à la production) (1)	Commercialisés à domicile			Total
		Vins courants (2)	Vins à A.O.C.		
			Champagne (3)	Autres (4)	
1950	406	2 241	50	400	2 691
1951	429	1 892	57	450	2 399
1952	411	2 268	61	484	2 813
1953	370	2 308	68	492	2 868
1954	364	2 482	77	587	3 146
1955	378	2 608	87	649	3 344
1956	397	2 742	112	699	3 553
1957	460	3 391	130	633	4 154
1958	768	4 776	134	786	5 696
1959	614	4 865	156	918	5 939
1960	635	4 924	200	1 127	6 251
1961	634	4 996	225	1 153	6 374
1962	618	5 188	266	1 210	6 664
1963	641	5 215	314	1 386	6 915
1964	653 (p)	4 997	363	1 536	6 896

(1) Tableau 60

(2) Tableau 64, y compris les V.D.Q.S.

(3) Tableau 69

(4) Tableau 74

TABLEAU 77

Valeur de la consommation des vins hors domicile aux prix de gros

(millions de Francs)

Années	Vins courants (1)	Vins à A.O.C. (2)		Totaux
		Champagne	Autres	
1950	375	45	75	495
1951	318	52	86	456
1952	390	58	91	539
1953	396	64	92	552
1954	424	75	110	609
1955	445	87	122	654
1956	467	105	131	703
1957	573	115	119	807
1958	788	110	148	1 046
1959	827	131	172	1 130
1960	980	168	212	1 360
1961	930	190	216	1 336
1962	999	223	227	1 449
1963	992	260	260	1 512
1964	905	289	288	1 482

(1) Tableau 66, y compris l'Armée

(2) Tableaux 69 et 74

N.B. : Pour transformer les hectolitres en nombre de bouteilles, on s'est servi des correspondances suivantes :

Champagne (0 ^l ,80)	-	125	bouteilles par hectolitre
Autres vins (0 ^l ,75))		
Vins d'Alsace (0 ^l ,72)	(133	bouteilles par hectolitre.

Chapitre 2

LES SPIRITUEUX

LES APERITIFS

LES APERITIFS A BASE DE VIN

a - Les Prix.

Les prix moyens annuels des apéritifs à base de vin ont été calculés en prenant la moyenne :

- a - des observations mensuelles de prix de l'I.N.S.E.E. et du tarif d'une grande maison spécialisée pour le Dubonnet et le St. Raphaël (ces deux séries de prix sont presque identiques) ;
- b - du tarif de la maison spécialisée pour le Noilly-Prat, le Kina-Rok, le Cinzano, le Martini.

Voici les résultats de ce calcul dont on trouvera le détail à l'Annexe VII.

TABLEAU 78

Prix moyen au litre des apéritifs à base de vin
(en francs)

1950	3,95	1955	5,90	1960	9,26
1951	4,00	1956	6,20	1961	9,35
1952	4,60	1957	6,80	1962	9,28
1953	4,80	1958	8,30	1963	9,67
1954	5,40	1959	9,30	1964	9,90

b - La répartition des ventes.

D'après les résultats d'enquêtes fragmentaires menées par une importante maison, les apéritifs à base de vin sont consommés pour 40 % au café et pour 60 % à domicile. Depuis 1952, la vente des apéritifs à emporter paraît s'être développée au détriment des livraisons aux établissements (cafés, etc.). Il s'agit là d'un phénomène plus apparent que nul car, en fait, ainsi que nous l'avons dit dans l'introduction, les établissements achètent de plus en plus chez le détaillant afin d'éviter les facturations ce qui leur permet de diminuer leurs déclarations de chiffres d'affaires.

Par conséquent, la remise dont bénéficient les établissements en achetant en gros (remise qui était de 20 % jusqu'en 1952) ne joue plus que sur une partie de plus en plus réduite de leurs achats. Nous avons admis que la remise moyenne s'est abaissée à 15 % en 1953 (année de l'augmentation des taxes) puis à 10 % en 1954, à 8 % en 1955, 7 % en 1956 et 1957, 6 % en 1958 et 1959, 5 % en 1960.

Il n'en reste pas moins que le développement récent de la télévision s'accompagne d'un transfert d'une partie de la consommation de café à la consommation à domicile (on invite des amis et on leur sert à boire). Nous en avons tenu compte en abaissant pour 1957 à 33 % la consommation au café et en portant à 67 % la consommation à domicile (pour 1956, on a admis 37 % et 63 %). A partir de 1958 nous avons admis 30 % au café et 70 % à domicile, et à partir de 1961 ces proportions sont passées à 25 % et 75 %.

c - Les valeurs.

Le produit des quantités par les prix donne les résultats suivants :

TABLEAU 79

Valeur des apéritifs à base de vin

Années	Quantités consommées (1)		Consommation à domicile aux prix de détail (2) (millions de frs)	Consommation dans les établissements aux prix de gros (millions de frs)
	à domicile (milliers d'hectolitres)	dans les établissements (milliers d'hectolitres)		
1950	570	380	225	120
1951	600	400	242	129
1952	584	390	269	144
1953	517	344	248	132
1954	485	324	262	140
1955	395	263	233	124
1956	407	272	252	135
1957	444	218	302	119
1958	377	161	313	126
1959	343	146	319	122
1960	347	149	321	124
1961	390	130	363	109
1962	428	142	396	118
1963	450	150	435	138
1964	517	172	512	162

(1) Quantités consommées (voir Tableau 18)

(2) Consommation à domicile au prix de détail.

LES APÉRITIFS A BASE D'ALCOOL

a - Les prix et la répartition des ventes.Apéritifs anisés.

L'I.N.S.E.E. ne fournissant pas d'observation, on a dû adopter les prix du Ricard et du Pernod d'après les tarifs d'une grande maison spécialisée (voir calcul dans l'Annexe VIII).

D'après les résultats d'enquêtes partielles effectuées par une importante maison, les apéritifs anisés seraient consommés pour 90 % au café et pour 10 % à domicile. Cependant depuis quelques années sous l'influence de la télévision la consommation à domicile tend à s'accroître. Aussi nous adopterons pour 1956 15 % à domicile et 85 % hors du domicile ; en 1957, 20 % à domicile et 80 % hors du domicile ; et à partir de 1959, 25 % à domicile et 75 % hors du domicile.

Amers et Gentiane.

Pour ces apéritifs, nous avons adopté le prix de détail de la "Suze". Quant aux proportions de consommation à domicile et hors du domicile elles seraient respectivement de 20 % et 80 % d'après la même source que pour les apéritifs anisés.

Comme pour les apéritifs à base de vin et pour les mêmes raisons, une partie des établissements s'est mise à s'approvisionner dans certains magasins de détail. Pour en tenir compte, nous avons réduit la marge des établissements à partir de 1953 dans les mêmes proportions que pour les apéritifs à base de vin.

b - Les valeurs.

Le calcul des valeurs figure au Tableau 80.

La Fraude.

A ces valeurs, il faut ajouter la consommation d'apéritifs anisés fabriqués et vendus en fraude, surtout dans la Provence (pastis). On trouvera au Tableau 45 une évaluation de la production totale d'alcool en fraude et de sa répartition entre eaux-de-vie et apéritifs.

On ignore totalement dans quelle proportion ces apéritifs fabriqués en fraude sont écoulés par l'intermédiaire des cafés ou par l'intermédiaire des magasins de détail. Nous accorderons 3/4 aux premiers et 1/4 aux seconds. Il s'agit bien entendu, d'une répartition arbitraire essentiellement sujette à révision (1).

(1) Il est impossible de répartir la consommation officielle et de ne pas tenter de répartir la consommation en fraude.

TABLEAU 80

Valeur des apéritifs à base d'alcool

Années	Quantités consommées (1) (milliers d'hectolitres)		Prix au détail (frs le litre) (2)	Valeur (millions de francs)	
	à domicile	hors domicile		à domicile (prix de détail)	hors domicile (prix de gros)
A - Apéritifs anisés (45 % d'alcool)					
1950	30	266	7,00	21	150
1951	33	294	7,20	24	170
1952	32	290	(8,30)	(27)	(100)
1953	27	242	(8,60)	(23)	(180)
1954	23	211	(10,00)	23	190
1955	22	196	11,20	25	202
1956	35	201	13,10	46	245
1957	52	206	14,32	74	274
1958	47	190	16,43	77	300
1959	63	189	18,75	118	319
1960	67	199	19,10	128	342
1961	77	231	19,44	150	404
1962	85	255	19,72	167	453
1963	98	293	20,00	196	526
1964 (p)	115	343	20,35	234	627
B - Apéritifs type amers, gentiane (20 % d'alcool)					
1950	20	80	4,00	8	26
1951	20	80	4,20	(8)	(27)
1952	20	80	4,60	(9)	(29)
1953	19	76	5,00	10	32
1954	18	72	5,70	10	37
1955	17	68	6,20	11	39
1956	17	68	6,40	11	40
1957	16	64	6,50	10	39
1958	16	64	8,10	13	48
1959	21	64	8,75	18	50
1960	22	65	8,95	20	52
1961	24	72	9,25	22	60
1962	27	82	9,55	26	71
1963	30	91	9,90	30	81
1964 (p)	35	100	11,15	39	100

(1) Voir Tableau 20

(2) Voir annexe VII.

Le prix de vente ne peut, dans un cas comme dans l'autre, guère être inférieur au prix de vente normal, étant donné les risques considérables encourus (1). Les ventes en fraude ne sont guère le fait des achats des particuliers dans les boutiques, mais surtout celles des cafés. Nous attribuons 10 % aux premiers, 90 % aux seconds.

TABLEAU 81

Valeur des apéritifs anisés vendus en fraude (en francs)

Années	Quantités (milliers d'hectolitres)(2)		Prix normal de détail (le litre) (Tab. 80)	Prix de gros en fraude (le litre)	Prix de détail en fraude (le litre)	Valeur (3) (millions de francs)	
	au café	à domicile				au café (prix de gros)	à domicile (prix de détail)
1950	60	20	7,00	5,50	6,80	33	14
1951	64	21	7,20	5,70	7,00	36	15
1952	68	22	(8,30)	(6,60)	8,00	(45)	(18)
1953	63	22	(8,60)	(6,90)	8,25	(47)	(18)
1954	71	24	(10,00)	(8,00)	9,50	(57)	(24)
1955	71	24	11,20	8,70	10,50	62	27
1956	75	25	13,10	10,00	12,50	75	33
1957	79	26	14,30	11,00	13,70	87	37
1958	82	28	16,40	12,60	15,75	103	46
1959	115	15	18,75	15,00	17,50	172	26
1960	112	13	19,10	15,20	17,50	170	23
1961	100	10	19,44	15,55	18,00	155	18
1962	90	10	19,72	15,50	18,00	140	18
1963	82	8	20,00	15,50	18,00	130	15
1964	82 p	8 p	20,35	15,80	18,50	132	15

Le caractère arbitraire de ces résultats est assez évident. Ils ont pour seul mérite de fixer les idées sur l'ordre de grandeur de la fraude et de combler une grave lacune dans le chiffrage des dépenses d'apéritifs.

- (1) D'ailleurs nous pensons que les cafés et les épiciers ignorent qu'il s'agit d'alcools fabriqués en fraude et qu'ils les paient au prix normal ou à un prix à peine inférieur.
- (2) Voir Tableau 45.
- (3) Les chiffres entre parenthèses sont des estimations pour combler les lacunes.

LE WHISKY

Nous n'avons pu trouver aucune indication sur la répartition de la consommation de Whisky. Nous avons adopté une proportion variant de 25 % hors du domicile avant 1960 à 20 % en 1960 et 1961 et 15 % à partir de 1962. La consommation à domicile serait passée de 75 % avant 1960 à 85 % depuis 1962.

Les résultats figurent dans le Tableau suivant :

TABLEAU 82

Valeur de la consommation de Whisky

Années	Consommation totale (1)	Consommation à domicile			Consommation hors domicile		
		milliers de bouteilles	Prix (frs la bouteille)(2)	Valeur millions de frs	milliers de bouteilles	Prix (frs la bouteille)(2)	Valeur millions de frs
1950	0,188	47	22,70	1,07	141	18,00	2,54
1951	0,404	121	22,70	2,75	283	18,00	5,09
1952	0,553	194	22,70	4,40	359	18,00	6,46
1953	0,898	359	22,70	8,15	539	18,00	9,70
1954	0,705	317	24,00	7,61	388	19,00	7,37
1955	1,064	532	26,00	13,83	532	20,50	10,91
1956	1,287	708	26,00	18,41	579	20,50	11,87
1957	1,121	673	26,75	18,00	448	21,00	9,41
1958	1,097	713	33,00	23,50	384	26,40	10,14
1959	1,855	1 391	33,00	45,90	464	26,40	12,30
1960	2,660	2 128	32,00	68,10	532	25,60	13,60
1961	5,300	4 240	32,38	137,30	1 060	25,90	27,40
1962	9,200	7 820	28,00	218,90	1 380	22,40	30,90
1963	11,160	9 435	29,00	273,60	1 675	23,20	38,60
1964	12,190	10 360	28,50	295,2	1 830	22,80	41,70

(1) Tableau 21. Consommation en millions de bouteilles

(2) Prix du "Johnnie-Walker - Red Label" dans le catalogue d'une grande maison de commerce - Ce prix est diminué de 20 % pour la consommation hors domicile.

LES VINS DOUX NATURELS

D'après les renseignements issus de milieux professionnels différents, on peut admettre que 90 % de la consommation des vins doux naturels se fait à domicile (1) jusqu'en 1953, mais que l'augmentation rapide survenue depuis 1954 est due en

(1) D'après le négoce des vins, cette proportion serait de 80 %. D'après des enquêtes partielles faites par une marque d'apéritifs, elle serait proche de 100 %.

partie à la consommation de vins doux naturels dans les cafés à la place d'apéritifs (1).

En nombre de bouteilles, on aurait donc, pour la consommation à domicile et hors du domicile, les quantités suivantes :

TABLEAU 83

Consommation des vins doux naturels (1)
(millions de bouteilles de 0,75 litre)

Années	Avec appellation			Sans appellation
	Consommation à domicile	Consommation hors domicile	Total (1)	Consommation à domicile
1950	18	2	20	
1951	19	2,3	21,3	
1952	24,3	2,7	27	
1953	25	4	29	
1954	33	6	39	
1955	33	6,9	39,9	
1956	44	10	50	2,5
1957	46	12	57,2	2,0
1958	32	8	40	2,3
1959	47	12	58,1	2,5
1960	46	12	57,2	2,6
1961	54	14	66,8	2,7
1962	59	15	72,2	2,5
1963	62	15	77	2,3
1964	65	16	81	2,0

(1) Quantités en hectolitres, au Tableau 22. Un hectolitre = 133 bouteilles.

(1) Le Comité Interprofessionnel des vins doux naturels estime que la consommation dans les cafés n'a pas quadruplé de 1950 à 1955 et que, pour être moins rapide, l'augmentation de la consommation à domicile n'en n'est pas moins très sensible. Quant aux vins doux sans appellation ils sont consommés uniquement à domicile.

On trouvera à l'Annexe IX le calcul en valeur du prix moyen de détail des vins doux naturels.

TABLEAU 84

Valeur de la consommation des vins doux naturels
(millions de francs)

Années	A domicile (prix de détail)			Hors domicile (prix de gros)		
	Millions de bouteilles de 0,75 lit. (1)	Prix de la bouteille (frs la bouteille) (2)	Valeur (en millions de francs)	Millions de bouteilles de 0,75 lit.	Prix de la bouteille (frs la bouteille)	Valeur (en millions de francs)
1950	18,0	2,10	37,8	2,0	1,60	3,20
1951	19,0	2,10	39,9	2,3	1,60	3,70
1952	24,3	2,25	54,7	2,7	1,70	4,60
1953	25,0	2,60	65,0	4,0	1,95	7,80
1954	33,0	3,00	99,0	6,0	2,25	13,50
1955	33,0	3,00	99,0	6,9	2,25	15,50
1956	46,5	3,00	139,5	10,0	2,25	22,50
1957	48,0	3,30	152,0	12,0	2,50	30,00
1958	34,3	4,40	151,0	8,0	3,30	26,40
1959	49,5	5,35	264,8	12,0	4,01	48,20
1960	48,6	5,70	277,0	12,0	4,28	51,40
1961	56,7	5,74	325,0	14,0	4,31	60,30
1962	61,5	5,75	354,0	15,0	4,31	64,70
1963	64,3	6,13	394,0	15,0	4,60	69,00
1964	67,0	6,27	420,0	16,0	4,70	75,20

(1) Voir Tableau 83
(2) Annexe VIII (fin).

LES VINS DE LIQUEUR

Nous avons séparé les vins de liqueur importés des vins de liqueur français.

Pour les premiers, on trouvera, à l'Annexe IX, le détail du calcul dont les résultats figurent au Tableau 85. Pour les seconds, le calcul se trouve au tableau 86.

Les tarifs du Pineau et du Frontignan (vin de liqueur) sont très voisins, d'ailleurs les quantités de Frontignan sont négligeables ou nulles. Pratiquement c'est le prix du Pineau que nous avons relevé. L'autoconsommation du Pineau n'a pas été comptée.

TABLEAU 85

Consommation des vins de liqueur importés

Années	Quantités (milliers d'hectolitres)			Valeur (millions de francs)	
	A domicile	Hors du domicile (porto)	Total (1)	A domicile	Hors du domicile (porto)
1950	26,4	10,2	36,6	24,7	9,4
1951	28,5	11,8	40,3	27,2	9,8
1952	31,7	13,5	45,1	31,3	12,4
1953	39,7	13,4	53,1	35,3	12,4
1954	36,1	12,5	48,6	38,8	13,0
1955	43,4	13,9	57,3	51,7	15,7
1956	45,5	13,0	60,1	55,0	21,0
1957	47,2	13,0	62,0	59,0	24,0
1958	53,0	13,0	66,1	68,2	15,4
1959	46,7	12,1	58,8	68,7	15,4
1960	48,9	10,1	59,0	82,3	15,2
1961	70,3	12,3	82,6	114,1	18,5
1962	80,8	14,7	95,5	132,4	22,1
1963	97,2	18,2	115,4	164,9	28,4
1964	108,7	20,3	129,0	199,2	35,0

TABLEAU 86

Consommation des vins de liqueur français

Années	Quantités (1) (milliers d'hectolitres)	Prix (bouteille de 0,75 litre)	Valeur (millions de francs)
1950	11,6	4,25	6,6
1951	9,9	4,25	5,6
1952	10,9	4,50	6,5
1953	8,4	5,00	5,6
1954	9,6	5,50	7,0
1955	6,2	5,50	4,6
1956	9,3	5,35	6,6
1957	8,5	5,80	6,6
1958	7,0	8,00	7,4
1959	8,5	8,50	9,6
1960	9,2	8,50	10,4
1961	9,7	8,73	11,3
1962	9,9	9,20	12,1
1963	10,6	9,20	13,0
1964	10,3	10,30	14,1

(1) (Voir Tableau 23).

TABLEAU 87

Valeur totale de la consommation des vins de liqueur

(millions de francs)

Années	Consommation à domicile				Consommation hors du domicile (Porto)(3)
	Porto (1)	Autres vins importés (1)	Vins de liqueur français (2)	Total	
1950	21,7	3	6,6	31,3	9,4
1951	25,2	2	5,6	32,8	9,8
1952	30,2	1	6,5	37,7	12,4
1953	30,3	5	5,6	40,9	12,4
1954	34,8	4	7,0	45,8	13,0
1955	46,7	5	4,6	56,3	15,7
1956	50,0	5	6,6	61,6	21
1957	54,0	5	6,6	65,6	24
1958	62,2	6	7,4	75,6	15,4
1959	59,0	9,7	9,6	78,3	15,4
1960	71,5	10,8	10,4	92,7	15,2
1961	86,9	27,2	11,3	125,4	18,5
1962	104,4	28,0	12,1	144,5	22,1
1963	133,6	31,6	13,0	178,2	28,4
1964	160,5	38,7	14,1	213,3	35,0

(1) Tableau 85, 4ème colonne et Annexe IX

(2) Tableau 86

(3) Tableau 85, 5ème colonne.

RECAPITULATION

Les résultats obtenus sont récapitulés ci-après :

TABLEAU 88

Valeur des apéritifs consommés aux prix de gros (1)

(millions de francs)

Années	Apéritifs à base de vin (2)	Apéritifs anisés (3)	Apéritifs type amer Gentiane (3)	Whisky	Vins doux naturels (4)	Vins de liqueur (5)	Fraude (6)	Totaux
1950	290	155	30	3,4	38	33	43,5	592,9
1951	310	176,5	31,5	7,2	38	34	47,3	644,5
1952	345,7	200	34,5	9,8	40,2	41	58,5	729,7
1953	318	173,5	36	15,8	56,6	43	60,5	703,4
1954	336	175,5	38,4	13,0	87,8	47	75,0	772,7
1955	298	183	39,5	21,3	90,0	58	82,3	772,1
1956	324	231	40,80	25,0	112,5	67	99,8	1 900,1
1957	345	277	39	23	141,5	73	114,8	1 013,3
1958	360	292	48,5	28	132,2	72	137,5	1 070,2
1959	361,2	354,3	55,76	47	232,4	74	191,5	1 316,6
1960	364,4	381	58,3	65	244,4	85	187,3	1 385,4
1961	381,2	449	66,5	130	288	113	168,5	1 596,2
1962	415	502	78	195	311,6	130	153,5	1 785,1
1963	464,2	586	89,8	244	354,8	162	141,3	2 042,1
1964	546	698,9	112,8	263	379	195	143,3	2 338,0

(1) Valeur de la consommation au café au prix de gros plus 75 % de la valeur de la consommation à domicile aux prix de détail. Toutefois, pour les apéritifs, la différence entre prix de gros et de détail avant été réduite pour les raisons exposées au paragraphe "la répartition des ventes", raisons qui n'ont pas de valeur pour le calcul du "volume", on a rétabli la marge uniforme de 25 % pour le calcul des consommations dans les établissements au lieu des marges variables plus faibles.

(2) Tableau 79.

(3) Tableau 80.

(4) Tableau 84.

(5) Tableau 87.

(6) Tableau 81.

TABLEAU 89

Valeur de la consommation des apéritifs à domicile
au prix de détail (millions de francs)

Années	Apéritifs à base de vin (2)	Apéritifs à base d'al- cool (3)	Whisky (4)	Vins doux naturels et vins de li- queur (5)	Fraude (6)	Totaux arrondis
1950	225	29	2	69,1	14	339,1
1951	242	32	3	72,2	15	(364,2)
1952	269	36	4	92,4	(18)	(419,4)
1953	248	33	8	105,9	(19)	(413,9)
1954	262	33	8	144,8	(24)	(471,8)
1955	233	36	13	155,3	27	464,3
1956	252	57	18	201,1	33	561,1
1957	302	84	18	217,6	37	658,6
1958	313	90	23	226,6	46	698,6
1959	319	136	45,9	343	26	869,9
1960	321	148	68,1	369,7	23	999,8
1961	363	172	137,3	450,4	18	1 140,7
1962	396	193	219,0	498,5	18	1 324,5
1963	435	226	273,6	572,2	15	1 521,8
1964	512	273	295,2	634,2	15	1 729,4

- (1) Les chiffres entre parenthèses comportent une large part d'arbitraire.
(2) Tableau 79.
(3) Tableau 80, total des apéritifs anisés et "amers".
(4) Tableau 81 bis.
(5) Tableaux 84 et 87 (totalisés).
(6) Tableau 81.

TABLEAU 90

Valeur de la consommation des apéritifs hors domicile
aux prix de gros

(millions de francs)

Années	Apéritifs à base de vin (1)	Apéritifs à base d'al- cool (2)	Whisky (5)	Vins doux naturels et vins de li- queur (3)	Fraude (4)	Totaux
1950	120	176	2	12,6	33	343,6
1951	129	197	5	13,5	36	380,5
1952	144	219	6	17,0	45	431,0
1953	132	212	9	20,2	47	420,2
1954	140	227	7	26,5	57	457,5
1955	124	241	10	31,2	62	468,2
1956	135	285	11	43,5	75	549,5
1957	119	313	9	54,0	87	582,0
1958	126	348	10	41,8	103	628,8
1959	122	369	12	63,6	172	738,6
1960	124	392	14	66,6	170	766,6
1961	109	464	27	78,8	155	833,8
1962	118	524	31	86,8	140	899,8
1963	138	607	38	97,4	130	1 010,4
1964	162	727	41,7	110,2	132	1 172,9

(1) Tableau 79.

(2) Tableau 80 : total des apéritifs anisés et "amers".

(3) Tableaux 84 et 87 (totalisés).

(4) Tableau 81.

(5) Tableau 82.

LES EAUX-DE-VIE

1 - LE COGNAC

A - Consommation commercialisée à domicile et hors du domicile.

D'après les statistiques de quelques grandes maisons de Cognac, les ventes se répartissent à peu près également entre les magasins qui vendent "à emporter" et les établissements (cafés, restaurants, etc...). Mais les producteurs de Cognac vendent aussi à des grossistes et la répartition des ventes des grossistes entre épiciers détaillants et débitants de boissons est totalement inconnue.

Les recherches faites par une grande maison d'apéritifs donnent, pour le Cognac, 60 % pour la consommation à domicile et 40 % pour la consommation dans les établissements. On observe depuis quelques années une tendance à l'augmentation de la consommation "à emporter" et une diminution corrélative de la consommation dans les établissements. Mais cette modification pourrait n'être qu'apparente et résulterait, comme pour les apéritifs, des achats des débits de boissons dans les épiceries de détail, pour éviter la facturation et diminuer d'autant la déclaration du chiffre d'affaires.

Néanmoins, nous avons adopté ces chiffres, soit 60 % du total des ventes pour la consommation à domicile et 40 % pour la consommation hors du domicile.

B - Les prix.

Le calcul du prix moyen se trouve à l'Annexe XI.

Cependant, en matière de Cognac, l'influence de l'âge est aussi importante que celle de la marque, et nous n'avons pu en tenir compte. Il y a aussi des cognacs sans marque vendus à des prix un peu inférieurs, mais il y a également des ventes de cognac en demi-bouteilles à des prix au litre légèrement supérieurs.

C - Les valeurs.

Elles sont obtenues par le produit des quantités par les prix (voir tableaux 92 et 93).

TABLEAU 92

Répartition de la consommation commercialisée de cognac

Années	Consomma- tion totale (millions de bout- teilles) (1)	Consommation à domicile(60%)			Consommation hors domicile(40%)		
		Millions de bou- teilles	Prix (frs la bou- teille)	Valeur millions de francs	Millions de bou- teilles	Prix (frs la bou- teille) (2)	Valeur (millions de francs)
1950	8,36	5,01	9,00	45,1	3,35	6,75	22,6
1951	11,23	6,74	9,20	62,0	4,49	6,90	30,9
1952	9,27	5,56	10,20	56,7	3,71	7,65	28,4
1953	7,94	4,76	10,20	48,6	3,18	7,65	24,3
1954	8,53	5,12	10,80	55,3	3,41	8,10	27,6
1955	8,13	4,88	12,60	61,4	3,25	9,45	30,7
1956	9,86	5,92	12,60	74,6	3,94	9,45	37,2
1957	11,70	7,02	13,90	97,6	4,68	10,40	48,7
1958	8,96	5,38	16,26	87,5	3,58	12,20	43,7
1959	8,96	5,38	17,10	92,0	3,58	12,44	44,5
1960	8,79	5,27	17,20	90,6	3,52	12,52	44,0
1961	9,24	5,54	17,50	97,0	3,70	12,65	46,8
1962	10,55	6,33	17,90	113,3	4,22	12,95	54,6
1963	11,51	6,90	19,60	135,2	4,61	14,15	65,2
1964	12,16	7,30	21,80	159,2	4,86	15,35	74,6

(1) Voir tableau 27
(2) Prix de détail (Annexe XI) diminué de 25 %.

TABLEAU 93

Valeur de la consommation commercialisée de cognac
(millions de francs)

Années	Consommation commercialisée (1)		Valeur aux prix payés par l'intendance, de la consommation des armées françaises de terre, de mer et de l'air.
	à domicile	hors domicile	
1950	45,1	22,6	3,6
1951	62,0	30,9	3,1
1952	56,7	28,4	2,2
1953	48,6	24,3	2,5
1954	55,3	27,6	2,7
1955	61,4	30,7	4,0
1956	74,6	37,2	5,0
1957	97,6	48,7	5,5
1958	87,5	43,7	0,0
1959	92,0	44,5	0,0
1960	90,6	44,0	0,0
1961	97,0	46,8	5,4
1962	113,3	54,6	0,0
1963	135,2	65,2	0,0
1964	159,2	74,6	0,0

(1) Tableau 92.

2 - L'ARMAGNAC

On a relevé le prix de détail de la bouteille dans le tarif d'une grande maison. La quantité consommée a été ventilée entre consommation à domicile et hors du domicile, en admettant 80 % pour la première et 20 % pour la seconde parce que, dans le cas de l'armagnac, la part de la consommation dans les établissements paraît plus faible que pour le Cognac.

TABLEAU 94

Répartition et valeur de la consommation commercialisée d'armagnac
(prix en francs, valeurs en millions de francs)

Années	Consommation totale (milliers de bouteilles) (1)	Consommation à domicile (aux prix de détail)			Consommation hors du domicile (aux prix de gros)		
		Milliers de bouteilles	Prix (frs) la bouteille de 73 cl) (2)	Valeur (millions de francs)	Milliers de bouteilles	Prix (frs) la bouteille de 73 cl)	Valeur (millions de francs)
1950	2 322	1 858	6,60	12,3	464	5,00	2,32
1951	2 969	2 375	6,70	15,9	594	5,08	3,01
1952	3 038	2 430	6,85	16,6	608	5,14	3,13
1953	3 376	2 700	6,85	18,5	676	5,14	3,47
1954	4 396	3 517	8,00	28,1	879	6,00	5,27
1955	5 005	4 004	9,90	39,6	1 001	7,43	7,44
1956	5 863	4 690	10,00	46,9	1 173	7,50	8,80
1957	4 993	3 994	10,10	40,3	999	7,50	7,49
1958	4 378	3 502	12,20	42,7	876	9,15	8,01
1959	2 593	2 154	11,40	24,6	539	8,55	4,61
1960	2 054	1 643	12,00	19,7	411	9,00	3,70
1961	2 939	2 351	12,14	28,5	588	9,10	5,35
1962	3 291	2 633	13,20	34,8	658	9,90	6,51
1963	2 942	2 354	13,60	32,0	588	10,20	6,00
1964	2 793	2 234	17,00	38,0	559	14,80	8,27

(1) Tableau 29 à raison de 137 bouteilles par hectolitre, (bouteilles de 73 centilitres) dont 80 % pour la consommation à domicile et 20 % hors domicile.

(2) Prix de l'armagnac V.S.O.P. diminué de 20 %.

3 - LES AUTRES EAUX DE VIE DE VIN
(autres que le cognac et l'armagnac)

D'après les recherches faites par une maison d'apéritifs, la consommation des eaux de vie, autres que le cognac et l'armagnac, se ferait, en majeure partie, (60 %) à domicile au prix de détail, et le reste (40 %) est vendu hors domicile à un prix inférieur de 20 % au prix de détail, ce qui donne les résultats suivants :

TABLEAU 95

Répartition de la consommation commercialisée des autres eaux de vie de vin
(prix en francs, valeurs en millions de francs)

Années	Consomma- tion totale(1) (millions de bou- teilles)	Consommation à domicile(60 %)			Consommation hors du domicile (40 %)			Valeur totale (millions de francs)
		Millions de bou- teilles	Prix (frs la bou- teille)(2)	Valeur (millions de francs)	Millions de bou- teilles	Prix (frs la bou- teille)(3)	Valeur (millions de francs)	
1950	3,39	2,03	5,04	10,23	1,36	4,03	5,48	15,71
1951	6,62	3,97	5,17	20,52	2,65	4,14	10,97	31,49
1952	7,69	4,61	5,31	24,48	3,08	4,25	13,09	37,57
1953	6,92	4,15	5,31	22,04	2,77	4,25	11,77	33,81
1954	5,29	3,17	6,12	19,40	2,12	4,90	10,39	29,79
1955	5,23	3,14	6,85	21,51	2,09	5,48	11,45	32,96
1956	5,72	3,43	7,04	24,15	2,29	5,63	12,89	37,04
1957	6,12	3,67	7,18	26,35	2,45	5,74	14,06	40,41
1958	5,99	3,59	7,42	26,64	2,40	5,94	14,26	40,90
1959	5,23	3,14	9,70	30,46	2,09	7,76	16,22	46,68
1960	4,50	2,70	9,60	25,92	1,80	7,70	13,86	39,78
1961	5,32	3,19	9,75	31,10	2,13	7,80	16,61	47,71
1962	5,19	3,11	10,12	31,47	2,08	8,10	16,85	48,32
1963	6,09	3,65	10,50	38,33	2,44	8,40	20,50	58,83
1964	6,36	3,82	11,50	43,93	2,54	9,20	23,37	67,30

(1) Voir Tableau 30 b, hectolitres volume multipliés par 133.

(2) Tarif vieux marc de bourgogne (d'une grande maison spécialisée) diminué de 25 % à partir de 1961.

(3) Prix au détail diminué de 20 %.

4 - EAUX DE VIE DE MARC DE RAISIN

On s'est basé sur le prix du "marc de bourgogne" d'une grande maison spécialisée, diminué de 10 % et on a admis que la consommation à domicile représentait 60 % de la consommation totale (voir Tableau 96).

TABLEAU 96

Répartition de la consommation commercialisée des eaux de vie de marc de raisin

Années	Consommation totale(1) millions de bouteilles	Consommation à domicile(60 %)			Consommation hors domicile(40%)		
		Quantités millions de bouteilles	Prix de détail (fr. la bouteille) (2)	Valeur (millions de francs)	Quantités millions de bouteilles	Prix de gros (fr. la bouteille) (3)	Valeur (millions de francs)
1950	5,90	3,54	5,10	18,0	2,36	4,00	9,0
1951	6,00	3,60	5,20	19,0	2,20	4,10	10,0
1952	7,45	4,47	5,40	24,0	2,98	4,30	13,0
1953	7,45	4,47	5,40	24,0	2,98	4,30	13,0
1954	7,30	4,38	6,10	26,0	2,92	4,86	14,0
1955	10,25	6,15	7,00	43,0	4,10	5,54	23,0
1956	9,85	5,95	7,20	43,0	3,90	5,75	22,0
1957	10,00	6,00	7,87	47,0	4,00	6,30	25,0
1958	7,85	4,71	9,00	42,0	3,14	7,20	23,0
1959	9,44	5,66	10,90	61,7	3,78	8,72	33,0
1960	9,18	5,51	11,70	64,5	3,67	9,35	34,3
1961	11,44	6,86	11,70	80,3	4,58	9,36	42,9
1962	12,10	7,26	12,15	88,2	4,84	9,72	47,0
1963	13,70	8,22	12,60	103,6	5,48	10,08	55,2
1964	11,31	6,80	13,80	93,9	4,52	11,00	49,7

(1) Tableau 32, nombre d'hectolitres "volume" multiplié par 133.

(2) Prix du vieux marc de bourgogne, diminué de 10 %.

(3) Prix de détail diminué de 20 %.

5 - LES EAUX DE VIE DE CIDRE

Le Calvados d'appellation contrôlée du Pays d'Auge se vend plus cher que les autres calvados, mais comme il ne représente que de petites quantités, nous nous sommes contentés de prendre pour base le prix de la bouteille de calvados d'une grande maison spécialisée, lequel ne porte pas la mention "Pays d'Auge". Ce prix peut être légèrement supérieur à celui de la moyenne des calvados courants ce qui compenserait l'élimination du prix du calvados du Pays d'Auge.

Les eaux de vie de cidre autres que le calvados se vendent moins cher. Malheureusement, elles ne figurent sur aucun tarif, à notre connaissance. Pour cette catégorie d'eaux de vie nous avons adopté le prix du Calvados diminué de 30 % (1).

D'après une enquête menée par une grande maison d'apéritifs, la consommation commercialisée du calvados se fait pour 40 % à domicile et pour 60 % hors du domicile, et celle des autres eaux de vie de cidre pour 60 % à domicile et 40 % hors domicile. Nous admettons que le prix de vente aux établissements (hors domicile) est inférieur de 20 % au prix de détail. Les eaux de vie de cidre ne sont guère consommées à domicile en dehors des régions de production, alors qu'elles sont répandues en dehors de ces régions comme consommation de café.

TABLEAU 97

Valeur de la consommation commercialisée du Calvados.

Années	Consommation totale (1) (milliers de bouteilles)	Consommation à domicile (40 %)			Consommation hors domicile (60 %)		
		Milliers de bouteilles	Prix (francs la bouteille)	Valeur (millions de francs)	Milliers de bouteilles	Prix (francs la bouteille)	Valeur (millions de francs)
1950	3 372,8	1 349,2	5,50	7,42	2 023,6	4,40	8,90
1951	3 944,0	1 577,6	6,00	9,47	2 366,4	4,80	11,36
1952	3 944,0	1 577,6	6,50	10,25	2 366,4	5,20	12,30
1953	9 356,8	3 742,7	6,50	24,33	5 614,1	5,20	29,19
1954	5 100,0	2 040,0	8,00	16,32	3 060,0	6,40	19,60
1955	3 563,2	1 425,3	8,90	12,69	2 137,9	7,12	15,22
1956	4 107,2	1 642,9	9,20	15,11	2 464,3	7,36	18,14
1957	4 528,8	1 811,6	9,40	17,03	2 717,2	7,52	20,43
1958	3 155,2	1 262,1	11,50	14,51	1 893,1	9,20	17,42
1959	4 705,6	1 882,2	12,90	24,30	2 823,4	10,32	29,14
1960	4 052,8	1 621,2	12,90	20,90	2 431,6	10,32	25,09
1961	5 385,6	2 154,3	12,90	27,80	3 231,3	10,32	33,35
1962	4 365,6	1 746,2	12,90	22,53	2 619,4	10,32	27,03
1963	8 228,0	3 291,2	12,90	42,50	4 936,8	10,32	50,95
1964	7 371,2	2 948,5	13,10	38,63	4 422,7	10,50	46,44

(1) Tableau 35 (volume réel) à raison de 136 bouteilles par hectolitres.

TABLEAU 97 (suite et fin)

b - Valeur de la consommation commercialisée des autres eaux de vie de cidre.

Années	Consommation totale(1) (milliers de bouteilles)	Consommation à domicile(40%)			Consommation hors domicile(60%)		
		Milliers de bouteilles	Prix (francs la bouteille)	Valeur (millions de francs)	Milliers de bouteilles	Prix (francs la bouteille)	Valeur (millions de francs)
1950	3 971,2	2 382,7	3,90	9,29	1 588,5	3,12	4,96
1951	14 742,4	8 845,4	4,20	37,15	5 897,0	3,36	19,81
1952	5 929,6	3 557,8	4,55	16,19	2 371,8	3,64	8,63
1953	9 234,4	5 540,7	4,55	25,21	3 693,7	3,64	13,45
1954	4 025,6	2 415,4	5,60	13,53	1 610,2	4,48	16,21
1955	3 345,6	2 007,4	6,23	12,51	1 338,2	4,98	6,66
1956	2 203,2	1 321,9	6,44	8,51	881,3	5,15	4,54
1957	1 305,6	783,4	6,58	5,15	522,2	5,26	2,75
1958	680,0	408,0	8,05	3,28	272,0	6,44	1,75
1959	992,8	595,7	9,03	5,40	397,0	7,22	2,87
1960	680,0	408,0	9,03	3,70	272,0	7,22	1,96
1961	911,2	546,7	9,03	4,94	364,5	7,22	2,63
1962	802,4	481,5	9,03	4,35	320,9	7,22	2,32
1963	544,0	326,4	9,03	2,95	217,6	7,22	1,57
1964	2 529,6	1 517,8	9,20	13,97	1 011,8	7,35	7,44

6 - EAUX DE VIE DE FRUITS

Les prix.

Il est d'autant plus fâcheux de ne pas connaître les quantités respectives d'eaux de vie de prune et d'eaux de vie de cerises que leurs prix sont extrêmement différents. On trouvera à l'Annexe XIV les données qui ont pu être recueillies. (1)

TABLEAU 98

Prix moyen de détail des eaux de vie de fruits (bouteilles de 0l,75)

1950	9,50	1955	12,00	1960	22,50
1951	9,50	1956	12,50	1961	23,06
1952	9,50	1957	14,00	1962	23,25
1953	9,50	1958	18,00	1963	25,50
1954	10,80	1959	21,60	1964	28,50

(1) Sur les données de l'Annexe XIV, nous avons calculé, pour les eaux de vie commercialisées, un prix intermédiaire entre le prix de la mirabelle et celui du Kirsch.

Nous avons admis comme vraisemblables, les hypothèses suivantes :

- 1°- L'eau de vie ordinaire de prune est presque entièrement autoconsommée.
- 2°- L'eau de vie de mirabelle est commercialisée pour au moins 1/3 (1).
- 3°- Le kirsch est commercialisé presque entièrement.

Pour la consommation hors domicile, nous avons, comme précédemment, retenu des prix inférieurs de 20 % aux prix de détail.

L'enquête faite par une maison d'apéritifs sur les lieux de consommation des eaux de vie est la seule indication qui permette de séparer la consommation à domicile de la consommation dans les établissements. En l'appliquant aux eaux de vie de fruits, on obtient les résultats suivants :

TABLEAU 99

Valeur de la consommation commercialisée des eaux de vie de fruits

Années	Consomma- tion totale(1) (millions de bou- teilles)	Consommation à domicile(50%)			Consommation hors domicile(50 %)		
		Millions de bou- teilles	Prix (francs la bou- teille)	Valeur (millions de francs)	Millions de bou- teilles	Prix (francs la bou- teille)	Valeur (millions de francs)
1950	3,00	1,50	9,50	14,25	1,50	7,60	11,4
1951	3,00	1,50	9,50	14,25	1,50	7,60	11,4
1952	3,00	1,50	9,50	14,25	1,50	7,60	11,4
1953	2,40	1,20	9,50	11,40	1,20	7,60	9,1
1954	2,40	1,20	10,80	12,96	1,20	8,64	10,4
1955	1,20	0,60	12,00	7,20	0,60	9,60	5,8
1956	0,90	0,45	12,50	5,62	0,45	9,90	4,4
1957	0,76	0,38	14,00	5,32	0,38	11,00	4,2
1958	0,90	0,45	18,00	8,10	0,45	14,40	6,5
1959	1,16	0,58	21,60	12,50	0,58	17,30	10,0
1960	1,30	0,65	22,50	14,60	0,65	18,00	11,7
1961	1,69	0,845	23,06	19,50	0,845	18,45	15,6
1962	1,98	0,99	23,25	23,00	0,99	18,60	18,4
1963	2,01	1,005	25,50	25,60	1,005	20,40	20,5
1964	2,06	1,03	28,50	29,30	1,03	22,80	23,5

(1) Voir Tableau 36 "volume" multiplié par 133 bouteilles par hectolitre.

(1) Seule l'eau de vie de Mirabelles de Lorraine est réglementée et commercialisée en totalité.

7 - LES EAUX DE VIE DE FANTAISIE

Les eaux de vie de fantaisie n'étant jamais vendues sous cette dénomination, il est impossible de trouver des tarifs les concernant. Nous avons admis que les prix étaient inférieurs de 25 % à ceux des eaux de vie de fruits et restaient supérieurs à ceux de l'eau de vie blanche.

La majeure partie de ces eaux de vie (au moins 60 %) est consommée hors du domicile d'après les renseignements qui nous sont parvenus. L'emploi à domicile dans la cuisine et en pâtisserie est négligeable.

Les résultats relatifs aux eaux de vie de fantaisie figurent au Tableau suivant :

TABLEAU 100

Valeur de la consommation commercialisée des eaux de vie de fantaisie

Années	Consomma- tion totale(1) (millions de bou- teilles)	Consommation à domicile(30%)			Consommation hors du domicile		
		Millions de bou- teilles	Prix (francs la bou- teille)	Valeur (millions de francs)	Millions de bou- teilles	Prix (francs la bou- teille)	Valeur (millions de francs)
1950	2,26	0,75	7,10	5,33	1,51	5,70	8,6
1951	2,93	0,98	7,10	6,96	1,95	5,70	11,1
1952	2,93	0,98	7,10	6,96	1,95	5,70	11,1
1953	2,26	0,75	7,10	5,33	1,51	5,70	8,6
1954	1,80	0,60	8,10	4,86	1,20	6,50	7,8
1955	1,50	0,50	9,00	4,50	1,00	7,20	7,2
1956	1,20	0,40	9,40	3,76	0,80	7,50	6,0
1957	1,20	0,40	10,50	4,20	0,80	8,40	6,7
1958	1,20	0,40	13,50	5,40	0,80	10,80	8,6
1959	2,34	0,78	16,22	12,70	1,56	12,98	20,2
1960	2,57	0,86	16,88	14,50	1,71	13,50	23,1
1961	3,36	1,12	17,30	19,40	2,24	13,84	31,0
1962	3,99	1,33	17,44	23,20	2,66	13,95	37,1
1963	4,02	1,34	19,13	25,60	2,68	15,30	41,0
1964	4,00	1,33	21,37	28,40	2,66	17,10	45,5

(1) Tableau 37 "volume" multiplié par 133.

8 - LES EAUX DE VIE DE GRAIN

Ce sont : le whisky, le genièvre et la vodka.

Le whisky qui est une eau de vie de grain a été porté dans les apéritifs parce que consommé comme tel. Pour le genièvre, à défaut de toute observation de prix ou de tarif, nous avons adopté le prix de l'eau de vie blanche d'après le tarif d'une grande maison spécialisée (bouteilles de 1 litre). Le genièvre est surtout consommé dans le Nord, dans les estaminets, mais aussi à domicile. Faute d'indication, nous avons admis les proportions suivantes : 60 % à domicile, 40 % hors du domicile. Quant à la Vodka, les quantités consommées étant jusqu'ici, très faibles, nous la considérons (provisoirement) comme consommée hors domicile, dans les établissements de luxe.

TABLEAU 101

Valeur de la consommation des eaux de vie de grain

Années	Consomma- tion totale (milliers d'hts)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile		
		Millions de bou- teilles	Prix (francs la bou- teille)	Valeur (millions de francs)	Millions de bou- teilles	Prix (francs la bou- teille)	Valeur (millions de francs)
A - Genièvre							
1950	33	2,6	5,00	13,0	1,79	4,00	7,2
1951	40	3,2	5,20	16,6	2,12	4,15	8,8
1952	42	3,3	5,20	17,2	2,29	4,15	9,5
1953	31	2,5	5,20	13,0	1,62	4,15	6,7
1954	29	2,3	6,40	14,7	1,55	5,10	7,9
1955	22	1,7	7,40	12,6	1,23	5,90	7,3
1956	23	1,8	7,50	13,5	1,26	6,00	7,6
1957	24	1,9	7,60	14,4	1,29	6,08	7,8
1958	22	1,7	8,65	14,7	1,23	6,92	8,5
1959	20	1,6	10,25	16,4	1,06	8,16	8,6
1960	21	1,7	10,70	18,2	1,09	8,56	9,3
1961	14	1,1	10,70	11,8	0,76	8,56	6,5
1962	24	1,9	10,70	20,3	1,29	8,56	11,0
1963	20	1,6	10,70	17,1	1,06	8,56	9,1
1964	16 p	1,3 p	10,70	13,9 p	0,83 p	2,56	7,1 p
B - Vodka							
1963	0,25				50	15	0,75
1964	0,40				80	15	1,20

9 - LE RHUM

On manque de bases pour opérer la ventilation de cette dépense entre consommation à domicile et hors du domicile. On sait que la consommation des mois d'hiver atteint le double de celle des mois d'été et que dans la consommation d'été, c'est la consommation à domicile qui domine. La consommation à domicile est donc moins influencée par la saison que la consommation au café qui est surtout importante dans le Nord et le Nord-Est.

Cependant, quelques opinions sont émises, l'une émanant du Comité Inter-professionnel du Rhum qui estime à 30 % la part de la consommation familiale, l'autre émanant de la Direction des Rhums "Négrita" qui l'estime à 40 %. Il est certain que la consommation des rhums de marque est proportionnellement beaucoup plus forte à domicile et celle des rhums courants beaucoup plus forte hors du domicile.

On admet que les prix de gros sont inférieurs de 20 % aux prix de détail. La profession juge vraisemblable que 80 % des rhums de marque sont consommés à domicile et à peine 20 % des rhums courants. L'ensemble ferait ainsi un tiers à domicile et deux tiers hors du domicile.

TABLEAU 103

A - RHUMS DE MARQUE			Années	B - RHUMS COURANTS		
Quantités totales(1)	Consommation à domicile	Consommation hors domicile		Quantités totales(2)	Consommation à domicile	Consommation hors domicile
106,7	85,36	21,34	1950	292	58	234
126,7	101,36	25,34	1951	350	70	280
117,8	94,24	23,56	1952	326	64	262
117,8	94,24	23,56	1953	325	64	261
108,9	87,12	21,78	1954	295	59	236
82,2	65,76	16,44	1955	241	49	192
88,8	71,04	17,76	1956	274	54	220
86,7	69,36	17,34	1957	270	54	216
77,8	62,24	15,56	1958	236	47	189
69,0	55,20	13,80	1959	210	42	168
66,5	53,20	13,30	1960	205	41	164
63,8	51,04	12,76	1961	190	38	152
74,8	59,84	14,96	1962	209	42	167
83,6	66,88	16,72	1963	237	47	190
81,4	65,12	16,28	1964	212	42	170

(1) Tableau 40

(2) Tableau 41

TABLEAU 104

Valeur de la consommation du Rhum

Années	Prix du litre au détail		Valeurs (millions de francs)			
	Prix moyen pondéré des rhums de marque (1)	Prix des rhums courants	à domicile		hors domicile	
			Rhums de marque (2)	Rhums courants (3)	Rhums de marque(4)	Rhums courants (5)
1950	6,0	4,80	51,2	27,8	10,2	90,1
1951	6,5	5,20	65,9	36,4	13,2	117,6
1952	7,3	5,85	68,8	37,5	13,8	123,1
1953	7,3	5,85	68,8	37,5	13,8	122,7
1954	7,8	6,25	67,8	36,9	13,6	118,0
1955	8,5	6,75	55,9	33,1	11,2	106,4
1956	8,7	6,90	61,9	37,3	12,4	121,4
1957	9,1	7,25	63,1	39,2	12,6	125,3
1958	10,4	8,25	64,7	38,8	12,9	124,7
1959	11,5	9,20	63,5	38,6	12,7	124,0
1960	11,7	9,40	62,2	38,5	12,5	123,0
1961	11,6	9,30	59,2	35,3	11,9	113,1
1962	11,8	9,40	70,6	39,5	14,0	125,6
1963	12,0	9,60	80,3	45,2	16,1	145,9
1964	13,0	10,50	84,7	44,1	17,0	142,8

(1) De 1950 à 1960, on tenait compte du "St. James"

(2) Quantités du tableau 103 A x prix 1ère colonne du tableau 104

(3) " " " 103 B x prix 2ème colonne du tableau 104

(4) " " " 103 A x prix 1ère colonne du tableau 104, moins 20 %

(5) " " " 103 B x " 2ème " " " " " , moins 20 %

10 - LA CONSOMMATION DES PRODUCTEURS

COGNAC.

On peut estimer aux alentours de 1 000 francs, la valeur de 1 hectolitre d'alcool pur de cognac chez le producteur en 1960. Pour 7 000 hectolitres d'alcool pur, l'autoconsommation de cognac pourrait donc être estimée environ à 7 millions.

ARMAGNAC.

Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur l'autoconsommation de l'Armagnac. Comme il s'agit d'une production plus dispersée que celle du cognac, la part de l'autoconsommation par rapport à la vente est relativement plus importante que pour le cognac. Elle représente environ une valeur de 2 millions de francs.

EAUX DE VIE DE MARC.

D'après les renseignements émanant des Contributions Indirectes, le prix de vente par les producteurs était d'environ 70 anciens francs le litre en 1950 et 100 anciens francs en 1956. En 1960, le prix devait être de l'ordre de 2 nouveaux francs et en 1963 de 2,5 nouveaux francs.

EAUX DE VIE DE CIDRE.

D'après le Syndicat National des Cidriers, en 1960 et 1963 les prix de vente des eaux de vie de cidre aux négociants, étaient approximativement les suivants :

	1960	1963				
eaux de vie de cidre ordinaires	190	250	francs,	1 hectolitre	d'alcool pur	
calvados courants	230	300	"	"	"	"
calvados du Pays d'Auge	270	350	"	"	"	"

Il s'ensuit qu'en volume réel, les prix moyens de vente aux négociants auraient été de l'ordre de 1 franc le litre en 1960 et 1,35 francs en 1963.

AUTRES EAUX DE VIE.

Pour les eaux de vie de fruits, la consommation des producteurs dont les prix sont à peu près les mêmes que pour les autres eaux de vie, est estimée à 25 000 hectolitres. Par ailleurs, il n'y a pas d'autoconsommation des eaux de vie de grain, des liqueurs et de rhum.

ENSEMBLE.

Le Tableau 46 donne les quantités autoconsommées, chaque année, par les producteurs. En multipliant ces quantités par les prix (très approximatifs) on arrive aux valeurs suivantes (tableau 105).

TABLEAU 105

Valeur des eaux de vie autoconsommées

(millions de francs)

Années	Cognac	Autres eaux de vie	Total
1950	3,0	36,4	40,0
1951	3,2	39,6	43,0
1952	3,4	44,0	47,0
1953	3,5	45,0	48,0
1954	3,6	38,6	42,0
1955	3,6	38,6	42,0
1956	4,0	37,8	42,0
1957	4,0	33,0	37,0
1958	5,0	35,0	40,0
1959	5,0	35,0	40,0
1960	5,5	36,5	42,0
1961	5,5	38,0	43,5
1962	6,0	40,0	46,0
1963	6,0	40,0	46,0
1964	6,0 (p)	40,0 (p)	46,0 (p)

LES LIQUEURS

Sous cette rubrique, sont également compris le gin et les crèmes de cassis.

Les liqueurs proprement dites sont, plus fréquemment que les eaux de vie, consommées à domicile. Faute d'indications plus précises, et par référence à la ventilation adoptée pour les eaux de vie, nous admettons que 70 % de la consommation se fait à domicile et 30 % dans les établissements.

Le gin au contraire, et les crèmes de cassis paraissent essentiellement consommées au café. Nous admettons, pour ces deux produits, une proportion inverse de celle des liqueurs proprement dites, soit 30 % à domicile et 70 % hors du domicile.

Nous avons relevé dans le catalogue d'une grande maison les prix des différentes liqueurs. Comme les tarifs se rapportent à des récipients dont la capacité varie de 62 à 75 centilitres, sans compter les demi-bouteilles de 35 centilitres et les magnums de 140, nous avons calculé le prix du centilitre qui a été multiplié par 10 000 pour avoir le prix de l'hectolitre. Nous avons calculé la moyenne arithmétique des prix des différentes liqueurs pour chaque année. Certes, il eut été préférable de pondérer les prix par les quantités, mais nous n'avons pu connaître la répartition du volume des ventes. Fort heureusement leurs prix sont assez voisins et on n'introduit pas d'erreur importante en prenant la moyenne arithmétique. (1)

(1) Tous ces prix varient dans des limites assez étroites puisque les extrêmes diffèrent de 10 % seulement, sauf l'Anisette (- 25 %) et le Cherry Brandy et le Grand Marnier (+ 25 %).

TABLEAU 106

Liqueurs proprement dites

166

Années	Consommation totale (1) milliers d'hectolitres	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile		
		Milliers d'hectolitres	Prix moyen(Fr. l'hectolitre)	Valeur (millions de francs)	Milliers d'hectolitres	Prix moyen(Fr. l'hectolitre)	Valeur (millions de francs)
1950	105,4	73,8	1 047	77,3	31,6	838	26,4
1951	107,6	75,3	1 073	80,8	32,3	858	27,7
1952	106,0	74,2	1 184	87,9	31,8	947	30,1
1953	100,9	70,6	1 230	86,8	30,3	984	29,8
1954	91,1	63,8	1 370	87,4	27,3	1 096	30,0
1955	91,1	63,8	1 463	93,3	27,3	1 170	32,0
1956	95,2	66,6	1 529	101,8	28,6	1 223	35,0
1957	101,8	71,3	1 596	113,8	30,5	1 277	39,0
1958	89,6	62,7	2 028	127,2	26,9	1 622	43,6
1959	93,0	65,1	2 101	136,8	27,9	1 681	46,9
1960	92,1	64,5	2 165	139,6	27,6	1 732	47,9
1961	90,1	63,1	2 290	144,4	27,0	1 832	49,6
1962	95,7	66,9	2 379	159,2	28,8	1 903	54,6
1963	104,0	72,8	2 530	184,2	31,2	2 024	63,2
1964	107,5	75,3	2 540	191,3	32,2	2 032	65,4

(1) Tableau 43.

TABLEAU 107

Les crèmes de cassis

Années	Consommation totale (1) (milliers d'hectolitres)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile		
		Milliers d'hectolitres	Prix moyen (Fr. l'hectolitre)	Valeur (millions de francs)	Milliers d'hectolitres	Prix moyen (Fr. l'hectolitre)	Valeur (millions de francs)
1950	13,9	4,2	600	2,5	9,7	480	4,6
1951	13,9	4,2	600	2,5	9,7	480	4,6
1952	13,9	4,2	600	2,5	9,7	480	4,6
1953	11,1	3,3	606	2,0	7,8	485	3,8
1954	16,0	4,8	720	3,5	11,2	573	6,5
1955	16,0	4,8	773	3,7	11,2	620	6,9
1956	16,7	5,0	840	4,2	11,7	673	7,9
1957	16,7	5,0	931	4,6	11,7	744	8,7
1958	16,7	5,0	1 130	5,6	11,7	904	10,6
1959	16,7	5,0	1 100	5,5	11,7	880	10,3
1960	16,7	5,0	1 100	5,5	11,7	880	10,3
1961	17,2	5,2	1 256	6,5	12,0	1 005	12,0
1962	17,8	5,3	1 267	6,7	12,5	1 013	12,6
1963	18,9	5,7	1 267	7,2	13,2	1 013	13,4
1964	19,5	5,9	1 267	7,5	13,6	1 013	13,8

(1) Tableau 44

TABLEAU 108

Valeur totale de la consommation des liqueurs et crèmes de cassis
(millions de francs)

Années	A domicile	Hors du domicile
1950	79,8	31,1
1951	83,3	32,6
1952	90,4	34,7
1953	88,8	33,7
1954	90,9	36,5
1955	97,0	38,9
1956	106,0	42,9
1957	117,4	47,7
1958	132,8	54,4
1959	142,2	57,2
1960	145,1	59,5
1961	151,0	61,6
1962	166,0	67,2
1963	191,4	76,6
1964	198,7	79,2

LA FRAUDE

LES PRIX.

Les quantités vendues en fraude ayant été chiffrées au Tableau 45, il reste à fixer les prix de vente.

A cet égard, deux hypothèses extrêmes peuvent être formulées : ou bien les eaux de vie vendues en fraude le sont au prix de détail, ou bien elles sont vendues au prix de détail diminué des taxes.

Ces taxes sont les suivantes :

1°- la taxe sur l'alcool de bouche (1) :

de 1950 à 1952	16 600 frs par hectolitre d'alcool pur
en 1953	21 600 frs
en 1954	71 500 frs
de 1955 à 1958	86 000 frs
à partir du 1er janvier 1959	106 000 frs (2)

2°- la taxe à la production de 19,50 % sur la valeur de la marchandise au prix de gros portée à 25 % à partir du 1er janvier 1958 (à 23 % du 1er août au 31 décembre 1957).

3°- la taxe locale qui varie de 2,20 % à 2,75 % sur le prix de détail. Voici le détail du calcul :

TABLEAU 109

Montant des taxes théoriques si la fraude n'existait pas (par hectolitre "volume")
(millions de francs)

Années	Taxe sur 200 000 hectolitres d'alcool pur	Taxe à la production sur 500 000 hls réels aux prix de gros	Taxes locales	Total des taxes	Total des taxes en frs par hectolitre réel
1950	33	45	7	85	187
1951	33	48	8	89	196
1952	33	52	8	93	205
1953	43	54	9	106	233
1954	143	64	11	218	480
1955	172	73	12	257	565
1956	172	73	14	260	572
1957	172	94	14	280	616
1958	172	138	19	329	658

(1) Loi N° 1454 du 26-12-1959 - voir également l'Introduction.

(2) Sauf tarifs spéciaux (rhums : 940 frs) et quantités fabriquées par les récoltants et réservées à leur propre consommation en sus de la consommation en franchise : 530 francs.

TABLEAU 109 (suite et fin)

Années	Taxe par hectolitre réel (1)	Taxe à la production aux prix de gros (2)	Taxe locale (3)	Total des taxes en frs par hectolitre réel
1959	477	245	34	756
1960	477	245	34	756
1961	477	245	34	756
1962	477	245	34	756
1963	477	245	34	756
1964	477	245	34	756

(1) 1 060 frs par hectolitre d'alcool pur à raison de 45 % d'alcool pur par hectolitre réel.

(2) prix de gros par hectolitre des eaux de vie de cidre (tableau 97) consommation hors domicile - On prend 25 % de ce prix.

(3) prix de détail par hectolitre du Tableau 97 (à domicile). On prend 2,75 % de ce prix.

En admettant comme prix moyens de détail ceux des eaux de vie de cidre on aurait comme valeurs extrêmes pour les quantités d'eau de vie vendues en fraude les valeurs suivantes :

- voir Tableau 110, page suivante -

Etant donné les risques, la fraude n'a d'intérêt que si elle permet un bénéfice très substantiel tout en permettant une baisse sensible des prix. C'est pourquoi nous proposons les valeurs suivantes, qui sont plus proches des valeurs, taxes comprises que taxes exclues (voir Tableau 111).

En ce qui concerne les eaux de vie qui sont en partie données, en partie vendues environ au prix coûtant à des parents, amis ou voisins, on admettra un prix moyen. Ces résultats sont rassemblés dans le Tableau 111.

- voir Tableau 111, page suivante -

TABLEAU 110

Valeurs extrêmes des quantités d'eau de vie vendues en fraude par l'intermédiaire du commerce

Années	Quantités vendues en fraude (1) (milliers hectolitres) 1	Prix de détail (Fr. la bouteille de 0,75 lit.) (2) 2	Prix de l'hectolitre		valeurs extrêmes (millions de francs)	
			Taxes comprises	Sans les taxes (3)	Taxes comprises	Sans les taxes
			3	4	1 x 3	1 x 4
1950	145	3,90	518,7	331,7	75,2	48,1
1951	140	4,20	558,6	362,6	78,2	50,7
1952	135	4,55	605,2	400,2	81,7	54,0
1953	135	4,55	605,2	372,2	81,7	50,2
1954	130	5,60	744,8	264,8	96,8	34,4
1955	130	6,23	828,6	263,6	107,7	34,2
1956	125	6,44	356,5	284,5	107,0	35,6
1957	120	6,58	875,2	259,2	105,0	31,1
1958	115	8,05	1 070,6	412,6	123,1	47,4
1959	100	9,03	1 201,0	445,0	120,1	44,5
1960	100	9,03	1 201,0	445,0	120,1	44,5
1961	100	9,03	1 201,0	445,0	120,1	44,5
1962	100	9,03	1 201,0	445,0	120,1	44,5
1963	100	9,03	1 201,0	445,0	120,1	44,5
1964	95	9,20	1 224,0	468,0	116,3	44,5

(1) Tableau 45 "commerce des eaux de vie"

(2) Tableau 97 (b)

(3) Colonne 3, moins 4ème colonne du Tableau 109 (total des taxes hls réels).

TABLEAU 111

Valeur de la fraude sur les eaux de vie

Années	Quantités (milliers d'hectolitres)		Valeurs -(millions de francs)			
	Cédées à des parents ou amis (1)	Mises dans le commerce (1)	Des quanti- tés cédées (2)	Des quantités commer- cialisées (3)		Valeur tota- le aux prix de gros (4)
				Aux prix de détail	Aux prix de gros	
1950	225	145	18	42,5	34,0	127,4
1951	225	140	18	46,1	36,9	137,4
1952	225	135	19	50,3	40,3	149,2
1953	225	135	20	48,9	39,1	148,0
1954	225	130	21	50,5	40,4	174,5
1955	225	130	22	54,6	43,7	192,7
1956	225	125	24	57,0	45,6	200,0
1957	225	120	25	56,7	45,3	202,7
1958	225	115	28	74,2	59,4	252,2
1959	230	100	30	82,3	65,8	286,8
1960	225	100	30	82,3*	65,8	282,0
1961	210	100	30	82,3	65,8	267,6
1962	205	100	30	82,3	65,8	262,8
1963	200	95	30	82,3	65,8	257,9
1964	200	95	30	84,4	67,5	263,2

(1) Tableau 45.

(2) Aux prix de cession aux parents ou amis.

(3) Moyenne entre les valeurs extrêmes du Tableau 110 pour les valeurs aux prix de détail. Pour les valeurs aux prix de gros, on a déduit la marge de commercialisation.

(4) La valeur des quantités cédées, comptées aux prix de gros, s'obtient en multipliant les quantités (première colonne) par le prix de détail du Tableau 110, diminué de 20 %. On y ajoute la valeur des quantités commercialisées aux prix de gros.

On voit que la valeur totale aux prix de gros est de beaucoup supérieure à la somme des valeurs des quantités cédées et des quantités commercialisées. Cela tient au fait que les quantités cédées sont les plus importantes et qu'elles sont cédées à un prix très inférieur aux prix de gros. Le calcul de la fraude aux prix de gros reste néanmoins nécessaire pour fixer l'importance totale de la consommation (fraude comprise).

Il est impossible d'obtenir une indication quelconque sur la proportion de la vente commercialisée en fraude qui va à la consommation à emporter ou à la consommation sur place dans les cafés. Comme l'approvisionnement des particuliers pour la consommation à domicile se fait déjà par cession ou don direct du bouilleur de cru à des parents ou amis, il est fort probable que la commercialisation par les boutiques de détaillants, sinon nulle du moins faible. Nous attribuerons donc la valeur des quantités cédées (3ème colonne du Tableau 111) à la consommation à domicile et celle des quantités commercialisées (4ème colonne du même tableau) à la vente par les hôtels cafés et restaurants.

RECAPITULATION

Les résultats qui concernent les eaux de vie et les liqueurs sont rassemblés dans les tableaux 113, 114, 115 et 116.

Tableau 113. La valeur des eaux de vie consommées aux prix de gros est établie en multipliant par le prix de la consommation hors domicile le total des eaux de vie commercialisées (à domicile et hors domicile) et éventuellement des eaux de vie achetées par l'intendance militaire. Les eaux de vie consommées en fraude et l'autoconsommation des producteurs sont également comptées au prix d'achat par les établissements (prix de gros hors domicile).

Tableaux 114 et 115. La valeur totale de l'ensemble des eaux de vie commercialisées (fraude exclue) est plus proche de la réalité que les valeurs attribuées à chacune des eaux de vie individuellement. Si l'on excepte le cognac et le rhum, il faut se garder de prendre comme sûrement significatives, les fluctuations des valeurs d'une année à l'autre.

Tableau 116. Etant donné les incertitudes de la ventilation entre consommation à domicile et hors domicile, leur total présente une valeur beaucoup plus sûre que chacune des deux considérée isolément.

Valeur des eaux de vie consommées (aux prix de gros) (a)

(millions de francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cognac (1)	60,0	80,5	73,1	63,2	71,8	80,8	98,1	127,4
Armagnac (2)	11,54	14,93	15,58	17,34	26,34	37,14	43,97	37,71
Autres eaux de vie de vin (3)	13,15	26,36	31,45	28,30	24,94	27,58	31,00	33,82
Eaux de vie de marc de raisin(4)	22,50	24,25	31,00	31,00	33,50	55,25	54,25	60,25
Calvados (5)	14,46	18,46	19,99	47,43	31,84	24,74	29,47	33,20
Autres eaux de vie de cidre (5)	11,93	47,67	20,77	32,36	17,36	16,04	10,92	6,61
Eaux de vie de fruits (6)	22,09	22,09	22,09	17,65	20,12	11,20	8,62	8,19
Eaux de vie de fantaisie (7)	12,59	16,32	16,32	12,59	11,40	10,57	8,82	9,85
Genièvre (8)	16,95	21,25	22,40	16,45	18,92	16,75	17,72	18,60
Vodka	-	-	-	-	-	-	-	-
Rhum (9)	159,55	207,53	216,62	216,23	210,13	184,35	208,20	214,63
Liqueurs et crèmes de cassis(10)	90,95	95,07	102,50	100,30	104,67	111,65	122,40	136,50
Total sans la fraude	435,71	574,43	571,82	582,85	571,02	576,07	633,47	686,76
Fraude (11)	127,40	137,40	149,20	148,00	174,50	192,70	200,00	202,70
Total (y compris la fraude)	563,11	711,83	721,02	730,85	745,52	768,77	833,47	889,46

(a) La consommation à domicile est comptée pour les 3/4 de sa valeur (prix de gros inférieur de 25 % au prix de détail) et on ajoute la consommation hors domicile.

(1) Tableau 92, y compris les achats de l'Intendance (Tableau 93)

(2) Tableau 94

(3) Tableau 95

(4) Tableau 96

(5) Tableau 97

(6) Tableau 99

(7) Tableau 100

(8) Tableau 101

(9) Tableau 104

(10) Tableau 108

(11) Tableau 111

TABLEAU 113 (suite et fin)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Cognac	109,30	113,50	111,95	124,95	139,57	166,60	194,0
Armagnac	40,03	23,06	18,47	26,70	32,61	30,00	36,77
Autres eaux de vie de vin	34,24	39,06	33,30	39,93	40,45	49,25	56,32
Eaux de vie de marc de raisin	54,50	79,27	82,67	103,13	113,15	132,90	120,13
Calvados	28,30	47,36	40,76	54,20	43,93	82,82	75,41
Autres eaux de vie de cidre	4,21	6,92	4,74	6,33	5,58	3,78	17,92
Eaux de vie de fruits	12,57	19,37	22,65	30,22	35,65	39,70	45,47
Eaux de vie de fantaisie	12,65	29,72	33,97	45,55	44,50	60,20	66,80
Genièvre	19,52	20,90	22,95	15,35	26,23	21,92	17,53
Vodka	-	-	-	-	-	0,75	1,20
Rhum	215,22	213,27	211,02	194,57	222,18	257,85	256,40
Liqueurs et crèmes de cassis	154,00	163,85	168,32	174,85	191,70	220,15	228,22
Total sans la fraude	684,54	756,28	750,80	815,78	905,55	1 065,92	1 116,17
Fraude	252,20	286,80	282,00	267,60	262,80	257,90	263,20
Total (y compris la fraude)	936,74	1 043,08	1 032,80	1 083,38	1 168,35	1 323,82	1 379,37

TABLEAU 114

Consommation commercialisée des eaux de vie à domicile

(valeurs en millions de francs aux prix de détail).

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cognac (1)	45,1	62,0	56,7	48,6	55,3	61,4	74,6	97,6
Armagnac (2)	12,3	15,9	16,6	18,5	28,1	39,6	46,9	40,3
Autres eaux de vie de vin (3)	10,23	20,52	24,48	22,04	19,40	21,51	24,15	26,35
Eaux de vie de marc de raisin (4)	18,00	19,00	24,00	24,00	26,00	43,00	43,00	47,00
Calvados (5)	7,42	9,47	10,25	24,33	16,32	12,69	15,11	17,03
Autres eaux de vie de cidre (5)	9,29	37,15	16,19	25,21	13,53	12,51	8,51	5,15
Eaux de vie de fruits (6)	14,25	14,25	14,25	11,40	12,96	7,20	5,62	5,32
Eaux de vie de fantaisie (7)	5,33	6,96	6,96	5,33	4,86	4,50	3,76	4,20
Genièvre (8)	13,00	16,60	17,20	13,00	14,70	12,60	13,50	14,40
Vodka	-	-	-	-	-	-	-	-
Rhum (9)	79,00	102,30	106,50	106,30	104,80	89,0	99,20	102,30
Liqueurs et crèmes de cassis (10)	79,8	83,3	90,4	88,8	90,9	97,0	106,0	118,4
Total sans la fraude	293,72	417,45	383,53	387,51	386,87	401,01	440,35	478,05
Fraude (11)	42,5	46,1	50,3	48,9	50,5	54,6	57,0	56,7
Total général (y compris la fraude)	336,22	463,55	433,83	436,41	437,37	455,61	497,35	534,75

- (1) Tableau 93
(2) Tableau 94
(3) Tableau 95
(4) Tableau 96
(5) Tableau 97

- (6) Tableau 99
(7) Tableau 100
(8) Tableau 101
(9) Tableau 104
(10) Tableaux 106 et 107
(11) Tableau 111.

TABLEAU 114 (suite et fin)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Cognac	87,5	92,0	90,6	97,00	113,3	135,2	159,2
Armagnac	42,7	24,6	19,7	28,50	34,8	32,0	38,0
Autres eaux de vie de vin	26,64	30,46	25,92	31,10	31,47	38,33	43,93
Eaux de vie de marc de raisin	42,00	61,70	64,50	80,30	88,20	103,60	93,90
Calvados	14,51	24,30	20,90	27,80	22,53	42,50	38,63
Autres eaux de vie de cidre	3,28	5,40	3,70	4,94	4,35	2,95	13,97
Eaux de vie de fruits	8,10	12,50	14,60	19,50	23,00	25,60	29,30
Eaux de vie de fantaisie	5,40	12,70	14,50	19,40	23,20	25,60	28,40
Genièvre	14,70	16,40	18,20	11,80	20,30	17,10	13,90
Vodka	-	-	-	-	-	-	-
Rhum	103,50	102,10	100,70	94,50	110,10	125,50	128,80
Liqueurs et crèmes de cassis	132,80	142,20	145,10	151,00	166,00	191,40	198,70
Total sans la fraude	481,13	524,36	518,42	565,84	637,25	739,78	786,73
Fraude	74,20	82,30	82,30	82,30	82,30	82,30	84,40
Total général	555,33	606,66	600,72	648,14	719,55	822,08	871,13

TABLEAU 115

Consommation commercialisée des eaux de vie hors domicile

(valeurs en millions de francs, aux prix de gros)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cognac (1)	22,6	30,9	28,4	24,3	27,6	30,7	37,2	48,7
Armagnac (2)	2,32	3,01	3,13	3,47	5,27	7,44	8,80	7,49
Autres eaux de vie de vin (3)	5,48	10,97	13,09	11,77	10,39	11,45	12,89	14,06
Eaux de vie de marc de raisin (4)	9,00	10,00	13,00	13,00	14,00	23,00	22,00	25,00
Calvados (5)	8,90	11,36	12,30	29,19	19,60	15,22	18,14	20,43
Autres eaux de vie de cidre (5)	4,96	19,81	8,63	13,45	7,21	6,66	4,54	2,75
Eaux de vie de fruits (6)	11,40	11,40	11,40	9,10	10,40	5,80	4,40	4,20
Eaux de vie de fantaisie (7)	8,60	11,16	11,10	8,60	7,80	7,20	6,00	6,70
Genièvre (8)	7,20	8,80	9,50	6,70	7,90	7,30	7,60	7,80
Vodka	-	-	-	-	-	-	-	-
Rhum (9)	100,30	130,80	136,90	136,50	131,60	117,60	133,80	137,90
Liqueurs et crèmes de cassis (10)	31,10	32,60	34,70	33,70	36,50	38,90	42,90	47,70
Total sans la fraude	211,86	280,75	282,15	289,78	278,27	271,27	298,27	322,73
Fraude (11)	34,00	36,90	40,30	39,10	40,40	43,70	45,60	45,30
Total (y compris la fraude)	245,86	317,65	322,45	328,88	318,67	314,97	343,87	368,03

- (1) Tableau 93
(2) Tableau 94
(3) Tableau 95
(4) Tableau 96
(5) Tableau 97

- (6) Tableau 99
(7) Tableau 100
(8) Tableau 101
(9) Tableau 104
(10) Tableaux 106 et 107
(11) Tableau 111.

TABLEAU 115 (suite et fin)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Cognac	43,7	44,5	44,0	46,8	54,6	65,2	74,6
Armagnac	8,01	4,61	3,70	5,35	6,51	6,00	8,27
Autres eaux de vie de vin	14,26	16,22	13,86	16,61	16,85	20,50	23,37
Eaux de vie de marc de raisin	23,00	33,00	34,30	42,90	47,00	55,20	49,70
Calvados	17,42	29,14	25,09	33,35	27,03	50,95	46,44
Autres eaux de vie de cidre	1,75	2,87	1,96	2,63	2,32	1,57	7,44
Eaux de vie de fruits	6,50	10,00	11,70	15,60	18,40	20,50	23,50
Eaux de vie de fantaisie	8,60	20,20	25,10	31,0	37,10	41,00	45,50
Genièvre	8,50	8,60	9,30	6,50	11,00	9,10	7,10
Vodka	-	-	-	-	-	0,75	1,20
Rhum	137,60	136,70	135,50	123,70	139,60	162,00	159,80
Liqueurs et crèmes de cassis	54,40	57,20	59,50	61,60	67,20	76,60	79,20
Total sans la fraude	323,74	363,04	362,01	386,04	427,61	509,37	526,12
Fraude	59,40	65,80	65,80	65,80	65,80	65,80	67,50
Total (y compris la fraude)	383,14	428,84	427,81	451,84	493,41	575,17	593,62

TABLEAU 116

Valeur de la consommation des eaux de vie

(millions de francs)

Années	Consommation commercialisée(1)		Consommation des producteurs (2)
	À domicile	Hors domicile	
1950	336,22	245,86	40,0
1951	463,55	317,65	43,0
1952	433,83	322,45	47,0
1953	436,41	328,88	48,0
1954	437,37	318,67	42,0
1955	455,61	314,97	43,0
1956	497,35	343,87	42,0
1957	534,75	368,03	37,0
1958	555,33	383,14	40,0
1959	606,66	428,84	40,0
1960	600,72	427,81	42,0
1961	648,14	451,84	43,5
1962	719,55	493,41	46,0
1963	822,08	575,17	46,0
1964	871,13	593,62	46,0

(1) Aux prix de détail pour la consommation à domicile et aux prix de gros pour la consommation hors domicile (tableaux 114 et 115)

(2) Tableau 105.

Chapitre 3

LA BIÈRE & LE CIDRE

LE CIDRE

LA REPARTITION DES VENTES

D'après le Syndicat National des Cidriers, les ventes se répartissent à peu près de la manière suivante entre la consommation "à domicile" et "hors du domicile".

	Ventes à emporter et livraisons à domicile	Ventes à consommer sur place (buvettes, cafés restaurants)
Régions de production	80 à 85 %	15 à 20 %
Autres régions	95 à 98 %	2 à 5 %
Moyenne adoptée	85 %	15 %

LES PRIX

Nous ne possédons pas de prix pour l'autoconsommation. Nous avons donc adopté le prix moyen du litre de cidre de qualité courante (5° à 5°3 d'alcool), vendu par l'industriel cidrier à la sortie de l'usine (hors taxes et droits de circulation), prix qui a été communiqué par le Syndicat National des Cidriers.

Pour le cidre commercial à emporter à domicile, les bases du calcul se trouvent à l'Annexe XV.

D'après le Syndicat National des Cidriers, le cidre tiré en fûts représentait 60 % de la consommation à domicile en 1950, 40 % en 1954 et moins de 10 % à partir de 1960. La part du cidre gazéifié, au contraire, n'a cessé de s'accroître ; évaluée à 40 % de la consommation à domicile en 1950, elle en représente (en y incluant le cidre doux) les 2/3 en 1957 et les 3/4 en 1960.

Aussi, comme les proportions ont varié, les prix moyens du Tableau 117 ne sont qu'approximatifs.

TABLEAU 117

Prix moyen du litre de cidre à emporter

1950	0,27	1955	0,36	1960	0,67
1951	0,27	1956	0,38	1961	0,68
1952	0,31	1957	0,44	1962	0,73
1953	0,31	1958	0,60	1963	0,74
1954	0,34	1959	0,62	1964	0,85

Pour le cidre consommé au café et au restaurant, nous avons retenu le prix de vente du cidrier au grossiste, majoré de la marge du grossiste et de celle de l'entrepositaire-distributeur qui vend aux cafés et restaurants, y compris transports et taxes. Tenant compte du fait qu'une partie de ces cidres est livrée en petites bouteilles, à des prix supérieurs au prix du litre, le prix payé par un débit de boisson n'est pas inférieur au prix du litre à emporter à domicile (1).

LES VALEURS

Nous aboutissons ainsi aux résultats suivants qui restent entachés d'une importante marge d'erreur.

- voir tableau, page suivante -

(1) Surtout si l'on tient compte du fait qu'une proportion plus importante de cidre mousseux est livrée aux débits de boissons et moins importante aux magasins de détail.

TABLEAU 118

Autoconsommation du cidre

Années	Quantités (millions d'hectolitres) (1)	Prix (francs le litre)	Valeur (millions de francs)
1950	11 à 12	0,10	110 à 120
1951	14 à 15	0,90	130
1952	10 à 11	0,12	120 à 130
1953	13 à 14	0,90	120
1954	12 à 13	0,90	110
1955	11 à 12	0,90	100 à 110
1956	10 à 12	0,11	120
1957	8 à 9	0,14	120
1958	8	0,29	230
1959	9 à 10	0,19	170 à 190
1960	10	0,18	180
1961	9	0,16	144
1962	8	0,17	136
1963	10	0,18	180
1964	8 à 9	0,23	184 à 207

(1) voir Tableau 49.

TABLEAU 119

Cidre commercial

Années	Consommation à domicile (85 %)			Consommation hors du domicile (15 %)		
	Quantités milliers d'hl's (1)	Prix (francs le litre)	Valeur (millions de francs)	quantités milliers d'hectol.	Prix (francs le litre)	Valeur (millions de Fr)
1950	3 874	0,27	104	683	0,27	19
1951	3 796	0,27	103	670	0,27	18
1952	3 779	0,31	116	667	0,31	21
1953	3 316	0,31	103	585	0,31	18
1954	3 031	0,33	100	534	0,33	18
1955	2 865	0,35	100	505	0,35	18
1956	2 413	0,38	92	425	0,38	16
1957	2 222	0,44	98	392	0,44	17
1958	1 909	0,60	115	337	0,60	20
1959	1 987	0,62	123	350	0,62	22
1960	1 766	0,67	118	311	0,67	21
1961	1 823	0,68	124	321	0,68	22
1962	1 730	0,73	126	305	0,73	22
1963	1 739	0,74	129	306	0,74	23
1964	1 838	0,85	156	324	0,85	28

(1) Tableau 50.

TABLEAU 120

Valeur totale de la consommation de cidre au prix de gros
(millions de francs)

Années	Autoconsommation	Consommation commercialisée	
		A domicile	Hors domicile
1950	115	104	19
1951	130	103	18
1952	125	116	21
1953	120	103	18
1954	110	100	18
1955	105	100	18
1956	120	92	16
1957	120	98	17
1958	230	115	20
1959	180	123	22
1960	180	118	21
1961	144	124	22
1962	136	126	22
1963	180	129	23
1964	195	156	28

LA BIERE

LA REPARTITION DES VENTES

On estime (1) que la bière de 5° est vendue essentiellement par les cafés et restaurants (90%) la part consommée à domicile n'excédant pas 10 %.

Pour les bières de 3° 5, il semble (2) qu'on puisse admettre que 95 % sont emportées à domicile et 5 % consommées au café. Les bières de 2° et de 1° ne sont consommées qu'à domicile.

TABLEAU 121

Répartition des ventes de bière (1)

(milliers d'hectolitres)

Années	Ventes hors du domicile		Ventes à domicile			
	5 °	3° 5	5°	3° 5	2°	1° 2
1950	3 334	178	371	3 389	1 274	565
1951	3 735	170	415	3 228	1 052	396
1952	4 138	191	460	3 637	1 058	307
1953	4 459	197	496	3 733	890	244
1954	4 687	208	521	3 957	876	174
1955	5 140	237	571	4 504	1 166	218
1956	5 552	236	617	4 478	1 090	167
1957	7 109	275	790	5 233	1 152	129
1958	7 582	364	843	6 909	1 140	102
1959	8 377	382	931	7 253	1 041	89
1960	7 527	337	836	6 401	946	75
1961	8 204	351	912	6 662	898	66
1962	8 312	350	924	6 647	887	54
1963	8 536	342	948	6 505	808	40
1964	9 924	393	1 103	7 471	779	36

(1) voir quantités totales au Tableau 51.

(1) Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française et Confédération des Distributeurs de Bière

(2) Confédération des Distributeurs de Bière.

La bière est vendue en bouteilles de différentes dimensions ou en fûts. La connaissance du nombre d'hectolitres ne suffit donc pas, il faut encore connaître sa répartition entre bouteilles et fûts. D'après le Syndicat de la Brasserie, la vente en bouteilles représentait 70 à 80 % du total en 1960 et la vente en fûts 20 à 30 %. Actuellement (1964) la situation est à peu près la suivante :

La bière à emporter titrée 5° est vendue en bouteilles de 65 centilitres, et en bouteilles de 1 litre les autres bières.

Au café ou au restaurant, la bière est, soit tirée à la pression, soit vendue en 1/4 de litres. La ventilation est mal connue. D'après le Syndicat de la Brasserie Française :

1°- la bière de 5°, vendue dans les cafés, l'est pour 25 % à la pression et pour 75 % en bouteilles.

2°- la bière de 3° 5 vendue dans les cafés l'est presque exclusivement en bouteilles.

TABLEAU 122

Ventes de bière à domicile

Années	Millions de bouteilles de 65 centilitres 5°	Millions de bouteilles de 1 litre		
		3° 5	2°	1° 2
1950	57,1	338,9	127	57
1951	63,9	322,8	105	40
1952	70,8	363,7	106	31
1953	76,4	373,3	89	24
1954	80,2	395,7	89	17
1955	87,9	450,4	117	22
1956	95,0	447,8	109	17
1957	121,7	523,3	115	13
1958	129,8	690,9	114	10
1959	143,3	725,3	104	8,9
1960	128,7	640,1	95	7,5
1961	140,4	666,2	90	6,6
1962	142,3	664,7	89	5,4
1963	146,0	650,5	81	4,0
1964	169,9	747,1	78	3,6

TABLEAU 123

Ventes de bière dans les cafés et restaurants

Années	Pression (milliers d'hectolitres)(5°)	1/4 de litre (5°) (millions de bouteilles)	1 litre (3°5) (millions de bouteilles)
1950	834	1 000	18
1951	934	1 120	17
1952	1 035	1 241	19
1953	1 115	1 338	20
1954	1 172	1 406	21
1955	1 285	1 542	24
1956	1 388	1 666	24
1957	1 777	2 133	28
1958	1 896	2 274	36
1959	2 094	2 513	38
1960	1 882	2 258	34
1961	2 051	2 461	35
1962	2 078	2 493	35
1963	2 134	2 561	34
1964	2 481	2 977	39

Le total des ventes en fûts : 4 228 000 hectolitres en 1960, représente 26 % des ventes totales en fûts et en bouteilles (16 122 000 hectolitres).

LES VALEURS

On trouvera les prix à l'Annexe XVI. En les multipliant par les quantités, on obtient les valeurs.

- voir tableaux, page suivante -

TABLEAU 124

Valeur de la consommation de bière à domicile aux prix de détail

(millions de francs)

Années	5°	3° 5	2°	1° 2	Total
1950	22,3	100,3	14,0	5,0	141
1951	29,3	111,4	13,0	4,0	157
1952	38,9	156,4	17,0	4,0	216
1953	42,0	164,3	14,2	3,0	223
1954	44,1	174,1	14,2	2,0	234
1955	48,3	198,7	18,7	3,0	268
1956	52,2	198,0	17,4	2,0	269
1957	67,0	231,3	18,4	2,0	318
1958	87,0	366,2	22,8	2,0	478
1959	100,3	406,2	39,5	3,0	549
1960	91,3	358,5	37,0	3,0	489
1961	102,5	386,4	35,1	2,0	526
1962	115,3	386,0	35,6	2,0	538
1963	121,2	416,3	34,0	1,4	572
1964	142,8	500,6	33,5	1,3	678

TABLEAU 125

Valeur de la consommation de bière hors du domicile aux prix de gros

(millions de francs)

Années	Bière de 5°			3° 5	Total général
	Pression (fûts)	Bouteilles 1/4 litre	Total	Bouteilles de 1 litre	
1950	27,8	180	207,8	4,5	212
1951	35,9	235	270,9	4,3	275
1952	50,7	322,7	373,4	4,9	378
1953	54,6	347,9	402,5	5,2	407
1954	57,4	365,6	423,0	5,5	428
1955	63,0	400,9	463,9	6,2	470
1956	68,0	433,2	501,2	6,2	507
1957	87,1	554,6	641,7	8,4	650
1958	111,9	704,9	816,8	10,8	827
1959	127,8	804,2	932,0	12,0	944
1960	114,8	722,6	837,4	10,9	848
1961	129,2	812,1	941,3	11,2	952
1962	145,5	922,4	1 067,9	11,8	1 079
1963	153,6	973,2	1 126,8	12,2	1 139
1964	178,6	1 131,3	1 309,9	14,2	1 324

RECAPITULATION

TABLEAU 126

Valeur de la consommation de bière et de cidre - aux prix de gros

(millions de francs)

Années	Cidre		Bière (3)
	Autoconsommation (1)	Commercial (2)	
1950	297 à 324	104	325
1951	378 à 405	103	401
1952	310 à 341	116	551
1953	403 à 434	103	586
1954	396 à 429	100	616
1955	385 à 420	100	685
1956	380 à 456	92	723
1957	352 à 396	98	905
1958	480	115	1 209
1959	558 à 620	123	1 383
1960	670	118	1 240
1961	612	124	1 372
1962	584	126	1 510
1963	740	129	1 597
1964	680 à 765	156	1 866

- (1) Quantités (Tableau 118) multipliées par prix du tableau 119
- (2) Tableau 120, dans lequel la consommation à emporter a été comptée au prix de gros.
- (3) On a pris le total des valeurs du Tableau 124, diminué de 20 % et on lui a ajouté celui du Tableau 125.

TABLEAU 127

Valeur de la consommation de bière et de cidre à domicile
(millions de francs)

Années	Autoconsommation de cidre (aux prix à la production) (1)	Consommation à domicile (aux prix de détail)	
		Bière (2)	Cidre (3)
1950	110 à 120	141,6	104
1951	130	157,7	103
1952	120 à 130	216,3	116
1953	120	223,5	103
1954	110	234,4	100
1955	100 à 110	268,7	100
1956	120	269,6	92
1957	120	318,7	98
1958	230	478,0	115
1959	170 à 190	549,0	123
1960	180	489,8	118
1961	144	526,0	124
1962	136	538,9	126
1963	180	572,9	129
1964	184 à 207	678,2	156

Valeur de la consommation de bière et de cidre hors domicile (aux prix de gros)
(millions de francs)

Années	Bière (4)	Cidre (5)	Total
1950	212,3	19	231
1951	275,2	18	293
1952	378,3	21	399
1953	407,7	18	425
1954	428,5	18	446
1955	470,1	18	488
1956	507,4	16	523
1957	650,1	17	667
1958	827,6	20	847
1959	944,0	22	966
1960	848,3	21	869
1961	952,5	22	974
1962	1 079,7	22	1 101
1963	1 139,0	23	1 162
1964	1 324,1	28	1 352

- (1) Tableau 118
(2) Tableau 124
(3) Tableau 119
(4) Tableau 125
(5) Tableau 120

Chapitre 4

LES BOISSONS SANS ALCOOL

A - EAUX MINÉRALES

Le Tableau 53 donne la répartition de la consommation des eaux minérales selon la dimension des bouteilles.

Les demi-bouteilles sont vendues surtout dans les restaurants, les autres formes de capacité dans les cafés (1). Nous les compterons au prix de gros (prix de cession aux restaurants et cafés). Les grandes bouteilles sont consommées à domicile pour au moins 80 %. Les 20 % restants sont vendus aux restaurants.

La Fédération (2) nous a fourni la moyenne des prix de vente au public des bouteilles de 90 centilitres et la moyenne des prix de vente par les grossistes aux restaurateurs et cafetiers des demies et des quarts de bouteilles. Ces moyennes sont pondérées en tenant compte :

- des différentes eaux minérales,
- des cinq zones tarifaires de la S.N.C.F.

Lorsque les prix ont été modifiés en cours d'année, ce qui est arrivé fréquemment de 1949 à 1952 et de 1959 à 1961, nous avons calculé le prix moyen en tenant compte du nombre de mois pendant lequel le nouveau prix était appliqué.

(1) sauf pour l'eau "Périer" que les particuliers achètent de plus en plus, en demi-bouteilles et en quarts pour boire avec le Whisky, en apéritif.

(2) Fédération Nationale des Sources et des Commerces d'Eaux minérales.

TABLEAU 132

Vente des bouteilles d'eau minérale de 90 centilitres aux ménages

Années	Nombre (a) (millions de bouteilles)	prix pondéré (la bouteille)	valeur (millions de francs)
1950	323	0,300	97
1951	350	0,350	122
1952	380	0,400	154
1953	418	0,400	167
1954	462	0,400	185
1955	580	0,400	232
1956	600	0,400	240
1957	705	0,400	282
1958	658	0,470(1)	309
1959	759	0,470(1)	357
1960	790	0,490(2)	390
1961	880	0,503	443
1962	920	0,503	463
1963	1 040	0,503	523
1964	1 172	0,503	590

(a) 80 % du total of. Tableau 53

L'extrapolation à l'ensemble de la France des résultats de l'enquête "budgets de famille" de l'I.N.S.E.E. en Novembre 1951 aboutit au chiffre de 15.4 milliards d'anciens francs, égal au chiffre trouvé pour l'année 1952 et un peu supérieur à celui de 1951.

-
- (1) Hausse due à l'augmentation des tarifs de la S.N.C.F. et à une majoration de taxe fiscale.
- (2) Hausse liée à l'arrêté du Secrétariat d'Etat au Commerce Intérieur du 23 Juin 1960. Cette hausse n'a eu son plein effet qu'à partir de 1961.

TABLEAU 133

Vente des eaux minérales aux restaurants, cantines, cafés

Années	bouteilles de 90 centilitres			demi-bouteilles		
	nombre de bouteilles (1) (en millions)	prix de vente en gros (l'unité)	valeur (millions de francs)	nombre (1) (millions)	prix de vente en gros (l'unité)	valeur (millions de francs)
1950	81	0,24	19,8	15	0,19	2,8
1951	88	0,29	25,5	16	0,23	3,7
1952	95	0,33	31,4	18	0,26	4,7
1953	104	0,33	34,3	17	0,26	4,4
1954	115	0,33	38,0	15	0,26	4,0
1955	145	0,33	48,0	16	0,26	4,0
1956	150	0,33	50,0	16	0,26	4,0
1957	176	0,33	58,0	18	0,26	5,0
1958	165	0,38 (1)	62,7	16	0,33 (1)	5,3
1959	190	0,38	72,0	16	0,34	5,0
1960	197	0,39	77,0	16	0,34	5,0
1961	220	0,41	90,0	18	0,34	6,0
1962	230	0,41	94,0	19	0,34	6,0
1963	260	0,42	109,0	21	0,34	7,0
1964	293	0,42	123,0	24	0,35	8,4

TABLEAU 133 (suite et fin)

	1/4 de bouteilles			total (millions de francs)
	nombre de bouteilles (1)(mil- lions)	prix de vente en gros (l'unité)	valeur (millions de francs)	
1950	86	0,160	13,8	36
1951	93	0,190	17,7	47
1952	110	0,220	24,2	60
1953	125	0,220	28,0	67
1954	108	0,220	24,0	66
1955	119	0,220	26,0	78
1956	113	0,220	25,0	79
1957	131	0,220	29,0	92
1958	102	0,290	29,6	97
1959	121	0,300	36,0	113
1960	102	0,300	31,0	113
1961	118	0,300	35,0	131
1962	122	0,300	37,0	137
1963	133	0,300	40,0	156
1964	168	0,315	53,0	184

(1) Tableau 53.
20 % du total.

B - BOISSONS GAZEUSES

Les prix des boissons gazeuses sont basés sur le prix de la limonade pur sucre en bouteilles de 0,80 litre, d'après le tarif de vente au détail d'une grande maison. Le prix des petites bouteilles est compté pour les 3/4 des grandes.

Il en résulte les valeurs suivantes : (tableaux 134 à 137)

TABLEAU 134

Répartition de la consommation en quantités et en valeurs aux prix de gros

Années	grandes bouteilles (1)			petites bouteilles (1)			total millions de frs
	millions de cols	prix de gros (Fr)	valeur (millions de Fr)	millions de cols	prix de gros (Fr)	valeur (millions de Fr)	
1950	280	0,73	64	220	0,18	40	104
1951	270	0,26	70	230	0,20	46	116
1952	330	0,33	109	270	0,25	68	177
1953	260	0,33	86	240	0,25	60	146
1954	260	0,37	96	260	0,28	73	169
1955	340	0,37	126	360	0,28	101	227
1956	300	0,37	111	300	0,28	84	195
1957	350	0,37	130	400	0,28	112	242
1958	300	0,41	123	370	0,30	111	234

(1) voir tableau 55.

D'après le Syndicat des fabricants de boissons gazeuses, les quantités à emporter sont à peu près équivalentes ou légèrement supérieures aux quantités livrées aux établissements (cafés, restaurants). Les petites bouteilles sont uniquement consommées au café, et les grandes bouteilles principalement achetées à emporter.

TABLEAU 135

Années	Consommation à emporter			Consommation sur place				
	grandes bouteilles (millions de cols)	prix de détail (Fr)	valeur (millions de francs)	grandes bouteilles (millions de cols)	prix de gros (Fr)	petites bouteilles (millions de cols)	prix de gros (Fr)	valeur (millions de francs)
1950	170	0,29	49	110	0,23	220	0,18	65
1951	170	0,33	56	100	0,26	230	0,20	72
1952	200	0,41	82	130	0,33	270	0,25	111
1953	165	0,42	69	95	0,33	240	0,25	91
1954	165	0,45	74	95	0,36	260	0,28	107
1955	220	0,45	99	120	0,36	360	0,28	144
1956	195	0,46	90	105	0,36	300	0,28	122
1957	230	0,46	106	120	0,36	400	0,28	155
1958	200	0,52	104	100	0,41	370	0,38	152

TABLEAU 136

Valeur de la consommation à domicile (aux prix de détail)
 (Quantités en millions)
 (Valeurs en millions de francs)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>Limonades</u>						
- quantités (1)	152	144	165	175	185	221
- prix (2)	0,53	0,55	0,57	0,63	0,69	0,69
- valeur	80,6	79,2	94,0	110,3	127,7	152,5
<u>Eaux gazéifiées</u>						
- quantités (3)	14,4	13,8	15,7	16,8	18,0	20,4
- prix (4)	0,50	0,51	0,52	0,52	0,52	0,52
- valeur	7,2	7,0	8,2	8,7	9,4	10,6
<u>Sodas aux extraits</u>						
- quantités (5)	64	57	59	57	49	78
- prix (6)	0,68	0,71	0,74	0,81	0,89	0,90
- valeur	44,0	40,0	44,0	46,0	44,0	70,0
<u>Sodas aux jus de fruits</u>						
- quantités (5)	8	10	18	25	38	53
- prix (7)	1,27	1,32	1,36	1,51	1,65	1,65
- valeur	10,2	13,2	24,5	37,8	62,7	87,5
Valeur totale	142,0	139,4	170,7	202,8	243,8	320,6

- (1) 70 % des chiffres du tableau 55
- (2) D'après le tarif d'une grande maison
- (3) 60 % des chiffres du tableau 55
- (4) "Vittellose"
- (5) Tableau 55, bouteilles de 0,90 litre
- (6) "Fanta"
- (7) "Evian fruité", cassis et pomme

TABLEAU 137

Valeur de la consommation hors domicile (aux prix de gros)

(en millions de francs)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>Limonades</u>						
- quantités (1)	65	61	70	75	79	94
- prix (2)	0,40	0,41	0,43	0,47	0,52	0,52
- valeur	26,0	25,0	30,1	35,2	41,0	49,0
<u>Eaux gazéifiées</u>						
- quantités (3)	9,6	9,2	10,3	11,2	12,0	13,6
- prix (2)	0,37	0,38	0,39	0,39	0,39	0,39
- valeur	3,6	3,5	4,0	4,4	4,7	5,3
<u>Sodas aux extraits</u>						
- quantités (4)	536	497	563	591	614	618
- prix (5)	0,29	0,30	0,31	0,35	0,38	0,39
- valeur	155,0	149,0	175,0	207,0	233,0	241,0
<u>Sodas aux jus de fruits</u>						
- quantités (4)	33	35	47	60	75	99
- prix	0,50	0,52	0,54	0,59	0,65	0,65
- valeur	16,5	18,2	25,4	35,4	48,8	64,4
Valeur totale	201,1	195,7	234,5	282,0	327,5	359,7

(1) 30 % des chiffres du tableau 55

(2) prix de détail tableau 135, moins 25 %

(3) 40 % des chiffres du tableau 55

(4) Tableau 55, bouteilles de 0,23 litre

(5) "Vittel délices".

C - LES JUS DE FRUITS

Partant des quantités de jus de fruits consommées (Annexe XVII), l'Annexe XVIII établit la répartition de ces quantités en fonction des capacités des divers récipients. Cette répartition est indispensable puisque les prix à l'unité de volume varient dans de très grosses proportions selon qu'il s'agit de récipients de 1/8 de litre, de un litre ou de trois litres.

Dans l'Annexe XIX, on trouvera les prix des divers jus de fruits selon les diverses capacités ainsi que le calcul des valeurs. Nous nous bornerons ici à reproduire les résultats globaux. Le lecteur qui désirerait des résultats détaillés pourra se reporter aux annexes. Cette lecture lui permettra de se rendre compte des progrès considérables réalisés dans la précision des résultats, successivement en 1956, en 1960 et en 1963.

TABLEAU 138

Valeur de la consommation à domicile
(prix de détail)

Millions de Fr

années	jus de raisin	jus de pomme	jus d'orange pamplemousse ananas	jus divers	total
1950	-	-	-	-	2,30
1951	-	-	-	-	3,50
1952	-	-	-	-	4,30
1953	-	-	-	-	4,60
1954	-	-	-	-	5,20
1955	-	-	-	-	9,20
1956	-	0,20	12,02	1,56	13,78
1957	1,80	1,00	14,58	1,37	18,75
1958	3,60	3,10	11,56	1,10	19,36
1959	5,70	3,50	13,44	1,99	24,63
1960	5,60	7,50	16,83	1,60	31,53
1961	17,70	23,30	16,02	1,62	58,64
1962	27,90	32,70	23,39	2,73	86,72
1963	40,90	37,00	26,82	3,38	108,10
1964	49,00	48,00	28,17	3,57	128,74

TABLEAU 139

Valeur de la consommation hors domicile
(prix de gros)

en millions de Fr

années	jus de raisin	jus de pomme	jus d'orange pamplemousse ananas	jus divers	total
1950	-	-	-	-	8,00
1951	-	-	-	-	10,40
1952	-	-	-	-	12,50
1953	-	-	-	-	13,00
1954	-	-	-	-	15,60
1955	-	-	-	-	29,00
1956	10,40	5,00	14,11	5,88	35,39
1957	12,50	4,00	17,65	6,83	40,98
1958	12,50	5,00	12,39	5,31	35,20
1959	12,00	2,10	14,55	6,08	34,73
1960	11,60	3,84	18,69	7,34	41,47
1961	12,03	3,62	15,74	9,23	40,62
1962	12,23	3,29	19,93	9,26	44,71
1963	10,44	2,00	22,88	14,22	49,54
1964	5,56	1,55	29,06	19,63	55,80

RECAPITULATION

Le Tableau 140 contient les résultats d'ensemble des boissons sans alcool

TABLEAU 140

Valeurs totales (aux prix de gros) en millions de Fr

Années	Eaux minérales	boissons gazeuses	jus de fruits	total
1950	115	104	10	229
1951	149	116	13	278
1952	185	177	16	378
1953	205	146	17	368
1954	218	169	20	407
1955	269	227	36	532
1956	277	195	46	518
1957	325	242	56	623
1958	347	234	50	631
1959	401	290	54	745
1960	421	282	66	769
1961	492	340	87	919
1962	514	405	113	1032
1963	593	474	135	1202
1964	676	548	157	1381

TABLEAU 141

Valeurs de la consommation - Prix de détail - A domicile

Millions de Fr

Années	Eaux minérales	boissons gazeuses	jus de fruits	Total
1950	97,0	49,0	2,3	148,3
1951	122,0	56,0	3,5	181,5
1952	154,0	82,0	4,3	240,3
1953	167,0	69,0	4,6	240,6
1954	185,0	74,0	5,2	264,2
1955	232,0	99,0	9,2	340,2
1956	240,0	90,0	13,8	343,8
1957	282,0	106,0	18,8	406,8
1958	309,0	104,0	19,4	432,4
1959	357,0	142,0	24,6	523,6
1960	390,0	139,4	31,5	560,9
1961	443,0	170,7	58,6	672,3
1962	463,0	202,8	86,7	752,5
1963	523,0	243,8	108,1	874,9
1964	590,0	320,6	128,7	1 039,3

TABLEAU 142

Valeurs de la consommation - Prix de gros - Hors domicile

Millions de Fr

Années	Eaux minérales	boissons gazeuses	jus de fruits	Total
1950	36,0	65,0	8,0	109,0
1951	47,0	72,0	10,4	129,4
1952	60,0	111,0	12,5	183,5
1953	67,0	91,0	13,0	171,0
1954	66,0	107,0	15,6	188,6
1955	78,0	144,0	29,0	251,0
1956	79,0	122,0	35,4	236,4
1957	92,0	155,0	41,0	288,0
1958	97,0	152,0	35,2	284,2
1959	113,0	201,1	34,7	348,8
1960	113,0	195,7	41,5	350,2
1961	131,0	234,5	40,6	406,1
1962	137,0	282,0	44,7	463,7
1963	156,0	327,5	49,5	533,0
1964	184,0	359,7	55,8	599,5

VUE D'ENSEMBLE SUR LA CONSOMMATION DES BOISSONS DE 1950 A 1964

Les boissons forment un des postes les plus importants de la consommation des Français dont elles représentent environ 8 %.

La consommation des boissons a augmenté de 30 % en valeur depuis 1950 (abstraction faite de la hausse des prix) alors que l'ensemble de la consommation s'est accru de 57 %. L'augmentation en valeur absolue correspond donc, en réalité, à une diminution de la part des boissons dans la consommation totale.

Les différentes catégories de boissons ont cependant enregistré des mouvements très divers qui seront analysés dans les deux parties de ce chapitre, respectivement consacrées :

- aux quantités

- aux valeurs (dépenses en francs courants)

- aux volumes (dépenses en francs constants)
traduits en indices.

I - LES QUANTITES

Les principales caractéristiques de l'évolution des quantités de boissons consommées de 1950 à 1957 sont les suivantes (Cf. Tableau I) :

- Augmentation lente du vin
- Baisse sensible des spiritueux
- Diminution considérable du cidre
- Augmentation rapide de la bière
- Développement remarquable des boissons sans alcool.

- Vins :

La consommation totale de vin, qui est passée de 52 à 60 millions d'hectolitres de 1950 à 1964, se serait accrue de façon à peu près régulière sous les fortes gelées de 1956-1957 qui ont eu pour conséquence une brusque remontée des prix suivie d'une baisse de la consommation en 1958. Le niveau atteint en 1956 n'a été retrouvé qu'en 1964.

Il y a toutefois des divergences assez considérables dans l'évolution des différentes catégories de vins. Les indices de quantités calculés sur la base 100 en 1950 s'établissent en 1964 à 110 pour les vins courants, 270 pour le champagne et 153 pour l'ensemble des autres vins d'appellation d'origine (1)-

L'augmentation de la consommation de champagne s'est manifestée beaucoup plus tardivement (1955) que celle des autres vins d'appellation d'origine contrôlée (A.O.C.) mais a été, depuis, beaucoup plus accentuée.

(1) La base 1950 est défectueuse en ce qui concerne ces derniers. En 1950, en effet, beaucoup de vins A.O.C. ont été vendus comme vins courants (Vins de marque). Aussi a-t-on pris, dans ce cas, la base 1951.

SPIRITUEUX

Un certain nombre de remarques s'imposent ici :

- 1°) La situation des vins doux naturels et vins de liqueur par rapport aux apéritifs à base de vin, à partir de 1953, date de la mise en application de la surtaxe des spiritueux (1). Les vins doux naturels, échappant à cette mesure, ont vu tripler leur consommation de 1953 à 1964, alors que la consommation des apéritifs à base de vin est tombée en 1959, à 50 % du niveau de 1950. Elle a remonté depuis et a atteint, en 1964, 70 % de ce niveau.
- 2°) Les apéritifs à base d'alcool, et, avant tout, les anisés, après avoir accusé une certaine baisse, ont regagné du terrain depuis 1955, en dépit des taxes de plus en plus lourdes qui les ont frappés. En 1964, leur consommation a atteint sensiblement 50 % de plus qu'en 1950. Il faut ajouter que cette observation ne concerne que la consommation taxée et qu'il faudrait y ajouter une consommation en fraude qui ne semble pas avoir diminué.
- 3°) La consommation de Porto est passée de 30.000 hectolitres en 1950 à 100.000 en 1964. Mais la hausse la plus spectaculaire est celle du Whisky qui était de 1.400 hectolitres en 1950, 8.300 en 1958 et 92.000 hectolitres en 1964.
- 4°) La consommation de Cognac s'est accrue depuis 1950, d'un peu moins de 20 %, celle de l'Armagnac semble stable.
- 5°) La consommation taxée des eaux de vie de cidre a diminué, mais il y a une consommation en fraude qui pourrait avoir augmenté.
- 6°) La consommation de Rhum a sensiblement baissé puisqu'elle était de 440.000 hectolitres en 1952 et de 293.000 hectolitres en 1964.
- 7°) La consommation de liqueurs semble se retrouver au voisinage du niveau de 1950.

(1) C'est à cause de cette substitution que nous avons classé les vins doux naturels, comme les vins de liqueur, parmi les apéritifs.

- Cidre :

Les quantités consommées ont diminué d'un tiers de 1950 à 1964, dont 55% pour le cidre commercialisé qui représente moins du sixième de la production totale.

- Bière :

La consommation de bière, en augmentation depuis 1951, a connu de 1956 à 1959 un rythme de progression particulièrement rapide, interrompue toutefois par la fraîcheur de l'été 1960. Son indice calculé sur la base 100 en 1950 s'est établi, en 1964, à 217, mais il faut ajouter qu'il y a eu un glissement des bières faibles vers les bières fortes.

- Boissons sans alcool :

Le tableau des quantités fait apparaître la progression particulièrement rapide depuis 1954 de la consommation des boissons sans alcool. Les étés chauds et secs (1955, 1957, 1959) s'y distinguent nettement tandis que 1956, 1958 et 1960, aux étés frais, marquent le pas. La consommation des eaux minérales a plus que triplé (Indice 340), celle des boissons gazeuses paraît avoir doublé. Celle des jus de fruits se trouve en 1964 à l'indice 3.900, mais tempérée par la faiblesse relative des quantités vendues et des chiffres d'affaires qui leur correspondent.

- Remarques particulières à certaines années :

D'importantes modifications se sont produites en 1958. La stabilisation du pouvoir d'achat ainsi qu'une hausse particulièrement vive des prix, ont entraîné un recul passager de la consommation. La bière et les boissons gazeuses, dont les prix n'ont pas été modifiés, font exception et ont continué leur progression.

Le marché du vin (courant et surtout d'appellation) a été fortement influencé par les graves gelées de 1956. Il a presque repris son équilibre en 1960.

La consommation des spiritueux a été fortement influencée par les taxations. La courbe de consommation ressemble à un escalier. A chaque aggravation de la taxation on descend une marche. Entre deux mesures fiscales, la consommation se stabilise. Cette remarque, bien entendu, ne s'applique pas à la fraude.

II - LA VALEUR DES BOISSONS CONSOMMEES

Les trois tableaux 143, 144 et 145 récapitulent les résultats obtenus dans le calcul de la valeur des boissons consommées.

Le calcul de la valeur finale des consommations de boissons doit tenir compte des prix pratiqués dans les différents lieux de consommation : à la ferme (autoconsommation), à domicile, dans les cantines et collectivités et dans les hôtels, cafés, restaurants.

La ventilation entre consommation à domicile et hors domicile repose parfois sur des bases sûres (cas des eaux minérales) le plus souvent sur des opinions de spécialistes, peu précises, en l'absence d'enquêtes sérieuses.

L'autoconsommation a été évaluée aux prix à la production.

La consommation à domicile est calculée aux prix de détail.

La consommation hors du domicile est généralement évaluée au prix de gros, mais cette convention ne permet pas de mesurer la véritable dépense des consommateurs. Il faudrait, en effet, distinguer :

- la consommation aux prix forts, dans les hôtels, cafés restaurants et salles de spectacles (2 fois à 3 fois le prix de gros).

- la consommation à prix réduit dans les collectivités (établissements d'enseignement, hôpitaux, sanatoria, cliniques, collectivités religieuses, hospices de vieillards) ainsi que dans les cantines d'entreprises, d'administration et l'ordinaire des militaires.

Cette ventilation n'a pas été faite ici. Elle le sera dans une étude spéciale qui partira des données établies pour la consommation hors domicile et qui tiendra compte des prix de vente au consommateur.

TABLEAU 143

Valeur totale de la consommation des boissons
aux prix de gros (*)

Millions de francs

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Vin (1)	3508	3255	3769	3746	4094	4353	4573	5132	7058	7627	8242	8230	8515	8935	8725
Spiri- tueux (2)	1156	1356	1451	1434	1518	1541	1734	1903	2007	2360	2418	2680	2953	3366	3717
Bière (3)	325	401	551	586	616	685	723	905	1209	1383	1240	1372	1510	1597	1867
Cidre (3)	415	490	440	520	510	500	510	470	595	710	790	740	710	870	880
Boissons sans alcool (4)	229	278	378	368	407	532	518	623	631	745	769	919	1032	1202	1381
TOTAUX	5633	5780	6589	6654	7145	7611	8058	9033	11500	12825	13459	13941	14720	15970	16570

(*) : Dans ce tableau l'autoconsommation est comptée (comme les consommations à domicile et hors domicile) aux prix de gros. Cela permet de mesurer l'importance relative réelle de chaque boisson.

(1) : Tableau 75
(2) : Tableaux 88 et 113
(3) : Tableau 126
(4) : Tableau 140

TABLEAU 144

Valeurs totales de la consommation des boissons
à domicile aux prix de détail

En millions de francs

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Vins (1)	2694	2399	2813	2868	3146	3344	3553	4154	5696	5939	6251	6374	6664	6915	6896
Spiritueux (2)	675	828	853	850	909	920	1058	1193	1254	1476	1530	1789	2044	2344	2600
Cidre (3)	104	103	116	103	100	100	92	98	115	123	118	124	126	129	156
Bière (3)	142	158	216	223	235	269	270	319	478	549	490	526	539	573	678
Boissons sans alcool (4)	148	181	240	241	264	340	344	407	432	524	561	672	752	875	1039
TOTAUX	3760	3669	4238	4285	4654	4973	5317	6171	7975	8611	8950	9485	10125	10836	11369

(1) : Tableau 76

(2) : Tableaux 89 et 114

(3) : Tableau 127

(4) : Tableau 141

TABLEAU 145

Valeur totale de la consommation hors domicile
aux prix de gros

Millions de francs

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Vins (1)	495	456	539	552	609	654	703	807	1046	1130	1360	1336	1449	1512	1482
Spiritueux (2)	590	698	753	749	776	783	893	950	1012	1167	1195	1286	1393	1585	1766
Cidre (3)	19	18	21	18	18	18	16	17	20	22	21	22	22	23	28
Bière (3)	212	275	378	408	428	470	507	650	827	944	848	952	1080	1139	1324
Boissons sans alcool (4)	109	129	183	171	189	251	235	288	284	349	350	406	464	533	600
TOTAUX	1425	1576	1874	1898	2020	2176	2354	2712	3190	3612	3774	4002	4408	4792	5200

(1) : Tableau 77

(2) : Tableaux 90 et 115

(3) : Tableau 127

(4) : Tableau 142

III - LES INDICES DE " VOLUME "

On peut calculer les valeurs soit en francs courants (c'est ce qui a été fait dans le présent ouvrage), soit en francs constants.

Lorsqu'il s'agit de calculer un indice composite, c'est-à-dire comprenant des produits de nature et de valeurs différentes, dont il ne peut être question d'additionner les quantités, on additionne les valeurs de ces produits. Ces valeurs sont calculées, non plus en multipliant les quantités par les prix de l'année, mais en les multipliant par les prix d'une année de référence. Les résultats sont ensuite ramenés à la base 100 de la 1ère année de cette période (1950).

De tels indices appelés " indices de volume " sont en quelque sorte des indices de quantités globales dans le calcul desquelles l'unité de quantité (ici l'hectolitre) est remplacée par une unité monétaire fictive : le franc constant.

Les résultats toutefois, ne sont pas identiques à ceux que donnerait le calcul d'un indice global des quantités s'il était réalisable, puisqu'en prenant pour base l'unité " franc constant " on tient compte des modifications intervenues dans la qualité des produits consommés. Ainsi pour les vins, l'indice du volume croît très légèrement plus vite que l'indice des quantités à cause de l'amélioration progressive du degré des vins courants et de l'accroissement continu de la proportion des vins d'appellation d'origine contrôlée (A.O.C.) dans le total des vins consommés (1).

Dans le calcul des quantités entrent les quantités commercialisées et les quantités non commercialisées (consommation des producteurs).

Les prix adoptés sont, pour l'autoconsommation les prix à la production et pour la production commercialisée, les prix de gros qui sont considérés comme plus représentatifs des valeurs relatives des diverses boissons que les prix de détail, les marges de distribution étant variables.

Cette méthode de calcul présente le marché des boissons sous un aspect particulièrement intéressant pour les producteurs. Elle permet de comparer l'évolution de chaque boisson dans la consommation globale, ce qui ne pouvait être fait à partir de l'étude des quantités et d'avoir une répartition des boissons dans le marché total plus près de la réalité que celle pouvant être déduite de l'étude des valeurs, car elle élimine l'influence des variations de prix et de la diversité des marges supportées par chaque boisson. Elle a , en outre, l'avantage de tenir compte des modifications des qualités.

(1) Cette orientation de la demande vers des boissons de qualité supérieure est absolument générale. On la remarque aussi bien pour les vins que pour les eaux de vie et les liqueurs.

Evolution de la consommation en volume

On trouvera dans les tableaux 146, 147 et 148 l'évolution de la consommation en "Volume" des vins, des spiritueux et des boissons sans alcool et faiblement alcoolisées. Cette évolution est chiffrée en pourcentage, par rapport à la base 1950 = 100.

On y trouvera aussi les indices globaux de la consommation en "volume", base 1950 = 100.

Le vin : qui représentait 59 % du "volume" de la consommation des boissons en 1950, n'en représente plus que 54 % en 1964.

Les spiritueux représentent toujours 22 % du "volume" des boissons, comme en 1950.

Le cidre qui représentait presque 8 % du "volume" en 1950 n'en représente plus que 5 % en 1964.

La bière par contre, est passée dans le même temps de 6,5 % à 11 %.

Les boissons sans alcool ont progressé un peu moins vite, passant de 4,5 % à 8 %.

Les trois graphiques suivants illustrent ces évolutions avec plus de détails.

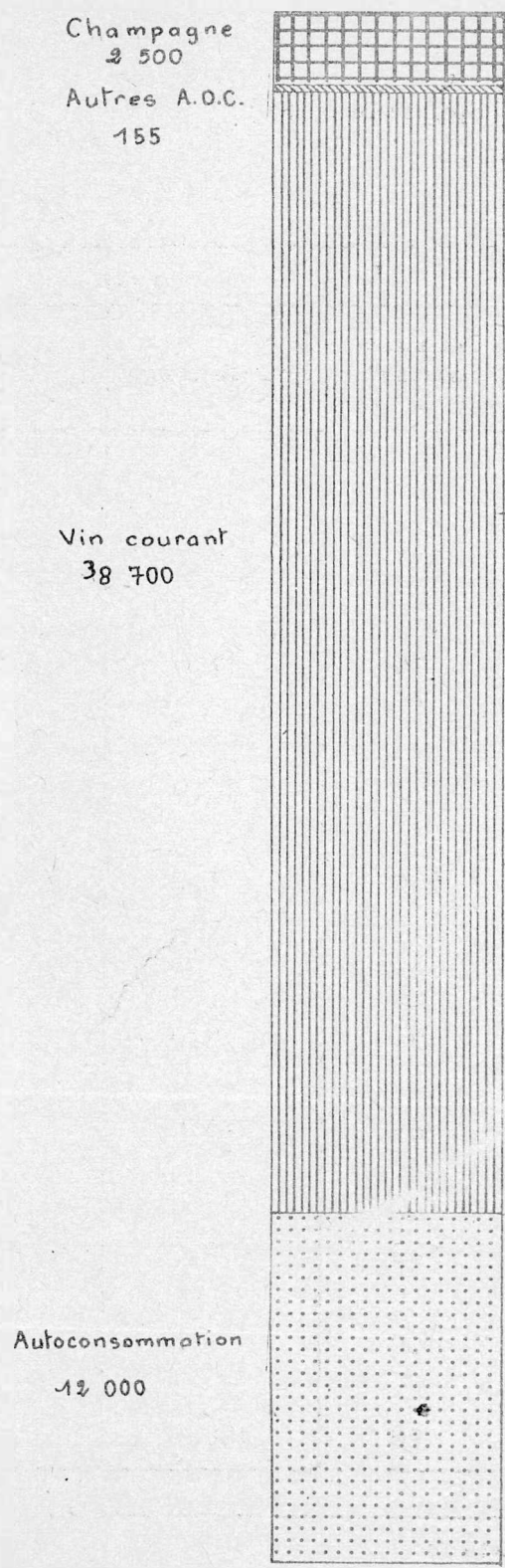
TABLEAU 146

Evolution de la consommation de vin commercial (1)

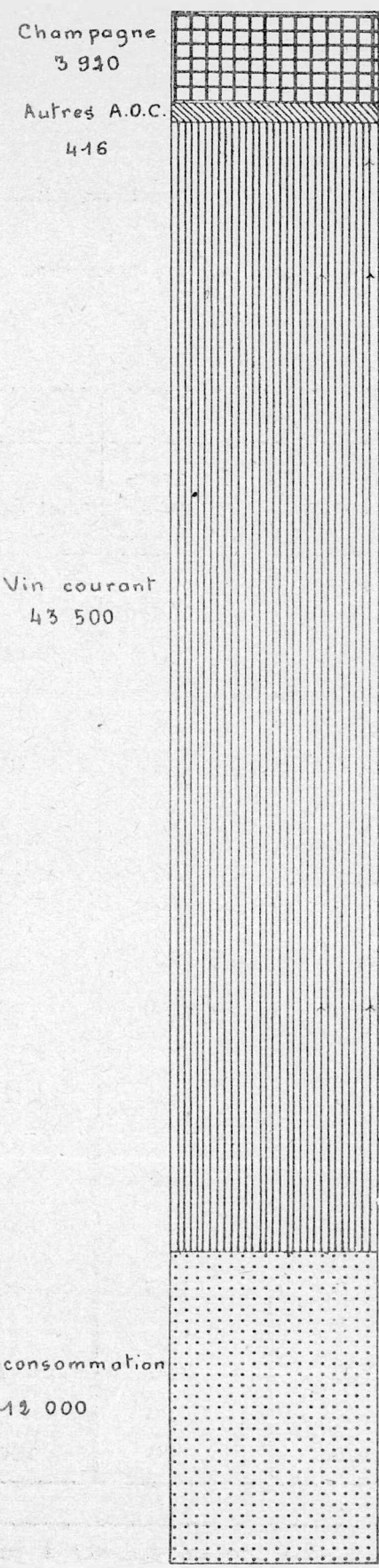
	Pourcentage par rapport au total	
	1950	1964
Vins courants	80,7	72,3
Champagne	3,6	7,7
Autres vins d'appellation	15,7	20,0
Total	100,0	100,0

(1) En "volume" c'est-à-dire en valeur à prix constant.

Evolution de la
Consommation en "volume"
(en milliers d'hectolitres)



1950



1964

Echelle
 5000 10³ hl.

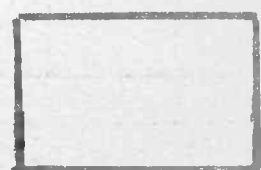


TABLEAU 147

Evolution de la consommation des spiritueux (1)

	1950		1957		1964	
	Pourcentage	Indicies volume 1950 = 100	Pourcentage	Indicies volume 1950 = 100	Pourcentage	Indice 1950 = 10
Vins doux et vins de liqueur	5,0	100	14,0	274	15,0	405
Apéritifs à base de vin	28,9	100	20,0	70	17,0	72
Apéritifs à base d'alcool	21,0	100	20,0	93	25,0	146
Whisky	0,1	100	1,0	600	7,0	6.575
Cognac	5,0	100	6,0	121	6,0	145
Eaux de vie de cidre	14,0	100	12,0	90	9,0	85
Rhum	11,0	100	10,0	89	6,0	74
Autres eaux de vie	8,0	100	10,0	123	9,0	136
Liqueurs	7,0	100	7,0	100	6,0	107
Totaux	100,0	100	100,0	98	100,0	124

(1) En volume, c'est-à-dire en valeur à prix constant.

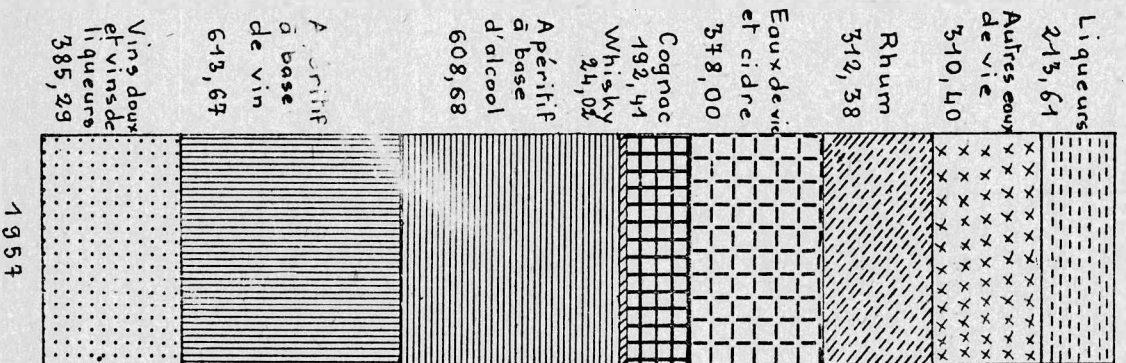
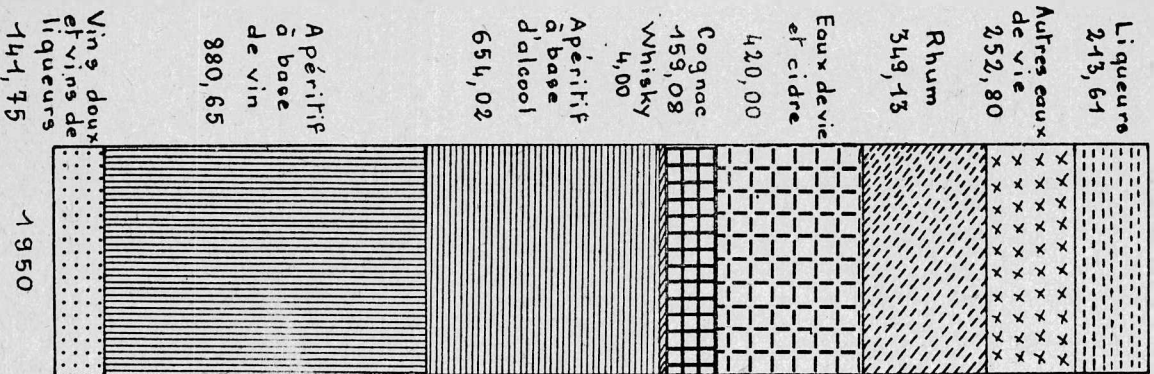
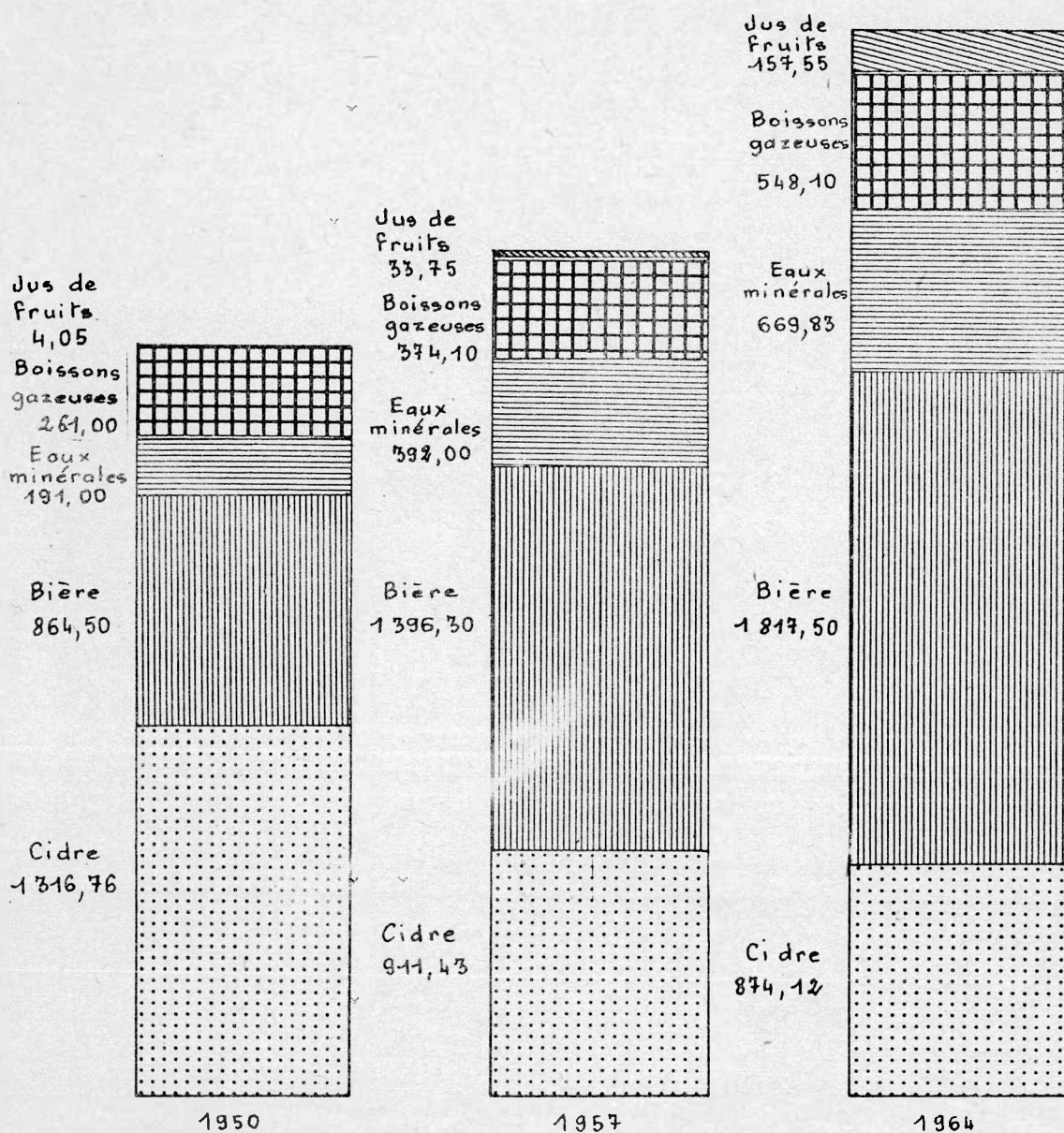


TABLEAU 148

Evolution de la consommation de cidre, bière et boissons sans alcool

	1950		1957		1964	
	Pourcentage	Indices volume 1950 = 100	Pourcentage	Indices volume 1950 = 100	Pourcentage	Indices volume 1950 = 100
	Cidre	49,9	100	29,0	60	28
Bière	33,0	100	45,0	161	45	210
Eaux minérales	7,0	100	13,0	205	16	351
Boissons gazeuses	10,0	100	12,0	143	13	210
Jus de fruits	0,1	100	1,0	833	4	3.890
Totaux	100,0	100	100,0	113	100	142



ANNEXES

A N N E X E I

QUANTITES DE VIN RECOLTEES

(milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
<u>Consommation courante</u>								
Vins blancs	10.071	7.087	8.110	9.486	5.456	6.487	5.493	2.958
Vins rouges ou rosés	40.540	35.069	34.880	36.735	40.133	38.559	34.239	20.387
<u>Appellations d'origine simples (V.D.Q.S.)</u>								
Vins blancs	795	590	512	685	3.219	3.238	2.360	2.301
Rouges ou rosés	2.496	2.822	3.253	2.776	3.619	4.005	3.267	3.233
<u>Cépages interdits</u>								
Vins blancs	577	400	403	422	261	202	183	53
Rouges ou rosés	233	159	178	177	151	121	100	26
<u>TOTAUX DES VINS COURANTS</u>								
Vins blancs	11.443	8.077	9.025	10.593	8.936	9.927	8.336	5.312
Rouges ou rosés	43.269	38.050	38.311	39.688	43.903	42.685	37.606	23.646
<u>Appellations d'origine contrôlées</u>								
Vins blancs	3.667	2.393	2.762	3.766	3.278	4.135	2.590	1.986
Rouges ou rosés	2.957	1.989	2.315	2.877	2.691	3.320	1.918	1.556
T O T A U X	61.336	50.509	52.413	56.924	58.808	60.067	50.450	32.500
Dont { Vins blancs	15.110	10.470	11.787	14.359	12.214	14.062	10.926	7.298
{ Rouges ou rosés	46.226	40.039	40.626	42.565	46.594	46.005	39.524	25.202

Ces données sont tirées du Supplément (bleu) de "Statistiques et Etudes Financières" "Les Contributions Indirectes" et du Journal Officiel "Relevé de la Récolte des Vins" (paraissant en Janvier).

A N N E X E I (Suite et fin)

222

QUANTITES DE VIN RECOLTEES

(milliers d'hectolitres)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>Consommation courante</u>							
Vins blancs	4.699	4.928	6.894	4.147	7.231	5.511	5.860
Vins rouges ou rosés	30.281	41.670	38.505	27.868	45.761	32.119	36.127
<u>Appellations d'origine simples (V.D.Q.S.)</u>							
Vins blancs	2.498	3.084	4.532	3.740	4.707	4.437	4.400
Rouges ou rosés	3.014	2.522	3.237	4.873	5.690	5.093	4.448
<u>Cépages interdits</u>							
Vins blancs	75	-	-	-	-	-	-
Rouges ou rosés	37	-	-	-	-	-	-
<u>TOTAUX DES VINS COURANTS</u>							
Vins blancs	7.272	8.012	11.426	7.887	11.938	9.948	10.260
Rouges ou rosés	33.331	44.192	41.742	32.741	51.451	37.212	40.575
<u>Appellations d'origine contrôlées</u>							
Vins blancs	2.920	3.255	4.425	3.652	6.222	5.370	5.658
Rouges ou rosés	2.622	2.817	3.599	2.435	3.867	3.552	4.069
T O T A U X	46.146	58.276	61.192	46.715	73.478	56.082	60.562
Dont { Vins blancs	10.192	11.267	15.851	11.539	18.160	15.318	15.918
{ Rouges ou rosés	35.954	47.009	45.341	35.176	55.318	40.764	44.644

A N N E X E II

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE VINS

Les statistiques concernant les importations et les exportations de vins sont publiées, par année, dans l'annuaire des Douanes (1). Mais on les trouve également, par campagne, dans le "Rapport sur la Viticulture", établi par la Direction Générale des Contributions Indirectes et, pour les Exportations, par année, dans les statistiques du Centre National du Commerce Extérieur.

La nomenclature des Douanes ne correspond pas à nos besoins, car elle distingue les vins selon la contenance du récipient et selon leur degré alcoolique (2). Or, nous cherchons à distinguer avant tout, dans les importations et les exportations, les vins ordinaires et les vins de qualité. En outre, les vins de liqueur (plus de 18°) et les vins vinés au-dessus de 13° n'entrent pas dans les vins proprement dits, et sont considérés par nous comme des spiritueux. Ils entreront dans le bilan des spiritueux.

Dans ces conditions, les tableaux des importations et des exportations se présentent comme suit :

- 1° - Importations par campagne
- 2° - Exportations par campagne
- 3° - Exportations par année civile avec détails par région de provenance.

- (1) Pour obtenir les importations et les exportations d'une campagne (1962-1963 par exemple) on retranche les huit premiers mois de l'année 1962 du total de 1962 et on ajoute les huit premiers mois de l'année 1963.
- (2) On trouve facilement les vins normaux dans la statistique des Douanes, mais les vins vinés, n'ayant pas droit à l'appellation "vin", se trouvent dissimulés sous d'autres rubriques. Ces vins vinés comprennent :
 - a) Les vins "remontés" jusqu'à 14 degrés pour permettre leur exportation notamment dans les pays chauds ;
 - b) Les vins "remontés" de 15 degrés jusqu'à 23 degrés. Les vins de 23 degrés, qui sont les plus importants en quantité, sont distillés à l'étranger.

Dans la nomenclature des Douanes : on trouve les premiers sous le numéro 22-09-42, mais seulement à partir de 1956, et à partir du 1er Janvier 1957 sous la rubrique 22-07-16. Pour les années antérieures, ils figurent sous le numéro 04-77-1, mélangés avec les rubriques 22-09-41, 22-09-43 et 22-09-44. Comme le poste 22-09-42 représente, à lui seul, 96 % de l'ensemble des trois rubriques 22-09-4., nous avons admis qu'il

- Suite du renvoi (2) de la page précédente -

en était de même avant 1956, et que les quantités exportées sous la rubrique 04-77-1 comprenaient presque exclusivement des vins vinés à moins de 15°. A partir de 1962, on les trouve sous les rubriques 22-05-01 et 22-05-02 ; et à partir de 1963 sous les rubriques 22-05-17 et 22-05-18 (ZF) pour les vins courants ; 22-05-32 (PE) pour les vins mousseux ; et 22-05-07 , 22-05-17 et 22-05-18 (PE) pour les vins de qualité autres que les mousseux.

Les seconds se trouvent dans la nomenclature de 1956, sous le numéro 22-09-45. Pour les années antérieures, ils se trouvent inclus sous la rubrique 04-77-2, mélangés avec le numéro nouveau 22-09-44. Mais, comme le poste 22-09-44 représente 0,5 % environ du poste 22-09-45, nous avons admis que le poste 04-77-2 représentait uniquement les vins vinés à plus de 15 degrés. La rubrique 22-09-45 est remplacée à partir du 1er Octobre 1956 par le numéro 22-07-13 ; à partir du 1er Janvier 1957, par le numéro 22-07-18 et à partir de 1962, par les numéros 22-05-03 , 22-05-04 , et 22-05-05. La statistique douanière donne les quantités exportées en hectolitres d'alcool pur. Pour les vins vinés à 15 degrés, à 16 degrés, etc ... jusqu'à 23 degrés on admet (Institut des Vins de Consommation Courante) que la quantité de vin effectivement mise en oeuvre représente 3 fois 1/2 le volume d'alcool pur.

A N N E X E II (Suite n° 1)

IMPORTATIONS PAR CAMPAGNE

(milliers d'hectolitres)

Campagnes	Vins Courants				Vins de qualité			Total Général
	Algérie	Tunisie et Maroc	Italie et Espagne	Total	Mousseux ("ASTI")	Autres	Total	
1949-1950	10.620	462	-	11.082				
1950-1951	9.844	548	-	10.392				
1951-1952	10.424	602	-	11.026				
1952-1953	10.326	490	-	10.816				
1953-1954	13.313	685	-	13.998			38	14.036
1954-1955	16.147	1.662	-	17.809			61	17.870
1955-1956	13.582	1.793	-	15.375			46	15.421
1956-1957	14.412	2.074	-	16.486			64	16.550
1957-1958	14.199	2.359	3.280	19.838			62	19.900
1958-1959	11.758	2.556	1.780	16.094			48	16.142
1959-1960	13.482	2.371	-	15.853	18	37	55	15.908
1960-1961	13.391	1.894	-	15.285	15	35	50	15.335
1961-1962	14.299	2.360	-	16.659	18	33	51	16.710
1962-1963	9.298	2.443	-	11.741	28	49	77	11.818
1963-1964	9.734	2.675	-	12.409	23(1)	47(2)	70	12.479

(1) Dont 22.594 hl, en provenance d'Italie (ASTI) et 422 hl importés d'Allemagne

(2) Dont 45.840 hl, en provenance d'Italie, et 1.600 hl d'Allemagne. Les vins, importés d'Espagne, du Portugal et de Grèce, sont uniquement des vins doux ou des vins de liqueur qui n'entrent pas dans le bilan des vins proprement dits.

Voici le détail des importations de vins de qualité
IMPORTATIONS DE VINS DE QUALITE

A - QUANTITES : (milliers d'hectolitres)

Années	Allemagne		Italie		Total ⁽¹⁾
	en bouteilles	en fûts	en bouteilles	en fûts	
1952	1,67	1,20	8,30	4,25	15,42
1953	5,04	2,40	10,63	0,04	18,11
1954	8,32	2,41	9,62	0,02	20,37
1955	10,90	2,16	13,23	0,02	26,31
1956	12,12	2,20	13,47	0,02	27,81
1957	8,75	2,32	19,51	0,00	30,58
1958	10,43	1,46	15,28	2,02	29,19
1959	4,69	0,45	13,82	1,24	20,20
1960	0,40	-	13,43	0,01	13,84
1961	0,53	-	15,36	0,03	15,92
1962	0,40	-	18,97	0,52	19,89
1963	1,31	-	17,67	1,70	20,68
1964	1,57	0,22	17,47	1,60	20,86

(1) Il y a également des importations de vins suisses, mais en très petites quantités, qui ne sont pas comprises dans ce total.

B - VALEURS EN DOUANE

(milliers de Francs)

Années	Allemagne		Italie		Total (1)
	en bouteilles	en fûts	en bouteilles	en fûts	
1952	376,8	125,7	882,3	174,2	1.559,0
1953	1.007,3	260,7	1.203,8	2,3	2.474,1
1954	1.786,9	335,0	1.214,9	1,0	3.337,8
1955	2.299,2	267,8	1.629,8	2,2	4.199,0
1956	2.952,3	362,2	1.694,7	3,4	5.012,6
1957	2.247,7	383,3	2.522,9	0,1	5.154,0
1958	2.711,6	252,8	2.439,4	120,1	5.523,9
1959	1.060,7	66,0	2.514,4	105,6	3.746,7
1960	228,1	-	2.425,1	0,7	2.653,9
1961	305,7	-	2.998,9	3,9	3.308,5
1962	197,0	-	3.753,0	49,0	3.999,0
1963	496,0	-	3.708,0	128,0	4.332,0
1964	677,0	180,0	4.052,0	144,0	5.053,0

(1) Il y a également des importations de vins suisses, mais en très petites quantités, qui ne sont pas comprises dans ce total.

A N N E X E II (suite n° 2 et fin)

EXPORTATIONS DE VINS (1) - (par campagne)

(milliers d'hectolitres)

Campagnes	Vins normaux	Vins vinés (moins de 15 degrés)	Vins vinés (plus de 15 degrés)	Exportations totales
1949-1950	785	76	103	964
1950-1951	1.021	324	155	1.500
1951-1952	1.205	618	196	2.019
1952-1953	1.486	1.002	216	2.704
1953-1954	1.498	1.286	372	3.156
1954-1955	1.479	1.267	454	3.200
1955-1956	2.577	925	604	4.106
1956-1957	1.852	1.100		2.952
1957-1958	1.384	691		2.075
1958-1959	1.137	455		1.592
1959-1960	2.289	990		3.279

Campagnes	Vins courants	Vins d'appellation	Vins vinés	Total général
1960-1961	1.781	1.002	1.034	3.817
1961-1962	1.529	1.080	815	3.424
1962-1963	1.953	1.037	1.088	4.078
1963-1964	1.530	1.1558	892	3 580

(1) On a calculé le décompte par campagne, du 1er Septembre au 31 Août.

EXPORTATIONS DE VINS
(par année civile)

(milliers d'hectolitres)

Années	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
<u>VINS à A.O.C.</u>								
1 - Bordeaux	222	297	297	314	384	428	423	350
2 - Bourgogne	126	165	184	199	215	220	302	222
3 - Côtes du Rhône	14	29	28	45	42	43	57	53
4 - Alsace	4	18	18	15	15	19	21	26
5 - Aillents à A.O.C..	62	61	46	30	47	38	63	52
6 - Champagne	84	124	97	87	89	100	103	109
7 - Mousseux	6	17	19	30	21	22	24	25
<u>Total :</u>	518	711	689	720	813	870	993	837
<u>VINS COURANTS.</u>								
1 - Vins autres	92	479	591	822	687	714	1.806	844
2 - Vins vinés 12° max.	-	-	-	-	-	-	-	511
3 - Vins vinés 14° max.	-	-	-	-	-	-	694	..
<u>Total :</u>	92	479	591	822	687	714	2.500	1.355
<u>TOTAL GENERAL :</u>	610	1.190	1.280	1.542	1.500	1.584	3.493	2.192

A N N E X E II (suite n° 3 et fin)

EXPORTATIONS DE VINS

(par année civile)

(milliers d'hectolitres)

Années	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>VINS à A.O.C.</u>							
1 - Bordeaux	207	327	324	331	318	362	386
2 - Bourgogne	155	274	351	390	398	369	399
3 - Côtes du Rhône	35	62	69	77	87	106	97
4 - Alsace	13	22	35	31	32	30	33
5 - Aillents à A.O.C..	38	51	59	65	83	87	90
6 - Champagne	98	112	124	124	130	137	145
7 - Mousseux	24	27	38	41	48	59	63
<u>Total :</u>	570	875	1.000	1.059	1.096	1.150	1.213
<u>VINS COURANTS.</u>							
1 - Vins autres	399	740	1.576	2.385	1.411	1.790	1.300
2 - Vins vinés 12° max.	221	167	449	} 302	295	418	255
3 - Vins vinés 14° max.	-	-	-		-	-	-
<u>Total :</u>	620	907	2.025	2.687	1.706	2.208	1.555
<u>TOTAL GENERAL :</u>	1.190	1.782	3.025	3.746	2.802	3.358	2.768

A N N E X E II (suite n° 4)PROPORTIONS (1) DES EXPORTATIONS
EN FUTS ET EN BOUTEILLES PAR GRANDE REGION

Régions	Fûts	Bouteilles
Champagne	-	100 %
Alsace	34 %	66 %
Bordeaux	78 %	22 %
Bourgogne	75 %	25 %
Côtes du Rhône	80 %	20 %
Autres	62 %	38 %

(1) Estimation

DECLASSEMENT A LA PROPRIETE ET PAR LE COMMERCE
POUR L'ENSEMBLE DES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

Voici le détail du calcul des déclassements à la propriété et par le commerce. Toutes les données proviennent des statistiques des Contributions Indirectes, sauf l'estimation de la consome et de la consommation familiale (fournie par l'Institut National des Appellations d'Origine).

(milliers d'hectolitres)

	C A M P A G N E S					
	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59
1. Récolte totale déclarée des A.O.C. (Voir annexe I - Total blancs, rouges ou rosés)	6.643	5.968	7.455	4.509	3.542	5.542
2. Stocks déclarés au 31.8 (pour les A.O.C., Contributions Indirectes) : début de campagne	2.431	2.957	2.747	3.539	2.868	2.217
3. RESSOURCES TOTALES	9.074	8.925	10.202	8.048	6.410	7.759
<u>A déduire :</u>						
4. { Consume (lies, évaporation) évaluation I.N.A.O.	850	900	900	500	300	600
} Consommation familiale et dégustation } (I.N.A.O)						
5. <u>Reste pour la vente</u>	8.224	8.025	9.277	7.550	6.110	7.159
6. Sorties des chais (J.O.) (1)	5.040	5.211	5.714	4.639	3.883	3.903
7. Stocks déclarés au 31.8 (J.O.)	2.957	2.747	3.539	2.868	2.217	2.613
(fin de campagne)						
8. Ressources au 31 Août (6 + 7)	7.997	7.958	9.253	7.507	6.100	6.516
9. Reste pour la vente (ligne 5)	8.224	8.025	9.277	7.550	6.110	7.159
10. Moins ressources au 31 Août (ligne 8)	7.997	7.958	9.253	7.507	6.100	6.516
11. = Déclassement à la propriété	227	67	24	43	10	643

(1) La statistique de la récolte déclarée ne comprend les vins d'Alsace qu'à partir de 1959-60. Auparavant, nous avons pris les vins d'Alsace sortis des chais

A N N E X E III (suite)

DECLASSEMENT A LA PROPRIETE ET PAR LE COMMERCE

POUR L'ENSEMBLE DES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

(milliers d'hectolitres)

	C A M P A G N E S				
	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64
1. Récolte totale déclarée des A.O.C. (Voir annexe I - Total blancs, rouges ou rosés).....	6.588	9.152	6.649	10.089	8.922
2. Stocks déclarés au 31.8 (pour les A.O.C., Contributions Indirectes); début de campagne	2.887	2.550	4.197	3.684	5.126
3. RESSOURCES TOTALES	9.475	11.702	10.846	13.773	14.048
<u>A déduire :</u>					
4. { Consomme (lies, évaporation) évaluation I.N.A.O... } Consommation familiale et dégustation (I.N.A.O.).	700	800	700	800	700
5. <u>Reste pour la vente</u>	8.775	10.902	10.146	12.973	13.348
6. Sorties des chais (J.O.) (1)	6.155	6.433	6.348	7.685	8.372
7. Stocks déclarés au 31.8 (J.O.) (fin de campagne) ..	2.550	4.197	3.684	5.126	4.969
8. Ressources au 31 Août (6 + 7)	8.705	10.630	10.032	12.811	13.341
9. Reste pour la vente (ligne 5)	8.775	10.902	10.146	12.973	13.348
10. Moins ressources au 31 Août (ligne 8)	8.705	10.630	10.032	12.811	13.341
11. = Déclassement à la propriété	70 (2)	272	114	162	7

(1) La statistique de la récolte déclarée ne comprend les vins d'Alsace qu'à partir de 1959-60. Auparavant, nous avons pris les Vins d'Alsace sortis des chais.

(2) A partir du 1er Septembre 1959, le déclassement à la propriété est pénalisé par la mise hors quantum du tiers du volume déclassé.

A N N E X E III (suite)

(milliers d'hectolitres)

	C A M P A G N E S					
	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59
12. Consommation taxée (J.O.) des A.O.C. et vins d'ALSACE	3.097	3.465	3.799	3.753	3.168	3.015
13. Moins ventes directes par les propriétaires (I.N.A.O.)	400	400	400	300	250	300
14. = Ventes du commerce sur le marché intérieur.	2.697	3.065	3.399	3.453	2.918	2.715
15. Sortie de chais	5.040	5.211	5.714	4.639	3.883	3.903
16. Moins ventes directes	400	400	400	300	250	300
17. = Quantités livrées au commerce	4.640	4.811	5.314	4.339	3.633	3.600
18. Quantités livrées au commerce	4.640	4.811	5.314	4.339	3.633	3.600
19. Moins exportations (I.N.A.O.)	683	751	915	809	650	720
20. = Disponible pour le marché intérieur	3.957	4.060	4.400	3.530	2.983	2.880
21. Moins ventes du commerce sur le marché intérieur (ligne 14)	2.697	3.065	3.399	3.453	2.918	2.715
22. = Déclassement par le commerce (1)	1.260	995	1.000	77	65	165
23. TOTAL DES DECLASSEMENTS (lignes 11 + 22) ..	1.487	1.062	1.024	120	75	808

(1) Ces résultats comprennent les variations des stocks du commerce qui sont inconnus. On suppose qu'ils varient peu.

ANNEXE III (suite)

(milliers d'hectolitres)

	C A M P A G N E S				
	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64
12. Consommation taxée (J.O.) des A.O.C. et vins d'ALSACE	3.527	3.756	3.975	4.564	4.918
13. Moins ventes directes par les propriétaires (I.N.A.O.)	330	394	390	441	460
14. = Ventes du commerce sur le marché intérieur	3.197	3.362	3.585	4.123	4.458
15. Sortie de chais	6.155	6.433	6.348	7.685	8.372
16. Moins ventes directes	330	394	390	441	570
17. = Quantités livrées au commerce	5.825	6.039	5.958	7.244	7.802
18. Quantités livrées au commerce	5.825	6.039	5.958	7.244	7.802
19. Moins exportations (I.N.A.O.)	1.110	1.032	1.071	1.110	1.158
20. = Disponible pour le marché intérieur	4.715	5.007	4.887	6.134	6.644
21. Moins ventes du commerce sur le marché intérieur (ligne 14)	3.197	3.362	3.585	4.123	4.458
22. = Déclassement par le commerce (1)	1.518	1.645	1.302	2.011	2.186
23. TOTAL DES DECLASSEMENTS (lignes 11 + 22)	1.588	1.917	1.416	2.173	2.193

(1) Ces résultats comprennent les variations des stocks du commerce qui sont inconnus. On suppose qu'ils varient peu.

A N N E X E III (suite et fin)

Le tableau suivant donne le total des vins retirés de la
consommation des A.O.C.

(milliers d'hectolitres)

Campagnes	Déclassement à la propriété Consomme et consom- mation familiale	Déclassement au stade du commerce	Total
1949-1950	1.400	390	1.790
1950-1951	1.770	680	2.450
1951-1952	1.023	667	1.690
1952-1953	1.080	700	1.780
1953-1954	1.077	1.260	-
1954-1955	967	995	1.962
1955-1956	924	1.000	1.924
1956-1957	543	77	620
1957-1958	310	65	375
1958-1959	1.240	165	1.405
1959-1960	770	1.518	2.288
1960-1961	1.072	1.645	2.717
1961-1962	814	1.302	2.116
1962-1963	962	2.011	2.973
1963-1964	707	2.186	2.893

A N N E X E IV

VINS DE CHAMPAGNE

I - Consommation à domicile

Années	GRANDS CHAMPAGNES			CHAMPAGNES SUPERIEURS			AUTRES CHAMPAGNES			Valeur totale (millions de Fr)
	Quantités de bouteilles (en milliers) (1)	Prix de la bout. (2) (Fr)	Valeur (millions de Fr)	Quantités de bouteilles (en milliers) (1)	Prix de la bout. (2) (Fr)	Valeur (millions de Fr)	Quantités de bouteilles (en milliers) (1)	Prix de la bout. (2) (Fr)	Valeur (millions de Fr)	
1950	1.944	6,50	12,6	3.693	5,60	20,7	3.694	4,60	17,0	50,3
1951	2.074	7,60	15,8	3.940	6,00	23,6	3.940	4,60	18,1	57,5
1952	1.855	9,50	17,6	3.526	7,00	24,7	3.712	5,00	18,6	60,9
1953	1.738	10,00	17,4	3.668	7,50	27,5	4.054	5,60	22,7	67,6
1954	2.010	10,00	20,1	4.020	7,50	30,2	4.689	5,70	26,7	77,0
1955	2.301	10,00	23,0	4.601	7,50	34,5	5.368	5,80	31,1	88,6
1956	2.842	10,00	28,4	5.683	7,60	43,2	6.946	5,90	41,0	112,6
1957	3.105	10,50	32,6	6.210	8,00	49,7	7.935	6,00	47,6	129,9
1958	2.482	12,00	29,8	4.966	10,00	49,7	6.621	8,15	54,0	133,5
1959	2.568	14,00	36,0	5.136	11,30	58,0	6.847	9,00	61,6	155,6
1960	3.182	14,50	46,1	6.011	11,70	70,3	8.839	9,50	84,0	200,4
1961	3.093	15,00	46,4	6.572	12,00	78,9	10.051	9,90	99,5	224,8
1962	3.399	16,00	54,4	7.222	13,00	93,9	11.046	10,70	118,2	266,5
1963	3.747	17,00	63,7	7.961	13,50	107,5	12.176	11,70	142,5	313,7
1964	4.164	17,30	72,0	8.848	14,00	123,9	14.054	11,90	167,2	363,1

(1) Tableau 67.

(2) Tableau 68.

ANNEXE IV (suite et fin)

VINS DE CHAMPAGNE

II - Consommation hors domicile

Années	GRANDS CHAMPAGNES			CHAMPAGNES SUPERIEURS			AUTRES CHAMPAGNES			Valeur totale (millions de Fr)
	Quantités de bouteilles (en milliers) (1)	Prix de la bout. (2) (Fr)	Valeur (millions de Fr)	Quantités de bouteilles (en milliers) (1)	Prix de la bout. (2) (Fr)	Valeur (millions de Fr)	Quantités de bouteilles (en milliers) (1)	Prix de la bout. (2) (Fr)	Valeur (millions de Fr)	
1950	5.443	4,85	26,4	3.693	4,20	15,5	972	3,45	3,4	45,3
1951	5.806	5,25	30,5	3.940	4,50	17,7	1.037	3,45	3,6	51,8
1952	5.197	7,15	37,2	3.341	5,25	17,5	928	3,75	3,5	58,2
1953	5.406	7,50	40,5	3.475	5,70	19,8	965	4,20	4,1	64,4
1954	6.253	7,50	46,9	4.020	5,70	22,9	1.340	4,25	5,7	75,5
1955	7.157	7,50	53,7	4.601	5,70	26,2	1.534	4,35	6,7	86,6
1956	8.525	7,50	63,9	5.683	5,70	32,4	1.894	4,40	8,3	104,6
1957	9.315	7,60	70,8	5.865	6,00	35,2	2.070	4,45	9,2	115,2
1958	7.173	9,00	64,6	4.690	7,50	35,2	1.655	6,10	10,1	109,9
1959	7.418	10,50	77,9	4.850	8,50	41,2	1.712	6,75	11,6	130,7
1960	9.193	10,85	99,7	6.011	8,80	52,9	2.121	7,10	15,1	167,7
1961	10.051	11,25	113,1	6.572	9,00	59,1	2.320	7,50	17,4	189,6
1962	11.046	12,00	132,6	6.797	9,75	66,3	2.974	8,00	23,8	222,7
1963	12.176	12,75	155,2	7.493	10,10	75,7	3.278	8,80	28,8	259,7
1964	13.013	13,00	169,2	8.328	10,50	87,4	3.643	9,00	32,8	289,4

(1) Tableau 67.

(2) Il s'agit des prix de gros qui sont égaux aux 3/4 des prix de détail du tableau 68.

A N N E X E V

RECOLTES ET CONSOMMATION

DES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

(autres que le Champagne, les Vins doux naturels et les vins de liqueur)

On possède le volume total des vins d'appellation d'origine contrôlée qui ont payé les droits de circulation et, par conséquent, ont été achetés par les consommateurs. Rien n'est plus facile que d'en soustraire le Champagne, les vins doux naturels et les vins de liqueur.

Malheureusement, les prix des vins d'appellation varient dans la proportion de un à dix, en partant des vins les moins cotés jusqu'aux grands crus. On ne peut donc envisager un calcul sérieux de la consommation en valeur sans tenir compte des quantités vendues en fonction des différents niveaux de prix.

Pour calculer ces quantités vendues, par appellation, il faut partir des récoltes et en retrancher la consommation, la consommation familiale et les déclassements et tenir compte, en outre, de l'augmentation ou de la diminution des stocks. Nous diviserons donc la présente annexe en deux parties :

- A - Les récoltes
- B - La consommation.

A - LES RECOLTES

On possède, grâce à l'Institut National des Appellations d'Origine (I.N.A.O.) les récoltes par "appellation", depuis 1947. Il y a 217 "appellations" et plus de 300 si l'on sépare, dans chaque appellation, les vins blancs des vins rouges et des vins rosés, séparation indispensable car, dans une même "appellation" le vin rouge peut être coté très cher et le vin blanc bon marché ou inversement.

Les 300 (et plus) appellations ont été rassemblées en 80 groupes de vins. Les principes qui ont guidé ces regroupements sont les suivants :

- 1° - Rassembler les vins d'une même petite région en quelques groupes de vins de qualités analogues se vendant à des prix voisins.

- 2° - Etablir une échelle grossière des qualités (basée sur les valeurs) telle que les vins soumis à des déclassements importants et réguliers se trouvent au degré le plus bas de l'échelle, les vins soumis à des déclassements peu importants et occasionnels pouvant parfois se trouver dans le degré au dessus. Le haut de l'échelle est occupé par les vins de grande classe.
- 3° - Etablir ces groupements de telle façon qu'on puisse trouver des cotationns régulièrement suivies (au détail) pour au moins une "appellation" de chaque groupe.
- 4° - Alléger les calouls et ne pas présenter de tableaux trop chargés.

On trouvera oi-après, une liste des 80 groupes ainsi constitués, avec les noms des appellations qui entrent dans chaque groupe. On retrouvera les numéros de ces 80 groupes dans le Tableau des Récoltes

LISTE DES APPELLATIONS (PAR "GROUPE")

B O R D E A U XA - BORDEAUX

- 1 - Bordeaux, Bordeaux supérieur, Clairet, Blayais, Bourgeois, Côtes de Bourg
- 2 - Premières Côtes de Bordeaux, Côtes de Bordeaux, St. Macaire, Haut-Benauges, Côtes et Premières Côtes de Blaye, Côtes de Castillon, Côtes de Ste.-Foy

B - SAINT-EMILION

- 3 - Côtes de Fronsac, Puisseguin St.-Emilion, Lussac St.-Em, Parsac St.-Em, Sables St.-Em.
- 4 - St.-Emilion, Canon-Fronsac, Montagne St.-Em, St.-Georges St.-Emilion
- 5 - St.-Emilion grands crus et crus classés
- 6 - St.-Emilion Premier grand cru
 (B
 (A - Ausone, Cheval Blanc

C - POMEROL

- 7 - Lalande de Pomerol, Néac
- 8 - Pomerol

D - MEDOC

- 9 - Médoc, Haut-Médoc, Moulis, Listrac
- 10 - Margaux Pauillac, St.-Estèphe, St.-Julien
- 11 - Crus bourgeois et bourgeois supérieur
- 12 - Crus classés
- 13 - Chateaux Lafite, Latour, Margaux, Mouton-Rotschild, Haut-Brion

Blancs

Rouges

Rosés

x

x

x

x

x

////

x

////

x

///

x

////

x

////

x

////

x

///

x

///

x

///

x

///

x

///

B O R D E A U X

(suite)

E - GRAVES - ENTRE DEUX MERS

- 14 - Entre Deux Mers, Graves de Vayres
 15 - Graves, Graves supérieur, Cérons, Loupiac,
 Ste.-Croix du Mont
 16 - Barsac, Sauternes sauf les Châteaux
 17 - Barsac, Sauternes 1ers et 2ème crus
 18 - Yquem

	Blancs	Rouges	Rosé
	X	X	
	X	///	
	X	///	
	X	///	
	X	///	

B O U R G O G N EA - BOURGOGNE (appellations régionales)

- 19 - Bourgogne grand ordinaire, Bourgogne ordinaire
Passe-tout-grain
- 20 - Bourgogne, Bourgogne-Aligoté, Bourgogne rosé
(Clairet, Marsennay)

B - CHABLIS

- 21 - Petit Chablis, Chablis
- 22 - Chablis 1er cru
- 23 - Chablis grand cru

C - COTES DE BEAUNE ET DE NUITS, Blancs

- 24 - Côtes de Beaune et de Nuits, Beaune, Aloxe-Corton
Auxey-Duresses, Cheilly, Chorey, Mouthélie,
Ladoix-Serrigny, Pernaud-Vergelesses, St.-Aubin,
St.-Romain, Sautenay, Savigny, Morey-St.-Denis,
Nuits-St.-Georges
- 25 - Meursault, Chassagne-Montrachet, Puligny-Montrachet,
Musigny, Vougeot
- 26 - Corton, Corton-Charlemagne, Montrachet,
Bâtard-Montrachet, Chevalier-Montrachet,
Bienvenue-bâtard-Montrachet, Griots-bâtard-Montrachet
Blagny

D - COTES DE NUITS, Rouges

- 27 - Côte de Nuits, Côte de Nuits-Villages (Haute Côte de
Nuits-Villages), Fixin
- 28 - Nuits St.-Georges, Morey St.-Denis, Vougeot
- 29 - Gevrey-Chambertin, Chamballe-Musigny,
Vosne-Romanée
- 30 - Echezeaux, Bonnes-Mares, Clos St.-Denis, Griottes-
Chambertin, Chapelle-Chambertin, Magis-Chambertin,
Ruchotte-Chambertin

	Blancs	Rouges
19 - Bourgogne grand ordinaire, Bourgogne ordinaire Passe-tout-grain	X	X
20 - Bourgogne, Bourgogne-Aligoté, Bourgogne rosé (Clairet, Marsennay)		
21 - Petit Chablis, Chablis	X	////
22 - Chablis 1er cru	X	////
23 - Chablis grand cru	X	////
24 - Côtes de Beaune et de Nuits, Beaune, Aloxe-Corton Auxey-Duresses, Cheilly, Chorey, Mouthélie, Ladoix-Serrigny, Pernaud-Vergelesses, St.-Aubin, St.-Romain, Sautenay, Savigny, Morey-St.-Denis, Nuits-St.-Georges	X	////
25 - Meursault, Chassagne-Montrachet, Puligny-Montrachet, Musigny, Vougeot	X	////
26 - Corton, Corton-Charlemagne, Montrachet, Bâtard-Montrachet, Chevalier-Montrachet, Bienvenue-bâtard-Montrachet, Griots-bâtard-Montrachet Blagny	X	////
27 - Côte de Nuits, Côte de Nuits-Villages (Haute Côte de Nuits-Villages), Fixin	////	X
28 - Nuits St.-Georges, Morey St.-Denis, Vougeot	////	X
29 - Gevrey-Chambertin, Chamballe-Musigny, Vosne-Romanée	////	X
30 - Echezeaux, Bonnes-Mares, Clos St.-Denis, Griottes- Chambertin, Chapelle-Chambertin, Magis-Chambertin, Ruchotte-Chambertin	////	X

	Blancs	Rouges
31 - Clos-Vougeot, Clos de la Roche, Clos du Tart, Grands Echezeaux, Charmes-Chambertin, Romanée St.-Vivant	////	x
32 - Chambertin, Chambertin-Clos de Bèze, Romanée-Conti, La Romanée, La Tache, Musigny, Richebourg	////	x
<u>E - COTE DE BEAUNE, Rouges</u>		
33 - Côtes de Beaune, Côte de Beaune-Villages (Hautes Côtes de Beaune-Villages), Chorey, Cheilly, Dezize, Sampigny, St.-Romain	////	x
34 - Meursault, Auxey-Duresses, Ladoix, Monthélie, Pernaud-Vergelesses, Puligny-Montrachet, Chassagne-Montrachet, Savigny, St.-Aubin, Santenay	////	x
35 - Beaune, Aloxe-Corton, Volnay	////	x
36 - Pommard	////	x
37 - Corton	////	x
<u>F - MACONNAIS - CHALONNAIS</u>		
38 - Mâcon, Mâcon Supérieur, Mâcon-Villages, Mâcon-Communes	x	x
39 - Givry, Montagny, Rully, Pouilly-Loché et Pouilly-Vinzelles	x	x
40 - Pouilly-Fuissé	x	////
41 - Mercurey	////	x
<u>G - BEAUJOLAIS</u>		
42 - Beaujolais, Beaujolais Supérieur, Beaujolais- Village (blanc)	x	x
43 - Beaujolais-Villages (rouge), Brouilly, St.Amour		x
44 - Morgon, Chenas, Chirouble, Juliéna, Côte de Brouilly	////	x
45 - Moulin à Vent, Fleurie	////	x

A L S A C ECEPAGES

- 46 - Chasselas, Knipperlé, Pinot, Auxerrois
 47 - Sylvaner
 48 - Riesling, Gewurtztraminer, Tokay, Muscat
 46 - Pinot (rouge)

C O T E S D U R H O N E

- 49 - Côtes du Rhône, Côtes du Rhône départements
 50 - Condrieu, Cornas, Lirao, St.Joseph, St.Péray,
 Crozez-Hermitage
 51 - Châteauneuf du Pape
 52 - Hermitage, Côte-Rôtie, Tavel, Château-Grillet

S U D - O U E S T - S U D - E S TBERGERAC

- 53 - Bergerac, Côtes de Bergerac, Montravel, Côtes de Montravel
 Haut-Montravel, Côtes de Saussignac, Côtes de Duras,
 Rosé de Bergerac
 54 - Montbazillac, Rosette
 55 - Côtes de Bergerac, Pécharmant

BEARN

- 56 - Jurançon, Pacherenc
 57 - Madiran

GAILLAC

- 58 - Gaillacois

Blancs
Rouges

x

x

x

x

x

SUD-EST

- 59 - Clairette du Languedoc, Clairette de Bellegarde
 60 - Seyssel, Crépy, Bandol, Bellet, Cassis, Palette, Limoux
 61 - Blanquette de Limoux, Vin de blanquette,
 Clairette de Die (Mousseux)
 62 - Fitou
 63 - Bandol, Bellet, Cassis, Palette

LOIRE, CENTRE, ESTANJOU (et Nantais)

- 64 - Muscadet
 65 - Anjou, Coteaux Loire, Coteaux de l'Aubance
 66 - Saumur, Coteaux de Saumur
 67 - Coteaux du Layon
 68 - Quarts de Chaume, Bonnezeaux, Savennières
 69 - Cabernet d'Anjou { Anjou rosé de Cabernet
 { Coteaux Loire rosé de Cabernet
 { " Aubance " "
 { " du Layon " "
 { Saumur " "
 70 - Rosé d'Anjou
 71 - Anjou rouge, Saumur rouge, Saumur Champigny, Touraine,
 Coteaux du Loir, Amboise, Mesland (rouges)

TOURAINNE

- 72 - Touraine, Val du Loir, Coteaux du Loir, Mesland,
 Montlouis, Jasnières, Chinon, Amboise, Azay le Rideau
 73 - Vouvray
 74 - Chinon, Bourgueil, St. Nicolas de Bourgueil

Blancs

Rouges

Rouges

Blancs

Rosé

x

x

x

x

x

CENTRE

- 75 - Pouilly sur Loire
 76 - Quincy, Reuilly, Meneton-Salon
 77 - Sancerre, Pouilly-Fuissé
 78 - Sancerre rouge

FRANCHE-COMTE

- 79 - Côtes du Jura
 80 - Arbois, Côte de Chalon, Etoile

Blancs

Rouges

x

x

x

x

x

x

x

x

NOTES RELATIVES A CERTAINES REGIONSMÉDOC

On possède la production annuelle de chacune des 8 Appellations : Médoc, Haut-Médoc, Listrac, Moulis, Margaux, Pauillac, St.Estèphe et St.Julien. On possède en outre, la production moyenne des dix années 1955 à 1964, pour :

- 1 - les crus bourgeois
- 2 - les crus classés
- 3 - les très grands crus (1)

Nous avons calculé la proportion des crus bourgeois dans chacune des 8 appellations, et en appliquant cette proportion à la production annuelle de chacune des 8 appellations, nous en avons déduit :

- 1° - le volume des crus bourgeois à retrancher de chacune des 8 appellations, chaque année
- 2° - le volume total des crus bourgeois des 8 appellations

En opérant de la même manière pour les crus classés, d'une part, et pour les très grands crus d'autre part, nous avons obtenu les volumes des productions annuelles pour les différentes appellations que nous avons regroupées dans la classification suivante :

- 1 - Médoc, Haut-Médoc, Moulis, Listrac sans les Châteaux
- 2 - Margaux, Pauillac, St.Estèphe, St.Julien sans les Châteaux
- 3 - Crus bourgeois et Bourgeois-Supérieur
- 4 - Crus classés
- 5 - Châteaux Margaux, Lafite, Latour, Mouton-Rotschild, Haut-Brion (2)

(1) Ces renseignements ont été fournis par l'Inspecteur de l'INAO à Bordeaux

(2) Bien que Haut-Brion appartienne à la région des Graves, comme il s'agit d'un vin rouge, nous l'avons classé dans le Médoc.

St-EMILION - POMEROL

On possède la production annuelle de chacune des 9 appellations de St.Emilion :

- Côtes de Fronsac
- Canon-Fronsac
- Puisseguin - St.Emilion
- Lussac - " "
- Parsac - " "
- Sables - " "
- Montagne - " "
- St. Georges - " "
- et Saint-Emilion

ainsi que celle des trois appellations de Pomerol :

- Lalande de Pomerol
- Néac
- Pomerol

On possède également la proportion moyenne du volume des crus dans la récolte de chaque appellation (1). Pour l'appellation St.Emilion, on possède même les subdivisions suivantes :

- Saint-Emilion	(sans cru)	55 %	
- "	"	Grand cru	19 %
- "	"	Grand cru classé	16 %
- "	"	Grand cru classé B	8 %
- "	"	Grand cru classé A	2 %

(2)

En ce qui concerne Pomerol, nous savons que la récolte des crus forme 15 % de celle de Lalande et Néac et 40 % de celle de l'appellation Pomerol, mais comme nous n'avons pas de tarif pour l'appellation Pomerol sans nom de cru, nous n'avons pas fait cette distinction comme elle a été faite pour St.Emilion.

Comme nous n'avons pas, d'une façon régulière, les tarifs pour des divisions aussi fines et pour ne pas alourdir inutilement les calculs, nous nous sommes arrêtés aux groupements suivants :

-
- (1) Renseignements fournis par l'Inspection de l'INAO à Libourne
- (2) Ausone et Cheval-Blanc. Leur prix atteint, ou même dépasse 20 F. la bouteille en 1964 pour les bonnes années, c'est à dire près du double du prix des crus classés B. Mais leur volume étant très faible, nous ne les avons pas comptés à part. Nous nous sommes contentés de majorer de 20 % le prix des crus classés B.

St.EMILION - POMEROL

(suite)

St.EMILION

- 1 - Côte de Fronsac, Canon de Fronsac, Puisseguin, Lussac, Parsac, Sables St.Emilion, sans les crus
- 2 - Montagne, St.Georges, St.Emilion, sans les crus
- 3 - St.Emilion, crus et crus classés
- 4 - St.Emilion, Grands crus classés A et B

POMEROL

- 5 - Lalande de Pomerol, Néac
- 6 - Pomerol

BOURGOGNE

Autant dans les vins de Chablis, la classification est facile et les tarifs correspondent exactement aux appellations, autant dans la Côte de Nuits et dans la Côte de Beaune la classification est difficile.

Cette difficulté résulte du très grand nombre des appellations. Si beaucoup de ces appellations correspondent à des subdivisions ultimes (par exemple Clos de Bèze), il y a, dans les appellations Communales, un certain nombre de crus qu'il faudrait mettre à part comme nous l'avons fait dans le Médoc et le St.Emilion. Malheureusement, leurs "volumes" ne sont pas connus et il a fallu y renoncer.

ALSACE

Il n'existe qu'une seule appellation "Alsace". Mais elle recouvre des qualités fort différentes. Nous nous sommes adressés à l'Association des Viticulteurs d'Alsace qui nous a communiqué les superficies relatives occupées par les différents cépages par rapport à la surface totale, ainsi que les tendances à l'accroissement des uns et au recul des autres. Nous avons admis que les productions des différents cépages étaient dans les mêmes proportions que les surfaces et qu'elles avaient augmenté ou diminué comme suit, de 1950 à 1964 :

	<u>1950</u>	<u>1964</u>
Chasselas, Knipperlé, Pinot	54 %	40 %
Sylvaner	23 %	30 %
Riesling, Gewurtztraminer, Tokay et Muscat	<u>23 %</u>	<u>30 %</u>
Total ...	100 %	100 %

FRANCHE-COMTE

Il y a une très petite production de "vins jaunes" à des prix plus élevés que le vin normal d'Arbois. Nous les avons néanmoins comptés avec les autres vins d'Arbois et de la Côte de Châlons

VINS MOUSSEUX

En dehors du "Champagne", on ne connaît pas les quantités de vins à A.O.C. rendus mousseux. Il en existe dans les appellations Bordeaux, Bourgogne, Alsace, Anjou, Saumur, Vouvray, Montlouis, St.Péray, Seyssel, Côtes du Jura, Arbois, Clairette de Die, Blanquette de Limoux, Gaillac. Les proportions de ces appellations qui sont transformées en mousseux ne sont pas connues car elles varient selon les conditions du marché et la facilité plus ou moins grande d'écoulement sous forme de mousseux. Il n'a pu en être tenu compte. Cependant, nous avons admis que la Clairette de Die et la Blanquette de Limoux étaient toujours vendues sous forme de mousseux.

°
° °

RECOLTE DES VINS A A.O.C.

Le lecteur trouvera dans le Tableau des appellations la signification des numéros (de 1 à 80), portés en marge des tableaux ci-après

1 - BORDEAUX :

(milliers d'hectolitres)

		1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
- Bordeaux									
- blancs	1	791,60	452,70	459,00	981,80	901,20	1.264,00	538,50	568,10
	2	196,20	167,80	150,50	281,90	196,50	258,80	176,70	124,00
- rouges	1	615,40	309,10	379,70	545,50	389,60	625,60	199,00	249,30
	2	79,20	32,40	52,30	54,70	36,40	49,20	18,10	19,30
- St. Emilion									
- rouges	3	77,07	47,66	53,23	84,16	51,43	82,08	22,09	22,71
	4	148,91	87,75	95,97	157,87	90,32	140,06	18,99	35,41
	5	93,04	55,51	60,73	98,47	57,81	88,84	12,21	22,70
	6	20,30	12,08	13,00	21,35	12,44	18,72	2,05	4,79
- Pomerol									
- rouges	7	18,90	14,70	12,00	22,60	14,10	22,90	0,06	3,36
	8	28,00	18,70	20,80	32,90	20,20	32,10	0,11	7,00
- Médoc									
- rouges	9	82,48	45,42	48,33	62,20	44,47	68,22	30,72	28,20
	10	32,55	17,93	19,08	24,55	17,55	26,92	12,12	11,13
	11	59,35	32,68	34,78	44,76	31,99	49,09	22,10	20,29
	12	55,83	30,74	32,72	42,10	30,10	46,17	20,79	19,09
	13	9,76	5,37	5,72	7,36	5,26	8,07	3,63	3,34
- Graves et Entre-deux-Mers									
- blancs	14	664,10	456,70	378,30	342,80	145,40	151,50	63,80	74,00
	15	113,69	91,20	70,01	108,78	84,81	111,57	49,98	45,75
	16	32,47	25,30	14,03	29,93	28,80	33,54	10,26	12,46
	17 et 18	13,92	10,85	6,01	12,83	12,34	14,38	4,40	5,34
- rouges	14	7,90	4,30	5,00	4,00	2,55	0,67	0,14	0,98
	15	22,40	13,40	15,90	17,40	12,44	19,00	6,20	6,50
Total									
- blancs		1.811,98	1.204,55	1.077,85	1.758,04	1.369,05	1.833,79	843,64	829,65
- rouges		1.351,09	727,74	849,26	1.219,92	816,66	1.277,64	368,31	454,10
Total général									
		3.163,07	1.932,29	1.927,11	2.977,96	2.185,71	3.111,43	1.211,95	1.283,75

1 - BORDEAUX :

(suite & fin)

(milliers d'hectolitres)

		1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
A - Bordeaux								
- blancs	1	697,20	807,30	1.170,40	906,70	1.778,50	1.469,50	1.433,70
	2	161,70	161,80	200,80	171,30	208,70	89,90	165,50
- rouges	1	317,80	333,00	476,80	289,10	681,10	741,90	614,10
	2	26,20	44,30	53,10	30,40	100,40	42,60	90,70
B - St.Emilion								
- rouges	3	44,59	39,85	57,73	28,30	86,41	49,32	87,29
	4	75,53	70,45	105,43	53,00	166,76	66,59	167,08
	5	48,19	45,41	65,73	34,11	103,07	41,57	104,08
	6	10,35	9,77	13,89	7,46	22,20	8,16	22,46
C - Pomerol								
- rouges	7	8,30	9,50	12,20	6,75	22,80	20,80	26,60
	8	16,30	16,20	22,60	13,10	29,80	28,80	37,50
D - Médoc								
- rouges	9	33,87	41,61	59,93	26,18	64,65	74,45	87,68
	10	13,37	16,42	23,65	10,33	25,52	29,38	34,60
	11	24,37	29,94	43,12	18,84	46,52	53,57	63,09
	12	22,92	28,16	40,57	17,72	43,76	50,40	59,34
	13	4,00	4,92	7,09	3,10	7,65	8,81	10,37
E - Graves et Entre-deux-Mers								
- blancs	14	77,60	86,30	83,90	85,90	125,70	64,00	105,60
	15	68,58	69,82	78,19	82,60	133,70	86,57	119,79
	16	19,71	19,26	20,39	23,19	37,23	25,95	32,13
	17 et 18	8,45	8,25	8,74	9,93	15,95	11,12	13,77
- rouges	14	1,46	0,83	0,29	0,13	0,23	0,02	0,05
	15	10,22	9,80	13,00	7,20	17,76	15,80	21,20
Total								
- blancs		1.033,24	1.152,73	1.562,42	1.279,62	2.299,79	1.747,04	1.870,49
- rouges		657,47	700,16	995,13	545,72	1.418,63	1.232,17	1.426,14
Total général		1.690,71	1.852,89	2.557,55	1.825,34	3.718,42	2.979,21	3.296,63

(milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
A - Bourgogne								
- blancs 19	14,93	8,43	11,73	6,87	11,73	13,80	5,43	0,18
20	55,26	28,25	42,90	46,69	59,20	55,75	56,14	20,82
- rouges 19	28,09	10,03	23,64	39,11	44,27	42,64	44,62	25,31
20	17,55	7,20	11,48	13,81	29,65	21,48	10,00	6,03
B - Chablis								
- blancs 21	11,53	6,55	7,01	3,41	9,41	11,05	5,05	0,96
22	8,75	3,90	5,75	1,98	7,14	7,86	3,33	0,74
23	1,04	0,04	0,69	0,10	0,68	0,67	0,39	0,001
C - Côtes de Beaune et de Nuits blancs								
- blancs 24	1,78	0,63	1,18	1,58	1,72	1,99	1,56	1,26
25	16,71	8,02	12,05	13,59	12,04	11,99	9,22	7,91
26	1,51	1,09	1,12	1,19	1,47	1,41	1,33	0,93
D - Côtes de Nuits								
- rouges 27	3,41	2,68	2,23	2,70	3,09	2,37	2,21	2,89
28	12,84	9,96	7,29	8,02	8,92	9,38	5,59	6,45
29	21,60	13,09	13,73	12,36	16,86	16,19	9,10	13,27
30	2,21	1,58	1,51	1,50	1,91	1,02	0,72	1,01
31	4,35	2,82	2,23	2,38	2,71	2,79	1,85	2,38
32	1,99	1,43	1,18	1,08	1,33	1,31	0,75	1,16
E - Côtes de Beaune								
- rouges 33	7,57	3,56	4,39	4,91	6,65	7,73	5,04	3,80
34	19,40	7,68	15,45	17,96	19,47	17,63	12,18	12,91
35	17,87	10,90	12,96	15,52	17,00	14,95	10,63	11,28
36	11,64	7,47	9,00	9,07	8,92	6,57	6,62	6,78
37	2,39	1,70	1,80	2,38	2,46	2,30	1,79	1,74
F - Mâconnais Châlonnais								
- blancs 38	94,37	40,29	65,80	94,78	75,32	81,69	19,49	33,75
39	6,46	3,88	3,80	5,92	4,44	5,54	5,04	1,45
40	25,54	18,27	16,03	23,78	19,83	19,20	15,35	8,47
41	0,56	0,36	0,38	0,53	0,54	0,58	0,29	0,10
- rouges 38	75,64	25,70	60,96	66,36	53,05	72,20	30,97	32,10
39	1,35	0,28	0,94	0,49	1,15	1,20	1,08	0,72
41	9,97	5,46	5,05	8,15	9,00	9,27	4,96	-

2 - BOURGOGNE

(suite & fin)

(milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
G - Beaujolais								
<u>blancs</u>								
42	0,82	0,50	0,86	0,97	0,70	0,65	0,42	0,21
rouges								
42	365,29	279,31	228,79	301,53	379,56	394,52	174,30	146,26
43	115,32	97,02	121,08	120,45	134,60	174,30	59,34	92,53
44	69,91	53,09	54,79	65,25	60,19	69,15	43,57	35,54
45	61,05	44,79	39,06	40,07	48,44	39,11	26,20	21,05
Total								
blancs	239,26	120,21	169,30	201,39	204,22	212,18	123,04	76,78
rouges	849,44	585,75	617,56	733,10	849,23	906,11	451,52	423,21
Total général	1.088,70	705,96	786,86	934,49	1.053,45	1.118,29	574,56	499,99

2 - BOURGOGNE

(milliers d'hectolitres)

		1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
A - Bourgogne								
- blancs	19	4,89	13,43	10,12	5,85	12,58	15,13	10,98
	20	46,86	75,25	84,50	46,47	74,02	85,77	77,64
- rouges	19	33,83	49,40	45,30	42,56	47,35	58,72	55,37
	20	17,47	40,12	42,69	18,99	41,29	56,26	67,25
B - Chablis								
- blancs	21	4,96	9,79	10,42	7,43	13,61	17,01	12,98
	22	5,47	6,84	6,09	5,39	9,88	11,63	9,72
	23	0,66	0,76	0,68	0,67	1,11	1,39	1,34
C - Côtes de Beaune et de Nuits blancs								
- blancs	24	1,79	3,76	3,44	2,75	3,12	4,38	4,21
	25	10,35	19,47	18,85	14,33	17,28	21,54	20,92
	26	1,12	2,09	2,06	1,47	1,64	2,07	2,14
D - Côtes de Nuits - rouges								
	27	3,11	5,36	5,13	3,81	5,40	5,46	1,11
	28	8,80	14,62	11,31	8,52	11,92	11,85	13,65
	29	16,49	23,84	21,79	16,34	21,15	22,50	24,34
	30	1,13	1,92	1,65	1,56	1,99	2,05	2,51
	31	2,77	4,08	3,20	2,58	3,57	3,82	4,23
	32	1,23	1,66	1,37	1,23	1,78	1,80	1,95
E - Côtes de Beaune - rouges								
	33	7,44	7,89	6,52	5,84	8,68	8,02	7,95
	34	18,54	28,03	26,31	21,98	28,42	31,04	33,37
	35	14,47	22,95	21,16	16,14	20,81	23,59	25,95
	36	7,90	12,13	10,87	8,54	10,41	11,44	12,44
	37	2,03	3,22	2,55	2,01	2,34	2,96	3,26
F - Mâconnais Châlonnais - blancs								
	38	95,70	112,33	99,40	83,55	124,00	100,00	82,80
	39	3,73	6,08	6,07	4,82	6,30	8,00	6,52
	40	20,38	28,07	21,49	18,93	21,53	27,58	22,16
	41	0,52	0,58	0,95	0,65	0,70	1,07	1,06
- rouges	38	57,75	79,40	54,55	55,88	61,74	68,87	63,42
	39	1,07	1,42	2,09	1,36	1,81	2,38	2,44
	41	8,41	18,54	12,41	10,54	12,26	14,37	14,17

2 - BOURGOGNE

(suite & fin)

(milliers d'hectolitres)

		1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>G - Beaujolais</u>								
- blancs	42	0,49	1,14	1,76	1,46	1,53	4,76	3,82
- rouges	42	323,34	381,64	459,70	275,12	256,86	299,50	325,56
	43	180,40	208,87	186,65	196,78	169,82	252,59	252,51
	44	68,82	69,95	71,05	65,37	60,73	93,18	87,58
	45	54,08	51,34	49,98	43,67	37,97	59,66	59,31
<u>Total</u>								
- blancs		196,92	279,59	265,83	193,77	287,30	300,33	256,29
- rouges		829,08	1.026,38	1.036,28	798,82	806,30	1.030,06	1.058,37
<u>Total général</u>		1.026,00	1.305,97	1.302,11	992,59	1.093,60	1.330,39	1.314,66

ALSACE

(milliers d'hectolitres)

		1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
<u>DEPAGES</u>									
- blancs	46	350,59	247,39	187,32	286,93	275,32	279,96	91,78	179,78
	47	149,33	109,69	86,46	137,84	137,66	145,70	49,71	101,37
	48	149,33	109,69	86,46	137,84	137,66	145,70	49,71	101,37
- rouges	46	0,67	0,50	0,24	0,41	0,71	1,11	0,17	0,78
<u>Total blancs</u>		649,25	466,77	360,24	562,61	550,64	571,36	191,20	382,52
<u>Total rouges</u>		0,67	0,50	0,24	0,41	0,71	1,11	0,17	0,78
<u>Total général</u>		649,92	467,27	360,48	563,02	551,35	572,47	191,37	383,30

COTES du RHONE

(milliers d'hectolitres)

- rouges	49	284,06	285,55	365,37	362,69	449,96	546,00	526,53	323,72
	50	5,04	4,81	8,14	11,93	13,31	13,69	10,16	6,92
	51	48,26	52,75	49,74	45,60	53,48	61,75	54,98	29,59
	52	11,17	11,03	10,43	12,86	13,46	13,68	9,27	5,17
<u>Total</u>		348,53	354,14	433,68	433,08	530,21	635,12	600,94	365,40

SUD - OUEST

(milliers d'hectolitres)

- Bergerac									
- blancs	53	287,50	211,66	182,25	280,50	229,96	312,80	126,36	109,27
	54	97,60	79,67	82,54	108,70	86,80	100,20	43,43	41,86
- rouges	53	60,93	33,61	36,85	49,90	31,19	40,61	11,58	12,76
	55	0,58	0,29	0,55	0,68	0,55	0,64	0,14	0,24
- Béarn									
- blancs	56	13,80	7,90	9,20	9,60	9,60	13,50	11,70	4,73
- rouges	57	1,38	0,19	1,10	0,28	0,10	1,00	0,29	0,15
- Gaillac									
- blancs	58	145,40	75,20	203,90	212,70	186,30	277,60	150,60	96,10
<u>Total</u>									
- blancs		544,30	374,43	477,89	611,50	512,66	704,10	332,09	251,96
- rouges		62,89	34,09	38,50	50,86	31,84	42,25	12,01	13,15
<u>Total général</u>		607,19	408,52	516,39	662,36	544,50	746,35	344,10	265,11

ALSACE

(milliers d'hectolitres)

		1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>CEPAGES</u>								
- blancs	46	314,70	231,75	271,72	241,49	310,43	382,67	331,79
	47	184,72	141,62	172,92	160,05	214,34	275,33	248,85
	48	184,72	141,62	172,92	160,05	214,34	275,34	248,85
- rouges	46	1,29	1,36	1,61	1,59	2,09	3,10	3,86
<u>Total blancs</u>		684,14	514,99	617,56	561,59	739,11	933,34	829,49
<u>Total rouges</u>		1,29	1,36	1,61	1,59	2,09	3,10	3,86
<u>Total général</u>		685,43	516,35	619,17	563,18	741,20	936,44	833,35

COTES du RHONE

(milliers d'hectolitres)

- rouges	49	625,63	607,27	846,12	535,04	894,48	634,97	918,47
	50	10,88	14,83	17,53	11,51	16,22	15,20	20,33
	51	68,33	60,30	73,77	55,54	83,84	64,46	64,89
	52	12,12	13,11	18,04	11,12	23,43	17,51	19,45
<u>Total</u>		716,96	695,51	955,46	613,21	1.017,97	732,14	1.023,14

SUD - OUEST

(milliers d'hectolitres)

A - <u>Bergerac</u>								
- blancs	53	192,30	160,70	285,70	239,77	450,00	405,25	367,90
	54	65,10	57,80	80,50	95,47	101,16	43,74	84,14
- rouges	53	22,04	22,31	25,13	20,45	45,18	38,07	39,76
	55	0,46	0,39	0,70	0,45	1,52	1,13	1,04
B - <u>Béarn</u>								
- blancs	56	6,00	7,10	8,10	8,30	20,95	13,80	11,40
- rouges	57	0,32	0,24	0,83	0,70	1,56	1,40	2,05
C - <u>Gaillac</u>								
- blancs	58	188,20	200,70	214,10	220,40	302,65	143,17	216,26
<u>Total</u>								
- blancs		451,60	426,30	588,40	563,94	874,76	605,96	679,70
- rouges		22,82	22,94	26,66	21,60	48,26	40,60	42,85
<u>Total général</u>		474,42	449,24	615,06	585,54	923,02	646,56	722,55

SUD - EST

(milliers d'hectolitres)

		1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
- blancs	59	29,90	28,78	33,77	31,37	38,07	38,62	36,94	24,85
	60	5,80	5,69	6,12	5,82	5,76	5,86	4,49	3,33
	61	6,40	5,45	9,38	10,01	10,37	14,78	13,23	12,73
- rouges	62	8,86	7,78	24,64	27,38	27,45	31,75	39,17	33,89
	63	2,89	3,07	2,93	3,43	3,89	4,06	4,23	3,31
<u>Total blancs</u>		42,10	39,92	49,27	47,20	54,20	59,26	54,66	40,91
<u>Total rouges</u>		11,75	10,85	27,57	30,81	31,34	35,81	43,40	37,20
<u>Total général</u>		53,85	50,77	76,84	78,01	85,54	95,07	98,06	78,11
<u>Total général</u> <u>Sud-Est</u> <u>& Sud-Ouest</u>		661,04	459,29	593,23	740,37	630,04	841,42	442,16	343,22

SUD - EST

(milliers d'hectolitres)

		1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
- blancs	59	22,02	30,94	34,87	33,98	27,93	24,78	24,21
	60	3,33	6,31	6,19	5,88	5,40	5,93	6,40
	61	22,57	29,12	31,96	29,66	36,27	27,97	41,75
- rouges	62	17,02	4,06	5,81	7,05	9,51	7,34	7,76
	63	4,32	5,40	5,00	4,61	6,74	5,26	7,00
<u>Total blancs</u>		47,92	66,37	73,02	69,52	69,60	58,68	72,36
<u>Total rouges</u>		21,34	9,46	10,81	11,66	16,25	12,60	14,76
<u>Total général</u>		69,26	75,83	83,83	81,18	85,85	71,28	87,12
<u>Total général</u> <u>Sud-Est</u> <u>& Sud-Ouest</u>		543,68	525,07	698,89	666,72	1.008,87	717,84	809,67

LOIRE - CENTRE - JURA

(milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	
Indre-et-Loire et Nantais									
- blancs	64	196,85	115,00	210,24	242,94	170,33	195,53	278,95	107,55
	65	151,50	109,62	102,07	171,22	119,11	113,83	137,75	71,05
	66	22,52	10,98	16,55	21,29	15,75	18,52	21,40	17,60
	67	93,87	75,63	59,41	97,86	75,86	77,65	51,88	50,37
	68	-	0,94	1,06	3,60	2,54	4,17	2,30	2,32
- Rouges & rosés									
	69	11,61	9,85	11,58	28,35	16,59	22,46	39,98	26,25
	70	10,37	24,47	28,99	36,08	45,31	15,65	14,65	11,49
	71	164,57	120,73	138,23	178,49	166,48	168,78	206,00	86,41
Total									
- blancs		464,74	312,17	389,33	536,91	383,59	409,70	492,28	248,89
- rouges		186,55	155,05	178,80	242,92	228,38	206,89	260,63	124,15
Total général		651,29	467,22	568,13	779,83	611,97	616,59	752,91	373,04
Loire									
- blancs	72	32,35	21,47	41,42	56,03	54,69	56,31	40,56	23,06
	73	34,27	23,71	38,64	60,51	54,72	54,55	41,83	18,12
- rouges	74	45,91	36,15	39,71	62,92	46,56	41,34	47,07	18,62
Total blancs		66,62	45,18	80,06	116,54	109,41	110,86	82,39	41,18
Total général		112,53	81,33	119,77	179,46	155,97	152,20	129,46	59,80
Centre									
- blancs	75	13,54	2,24	4,70	6,98	3,88	10,88	7,72	0,09
	76	6,24	4,05	3,02	4,44	5,84	7,51	5,69	0,93
	77	12,30	5,90	7,39	10,78	12,15	15,88	11,77	6,07
- rouges	78	-	-	-	-	-	-	-	-
Total blancs		32,08	12,19	15,11	22,20	21,87	34,27	25,18	7,09
Total général		32,08	12,19	15,11	22,20	21,87	34,27	25,18	7,09
Jura									
- blancs	79	5,75	4,35	4,79	3,22	6,18	10,07	5,48	2,54
	80	6,24	4,42	3,09	3,86	5,10	5,90	2,30	3,85
- rouges	79	0,83	0,59	0,78	0,58	1,00	1,79	0,64	0,64
	80	7,92	5,73	2,61	3,15	4,88	7,08	2,88	3,08
Total blancs		11,99	8,77	7,88	7,08	11,28	15,97	7,78	6,39
Total rouges		8,75	6,32	3,39	3,73	5,88	8,87	3,52	3,72
Total général		20,74	15,09	11,27	10,81	17,16	24,84	11,30	10,11
Total LOIRE-CENTRE-JURA		816,64	575,83	714,28	992,30	806,97	827,90	918,85	450,04

		1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>Anjou et Nantais</u>								
- blancs	64	229,97	208,20	352,13	213,62	514,58	277,23	263,36
	65	72,30	68,86	131,62	80,19	116,88	99,08	61,94
	66	54,80	55,32	70,98	55,19	75,48	65,15	61,49
	67	49,82	66,54	84,43	64,52	76,64	48,66	52,84
	68	1,57	2,97	6,06	2,77	3,55	1,71	2,48
- rouges & rosés								
	69	54,82	65,03	101,32	92,34	126,27	118,22	112,59
	70	-	-	-	-	-	178,54	165,27
	71	169,14	154,20	229,79	181,72	224,50	41,72	39,66
<u>Total</u>								
- blancs		408,46	401,89	645,22	416,29	787,13	491,83	442,11
- rouges		223,96	219,23	331,11	274,06	350,77	338,48	317,52
<u>Total général</u>		632,42	621,12	976,33	690,35	1.137,90	830,31	759,63
<u>Touraine</u>								
- blancs	72	34,88	44,41	60,12	51,46	59,30	45,63	46,28
	73	27,60	41,58	73,48	48,43	57,10	47,60	56,23
- rouges	74	37,17	40,73	72,97	31,10	69,49	60,06	46,97
<u>Total blancs</u>		62,48	85,99	133,60	99,89	116,40	93,23	102,51
<u>Total général</u>		99,65	126,72	206,57	130,99	185,89	153,29	149,48
<u>Centre</u>								
- blancs	75	1,09	7,31	14,39	2,18	4,41	5,76	6,77
	76	5,16	3,69	8,40	2,51	5,03	7,37	5,09
	77	9,55	15,98	27,81	20,71	20,40	23,27	28,48
- rouges	78	0,42	0,97	1,44	1,68	1,79	2,19	2,64
<u>Total blancs</u>		15,80	26,98	50,60	25,40	29,84	36,40	40,34
<u>Total général</u>		16,22	27,95	52,04	27,08	31,63	38,59	42,98
<u>Franche-Comté</u>								
- blancs	79	6,05	5,15	11,61	2,88	7,98	9,02	5,90
	80	6,45	5,12	7,62	4,12	8,52	8,02	5,77
- rouges	79	1,24	1,56	2,00	0,78	1,82	1,71	1,51
	80	11,90	8,80	8,97	7,33	13,90	11,79	10,28
<u>Total blancs</u>		12,50	10,27	19,23	7,00	16,50	17,04	11,67
<u>Total rouges</u>		13,14	10,36	10,97	8,11	15,72	13,50	11,79
<u>Total général</u>		25,64	20,63	30,20	15,11	32,22	30,54	23,46
<u>Total LOIRE-CENTRE-JURA</u>								
		773,93	796,42	1.265,14	863,53	1.387,64	1.052,73	975,55

B - LA CONSOMMATION

Pour obtenir la Consommation nous avons retranché de la récolte de chaque année les pertes, la consommation familiale, les déclassements, les augmentations de stocks et les exportations et nous avons ajouté les diminutions de stocks.

1° - La consume et les pertes. La consume et les pertes à la propriété ont été calculées d'après le taux légal de 2 %. On y a ajouté les pertes par évaporation chez les négociants (qui varient de 1,25 à 1,75 %).

2° - La consommation familiale. Une évaluation très grossière de la consommation familiale totale a été fournie par l'Institut National des Appellation d'Origine Contrôlée. Nous avons ventilé cette consommation familiale entre les 80 postes en tenant compte de l'importance de la récolte et du morcellement du vignoble (un vignoble très morcelé comme en Bourgogne a une consommation familiale plus forte, proportionnellement à la récolte, qu'un vignoble peu morcelé comme en Gironde). Nous avons tenu compte, également, du fait que, lorsqu'une même appellation comporte des vins blancs et des vins rouges, la consommation familiale porte surtout sur le rouge. Enfin nous avons admis qu'il n'y avait pas de consommation familiale pour les vins "nobles" dont le prix de vente à la propriété est très nettement supérieur au prix d'achat au détail du vin courant (1). On ne prétend pas obtenir ainsi chiffrer avec exactitude la consommation familiale de chaque groupe de vins. Et comme ce poste reste assez douteux, nous avons reporté sur lui les corrections à faire pour que le total de la consommation des vins à A.O.C. reste conforme à celle du tableau 13 (après en avoir ôté les quantités importées), c'est-à-dire conforme à la consommation taxée des vins à A.O.C. non compris le Champagne et les vins doux naturels et de liqueur à appellation, mais y compris les vins d'Alsace.

3° - Les déclassements. Il s'agit des vins qui se sont vu refuser le droit à l'appellation contrôlée, soit à la propriété, soit dans le commerce. Nous n'avons pas tenu compte des déclassements intérieurs (2). Le total des déclassements résulte du calcul de l'annexe III et la ventilation entre les

(1) C'est-à-dire pour les vins dont le prix au détail atteint ou excède quatre fois le prix de détail des vins courants.

(2) Par exemple un Château Yquem d'une mauvaise année pourra être vendu comme "Sauternes" sans autre appellation.

divers vins a été faite en tenant compte des proportions fournies par l'Institut National des Appellations d'Origine. Cette ventilation est nécessairement très grossière et ne prétend pas à l'exactitude mais le total subsiste.

4° - Les variations des stocks. On a retranché les augmentations des stocks et on a ajouté les diminutions. Ces augmentations et ces diminutions des stocks figurent dans les données officielles des Contributions Indirectes (Tableau 12, Annexe III). Nous les avons réparties entre les diverses récoltes des 80 groupes, au prorata de leur importance respective (1). Ce procédé est peut-être un peu sommaire (2). Dans certains cas il peut être source d'erreurs assez importantes (par exemple si une récolte est faible dans une région et forte dans une autre, la région à faible récolte se trouve avantagée au détriment de l'autre). Mais, au total, l'erreur qui provient de ce chef est très faible puisqu'il y a compensation, le total étant fixe. Même si l'on considère chaque petite région séparément, le jeu des stocks, en plus ou en moins, est toujours faible par rapport à la récolte et même aux quantités consommées, de sorte qu'une erreur même forte sur un poste de faible importance n'a jamais une incidence bien grave sur les résultats (3).

5° - Les exportations. Enfin on a retranché les exportations. Pour cela, on a pris les exportations des grandes régions de production (Annexe II). D'une part et d'autre part on a calculé les quantités qui restaient pour ces mêmes régions après en avoir enlevé la consommation, les pertes, la consommation familiale, les décalassements et les variations des stocks. Le pourcentage des exportations de la région considérée par rapport au "Reste" de la même région a été appliqué à chacun des groupes de la région considérée.

(1) Après en avoir enlevé les variations des stocks de Champagne.

(2) Les vins à A.O.C. d'une récolte donnée ne sont consommés qu'au bout d'un certain nombre d'années. Ce sont les stocks qui assurent cette fonction d'amortisseur des oscillations des récoltes. Bien que ce ne soit pas le vin d'une récolte donnée qui est consommé dans les douze mois qui suivent, mais des vins de récoltes antérieures le calcul basé sur la récolte et les variations de stock reste correct.

(3) Les stocks du négoce sont en relation avec les populations des départements et leur implantation géographique n'est d'aucun secours pour les rattacher aux régions d'origine des vins.

Cependant, comme certains vins ne sont pas exportés, on a commencé par soustraire du "Reste" de la grande Région les "Restes" des vins qui ne sont pas exportés et on a réparti les exportations entre les autres petites régions et "groupes" de la grande région, proportionnellement à l'importance des quantités commercialisées.

La lourdeur de ces calculs est telle qu'il est hors de question d'en publier ici le détail. Nous nous contenterons d'en donner le résultat.

Commentaire

On conçoit aisément qu'il soit impossible, étant données les difficultés des ventilations de la Consommation familiale et des quantités déclassées, entre les différents groupes de vins, de prétendre effectuer un calcul précis des quantités consommées dans chaque groupe d'appellation (1). On peut cependant penser que les erreurs sur chaque groupe ne doivent pas dépasser 10 % et que la comparaison des consommations des divers groupes entre eux reste réellement très significative.

De même l'évolution des consommations de chaque groupe au cours des quinze années est certainement significative et reste très instructive (voir tableau des Consommations ci-après).

L'erreur sur le total est, en principe, nulle en quantité (puisqu'on retrouve le chiffre de la consommation taxée par les Contributions Indirectes) et reste faible en Valeur puisqu'il y a compensation des erreurs (les quantités comptées en trop sur certains vins se retrouvent en moins sur d'autres vins. La précision sur le total est donc bien meilleure que sur chacune des 80 composantes.

(1) Pour les Vins "nobles" pour lesquels il n'y a ni déclassement ni consommation familiale, les résultats doivent être extrêmement proches de la réalité.

A N N E X E V IVALEURS DE LA CONSOMMATION DES VINS AAPPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

On trouvera, dans les tableaux suivants, le détail des calculs pour chacun des 80 groupes d'appellation d'origine.

Les quantités sont exprimées en milliers d'hectolitres (toutes pertes déduites).

Les prix sont les prix de la bouteille de 0,75 l (0,73 l pour les vins d'Alsace), au détail.

Les valeurs sont exprimées en millions de francs (nouveaux)
aux prix de détail.

On trouvera ensuite une comparaison des hausses relatives des prix et des valeurs pour chacun des 80 groupes.

Rappelons que l'on trouvera au début de l'Annexe V la nomenclature détaillée des vins compris dans chacun des 80 groupes.

I - BORDEAUX

A - Bordeaux

Années	1 - Blancs			1 - Rouges		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	64,00	1,15	9,79	224,80	0,95	28,40
1952	68,00	1,15	10,40	173,43	0,95	21,91
1953	62,08	1,15	9,50	205,65	0,95	26,00
1954	39,70	1,15	6,07	233,10	0,95	29,45
1955	99,82	1,15	15,27	208,00	0,95	26,28
1956	300,00	1,20	47,88	344,80	1,00	45,86
1957	312,29	1,35	56,07	131,62	1,30	22,76
1958	322,80	2,00	85,86	187,23	1,95	48,56
1959	53,68	2,00	14,28	166,16	1,95	43,09
1960	72,15	2,10	20,15	100,24	2,15	28,66
1961	58,20	2,20	17,03	114,00	2,35	35,63
1962	115,10	2,08	31,84	135,40	2,65	47,72
1963	83,57	2,10	23,34	231,31	2,52	77,53
1964	58,16	2,20	17,02	274,12	2,48	90,42

Années	2 - Blancs			2 - Rouges		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	41,20	1,30	7,12	35,20	1,10	5,15
1952	57,31	1,30	9,91	19,32	1,10	2,83
1953	40,60	1,30	7,02	34,10	1,10	4,99
1954	37,90	1,30	6,55	29,50	1,10	4,32
1955	60,46	1,30	10,45	20,60	1,10	3,00
1956	80,30	1,40	14,95	29,20	1,15	4,47
1957	119,90	1,60	25,51	12,23	1,50	2,44
1958	95,63	2,30	29,25	15,98	2,20	4,68
1959	38,03	2,30	11,63	13,47	2,20	3,94
1960	25,56	2,40	8,16	20,07	2,47	6,59
1961	33,80	2,50	11,24	23,00	2,70	8,26
1962	54,29	2,40	17,33	20,93	3,00	8,35
1963	48,91	2,40	15,61	47,67	2,90	18,39
1964	24,66	2,50	8,20	23,57	2,85	8,93

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

B. Saint-Emilion - Pomerol

Années	3			4			5		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	36,10	1,25	6,00	74,30	1,40	13,83	47,10	2,00	12,53
1952	32,00	1,25	5,32	62,20	1,40	11,58	40,34	2,00	10,73
1953	31,07	1,25	5,17	54,70	1,40	10,19	40,75	2,00	10,84
1954	43,90	1,30	7,59	95,10	1,45	18,34	61,00	2,00	16,23
1955	31,22	1,30	5,40	58,69	1,50	11,71	36,83	2,25	11,00
1956	50,20	1,45	9,68	87,70	1,60	18,66	58,15	2,25	17,40
1957	14,80	1,75	3,44	13,84	2,00	3,68	9,07	2,75	3,32
1958	18,27	2,60	6,32	30,66	3,00	12,23	20,69	4,00	11,01
1959	23,17	2,60	8,01	42,30	3,00	16,88	27,00	4,00	14,36
1960	22,29	2,70	8,00	39,40	3,30	17,29	25,79	4,50	15,44
1961	28,90	2,80	10,76	54,30	3,50	25,28	34,30	4,60	20,98
1962	19,49	3,05	7,91	36,50	3,90	18,93	23,49	5,00	15,62
1963	47,17	3,07	19,26	94,15	4,00	50,09	60,42	5,20	41,79
1964	28,03	3,20	11,93	38,90	4,15	21,47	26,43	5,25	18,45

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

B - Saint-Emilion - Pomerol (suite)

Années	6			7			8		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	10,30	5,40	7,40	9,50	2,00	2,53	14,10	4,60	8,63
1952	8,87	5,40	6,37	9,71	2,00	2,58	13,68	4,60	8,37
1953	8,68	5,40	6,23	8,05	2,00	2,14	13,96	4,60	8,54
1954	13,40	5,40	9,62	14,25	2,50	4,74	20,80	5,00	13,83
1955	7,87	5,40	5,70	8,93	2,50	2,90	12,86	5,00	8,60
1956	12,20	5,70	9,25	14,90	2,50	4,95	20,90	5,00	13,90
1957	1,52	5,70	1,15	0,05	2,50	0,02	0,08	5,00	0,05
1958	4,36	8,50	4,93	3,07	3,80	1,55	6,38	8,00	6,79
1959	5,81	8,50	6,57	4,64	4,00	2,47	9,12	8,00	9,70
1960	5,54	9,60	7,07	5,40	4,50	3,23	9,20	9,00	11,01
1961	7,25	11,00	10,61	6,40	5,00	4,26	11,80	10,00	15,69
1962	5,14	12,00	8,20	4,64	5,50	3,39	9,03	11,00	13,21
1963	13,01	12,00	20,76	13,35	6,00	10,65	17,46	12,00	27,87
1964	5,20	12,00	8,30	13,20	6,00	10,53	18,30	12,00	29,21

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

C - Médoc

Années	9			10			11		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	40,80	1,20	6,51	16,10	1,40	3,00	30,00	1,80	7,18
1952	30,52	1,20	4,87	12,83	1,45	2,47	23,94	1,80	5,73
1953	29,40	1,20	4,69	11,83	1,45	2,28	23,38	2,00	6,22
1954	36,27	1,20	5,79	15,23	1,45	2,94	27,64	2,00	7,35
1955	24,91	1,20	3,90	10,86	1,50	2,20	20,35	2,00	5,40
1956	42,20	1,30	7,30	17,20	1,60	3,66	32,02	2,20	9,37
1957	21,32	1,60	4,54	9,00	2,00	2,39	16,40	2,60	5,67
1958	23,40	2,50	7,78	9,33	3,00	3,72	18,49	3,50	8,61
1959	17,34	2,55	5,88	7,50	3,20	3,19	13,64	3,80	6,89
1960	23,03	2,90	8,88	9,32	3,55	4,40	17,00	4,20	9,50
1961	30,45	3,20	12,96	12,40	3,90	6,43	22,50	4,50	13,47
1962	18,03	3,50	8,39	7,11	4,40	4,16	12,97	5,50	9,49
1963	35,10	3,60	16,81	14,95	4,60	9,15	27,26	6,00	21,75
1964	43,19	3,80	21,83	17,40	4,70	10,88	34,06	6,00	27,18

Années	12			13		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	28,20	2,75	10,31	5,00	4,50	2,99
1952	22,50	3,00	8,98	3,92	4,50	2,35
1953	21,90	3,00	8,74	3,84	4,50	2,30
1954	25,97	3,50	12,09	4,66	5,00	3,10
1955	19,10	3,50	8,90	3,34	5,00	2,20
1956	30,10	4,00	16,01	5,26	6,00	4,20
1957	15,46	4,00	8,22	2,73	7,00	2,54
1958	17,39	5,75	13,30	3,03	10,00	4,03
1959	12,83	6,00	10,24	2,24	10,50	3,13
1960	15,99	6,60	14,04	2,79	12,00	4,45
1961	21,20	7,40	20,86	3,70	14,00	6,89
1962	12,20	8,30	13,47	2,13	15,00	4,25
1963	25,64	8,90	30,35	4,48	16,00	9,53
1964	32,04	9,50	40,48	5,59	18,00	13,38

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l
au détail

Valeurs en millions de francs

D - Grayes - Entre-deux-mers

Années	14			15		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	45,08	1,50	8,99	59,35	2,00	15,79
1952	156,61	1,40	29,16	70,24	2,00	18,68
1953	118,63	1,40	22,09	50,24	2,00	13,36
1954	86,01	1,40	16,01	71,32	2,00	18,97
1955	56,03	1,40	10,25	59,93	2,00	15,94
1956	52,50	1,50	10,47	81,73	2,20	23,91
1957	40,50	1,70	9,16	39,47	2,35	12,34
1958	57,46	2,30	17,58	43,58	2,75	15,94
1959	22,70	2,30	6,94	29,34	3,00	11,71
1960	22,31	2,40	7,12	34,33	3,15	14,38
1961	23,15	2,50	7,70	28,20	3,25	12,19
1962	37,57	2,50	12,49	45,37	3,50	21,12
1963	31,88	2,40	10,18	54,56	3,75	27,21
1964	15,84	2,50	5,27	29,08	4,00	15,47

Années	16			17 et 18			
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	
1951	16,50	2,60	5,71	7,01	4,75	8,00	4,82
1952	18,51	2,50	6,15	7,94	4,50	8,00	5,22
1953	7,40	2,60	2,56	3,02	4,50	8,00	2,04
1954	18,90	2,75	6,91	8,11	4,75	9,00	5,70
1955	18,29	2,75	6,70	7,87	5,00	10,00	5,90
1956	21,85	3,50	10,17	9,37	5,00	12,00	7,35
1957	7,63	3,50	3,55	3,26	5,00	12,00	2,54
1958	11,35	4,00	6,04	4,88	5,50	12,00	4,11
1959	11,04	4,20	6,17	4,73	6,00	12,00	4,26
1960	10,93	4,60	6,69	4,69	8,00	15,00	5,55
1961	10,67	4,88	6,93	4,60	9,00	17,00	6,15
1962	15,97	5,50	11,68	6,84	9,00	18,00	9,22
1963	21,83	6,00	17,42	9,34	10,00	18,00	13,69
1964	16,50	6,00	13,17	7,09	12,00	20,00	12,27

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

II - BOURGOGNE

A - Bourgogne

Années	19			20		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	21,80	1,10	3,19	38,09	2,00	10,13
1952	11,67	1,10	1,71	22,86	2,00	6,08
1953	22,24	1,10	3,25	32,69	2,10	9,13
1954	25,06	1,20	4,00	37,43	2,30	11,45
1955	39,49	1,20	6,30	67,56	2,50	22,46
1956	29,30	1,20	4,68	40,40	2,60	13,97
1957	31,80	1,30	5,50	43,13	2,75	15,77
1958	16,79	2,00	4,47	18,58	4,00	9,88
1959	22,43	2,20	6,56	39,80	4,20	22,23
1960	46,73	2,20	13,67	86,77	4,60	53,09
1961	29,00	2,20	8,49	55,45	5,00	36,87
1962	32,50	2,30	9,94	43,93	5,00	29,21
1963	25,36	2,50	8,43	48,65	5,00	32,35
1964	43,60	2,50	14,50	85,40	5,00	56,79

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

B - Chablis

Années	21			22			23		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	6,60	1,50	1,32	5,07	2,50	1,68	0,61	3,20	0,26
1952	4,78	1,60	1,02	2,85	3,00	1,14	0,03	3,50	0,01
1953	4,96	2,00	1,32	4,07	3,00	1,62	0,50	3,50	0,23
1954	2,20	2,00	0,58	1,28	3,00	0,51	0,07	3,50	0,03
1955	7,34	2,20	2,15	5,58	3,00	2,23	0,54	3,50	0,25
1956	6,25	1,80	1,50	4,44	3,25	1,92	0,38	4,50	0,23
1957	3,40	1,95	0,88	2,20	3,25	0,95	0,26	4,50	0,16
1958	0,75	2,40	0,24	0,60	3,75	0,30	-	5,00	-
1959	3,20	3,00	1,28	3,52	4,50	2,11	0,43	6,00	0,34
1960	7,54	4,00	4,01	5,28	5,50	3,86	0,58	7,50	0,58
1961	5,64	4,50	3,38	3,30	5,80	2,54	0,37	8,57	0,42
1962	4,99	4,50	2,99	3,61	5,80	2,78	0,45	9,00	0,54
1963	6,25	5,00	4,16	4,54	6,00	3,62	0,52	9,00	0,62
1964	11,26	5,50	8,24	7,70	6,00	6,14	0,92	9,00	1,10

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

C - Côtes de Beaune et de Nuits Blancs

Années	24			25			26		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	1,03	2,00	0,27	9,56	3,50	4,45	0,86	5,00	0,57
1952	0,46	2,25	0,14	5,85	3,50	2,72	0,80	5,25	0,56
1953	0,84	2,25	0,25	8,54	3,50	3,98	0,80	5,50	0,59
1954	1,03	2,25	0,31	8,80	3,50	4,10	0,77	5,50	0,56
1955	1,34	2,60	0,46	9,37	4,00	4,98	1,15	6,00	0,92
1956	1,12	3,00	0,45	6,78	4,00	3,61	0,80	6,00	0,64
1957	1,04	3,00	0,41	6,17	4,00	3,28	0,88	6,00	0,70
1958	1,00	3,50	0,47	6,10	5,00	4,06	0,70	7,50	0,70
1959	1,15	3,75	0,57	6,67	5,50	4,88	0,73	8,00	0,78
1960	2,90	4,50	1,74	15,04	6,50	13,00	1,61	9,00	1,93
1961	1,90	4,80	1,21	10,20	7,00	9,50	1,10	10,00	1,46
1962	1,84	5,00	1,22	9,61	7,00	8,95	0,99	10,00	1,32
1963	1,44	5,20	1,00	7,94	7,20	7,60	0,76	10,00	1,01
1964	2,90	5,50	2,12	14,26	7,50	14,22	1,37	10,00	1,82

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

D - Côte de Nuits (Rouges)

Années	27			28			29		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	1,95	2,50	0,65	7,34	3,00	2,93	12,36	3,75	6,16
1952	1,96	2,50	0,65	7,27	3,00	2,90	9,49	3,75	4,73
1953	1,60	2,50	0,53	5,16	3,00	2,06	9,73	3,75	4,85
1954	1,74	2,50	0,58	5,18	3,00	2,07	7,98	3,75	3,98
1955	2,41	2,50	0,80	7,01	3,00	2,80	13,11	3,75	6,54
1956	1,33	2,75	0,49	5,30	3,25	2,29	9,16	4,00	4,87
1957	1,48	3,00	0,59	3,73	3,75	1,86	6,10	4,50	3,65
1958	2,24	4,00	1,19	5,00	4,75	3,16	10,30	5,75	7,88
1959	2,01	4,20	1,12	5,68	5,20	3,93	10,63	6,20	8,77
1960	4,14	4,50	2,48	11,30	5,50	8,27	18,42	6,50	15,92
1961	2,80	4,75	1,77	6,10	5,75	4,66	11,80	6,75	10,59
1962	2,55	5,00	1,70	5,72	6,00	4,56	10,97	8,00	11,67
1963	2,48	5,00	1,65	5,48	6,00	4,37	9,71	8,50	10,98
1964	3,62	5,00	2,41	7,84	6,00	6,26	14,90	9,00	17,84

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

D - Côte de Nuits (Rouges) (suite)

Années	30			31			32		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	1,27	4,50	0,76	2,49	6,00	1,99	1,14	7,00	1,06
1952	1,16	4,75	0,73	2,05	6,00	1,64	1,04	7,00	0,97
1953	1,07	4,50	0,64	1,60	6,00	1,28	0,84	7,00	0,78
1954	0,97	4,50	0,58	1,53	7,00	1,42	0,69	8,00	0,73
1955	1,48	4,50	0,89	2,12	7,00	1,97	1,03	8,00	1,09
1956	0,57	5,00	0,38	1,57	7,50	1,57	0,73	9,00	0,87
1957	0,50	5,50	0,37	1,23	8,00	1,31	0,50	10,00	0,67
1958	0,78	7,00	0,73	1,80	9,00	2,15	0,90	11,00	1,32
1959	0,73	8,00	0,78	1,78	10,00	2,37	0,80	12,00	1,28
1960	1,48	8,50	1,67	3,15	11,00	4,61	1,29	13,00	2,23
1961	0,90	9,00	1,08	1,74	11,50	2,66	0,74	14,00	1,38
1962	1,05	10,00	1,40	1,73	12,00	2,76	0,83	15,00	1,65
1963	0,92	11,00	1,35	1,63	13,00	2,82	0,80	16,00	1,70
1964	1,36	12,00	2,17	2,52	14,00	4,69	1,20	16,00	2,55

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

E - Côte de Beaune (Rouge)

Années	33			34			35		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	4,33	2,00	1,15	11,10	2,50	3,69	10,22	3,50	4,76
1952	2,60	2,00	0,69	5,61	2,50	1,87	7,93	3,50	3,69
1953	3,11	2,00	0,83	10,95	2,50	3,64	9,17	3,50	4,27
1954	3,17	2,00	0,84	11,60	2,50	3,86	10,02	3,50	4,66
1955	5,17	2,10	1,44	15,15	2,75	5,54	13,24	3,50	6,16
1956	4,37	2,25	1,31	9,97	3,00	3,98	8,45	4,00	4,50
1957	3,38	2,50	1,12	8,15	3,25	3,52	7,10	4,25	4,01
1958	2,93	4,50	1,75	9,99	5,00	6,64	8,72	6,00	6,96
1959	4,79	4,50	2,87	11,95	5,00	7,95	9,32	6,50	8,06
1960	6,09	4,80	3,89	21,66	5,40	15,56	17,73	7,00	16,51
1961	3,50	5,00	2,33	14,20	5,60	10,58	11,46	7,00	10,67
1962	3,92	5,00	2,61	14,75	5,80	11,38	10,83	8,00	11,52
1963	3,99	5,50	2,92	13,06	6,50	11,29	9,56	8,50	10,81
1964	5,30	5,50	3,88	20,55	7,00	19,13	15,62	9,00	18,70

Années	36			37		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	6,67	5,00	4,44	1,37	7,00	1,27
1952	5,45	5,00	3,62	1,25	7,00	1,16
1953	6,39	5,00	4,25	1,27	7,00	1,18
1954	5,86	5,00	3,90	1,54	7,00	1,43
1955	6,94	5,00	4,62	1,91	7,00	1,78
1956	3,70	5,50	2,71	1,30	7,50	1,30
1957	4,43	6,00	3,54	1,20	8,00	1,28
1958	5,24	7,50	5,23	1,35	10,00	1,80
1959	5,09	8,00	5,42	1,30	11,00	1,90
1960	9,38	8,50	10,60	2,49	11,50	3,81
1961	5,90	9,00	7,06	1,40	12,00	2,23
1962	5,73	10,00	7,62	1,35	13,00	2,33
1963	4,78	11,00	6,99	1,07	14,00	1,99
1964	7,57	12,00	12,08	1,95	15,00	3,89

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l
au détail

Valeurs en millions de francs

F - Maconnais - Chalonnais

Années	38			39		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	70,89	1,30	12,26	4,15	1,80	0,99
1952	43,26	1,30	7,48	2,72	1,80	0,65
1953	77,15	1,40	14,36	3,35	1,90	0,85
1954	88,53	1,40	16,48	4,14	1,90	1,05
1955	89,98	1,40	16,75	4,35	1,90	1,10
1956	77,30	1,40	14,39	3,80	1,90	0,96
1957	30,84	1,60	6,56	4,10	2,10	1,14
1958	44,55	2,20	13,04	1,68	2,90	0,65
1959	94,57	2,20	27,67	3,10	2,90	1,20
1960	140,87	2,50	46,84	5,87	3,10	2,42
1961	80,90	2,60	27,98	4,30	3,20	1,83
1962	93,60	2,60	32,37	4,14	3,30	1,82
1963	78,75	2,70	28,28	3,38	3,50	1,57
1964	101,20	2,70	36,34	6,40	3,50	2,98

Années	40			41		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	14,61	2,50	4,86	6,03	3,00	2,40
1952	13,32	2,50	4,43	4,25	3,00	1,70
1953	11,35	2,50	3,77	3,86	3,00	1,54
1954	15,35	2,50	5,10	5,61	3,00	2,24
1955	15,46	3,00	6,17	7,46	3,60	3,57
1956	10,87	3,00	4,34	5,57	3,60	2,67
1957	10,26	3,00	4,09	3,50	3,60	1,68
1958	6,55	4,00	3,48	0,08	4,75	0,05
1959	13,14	4,20	7,34	5,70	5,00	3,79
1960	21,70	5,00	14,43	14,78	5,80	11,40
1961	11,65	5,00	7,75	7,24	6,00	5,78
1962	12,70	5,00	8,44	7,51	6,00	6,00
1963	9,90	5,50	7,24	5,96	6,50	5,15
1964	18,25	6,00	14,56	9,35	7,00	8,70

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

G - BEAUJOLAIS

Années	42			43		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	189,30	1,30	32,73	62,13	2,00	16,53
1952	183,57	1,40	34,18	66,00	2,00	17,56
1953	147,06	1,40	27,38	77,37	2,00	20,58
1954	160,50	1,70	36,29	71,06	2,10	19,85
1955	267,71	1,70	60,53	98,33	2,10	27,46
1956	187,72	1,70	42,44	88,82	2,10	24,81
1957	104,30	1,90	26,36	37,30	2,50	12,40
1958	96,00	3,00	38,30	61,35	3,50	28,56
1959	191,46	2,10	53,47	112,64	3,00	44,94
1960	281,69	2,20	82,42	158,11	3,20	67,29
1961	239,90	2,30	73,39	98,60	3,30	43,28
1962	185,66	2,65	65,44	132,09	3,50	61,49
1963	99,58	3,18	42,12	73,10	3,77	36,65
1964	171,60	3,30	75,32	156,63	4,00	83,33

Années	44			45		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	40,00	2,50	13,30	34,94	3,00	13,94
1952	36,87	2,50	12,26	32,70	3,00	13,05
1953	38,84	2,50	12,92	27,72	3,00	11,06
1954	42,13	2,75	15,41	25,16	3,25	10,88
1955	46,90	2,75	17,15	37,72	3,25	16,30
1956	39,14	2,75	14,32	22,12	3,25	9,56
1957	27,14	3,00	10,83	17,50	3,75	8,73
1958	27,50	4,00	14,63	16,30	5,00	10,84
1959	41,37	4,00	22,01	34,87	5,00	23,19
1960	52,41	4,20	29,28	39,67	5,50	29,02
1961	37,46	4,50	22,42	27,05	6,00	21,59
1962	43,88	4,50	26,26	29,31	6,00	23,39
1963	25,73	4,75	16,25	17,46	6,25	14,51
1964	58,05	5,00	38,60	39,50	6,50	34,15

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

III - Côtes du Rhône

Années	49			50		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	120,00	1,20	19,15	3,35	1,60	0,71
1952	231,29	1,25	38,45	4,79	1,60	1,02
1953	244,28	1,25	40,61	7,46	1,65	1,64
1954	169,80	1,25	28,23	10,50	1,70	2,37
1955	313,06	1,35	56,21	13,00	1,80	3,11
1956	324,03	1,35	58,18	11,40	1,85	2,80
1957	467,70	1,55	96,42	11,00	2,00	2,93
1958	282,00	2,00	75,01	7,80	3,00	3,11
1959	439,15	2,10	122,65	10,08	3,00	4,02
1960	466,10	2,20	136,38	15,76	3,00	6,29
1961	524,90	2,20	153,59	14,70	3,00	5,87
1962	476,88	2,20	139,53	12,45	3,00	4,97
1963	473,05	2,25	141,56	12,40	3,00	4,95
1964	400,40	2,50	133,13	13,77	3,30	6,04

Années	51			52		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	30,14	2,25	9,02	7,00	2,50	2,33
1952	46,26	2,25	13,84	10,11	2,50	3,36
1953	42,33	2,25	12,67	8,88	3,00	3,54
1954	33,95	2,40	10,84	9,80	3,00	3,91
1955	48,56	2,40	15,50	12,12	3,00	4,84
1956	46,65	2,40	14,89	10,32	3,00	4,12
1957	54,47	2,60	18,84	9,15	3,00	3,65
1958	30,10	3,60	14,41	5,25	4,25	2,97
1959	56,70	3,80	28,66	10,09	4,45	5,97
1960	56,24	4,00	29,92	12,24	4,50	7,33
1961	56,20	4,25	31,77	13,74	5,00	9,14
1962	51,74	4,57	31,45	10,36	5,60	7,72
1963	58,86	5,00	39,14	16,44	6,00	13,12
1964	53,25	5,50	38,95	14,47	6,50	12,51

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

IV - ALSACE - FRANCHE-COMTE

- Alsace -

286

Années	46			47			48		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	221,90	1,30	38,37	100,43	1,50	20,03	101,83	2,50	33,86
1952	220,03	1,30	38,04	101,68	1,50	20,29	101,69	2,50	33,81
1953	156,74	1,30	27,10	79,60	1,50	15,88	79,52	2,50	26,44
1954	221,67	1,30	38,33	115,91	1,50	23,12	115,92	3,00	46,25
1955	240,63	1,30	41,60	130,40	1,50	26,01	130,45	3,00	52,05
1956	206,38	1,30	35,68	116,16	1,60	24,72	116,16	3,25	50,21
1957	91,32	1,60	19,43	40,77	2,00	10,84	40,77	4,00	21,69
1958	183,00	2,20	53,55	107,70	2,60	37,24	107,70	5,00	71,62
1959	282,18	2,20	82,57	160,91	2,60	55,64	160,91	5,00	107,00
1960	232,80	2,20	68,12	133,06	2,65	46,90	133,06	5,00	88,48
1961	222,31	2,25	66,53	133,45	2,75	48,81	133,46	5,00	88,75
1962	262,76	2,40	83,87	157,33	3,00	62,77	157,33	5,00	104,63
1963	224,90	2,80	83,75	164,75	3,50	76,69	164,75	6,00	131,47
1964	335,84	2,70	120,60	258,09	3,30	113,28	258,10	6,00	205,96

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

IV - Alsace - Franche-Comté
 - Franche-Comté -

Années	79			80 Blanc			80 Rouge		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	4,31	1,29	0,74	4,12	3,00	1,64	4,87	2,00	1,30
1952	4,61	1,31	0,80	4,12	3,00	1,64	4,98	2,25	1,49
1953	5,36	1,31	0,94	2,95	3,00	1,18	2,29	2,25	0,69
1954	3,32	1,33	0,58	3,30	3,00	1,32	2,50	2,25	0,75
1955	6,98	1,53	1,42	4,93	3,25	2,13	4,45	2,60	1,54
1956	9,54	1,52	1,92	4,35	3,25	1,89	5,40	2,50	1,80
1957	6,34	1,72	1,45	2,36	3,50	1,10	2,90	2,60	1,00
1958	3,34	2,23	1,00	4,00	4,00	2,13	3,10	4,20	1,73
1959	6,28	2,20	1,82	5,47	5,00	3,64	10,00	4,00	5,32
1960	6,63	2,20	1,94	4,95	6,00	3,95	8,50	4,00	4,52
1961	10,95	2,30	3,35	6,07	6,50	5,25	7,10	4,00	3,78
1962	3,64	2,46	1,19	4,03	6,50	3,48	7,16	4,50	4,29
1963	7,61	2,87	2,91	6,48	7,00	6,03	10,04	5,00	6,68
1964	9,65	2,91	3,73	7,06	7,00	6,57	9,84	5,00	6,54

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

V - SUD-OUEST

A - Bergerac

Années	53 Blanc			54			53 et 55 (Rouges)		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	16,96	1,15	2,59	53,15	2,00	14,14	21,97	0,95	2,78
1952	78,86	1,15	12,06	72,40	2,00	19,26	29,20	0,95	3,69
1953	67,07	1,15	10,26	74,33	2,00	19,77	26,56	0,95	3,36
1954	56,75	1,15	8,68	88,58	2,00	23,56	30,85	0,95	3,90
1955	75,76	1,15	11,59	79,55	2,00	21,16	24,84	1,00	3,31
1956	114,66	1,20	18,30	75,80	2,00	20,16	27,44	1,00	3,65
1957	109,44	1,35	19,65	42,78	2,25	12,80	10,97	1,30	1,89
1958	91,90	2,00	24,45	41,30	2,50	13,73	13,25	1,95	3,43
1959	42,54	2,00	11,32	43,76	2,50	14,55	18,44	1,95	4,78
1960	48,61	2,15	13,58	54,49	2,65	19,21	22,62	2,15	6,47
1961	54,66	2,20	15,99	62,90	2,75	23,01	21,26	2,35	6,64
1962	89,84	2,08	24,85	93,38	2,87	35,64	22,61	2,65	7,97
1963	113,48	2,00	30,19	74,36	2,90	28,68	36,07	2,52	12,09
1964	70,85	2,24	21,11	36,20	3,00	14,44	35,28	2,48	11,63

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

V - SUD-OUEST

B - Béarn - C - Gaillac

Années	56			57			58		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	7,86	1,40	1,46	1,00	1,20	0,16	10,30	1,25	1,71
1952	6,43	1,40	1,20	0,20	1,25	0,03	8,86	1,25	1,47
1953	7,57	1,40	1,41	1,10	1,25	0,18	44,90	1,25	7,46
1954	7,20	1,40	1,34	0,28	1,25	0,05	33,16	1,25	5,51
1955	8,31	1,40	1,55	0,10	1,25	0,02	65,00	1,25	10,81
1956	9,63	1,50	1,92	0,87	1,35	0,16	114,00	1,30	19,71
1957	11,60	1,70	2,62	0,32	1,50	0,06	144,00	1,50	28,73
1958	4,60	2,50	1,53	0,17	2,00	0,05	84,62	2,20	24,76
1959	4,55	2,50	1,51	0,30	2,00	0,08	57,30	2,20	16,77
1960	6,92	2,70	2,48	0,25	2,10	0,07	53,37	2,30	16,33
1961	6,16	3,00	2,46	0,71	2,20	0,21	47,16	2,30	14,42
1962	8,10	3,10	3,34	0,76	2,20	0,22	88,40	2,20	25,87
1963	14,86	3,20	6,32	1,28	2,25	0,38	70,68	2,20	20,68
1964	10,90	3,30	4,78	1,36	2,50	0,45	22,86	2,30	6,99

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

VI - SUD-EST

Années	59			60			61		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	10,27	1,40	1,91	4,13	2,75	1,51	4,77	2,75	1,74
1952	27,40	1,40	5,10	5,58	3,00	2,23	5,52	2,75	2,02
1953	31,14	1,40	5,80	5,65	3,25	2,44	8,94	2,75	3,27
1954	26,90	1,40	5,01	5,15	3,50	2,40	9,13	3,00	3,64
1955	39,60	1,40	7,26	5,80	3,50	2,70	10,55	3,00	4,21
1956	32,01	1,60	6,81	4,94	3,50	2,30	12,84	3,00	5,12
1957	39,30	1,70	8,89	4,90	4,00	2,61	14,40	3,10	5,94
1958	27,50	2,25	8,23	3,70	4,60	2,26	14,38	4,75	9,08
1959	19,31	2,20	5,65	3,10	5,20	2,14	21,01	4,60	12,85
1960	32,89	2,30	10,06	6,70	5,60	4,99	30,96	4,60	18,94
1961	29,13	2,30	8,91	5,33	5,80	4,11	27,53	4,60	16,84
1962	36,75	2,30	11,24	6,36	6,00	5,07	32,08	4,60	19,63
1963	21,41	2,30	6,55	4,52	6,00	3,61	30,39	4,70	19,00
1964	22,04	2,30	6,74	5,91	6,00	4,72	27,91	4,70	17,45

Années	62			63		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	4,30	1,20	0,69	2,05	2,00	0,55
1952	7,62	1,25	1,27	3,00	2,00	0,80
1953	22,50	1,25	3,74	2,80	2,25	0,84
1954	24,70	1,25	4,11	3,00	2,25	0,90
1955	27,50	1,25	4,47	3,80	2,25	1,14
1956	27,00	1,35	4,85	3,37	2,35	1,05
1957	42,30	1,50	8,44	4,52	2,50	1,50
1958	38,00	2,00	10,11	3,68	4,00	1,96
1959	15,34	2,00	4,08	3,89	4,00	2,07
1960	4,31	2,10	1,20	5,74	4,00	3,05
1961	5,00	2,20	1,46	4,20	4,00	2,23
1962	7,63	2,20	2,23	4,99	4,00	2,65
1963	7,96	2,25	2,38	5,36	4,20	2,99
1964	7,32	2,50	2,43	5,00	4,50	2,99

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l
au détail

Valeurs en millions de francs

VII - LOIRE

A - Anjou (et Nantais) Blancs

Années	64			65			66		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	103,48	1,40	19,27	61,87	1,50	12,34	9,36	1,40	1,74
1952	99,45	1,40	18,52	94,96	1,50	18,94	9,50	1,40	1,77
1953	177,52	1,40	33,05	88,50	1,50	17,66	14,56	1,40	2,71
1954	191,24	1,40	35,61	97,70	1,50	19,49	16,90	1,40	3,15
1955	151,52	1,40	28,21	77,65	1,50	15,49	14,20	1,40	2,64
1956	142,18	1,60	30,26	89,39	1,60	17,96	13,76	1,40	2,56
1957	278,88	1,70	63,05	137,55	1,70	31,10	21,23	1,60	4,52
1958	102,00	2,25	30,52	68,90	2,50	22,91	17,10	2,30	5,23
1959	163,25	2,20	47,77	38,11	2,70	13,69	45,56	2,30	13,94
1960	171,38	2,30	52,43	45,73	2,70	16,42	42,97	2,20	12,57
1961	254,12	2,30	77,74	78,03	2,70	28,02	38,13	2,25	11,41
1962	208,93	2,30	63,91	67,57	2,70	24,26	44,94	2,29	13,69
1963	360,55	2,30	110,29	78,19	2,70	28,08	51,00	2,40	16,28
1964	222,80	2,30	68,15	61,62	2,70	22,13	45,87	2,40	14,64

Années	67			68		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	62,01	2,20	18,14	Σ	3,50	Σ
1952	69,45	2,30	21,24	0,95	3,50	0,44
1953	56,46	2,50	18,77	1,07	3,50	0,50
1954	80,30	2,50	26,70	3,29	3,50	1,53
1955	71,02	2,50	23,61	2,60	3,50	1,21
1956	59,63	2,50	19,83	3,63	3,50	1,69
1957	52,46	2,60	18,14	2,50	3,60	1,20
1958	48,87	3,00	19,50	2,60	4,00	1,38
1959	41,23	3,20	17,55	1,47	4,20	0,82
1960	62,47	3,50	29,08	3,16	5,00	2,10
1961	66,04	3,75	32,94	5,23	6,00	4,17
1962	63,10	3,75	31,47	2,98	6,00	2,38
1963	55,87	4,00	29,72	2,97	6,75	2,67
1964	41,06	4,00	21,84	1,71	7,00	1,59

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l
au détail

Valeurs en millions de francs

VII - LOIRE

B - Anjou rosé et rouge

Années	69			70			71		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	7,04	2,00	1,87	5,95	1,40	1,11	98,42	1,05	13,74
1952	8,59	2,00	2,28	20,94	1,40	3,90	101,44	1,05	14,17
1953	10,20	2,00	2,71	24,70	1,40	4,60	115,73	1,05	16,16
1954	23,19	2,00	6,17	27,70	1,40	5,16	128,10	1,10	18,74
1955	15,15	2,00	4,03	39,77	1,40	7,41	138,58	1,10	20,27
1956	16,79	2,10	4,69	10,64	1,45	2,05	114,44	1,10	16,74
1957	40,48	2,20	11,84	13,96	1,50	2,79	197,93	1,40	36,85
1958	26,10	2,75	9,55	11,40	2,00	3,03	82,20	2,15	23,50
1959	45,77	2,80	17,04	-	2,20	-	123,48	2,15	35,31
1960	63,01	2,80	23,46	-	2,20	-	140,44	2,35	43,89
1961	79,24	2,80	29,51	-	2,20	-	175,37	2,60	60,64
1962	90,31	3,00	36,03	-	2,25	-	177,72	2,65	62,64
1963	92,63	3,00	36,96	-	2,25	-	154,79	2,65	54,56
1964	99,20	3,00	39,58	106,00	2,26	31,86	31,87	2,65	11,23

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

VII - LOIRE

C - Touraine

Années	72			73			74		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	17,80	1,35	3,20	21,73	2,75	7,95	29,40	1,40	5,47
1952	19,90	1,35	3,57	21,45	2,75	7,85	31,85	1,50	6,35
1953	35,40	1,40	6,59	33,80	2,75	12,36	34,84	1,50	6,95
1954	45,00	1,40	8,38	48,90	3,00	19,51	51,00	1,60	10,85
1955	50,19	1,40	9,35	50,19	3,00	20,03	42,61	1,60	9,07
1956	42,20	1,40	7,86	41,28	3,00	16,47	31,19	1,60	6,64
1957	40,46	1,50	8,07	41,93	3,10	17,29	47,65	1,80	11,41
1958	23,00	2,40	7,34	18,00	4,75	11,37	18,75	2,60	6,48
1959	27,77	2,30	8,49	22,05	4,60	13,49	30,62	3,10	12,62
1960	43,12	2,30	13,19	40,40	4,60	24,72	39,57	3,10	16,31
1961	46,60	2,40	14,87	57,10	4,60	34,93	56,80	3,10	23,42
1962	50,32	2,40	16,06	47,37	4,60	28,98	30,42	3,10	12,54
1963	42,19	2,40	13,47	40,54	4,70	25,34	49,80	3,00	19,87
1964	36,64	2,40	11,70	38,36	4,70	23,98	48,70	3,00	19,43

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

VII - LOIRE

D - Centre

Années	75			76		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	8,32	1,50	1,66	4,45	2,00	1,18
1952	1,99	1,40	0,37	3,58	2,00	0,95
1953	4,45	1,50	0,89	2,84	2,00	0,76
1954	6,00	1,60	1,28	3,80	2,25	1,14
1955	3,73	1,60	0,79	5,58	2,25	1,67
1956	8,67	1,60	1,84	5,96	2,25	1,78
1957	7,92	1,60	1,69	5,85	2,25	1,75
1958	0,10	2,25	0,03	0,95	3,00	0,38
1959	0,91	2,40	0,29	4,37	3,20	1,86
1960	7,04	2,50	2,34	3,57	4,00	1,90
1961	11,44	2,50	3,80	6,68	4,50	4,00
1962	2,13	2,50	0,71	2,45	4,50	1,47
1963	3,36	2,67	1,19	3,83	4,00	2,04
1964	5,06	2,92	1,97	6,50	4,00	3,46

Années	77			78		
	Quantités	Prix	Valeurs	Quantités	Prix	Valeurs
1951	8,11	2,75	2,97	-	1,40	-
1952	5,49	3,00	2,19	-	1,40	-
1953	7,03	3,25	3,04	-	1,40	-
1954	9,30	3,50	4,33	-	1,60	-
1955	11,71	3,50	5,45	-	1,60	-
1956	12,66	3,50	5,89	-	-	-
1957	12,08	4,00	6,43	-	-	-
1958	6,29	4,60	3,85	-	-	-
1959	8,10	5,20	5,60	0,40	2,80	0,15
1960	15,51	5,60	11,55	1,03	3,00	0,41
1961	21,64	5,80	16,69	1,24	3,00	0,49
1962	20,25	6,00	16,16	1,82	3,00	0,73
1963	14,55	6,00	11,61	1,50	3,00	0,60
1964	19,40	6,00	15,48	2,19	3,00	0,87

Quantités milliers d'hectolitres

Prix de la bouteille de 0,75 l au détail

Valeurs en millions de francs

HAUSSES RELATIVES DES PRIX. ET DES VALEURS
DES DIFFERENTS GROUPE DE VINS A.O.C.

(moyenne de la période 1951-1954, prise pour base 100)

(pourcentage)

N ^o s des groupes de vins	Prix	Valeurs	N ^o s des groupes de vins	Prix	Valeurs
1 b	186	250	41	212	325
1 r	263	238	42	197	196
2 b	188	171	43	180	302
2 r	260	254	44	183	192
3	240	207	45	202	191
4	275	215	46	195	250
5	251	192	47	209	380
6	218	162	48	210	378
7	265	240	49	185	449
8	240	218	50	188	380
9	294	274	51	211	305
10	308	286	52	210	323
11	289	271	53 b	185	274
12	278	262	54	144	132
13	340	317	(53/55) r	263	279
14	174	47	56	225	312
15	181	114	57	185	300
16	214	230	58	180	420
17	216		59	164	188
18	221	232	60	190	204
19	211	340	61	165	683
20	238	422	62	185	87
21	275	443	63	196	352
22	205	305	64	164	300
23	260	506	65	180	150
24	234	572	66	167	598
25	205	264	67	163	137
26	188	245	68	184	328
27	197	312	69	147	1 090
28	198	199	70	160	863
29	215	259	71	248	301
30	230	221	72	175	258
31	202	204	73	165	237
32	210	206	74	203	254
33	262	306	75	176	183
34	249	400	76	206	272
35	232	297	77	190	478
36	210	208	78	206,9	-
37	193	207	79	201	365
38	196	247	80 b	225	370
39	182	231	80 r	211	500
40	215	209			

A N N E X E VII

PRIX DES APERITIFS A BASE DE VIN (1)

(Francs le litre)

Appellations	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Dubonnet { I.N.S.E.E.	396	410	470	500	555	622	671	726
} maison spécialisée	390	395	458	480	547	-	-	698
St-Raphaël { I.N.S.E.E.	392	423	-	-	565	639	682	739
} maison spécialisée	412	408	475	495	560	-	-	713
<u>Tarifs de la maison spécialisée</u>								
Noilly Prat	-	400	468	490	562	-	-	678
Kina Rok	380	-	-	-	515	550	567	645
Cinzano	390	405	448	466	530	-	-	638
Martini	390	392	442	462	523	-	-	630
<u>Prix moyen adopté</u>								
(apéritifs à base de vin)	395	400	460	480	540	590	620	680

(1) Moyenne arithmétique sur 12 mois.

A N N E X E VII (suite)

PRIX DES APERITIFS A BASE DE VIN

(Francs le litre)

Appellations	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Dubonnet	{ I.N.S.E.E.	868	9,40	9,34	9,41	9,25	9,84
	} maison spécialisée.	841	9,25	-	9,33	-	9,70
St-Raphaël	{ I.N.S.E.E.	903	9,96	9,96	10,08	10,07	10,75
	} maison spécialisée.	878	9,75	-	9,93	-	10,70
<u>Tarifs de la maison spécialisée</u>							
Noilly Prat	845	9,30	-	9,30	9,44	10,00	10,20
Kina Rok	-	-	8,75	8,94	8,58	8,60	8,60
Cinzano	793	8,75	-	8,77	8,81	9,25	9,45
Martini	788	8,75	-	8,77	8,93	9,50	9,70
<u>Prix moyen adopté</u>							
(apéritifs à base de vin)	830	9,30	9,26	9,35	9,28	9,67	9,90

A N N E X E VII (suite et fin)

PRIX DES APERITIFS A BASE D'ALCOOL

Années	Ricard	Pernod 45	Prix moyen	Amers, Suze
1957	14,20	14,45	14,32	6,50
1958	16,38	16,48	16,43	8,10
1959	18,75	18,75	18,75	8,75
1960	19,10	19,10	19,10	8,95
1961	19,44	19,44	19,44	9,25
1962	19,72	19,72	19,72	9,55
1963	20,00	20,00	20,00	9,90
1964	20,25	20,50	20,35	11,15

A N N E X E VIII

LES VINS DOUX NATURELS

Nous devons à l'obligeance du "Comité Interprofessionnel des Vins doux naturels et des vins de liqueur", les renseignements sur la production, les sorties des chais et les mises à la consommation de ces produits.

a - Production

La production des vins doux naturels se répartit entre 13 appellations d'origine contrôlée et il y a, en outre, des vins sans appellation. Pour les appellations, on possède les chiffres de production depuis 1947 en distinguant les blancs des rouges. Dans le tableau A on en trouvera les données principales.

TABLEAU A : Voir pages suivantes

b - Consommation

La statistique des mises en consommation nous a été fournie depuis 1955. Auparavant, nous ne possédons que les "Sorties des chais". Entre les sorties des chais et la mise en consommation s'interposent les stocks du Commerce dont la lente progression est liée à l'augmentation du nombre des maisons de Commerce qui ont ajouté la branche "Vins doux naturels" à leur activité commerciale.

De cette "mise en consommation", il faut soustraire les exportations. D'après le Centre National du Commerce Extérieur, on peut admettre que la rubrique douanière "Vins titrant de 15 à 22°" comprend les vins doux naturels. Mais on n'est pas certain que les vins de base servant à fabriquer des apéritifs à base de vin ne s'y cachent pas également (1) et, probablement en plus grande quantité que les V.D.N. (Tableau B).

TABLEAU B : Voir page suivante

(1) - Les taxes douanières des pays étrangers (Grande-Bretagne par exemple) seraient moins élevées sur les produits de base que sur les apéritifs à base de vin.

TABLEAU A

LES RECOLTES DES VINS DOUX NATURELS

(milliers d'hectolitres)

Appellations	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Banyuls	44,7	37,9	37,9	27,2	48,0	55,5	48,8	37,8
Côtes d'Agly	14,8	31,5	49,4	46,7	68,9	84,8	77,0	84,5
Côtes de haut-Roussillon (y compris grand-Roussillon)	24,2	36,1	78,4	65,9	104,3	123,2	116,3	114,7
Maury	11,6	25,9	31,0	27,6	30,1	40,9	30,0	31,2
Muscat de Frontignan	5,8	7,9	7,9	6,8	9,6	10,1	12,6	5,2
Muscat de Beaumes Blanc de Venise	-	-	0,06	0,07	0,04	0,1	0,1	0,06
Muscat de Lunel	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,4
Muscat de Mireval	-	-	-	-	-	-	-	-
Muscat de Rivesaltes	-	-	-	-	-	-	-	38,7
Muscat de St-Jean de Minervois	-	-	0,09	0,08	0,09	0,1	0,2	0,08
Rasteau	3,8	4,0	9,7	3,4	3,8	11,6	5,2	7,4
Rivesaltes	32,3	37,0	74,8	59,1	98,7	116,4	108,4	105,3
V.D.N.	140,4	163,3	281,1	287,4	364,1	442,6	431,1	425,1
Total des Appellations	277,8	343,90	570,65	524,55	727,93	885,70	868,00	850,44
Sans appellation							19,07	
Total général							887,07	

TABLEAU A (suite)

LES RECOLTES DES VINS DOUX NATURELS

(milliers d'hectolitres)

Appellations	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Banyuls	42,5	31,7	58,4	46,3	49,7	37,8	53,6
Côtes d'Agly	83,6	92,2	120,5	101,1	105,4	99,0	136,8
Côtes de haut-Roussillon y compris grand-Roussillon	132,6	116,4	202,8	143,5	157,8	119,8	164,7
Maury	28,2	30,6	45,1	36,1	34,6	26,2	46,3
Muscat de Frontignan	8,6	10,8	11,9	12,0	16,0	11,3	19,2
Muscat de Beaunes Blanc de Vermeil	0,1	0,2	0,6	0,6	1,0	1,1	1,3
Muscat de Lunel	0,5	1,0	1,3	1,4	2,0	1,4	2,3
Muscat de Mireval	-	-	0,5	0,4	1,2	0,4	1,4
Muscat de Rivesaltes	47,2	38,8	56,7	69,9	64,9	59,6	72,2
Muscat de St-Jean de Minervois	0,2	0,2	0,3	0,2	0,4	0,2	0,4
Rasteau	7,6	7,5	8,7	3,9	4,8	3,4	5,7
Rivesaltes	95,6	99,2	166,3	126,7	131,1	120,6	175,3
V.D.N.	446,9	429,1	680,7	542,7	569,8	481,1	683,9
Total des Appellations	1.194,4	857,7	2.859,9	1.084,8	1.138,7	961,9	1.363,1
Sans appellation	16,4	19,2	20,9	19,5	18,7	16,6	15,8
Total général	1.210,8	876,9	2.880,8	1.103,3	1.157,4	978,5	1.378,9

A N N E X E VIII (suite)TABLERAU B

SORTIES DES CHAIS PROPRIETE
ET MISES A LA CONSOMMATION DES VINS DOUX NATURELS A APPELLATION
 (hectolitres)

<u>Années</u>	<u>Sorties des Chais</u>	<u>Mises à la Consommation</u>	<u>Exportations</u>	<u>Consommation française</u>
1953	220.344			(218.000)
1954	294.877			(291.000)
1955	350.176	304.299		(300.000)
1956	407.305	376.878		(372.000)
1957	457.244	436.488		(430.000)
1958	326.534	302.619		(300.000)
1959	427.221	443.094		(437.000)
1960	452.883	435.392		(430.000)
1961	484.095	509.704	13.837	502.000
1962	543.477	553.758	17.006	543.000
1963	582.585	588.109	13.293	580.000
1964	603.638	617.201	17.858	606.000

A N N E X E VIII (suite et fin)CALCUL DES PRIX DES VINS DOUX NATURELS

Le calcul du prix moyen de la bouteille de vin doux naturel s'obtient de la façon suivante (voir tableau 83)

- 1° - On calcule le pourcentage en volume (y compris les vins sans appellation) des diverses qualités de vins doux naturels par rapport à la consommation totale.
- 2° - On totalise le prix moyen annuel des différents V.D.N. d'après le catalogue d'une grande maison spécialisée. Comme ces prix ne contiennent jamais toute la gamme, que seul le Banyuls y est toujours représenté, on calcule les écarts des prix des autres vins par rapport au Banyuls et on reporte ces écarts dans les années où les données manquent de façon à combler les vides (chiffres entre parenthèses).
- 3° - On multiplie le prix de chacun des vins obtenu ci-dessus par le pourcentage en volume obtenu au 1° - .
- 4° - En totalisant, pour chaque année, on trouve le prix moyen d'une bouteille composée d'un mélange (proportionnel à leur importance respective) des divers vins doux.

2° - Prix moyen annuel de la bouteille de 0,75 litre ou du litre des différents vins en Francs, établi selon les tarifs de la grande maison spécialisée.	1959	1960	1961	1962	1963	1964
- Banyuls : la bouteille	6,00	6,45	6,50	6,50	6,50	6,80
- Maury : la bouteille	(6,00)	(6,45)	(6,50)	(6,50)	(6,50)	(6,80)
- Côtes de l'Agly : le litre	-	-	-	-	-	6,00
- Grand Roussillon : le litre	(5,10)	(5,46)	(5,50)	(5,50)	(6,00)	(6,00)
- Rivesaltes : la bouteille	(6,00)	(6,45)	(6,50)	(6,50)	(6,50)	(6,80)
- Frontignan : la bouteille	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50
- Autres : le litre	(5,10)	(5,46)	(5,50)	(5,50)	(6,00)	(6,30)
- Sans appellation : le litre	(3,57)	(3,82)	(3,85)	(3,85)	(4,20)	(4,25)
3° - Prix moyen annuel de la bouteille de 0,75 l. de V.D.N.	5,35	5,70	5,74	5,75	6,13	6,27

A N N E X E IXLES VINS DE LIQUEURSA - LES PRIX DES VINS DE LIQUEUR IMPORTES

Les prix sont tirés du catalogue du commerce. Pour le Porto, il y a trois qualités dont les prix s'échelonnent du simple à plus du double (de 8,50 Fr. à 20,00 Fr. la bouteille, au tarif de 1955) et pour le Madère, deux qualités (8,00 Fr. et 11,00 Fr. la bouteille de 75 centilitres). La statistique des douanes montre que les quantités importées en bouteilles ne représentent que 1/100 du total. Nous avons admis que la qualité supérieure du tarif correspondait aux vins importés en bouteilles, les qualités plus courantes étant importées en fûts (1). Nous avons donc calculé la moyenne multipliée par neuf des deux prix inférieurs du Porto et du prix le moins cher du Madère, ce qui correspondrait à une proportion de 9/10 de Porto pour 1/10 de Madère.

Pour les autres vins de liqueur, nous nous sommes basés sur le prix du "Samos" dans le tarif d'une grande maison spécialisée.

A partir de 1956, nous avons admis que la proportion du Porto et du Madère d'une part et des autres vins de liqueur importés d'autre part restait ce qu'elle était au cours des années précédentes, c'est-à-dire 92,5 % et 7,5 % respectivement. Le prix moyen de la bouteille a donc été pondéré comme suit : 83 % au Porto, 9 % au Madère, 8 % au Samos.

A partir de 1959, comme le Porto a été séparé du Madère, les prix sont ceux du Porto, pondérés entre fûts et bouteilles (2) et on a calculé un prix moyen du Madère et des autres vins de liqueur importés.

Pour la consommation hors du domicile, ces prix ont été diminués de 13 %.

B - LA REPARTITION DE LA CONSOMMATION DES VINS DE LIQUEUR

D'après les enquêtes menées par une importante maison, qui a bien voulu nous communiquer les résultats, 60 % du Porto et 98 % du Madère et des autres vins de liqueur, sont consommés à domicile.

(1) C'est le cas pour le Pineau, le Frontignan, le Samos.

(2) Nous avons donc affecté aux importations en bouteille les prix supérieurs du tarif et aux importations en fûts les prix inférieurs.

A N N E X E IX (suite)

Nous avons admis que le passage de 60 % à 80 % à domicile pour le Porto s'est fait progressivement de 1952 à 1959, à raison de 3 % par an.

C - LES VALEURS

Le calcul de la valeur de la consommation des vins de liqueur qui fait l'objet de cette annexe est divisé en deux parties :

- Dans la première (de 1950 à 1958) le Porto et le Madère sont groupés.
- Dans la seconde, à partir de 1959, le Porto est mis à part et le Madère rejoint les autres vins de liqueur importés.

TABLEAUX : Voir pages suivantes

A N N E X E IX (suite)

lère partie

1 - PORTO et MADERE

Années	Quantités importées (milliers d'hectolitres)	Consommation (milliers d'hectolitres)		Prix moyen de la bouteille de 0,75 litre (Francs)		Valeur (Millions de francs)	
		à domicile	hors domicile	à domicile	hors domicile	à domicile	hors domicile
1950	30,6	20,4	10,2	7,98	6,94	21,7	9,4
1951	35,5	23,7	11,8	7,98	6,24	25,2	9,8
1952	42,1	28,6	13,5	7,97	6,93	30,3	12,4
1953	42,1	28,7	13,4	7,97	6,93	30,3	12,4
1954	41,9	29,3	12,5	8,96	7,80	34,8	13,0
1955	49,8	35,9	13,9	9,78	8,51	46,7	15,7
1958	58,9	45,9	13,0	10,20	8,90	62,2	15,4

A N N E X E IX (suite)

2 - AUTRES VINS DE LIQUEUR IMPORTES

Années	Quantités (milliers d'hectolitres) (1)	Prix moyen de la bouteille de 0,75 litre (Francs)	Valeur (Millions de francs)
1950	6,0	3,75	3
1951	4,8	3,25	2
1952	3,1	3,25	1
1953	11,0	3,25	5
1954	6,8	4,50	4
1955	7,5	5,50	5
1958	7,1	6,38	6

(1) Pour obtenir le nombre de bouteilles on multiplie par 133 le nombre d'hectolitres.

A N N E X E IX (suite)

2ème partie

1 - PORTO

Années	Quantités importées (milliers d'hectolitres)	Consommation (milliers d'hectolitres) (1)		Prix moyen de la bouteille de 0,75 litre (Francs)		Valeur (Millions de francs)	
		80 % à domicile	20 % hors domicile	à domicile	hors domicile	à domicile	hors domicile
1959	50,7	38,6 (2)	12,1 (3)	11,50	9,60	59,0	15,4
1960	50,4	40,3	10,1	13,30	11,30	71,5	15,2
1961	61,4	49,1	12,3	13,30	11,30	86,9	18,5
1962	73,7	59,0	14,7	13,30	11,30	104,4	22,1
1963	90,8	72,6	18,2	13,80	11,73	133,3	28,4
1964	101,3	81,0	20,3	14,90	12,96	160,5	35,0

(1) Pour obtenir le nombre de bouteilles on multiplie par 133 le nombre d'hectolitres.

(2) - 76 %

(3) - 24 %

A N N E X E IX (suite)

2 - AUTRES VINS DE LIQUEUR IMPORTES, Y COMPRIS LE MADERE

Années	Quantités (milliers d'hectolitres) (1)	Prix moyen de la bouteille de 0,75 litre (Francs)	Valeur (millions de francs)
1959	8,1	9,00	9,7
1960	8,6	9,40	10,8
1961	21,2	9,65	27,2
1962	21,8	9,65	28,0
1963	24,6	9,65	31,6
1964	27,7	10,50	38,7

(1) Pour obtenir le nombre de bouteilles on multiplie par 133 le nombre d'hectolitres.

A N N E X E IX (suite et fin)RUBRIQUES DOUANIERES DES VINS DE LIQUEUR

<u>PORTO :</u>		<u>AUTRES VINS DE LIQUEUR :</u>
<u>1959</u> :	22.05.21 Portugal	22.05.21 - P.E. (sauf Portugal)
	22.05.22 "	22.05.22 - " "
<u>1960</u> :	22.05.21 Portugal	22.05.21 - P.E. (sauf Portugal)
	22.05.22 "	22.05.22 - "
<u>1961</u> :	22.05.88 - 379	22.05.74 - P.E.
	22.05.89 "	22.05.78 - P.E.
	22.05.90 "	22.05.81 - P.E.
		22.05.87 - P.E.
		22.05.88 - DIV (P.E.)
		22.05.89 - DIV (P.E.)
		22.05.90 - P.E. sauf 379
		22.05.92 - P.E.
		{ 93 -
<u>1962</u> :	22.05.88 - 379	22.05.74 - P.E.
	22.05.89 - "	22.05.78 - "
	22.05.90 - "	22.05.81 - "
		22.05.87 - "
		22.05.88 - DIV
		22.05.89 - "
		22.05.90 - "
		22.05.92 - "
		22.05.93 - P.E.
<u>1963</u> :	22.05.78 - 379	22.05.73 - (P.E.) sauf 379
	22.05.88 - "	22.05.74 - "
	22.05.90 - "	22.05.76 - "
		22.05.77 - "
		22.05.78 - "
		22.05.80 - "
		22.05.81 - "
		22.05.83 - "
		22.05.84 - "
		22.05.87 - "
		22.05.88 - "
		22.05.89 - "
		22.05.90 - "
		22.05.92 - "
		22.05.93 - "
		22.05.96 - "

A N N E X E X

PRODUCTION, IMPORTATIONS, EXPORTATIONS, STOCKS

ET UTILISATION DE L'ALCOOL (1)

(Milliers d'hectolitres d'alcool pur)

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
PRODUCTION								
(Bouilleurs de profession et bouilleurs de cru)								
Substances farineuses	11	10	11	8	9	8	9	9
Mélasses	372	474	695	722	701	872	662	470
Betteraves	1.136	1.219	1.356	898	1.405	1.519	1.101	1.195
Vins	482	353	231	356	681	807	569	685
Cidres et poirés ...	227	98	375	154	423	132	444	169
Marc et lies	184	131	95	145	173	173	149	197
Fruits et divers ...	51	46	34	44	49	52	61	51
IMPORTATIONS	377	360	387	287	351	201	331	367
T O T A L	2.841	2.691	3.183	2.614	3.792	3.764	3.326	3.144
(contrôlés	3.324	3.043	3.383	3.099	3.881	4.303	3.805	3.350
(Détenus par les								
STOCKS (bouilleurs de cru								
(qui n'ont pas de								
(compte (2)	144	124	104	130	131	122	119	153
EMPLOIS								
Quantités soumises au droit général de consommation	744	770	711	699	728	757	840	916
Quantités soumises à la dénaturation	2.620	2.240	2.245	2.506	2.947	2.907	3.248	3.334
Quantités converties en vinaigre d'alcool	49	56	48	54	68	55	57	49
Manquants couverts par la déduction chez les grossis- tes et entrepositaires	54	49	39	39	42	45	47	49
Quantités employées au vi- nage & à la fabrication des vins & liqueur ...	171	180	98	87	123	127	127	173
Exportations	1.216	306	322	344	401	426	591	718
Quantités allouées en fran- chise aux bouilleurs de cru	170	144	104	152	141	150	139	143

(1) D'après Statistiques et Etudes Financières Suppl^t (bleu) Titre III
tableaux I et II

(2) Evaluation dont l'Administration ne prend pas la responsabilité.

A N N E X E X I
L E C O G N A C

Production de Cognac par cru par campagne

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

<u>CRUS</u>	1957- 58	1958- 59	1959- 60	1960- 61	1961- 62	1962- 63	1963- 64
Grande Champagne	22,9	20,9	42,9	46,4	44,9	67,8	46,1
Petite Champagne	19,6	13,3	31,5	36,4	37,5	56,3	38,7
Borderies	11,6	5,8	13,4	20,1	15,0	21,9	15,1
<u>Total des trois premiers crus</u>	54,1	40,0	87,8	102,9	97,4	146,0	99,9
Fins Bois	35,4	36,4	64,8	90,7	88,6	120,3	100,1
Bons Bois	8,4	18,0	26,2	40,9	36,2	53,1	44,5
Bois ordinaires	4,7	8,1	11,4	21,7	12,2	20,4	18,6
<u>Total des deux crus</u>	13,1	26,1	37,6	62,6	48,4	73,5	63,1
<u>TOTAUX GENERAUX</u>	102,6	102,5	190,2	256,2	234,6	340,2	263,3

A N N E X E XI

(suite)

Production, Stocks et Sorties de Cognac (1)

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Campagnes	Production	Stocks à la fin de la campagne	Sorties	Achats par le commerce
1949-50	98,5
1950-51	208,5
1951-52	115,6	458,5	...	110,7
1952-53	180,0	524,2	114,3	130,0
1953-54	183,4	598,0	142,1	137,2
1954-55	140,9	604,2	134,7	126,4
1955-56	167,6	621,8	150,0	136,2
1956-57	124,7	586,7	159,8	129,5
1957-58	102,6	543,6	145,6	136,0
1958-59	102,7	506,1	140,2	113,1
1959-60	190,5	541,5	155,1	154,8
1960-61	256,5	619,0	179,0	194,6
1961-62	234,6	659,4	194,2	190,1
1962-63	340,2	795,1	204,5	238,5
1963-64	263,3	824,3	234,1	223,8

(1) Source : Rapport annuel du Directeur du Bureau National
Interprofessionnel du Cognac.

A N N E X E X I

(suite)

Emplois du Cognac (1)

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Campagnes	Ventes totales (propriétaires et négociants .	Exportations	Ventes hors taxes	Reste pour la consommation intérieure taxée
1949-1950	91,6	68,9		
1950-1951	129,9	91,6	6,6	31,7
1951-1952	101,2	71,4	3,2	26,6
1952-1953	110,7	78,2	9,3	23,2
1953-1954	117,2	85,2	8,2	23,8
1954-1955	112,8	85,5	4,0	23,3
1955-1956	127,6	94,9	5,5	27,2
1956-1957	138,1	101,5	6,0	30,6
1957-1958	126,5	89,7	5,0	31,8
1958-1959	119,6	89,6	4,7	25,4
1959-1960	134,5	106,9	3,5	24,1
1960-1961	159,6	122,8	10,2	26,4
1961-1962	173,6	134,4	10,6	28,5
1962-1963	181,3	139,1	9,2	31,6
1963-1964	209,3	162,2	10,8	36,3

(1) Source : Rapport annuel du Directeur du Bureau National Interprofessionnel du Cognac.

A N N E X E X I

(suite)

LES PRIX

Les prix ont été relevés dans le catalogue d'une grande maison.

Prix de la bouteille de 72 centilitres

(francs)

Années	Cognac *** T. HINE	Cognac T. HINE VSOP	Grande Champagne			Prix moyen adopté par CREDOC (1)
			Grande réserve	Réserve Ducale	Réserve Impériale	
1950	8,00	9,80	10,50	-	-	9,00
1951	8,20	9,90	10,50	-	-	9,20
1952	9,00	11,00	12,00	-	15,00	10,20
1953	9,00	11,00	12,00	-	15,00	10,20
1954	9,60	11,60	13,00	-	16,00	10,80
1955	11,00	13,90	18,00	-	20,00	12,60
1956	11,00	13,90	18,00	-	20,00	12,60
1957	11,90	15,45	20,00	-	26,00	13,90
1958	14,00	18,50	28,70	-	33,70	16,26
1959	12,60	20,40	31,45	-	35,45	17,10
1960	12,70	20,50	31,50	-	36,00	17,20
1961	12,91	20,75	-	30,00	40,00	17,50
1962	13,00	22,00	-	33,00	44,00	17,90
1963	14,20	24,00	-	38,00	48,00	19,60
1964	15,60	26,40	-	46,00	58,00	21,80

En matière de Cognac, l'influence de l'âge est aussi importante que celle de la marque, et nous n'avons pu en tenir compte. Il y a aussi des Cognacs sans marque vendus à des prix un peu inférieurs, mais il y a également des ventes de Cognac en demi-bouteilles à des prix au litre légèrement supérieurs.

(1) Le prix moyen comprend :
 80 % de HINE ***
 16 % de HINE VSOP
 3 % de Grande Réserve ou Ducale
 1 % de Réserve Impériale

Ces proportions sont évidemment discutables.

L'ARMAGNAC

Production, ventes et utilisations de l'Armagnac (1)

(nectolitres d'Alcool pur)

Années	Production (a)	Stocks en fin de campagne (b)	Ventes (c)	Exportation (d)	Mutages (e)	Reste pour la consommation taxée (f)
1949-1950	1.745	57.175	6.780			6.780
1950-1951	14.518	61.131	10.562			10.562
1951-1952	4.364	56.226	9.269			9.269
1952-1953	8.830	55.315	9.742			9.742
1953-1954	10.436	46.968	19.498			19.498
1954-1955	8.624	40.894	14.596			14.596
1955-1956	14.370	40.673	23.245	5.974	6,9	17.264
1956-1957	11.435	39.090	11.871			11.871
1957-1958	3.129	33.003	9.216			9.216
1958-1959	5.512	31.732	6.783	4.278		2.505
1959-1960	12.450	34.080	10.102	3.833		6.269
1960-1961	21.015	34.643	20.452	3.487		16.965
1961-1962	8.856	33.187	10.312	4.717		5.595
1962-1963	40.025	64.008	9.204	5.992		3.212
1963-1964	36.542	78.411	22.239	6.583		15.656

(1) Données fournies par le Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac.

$$b_n + a - b_{n+1} = c$$

$$c - d - e = f$$

Les stocks du négoce de gros et de détail étant inconnus, leurs variations se trouvent comprises dans les chiffres de consommation.

A N N E X E XIIILE CALVADOS

Sous la dénomination Calvados Pays d'Auge, les données fournies par "Statistique et Etudes Financières" couvrent non seulement les véritables Calvados du Pays d'Auge, mais les calvados produits dans les trois départements du Calvados de l'Eure et de l'Orne. Le Journal Officiel fournit à part le véritable calvados du Pays d'Auge qui bénéficie du régime de l'appellation contrôlée et les autres calvados y compris ceux du département de la Manche qui sont seulement réglementés. Nous adopterons donc les données du Journal Officiel. Le calcul des ventes de Calvados tient compte du mouvement des stocks à la production.

PRODUCTION, STOCKS ET VENTES DE CALVADOS A LA FIN DE CHAQUE ANNEE

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Années	Production (1)		Stocks (2) en fin d'année	Ventes
	Pays d'Auge	Autres (3)		
1950	2,9	5,6	-	-
1951	8,6	9,8	-	-
1952	1,4	10,3	39,8	-
1953	2,2	17,7	25,8	33,9
1954	1,8	14,4	23,7	18,3
1955	1,7	8,0	20,6	12,8
1956	0,8	11,7	18,4	14,7
1957	1,3	13,7	17,1	16,3
1958	1,1	9,6	16,5	11,3
1959	1,45	16,64	17,7	16,9
1960	1,71	13,93	18,8	14,5
1961	1,97	21,79	23,3	19,5
1962	1,84	13,0	22,4	15,7
1963	2,62	27,53	22,8	29,7
1964	3,55	23,20	-	27 (P)

(1) Tableau de la Production et du mouvement des alcools (résultats afférents aux douze mois de l'année).

(2) Statistiques et Etudes Financières (Supplément Titre III, chapitre Ier, tableau III).

(3) Calvados du Calvados, du Perche, du Mortainais, de la Risle, du Pays de Bray, du Cotentin et autres sans nom d'origine.

A N N E X E XIVLES EAUX DE VIE DE FRUITS

Prix de détail de la bouteille de 0,175

Années	Mirabelles	Quetsches	Kirsch [Ⓜ]	Kirsch ^{ⓂⓂⓂ}	Kirsch grande réserve
1950	9,50	8,80	9,00	12,00	-
1951	9,68	8,90	9,00	12,00	-
1952	9,40	8,90	9,80	12,00	-
1953	9,40	8,90	11,00	12,00	15,00
1954	10,80	10,50	12,30	-	16,00
1955	12,00	11,80	13,50	-	17,50
1956	12,00	11,70	13,50	-	17,50
1957	14,00	12,50	14,00	-	18,00
1958	18,80	17,00	17,30	-	21,80
1959	21,00	20,00	22,25	-	30,00
1960	21,00	20,00	24,00	-	30,00
1961	22,13	20,00	24,00	-	30,00
1962	22,50	20,00	24,00	-	30,00
1963	24,00	-	27,00	-	33,00
1964	26,00	-	31,50	-	38,00

LE C I D R E

Prix de détail du cidre à emporter (1)

(Nouveaux Francs)

Années	Cidre de qualité courante tiré en fûts	Cidre doux en bouteilles de 1 litre	Cidre doux pasteurisé (2)	Cidre bouché mousseux en bouteilles de 0,90 l. environ (3)
1950	0,22	0,35	-	-
1951	0,20	0,35	-	-
1952	0,24	0,39	0,43	0,44
1953	0,20	0,40	0,43	0,44
1954	0,22	0,42	0,43	0,44
1955	0,24	0,42	0,44	0,46
1956	0,25	0,44	0,44	0,48
1957	0,32	0,50	0,47	0,51
1958 (4)	0,42	0,66	0,68	0,73
1959	0,36	0,65	0,70	0,74
1960	-	0,66	0,70	0,76
1961	-	0,68	0,70	0,77
1962	-	0,72	0,77	0,85
1963	-	0,75	0,77	0,85
1964	-	0,83	0,87	0,95

(1) Il s'agit des prix moyens pour la campagne. Par exemple, pour 1950, les prix fournis par le Syndicat sont la moyenne des prix côtés du 1er septembre 1949 au 31 Août 1950. Nous avons admis que le cidre était consommé en majeure partie au cours de l'année civile qui suit la récolte de pommes. Ces prix sont valables pour l'ensemble de la France ; pour le cidre gazéifié bouché, ils variaient en 1955 de OFr,35 dans les régions du Nord-Ouest, à OFr,55 dans le midi. Le Syndicat National établit une sorte de moyenne nationale pondérée entre les régions grosses consommatrices (Nord-Ouest) et les autres régions faibles consommatrices.

La vente du cidre tiré en fûts n'a cessé de diminuer. On considère que, à partir de 1960, elle ne représente plus que des quantités presque négligeables.

(2) D'après le catalogue d'une grande maison.

(3) Prix observés par l'INSEE à Paris, ou indiqués par le Syndicat National - qui fournit une fourchette assez large - il s'agit ici de prix approximatifs.

(4) En 1958, pendant les 8 premiers mois, les cidres de la récolte 1957 qui était très déficitaire, se sont vendus de 0,45 à 0,50 Fr le litre pour les cidres courants, et de 0,67 à 0,75 Fr le litre pour le cidre gazéifié. Pendant les 4 derniers mois, les cidres de la récolte abondante de 1958 se sont vendus 0,30 Fr le litre pour les cidres courants, et 0,45 à 0,50 Fr pour les cidres gazéifiés.

A N N E X E XVILA BIÈRELes prix

Les renseignements disponibles concernent uniquement :

- Le prix du litre de bière de 3°5 à emporter (observation I.N.S.E.E. pour Paris).
- Le prix de la bouteille de 65 centilitres de bière de 5° à emporter (catalogue du commerce) depuis 1950.
- Les prix actuels départ Entrepôt (1) des bières livrées aux cafés et restaurants de 1952 à 1954 (d'après le Syndicat de la Brasserie Française).
 - a - Bière de 5° en petites bouteilles,
 - b - Bière de 5° en fûts,
 - c - Bière de 3° en fûts.
- Les prix actuels départ usine des bières de 2° et 1°2 livrées aux entrepôts pour être distribuées aux épiceries et autres magasins de détail pour la vente à emporter.

Nous avons admis que les prix pratiqués à Paris pouvaient être extrapolés à l'ensemble de la France, ces prix se situent en effet entre ceux des deux autres grosses régions consommatrices : le Nord qui pratique des prix moins élevés et le Midi qui pratique des prix plus chers (2).

Pour les bières consommées hors du domicile, il manque le prix de la bière de 3°5 et de 5° en bouteilles et en fûts pour les années antérieures à 1952. Pour obtenir les prix antérieurs à 1952 de la bière vendue aux établissements de consommation, en bouteilles (et en fûts), nous avons appliqué l'indice des prix de la bière de 3°5 en litre, calculé à partir des prix observés par l'I.N.S.E.E.

Pour les bières de 5°, on observe une grande diversité de degrés et de prix. Aussi le prix moyen n'est qu'approximatif.

-
- (1) Pour la bière consommée hors du domicile, nous avons le choix entre le prix départ usine (payé par l'entrepôt) et le prix de livraison par l'entrepôt aux établissements de consommation (cafés, restaurants, etc...). C'est ce dernier que nous avons retenu, considérant que la part des dépenses de loisirs que supporte la consommation de bière ne porte que sur la marge brute de l'établissement de consommation.
 - (2) Ainsi, pour la bière bock, de 3°5 les prix de détail, en 1958, s'étagent depuis 49 Fr le litre dans le Nord jusqu'à 64 Fr dans le Midi. A Paris et dans le Nord on vend environ 20 % de bière pasteurisée à un prix légèrement supérieur (2 à 3 Fr par litre). A Paris, la moyenne est, en 1958, de 52 Fr 60 le litre pour la 3°5 non pasteurisée et de 55 Fr pour la 3°5 pasteurisée. (anciens francs).

Prix observés de vente au détail de la bière à Paris

Années	I.N.S.E.E Bière de 3°5 (litre)	Catalogue d'une grande maison	
		Bière de 3°5 (litre)	Bière de 5°
1950	0,295	0,33	0,39
1951	0,345	0,38	0,46
1952	0,43	0,44	0,55
1953	0,44	0,44	0,56
1954	0,44	0,44	0,56
1955	0,44	0,44	0,56
1956	0,443	0,44	0,56
1957	0,442	0,44	0,56
1958	0,53	0,53	0,67
1959	0,559	0,56	0,71
1960	0,56	0,56	0,71
1961	0,58	0,58	0,73
1962	0,58	0,57	0,81
1963	0,64	0,65	0,83
1964	0,67	0,68	0,84

La bière de 5° vendue à emporter, l'est surtout en bouteilles de 0,65 l. (1961-1962). En Alsace, elle est vendue aussi en bouteilles de 0,75 l. et à Paris la vente en bouteilles de 1 litre commence à se répandre, mais en très petites quantités. Nous en tiendrons compte en arrondissant légèrement au-dessus, le prix de la bouteille de 0,65 l.

Pour les petites bières de 2° et 1°, qui sont uniquement des boissons de table dans la région du Nord, il n'existe aucune observation de prix. L'unique base est fournie par les prix départ usine, en ajoutant la marge d'embouteillage des entrepositaires et la marge des détaillants, on arrive à une majoration totale de l'ordre de 50 % par rapport au prix départ usine, ce qui est en accord avec la Commission de Surveillance des Prix. On obtient le prix de gros en diminuant d'un tiers le prix de détail.

A partir de 1959 ces prix nous ont été fournis par le Syndicat de la Brasserie Française.

(Voir tableaux page suivante)

Prix adoptés pour la vente au détail de la bière en France

(Franos)

Années	Prix bout. de 65 cent. 5°	Prix observés I.N.S.E.E. le litre 3°5	Petites bières le litre	
			2°	1°2
1950	0,39	0,296	0,11	0,08
1951	0,46	0,345	0,12	0,09
1952	0,55	0,430	0,16	0,12
1953	0,55	0,440	0,16	0,12
1954	0,55	0,440	0,16	0,12
1955	0,55	0,441	0,16	0,12
1956	0,55	0,442	0,16	0,12
1957	0,55	0,442	0,16	0,12
1958	0,67	0,530	0,20	0,15
1959	0,70	0,560	0,38	0,34
1960	0,71	0,560	0,39	0,34
1961	0,73	0,580	0,39	0,35
1962	0,81	0,580	0,40	0,35
1963	0,83	0,640	0,42	0,36
1964	0,84	0,670	0,43	0,36

Prix de vente en gros aux cafés, restaurants, ...

Région Parisienne

Années	BIERE DE 5°		BIERE DE 3°5	
	Pression l'hectolitre	Bouteilles de 0,25 l.	Pression l'hectolitre (1)	Bouteilles de 1 litre
1950	33,32 (2)	0,18 (2)	-	0,25
1951	38,42 (2)	0,21 (2)	-	0,25
1952	49,00	0,26	31,00	0,26
1953	49,00	0,26	31,00	0,26
1954	49,00	0,26	31,00	0,26
1955	49,00	0,26	31,00	0,26
1956	49,00	0,26	31,15	0,26
1957	49,00	0,26	31,15	0,30
1958	59,00	0,31	35,30	0,30
1959	61,00	0,32	37,30	0,317
1960	61,00	0,32	37,50	0,320
1961	63,00	0,33	-	0,320
1962	70,00	0,37	-	0,336
1963	72,00	0,38	-	0,360
1964	72,00	0,38	-	0,365

(1) Il n'y a presque plus de bière de 3°5 vendue à la pression dans les cafés et restaurants.

(2) Prix calculés.

A N N E X E XVIILES JUS DE FRUITS ET LEGUMES

Cette annexe comprend trois parties :

- Production - Commerce extérieur - Consommation -

A - PRODUCTION

L'Union Nationale des Producteurs de Jus de Fruits a été chargée par le Ministre de l'Agriculture, d'établir la statistique de la production des jus de fruits. Mais, jusqu'en 1959, la première enquête statistique de base n'ayant pas été faite, les données de l'Union Nationale des Producteurs ne reposent que sur les déclarations et cotisations des adhérents.

Dans ces conditions, les données fournies par l'Union Nationale (qui affirme représenter 90 % des producteurs) ne peuvent pas être tout à fait sûres. Jusqu'en 1957, ces données couvrent le territoire métropolitain, l'Algérie, la Côte d'Ivoire et la Martinique. A partir de 1958, elles couvrent le territoire métropolitain seul. Le détail par nature de jus n'existe qu'à partir de 1953. On le trouvera dans les tableaux ci-après (1).

Les données sur la production de jus concentrés sont tirées du rapport du Groupe de Travail Jus de Fruits et Légumes, au Commissariat Général au Plan.

Production des jus de fruits et légumes

	(milliers d'hectolitres)		
	1950	1951	1952
Jus de raisin	28	30	35
Autres jus	15	20	35
T O T A L	43	50	70

(1) Cependant, jusqu'en 1959, en ce qui concerne la production des jus de pommes, nous avons choisi, comme source, au lieu de l'Union Nationale des Producteurs de Jus de Fruits, l'U.N.I.C.I.D. (Union Nationale Interprofessionnelle Cidricole) dont dépend le groupement des Utilisateurs de fruits à cidre. En effet, ces utilisateurs reçoivent des crédits alloués par les Contributions Indirectes sur justification de leur fabrication de jus de pomme. L'U.N.I.C.I.D. ajoute une estimation des fabrications de jus de pomme du Limousin et d'Alsace qui ne bénéficient pas de ces crédits. Il s'agit d'une très petite production. A partir de 1960, la source unique est l'Union Nationale des Producteurs.

Production des jus de fruits et légumes (suite)

(milliers d'hectolitres)

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
<u>Jus de :</u>							
Raisin	60	65	200	550	300	158,5	275
Pomme	10	7	7	25	45	55	85
Tomate	15	25	28	25	18	11	17,8
Abricot	5	12	14	4	12	6,5	9,2
Baies (1)	3	3	...	5	0,3	5,0	3,6
Oranges-Pamplemousses (2)	20	15	14	65	90	-	-
Ananas (2)	20	15	19	27	40	-	-
T O T A U X	133	142	282	701	505,3		
<u>Concentrés de jus (3)</u>							
De raisin				18,0			
De pomme				110,0			
D'orange				9,0			

En 1955, le Service des Enquêtes Economiques du Ministère des Affaires Economiques a procédé à une enquête auprès de tous les Etablissements qui livrent des jus de fruits embouteillés ou en boîtes, prêts à être consommés. Cette enquête a laissé délibérément de côté les établissements qui livrent à des embouteilleurs ou conditionneurs non producteurs, autant pour éviter les doubles emplois, que parce qu'on pouvait craindre qu'une partie de ces jus de fruits soit remise en fermentation pour en faire de l'alcool vendu en fraude, commerce que la surtaxation des alcools rend très profitable.

Le résultat, nécessairement incomplet de cette enquête, a donné, pour 1955, une production de 106.000 hectolitres pour les jus de fruits normaux, et de 9.600 hectolitres de concentrés. En 1956, le chiffre d'affaires des entreprises qui ont produit ces 106.000 hectolitres en 1955 s'est élevé à 1.500 millions, alors que les entreprises vendant non conditionné à des embouteilleurs, ont réalisé un chiffre de 2.100 millions (anciens Francs). Si l'on ajoute 400 millions pour le bénéfice brut des conditionneurs, on arriverait, pour 1956, à un chiffre total de 4 milliards, sur lequel le

(1) Cassis, framboise, etc

(2) Production des membres de l'Union Nationale des Producteurs résidant en Afrique du Nord, Côte d'Ivoire, Antilles Françaises.

(3) Exprimés en équivalent dilué.

chiffre de 1.500 millions des producteurs soumis à l'enquête représenterait environ 36 %. En admettant la même proportion pour 1955, et en multipliant les 106.000 hectolitres par $\frac{100}{36}$ on trouve 294.000 hectolitres,

chiffre voisin de celui fourni par l'Union des Producteurs (285.000 hectolitres), dans lequel les jus de raisin entreraient pour 200.000 hectolitres.

Or, la statistique mensuelle des vins indique la quantité de moût utilisée pour la fabrication des jus de raisin (voir tableau 3), et cette quantité ne s'est élevée qu'à 57.000 hectos en 1954-55, et à 158.000 hectos en 1955-56. On est loin des 200.000 hectos pour 1955.

Quantités de moûts utilisées à la fabrication
des jus de raisin d'après la statistique mensuelle des vins
(milliers d'hectolitres)

1949 - 50	10
1950 - 51	15
1951 - 52	15
1952 - 53	20
1953 - 54	24
1954 - 55	57
1955 - 56	158
1956 - 57	403
1957 - 58	154
1958 - 59	100
1959 - 60	299
1960 - 61	456
1961 - 62	614
1963 - 64	572

Production des jus de fruits et légumes (suite)

(hectolitres)

Fabrication des jus de :	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Pomme et poire	85.000	131.370	290.922	430.438	430.765	525.534
Raisin	275.000	276.102	499.596	549.061	611.300	491.496
Tomate	17.800	15.498	16.838	27.207	21.310	77.902
Abricot	9.200	8.430	10.251	6.995	4.849	3.045
Prune	-	352	1.412	-	-	-
Cassis)		1.874	3.454	6.223	6.459	3.952
Cerise)		81	88	159	274	281
Fraise)		107	86	97	215	216
Framboise (>)	3.600	843	1.988	608	605	1.048
Mûre)		35	49	72	68	43
Myrtille)		2	5	28	62	31
Divers)		690	605	630	509	520
TOTAL JUS	390.600	435.384	825.294	1021.518	1076.416	1104.068
Nectars de :	(hectolitres)					
Abricot					13.638	19.939
Cassis					2.634	2.450
Prune					682	474
Autres					36	84
TOTAL NECTARS					16.990	22.947
Concentrés de jus de	(tonnes)					
Pomme		4.848	4.659,5	12.853,4	6.291,0	12.452
Raisin		528	503,7	562,4	465,8	1.497
TOTAL CONCENTRES		5.376	5.163,2	13.415,8	6.756,8	13.949

B - COMMERCE EXTERIEUR

Alors que la production s'exprime en hectolitres, la statistique douanière s'exprime en quintaux. L'Union Nationale des Producteurs de Jus de Fruits a transformé ces quintaux en hectolitres nets, par une diminution forfaitaire de 15 % des quintaux métriques (1). Elle a fait appel, en outre, pour les exportations, aux certificats de contrôle délivrés par la Commis-

(1) Les 15 % représentent le poids des emballages et la correction due à la densité des jus.

sion d'Exportation. Pour 1959, il a fallu tenir compte des difficultés particulières aux jus de raisin (1).

Pour compliquer le problème, la nomenclature douanière a été modifiée presque tous les ans, souvent en cours d'année. Depuis 1959, elle distingue selon la nature de chaque jus, et entre jus sucrés et non sucrés, concentrés ou non et, pour quelques jus seulement, entre les récipients de plus ou moins d'un litre.

Les jus exotiques importés en récipients de grande capacité sont reconditionnés en France en petits récipients, et ce reconditionnement est compris dans les statistiques de "Production". Il ne faut donc compter aux importations, que celles qui sont réalisées dans des récipients d'une capacité inférieure à 1 litre, et qui ne sont pas reconditionnées.

En ce qui concerne les jus exotiques (citron, orange, pamplemousse, ananas) qui ne sont pas fabriqués en France, il pouvait paraître beaucoup plus simple de prendre la totalité des importations, sans distinction entre gros et petits boîtages, et de ne pas tenir compte de la "production" qui n'est, en fait, qu'un simple reconditionnement. Cette méthode aurait conduit à des erreurs, car il y a une consommation importante de jus exotiques en gros boîtages non reconditionnés dans les noces, banquets, cérémonies publiques, ou privées, restaurants, etc...

(1) Pour le jus de raisin, les importations proviennent exclusivement d'Afrique du Nord, et, comme l'Algérie, la Tunisie et le Maroc ne fabriquent, jusqu'ici, pas de jus de raisin, ces importations ne peuvent être constituées que par des mistelles, destinées aux apéritifs. Il n'y a donc pas lieu de les compter. Il y a eu surtout d'importantes exportations de moûts de vendange (non centrifugés ni filtrés) sous la rubrique jus de raisin, à destination de l'Allemagne qui les remettait en fermentation pour augmenter sa production de vin (déficitaire en 1956), sans avoir à payer les droits de douane sur les moûts ou les vins.

Tandis que les chiffres de production sont relatifs à la France métropolitaine, à l'Algérie, à la Côte d'Ivoire et à la Martinique, (pour le jus d'ananas), les tableaux du Commerce extérieur comprennent, dans la zone franc, des pays comme le Maroc et la Tunisie. Nous avons donc recherché dans le grand annuaire du Commerce extérieur les importations selon les provenances, de façon à ne retenir comme importations que ce qui provient d'autres pays que l'Algérie, la Côte d'Ivoire et la Martinique.

Importations et exportations (1950 à 1955)

Tous jus de Fruits
(milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Importations</u>						
D'Algérie, Côte d'Ivoire et Antilles Françaises ...			18,2	18,5	39,3	50
De l'étranger (1)			20,0	23,8	35,0	40
T O T A L	20	30	38,2	42,3	74,3	90
<u>Exportations</u>	14	15	18,7	35,5	74,2	178

C'est seulement à partir de 1956 que les Douanes font une distinction entre les jus selon leur nature.

Importations (de 1956 à 1959)

(milliers d'hectolitres)

Nature des jus	Pays de provenance	1 9 5 6		1 9 5 7	
		Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins
Pomme	Suisse	2,81	1,39	2,24	0
Tomate	Algérie	0,63	1,69		1,66
	Etats-Unis, Maroc, etc	0,22	0,97		0,34
Abricot et baie	Algérie	0,075	0	0,75	0
	Maroc, Tunisie, etc	1,30	0	2,18	0
Orange	Algérie	7,29	5,96	7,36	8,38
	Maroc, Israël, etc..	2,33	7,57	7,20	17,27
Pamplemousse (autres agrumes)	Algérie	1,70	2,32	0,75	3,67
	Etats-Unis, Israël etc	15,56	8,69	18,13	17,11
Ananas	A.O.F., Algérie Mar- tinique	13,43	9,18	9,43	19,97
	Etats-Unis, etc	8,05	2,33	6,36	4,57
Jus sucrés divers	Algérie, Martinique.	4,49		(2)	
	Maroc, etc	6,25			
T O T A U X		136,24	40,10	165,12	73,00
Concentrés (3)	Algérie	9,77		11,92	
	Etranger	0,875		0,98	

(1) Y compris Maroc, Tunisie, Indochine.

(2) Les jus sucrés sont répartis entre les autres jus (ce sont essentiellement des jus d'orange).

(3) Exprimés en équivalent dilué.

Importations (de 1956 à 1959) (suite)

(milliers d'hectolitres)

Nature des jus	Pays de provenance	1 9 5 8		1 9 5 9	
		Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins
Pomme	Suisse	2,40	0	1,88	0
Tomate	Algérie		0,34		0,73
	Etats-Unis, Maroc, etc		0,40		0,27
Abrioots et baies	Algérie	2,41		1,80	
	Maroc, Tunisie, etc	0,81		0,25	
Orange	Algérie	6,91	4,61	4,78	2,74
	Maroc, Israël, etc..	5,67	11,40	5,13	8,56
Pamplemousse (autres agrumes)	Algérie	0,21	3,17	0,80	4,28
	Etats-Unis, Israël etc	2,91	22,81	10,08	16,88
Ananas	A.O.F., Algérie, Martinique	12,06	17,75	16,34	29,38
	Etats-Unis, etc ...	1,46	0,69	0,31	0,60
Jus sucrés divers	Algérie, Martinique Maroc, etc	(1)		(1)	
T O T A U X		113,32	61,17	167,75	63,39
Concentrés (2)	Algérie	2,89		0,73	
	Etranger	0,94		0,80	

(Voir tableau "Exportations" page suivante)

(1) Les jus sucrés sont répartis entre les autres jus (ce sont essentiellement des jus d'orange).

(2) Exprimés en équivalent dilué.

Exportations (de 1956 à 1959)

(milliers d'hectolitres)

	1956		1957		1958		1959	
	Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins
Raisin (y compris les moûts)	552		265		80		(1) 185,0	
Pomme	1,6		19,2		4,0		31,8	
Tomate	6,2		3,0		2,7		3,2	
Abricot et baies ...	2,0		1,0		1,5		3,4	
Divers		10,0		5,6		1,9		1,1
T O T A U X	562	10,0	288	5,6	88,2	1,9	223,4	1,1
Concentrés (2)	72		149		57	

Importations des jus de fruits en récipients

d'une capacité maximum de un litre

(de 1959 à 1964)

(Hectolitres)

Nature des jus	Années					
	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Pomme et poire	1.880	2.407	2.328	2.732	2.408	5.649
Abricot	2.044	2.907	2.095	2.906	3.080	4.564
Citron	-	726	563	1.291	1.656	(3)
Orange	21.221	37.804	31.129	50.912	61.906	47.925
Pamplemousse	32.056	31.520	35.705	51.297	51.414	34.861
Tomate	1.002	1.595	1.755	2.561	2.483	3.660
Ananas	46.634	53.222	45.565	56.236	68.793	54.692
Divers	-	3.085	2.999	1.980	2.929	5.798
T O T A L :	104.817	133.266	122.139	169.915	194.670	152.585

(1) Dont 160.000 hectolitres sur l'Allemagne Fédérale (moûts de raisin).

(2) Exprimés en équivalent dilué. Il s'agit exclusivement de jus de pomme

(3) pour les 9/10 et de jus de raisin pour 1/10.
(3) Compris dans "Divers"

Importations de Concentrés de jus de fruits
(de 1959 à 1964)

(tonnes)

Nature des jus	Années					
	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Pomme - Poire	-	-	154	256,8		
Citron	-	-	84,4	128,7	219,0	
Divers	-	58	32,8	14,1		
T O T A L	-	58	271,2	399,6		

Exportations des jus de fruits
(de 1959 à 1964)

(hectolitres)

Nature des jus	Années					
	1959	1960	1961	1962	1963	(1) 1964
Pomme et poire	31.800	21.673	25.597	12.441	18.726	7.363
Raisin	185.400	182.400	336.102	306.425	358.933	29.119
Abricot	-	1.360	1.982	1.184	825	-
Cassis	-	-	-	3.357	994	-
Citron	-	122	14	31	-	-
Orange	400	625	593	557	2.090	2.532
Pamplemousse	100	427	600	748	769	645
Tomate	3.200	4.706	5.971	6.114	4.180	16.338
Ananas	400	578	966	443	1.125	788
Divers	1.100	3.092	1.314	111	279	926
T O T A L	222.400	214.983	373.139	331.411	387.096	57.711

Concentrés de jus de fruits

(tonnes)

Pomme - Poire	-	4.972	5.687,8	7.808	
Raisin	3.622	253	311,2	250,8	
Citron	-	1,4	-	-	
Divers	-	-	0,8	2,7	
T O T A L		3.622	5.226,4	5.999,8	8.061,5

1) Exportations conditionnées.

C - CONSOMMATION

Pour calculer la consommation, il faudrait tenir compte des variations des stocks chez les fabricants et importateurs (On peut négliger les stocks du commerce). Malheureusement, les données sur les stocks n'ont été recueillies qu'à partir du 31 décembre 1961, et seulement pour les jus de pomme et de raisin.

Stocks chez les fabricants au 31 décembre

Années	P O M M E		R A I S I N	
	Jus (en hl.)	Concentré (en tonnes)	Jus (en hl.)	Concentré (en tonnes)
1961	246.759	4.048,5	97.510	227,3
1962	341.000	8.454,1	133.586	273,8
1963	430.726	6.005,7	102.167	399,8
1964	-	10.728,0	-	278,7

A partir de 1964, l'enquête effectuée par l'Union Nationale des Producteurs a porté sur les livraisons en récipients conditionnés. Il n'est donc plus nécessaire de connaître les stocks.

Les concentrés n'étant utilisés qu'en faible partie (collectivités) pour la consommation directe, les stocks ne figurent ici que pour mémoire.

L'amélioration progressive de la qualité des statistiques conduit à distinguer cinq périodes au cours des quinze années 1950 - 1964.

1ère période - De 1950 à 1955.

On connaît seulement la production totale à laquelle on ajoute les importations et l'on retranche les exportations.

- Consommation des jus de fruits -

(milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Production	43	50	70	133	142	285
+ Importations de l'étranger	10 ?	15 ?	20	24	35	40
- Exportations	14	15	19	35	74	178
Consommation apparente	29 ?	50 ?	71	122	103	147

2ème période - De 1956 à 1959.

On connaît la production par nature de jus au moins pour les jus principaux ; on ajoute les importations et retranche les exportations par nature de jus.

B - de 1956 à 1959

	Jus métropolitains				Jus exotiques		
	Pomme	Raisin	Tomate	Abri- cots et baies	Orange (2)	Pample- mousses (3)	Ananas
<u>1956</u>							
Production	25,0		25,0	9	-	-	-
Importations ..	4,2		3,5	1,3	34,0	28,3	33,0
Exportations ..	1,6		6,2	2,0	0	0	0
Consommation ..	27,6	(1)50,0	22,0	8,3	34,0	28,3	33,0
<u>1957</u>							
Production	45,0		18,0	12,3	-	-	-
Importations...	2,2		2,0	2,7	40,2	39,7	40,3
Exportations ..	19,2		3,0	1,0	0	0	0
Consommation ..	28,0	(1)70,0	17,0	14,0	40,0	40,0	40,0
<u>1958</u>							
Production	53		11,0	11,5	-	-	-
Importations ..	2,4		0,7	3,2	28,6	29,0	31,9
Exportations ..	4,0		2,7	1,5	0	0	0
Consommation ..	51,4	80,0	9,0	13,2	28,6	29,0	32,0
<u>1959</u>							
Production	85	275	17,8	12,8	-	-	-
Importations ..	1,9	0	1,0	2,0	25,2	31,1	46,5
Exportations ..	31,8	185	3,2	3,4	0,4	0,2	0,5
Consommation ..	55,0	90	15,6	13,7	25,0	31,0	46,0

(1) Les chiffres admis pour la consommation des jus de raisin, soit 50.000 hectolitres en 1956 d'après le rapport présenté au Commissariat Général au Plan par le Groupe de Travail des Jus de Fruits et 80.000 hectolitres en 1957 d'après l'enquête du Service des Enquêtes Economiques, mais ce dernier chiffre semble trop fort, et, pour conserver la proportion entre jus vendus en bouteilles et jus vendus en boîtes, nous l'avons ramené à 70.000 hectolitres.

(2) Y compris les jus sucrés.

(3) Y compris les jus de citron (d'ailleurs en très faible proportion)

En ce qui concerne les jus d'orange et de pamplemousse, il est probable que les importations de 1957 ont été largement excédentaires et ont donné lieu à des reports de stocks sur 1958 et même 1959. La consommation de ces deux jus n'aurait, en réalité, pas diminué.

3ème période - 1960 et 1961.

Production + importations - exportations = Consommation

La production résulte de l'enquête annuelle de l'Union Nationale des Producteurs de Jus de Fruits. Les chiffres sont beaucoup plus précis que par le passé.

Les importations proviennent des statistiques douanières, dont l'Union Nationale a déduit le poids des emballages. Les jus exotiques étant seuls (ou presque seuls) importés, il n'y a aucun inconvénient à prendre les importations totales.

Les exportations sont fournies par la Commission de Délivrance des Certificats de Contrôle en Hectolitres Nets.

1960

(Hectolitres)

	Production métropolitaine	Import.	Export.	Consommation
Pomme et poire	131.370,05	2.407,00	21.673,00	112.104,05
Raisin	276.101,92	-	182.400,00	93.701,92
Abricot	8.430,00	2.907,00	1.360,00	9.977,00
Cassis	1.874,24	-	-	1.874,24
Cerise	81,00	-	-	81,00
Citron	-	726,00	122,00	604,00
Fraise	107,00	-	-	107,00
Framboise	843,00	-	-	843,00
Mûre	35,00	-	-	35,00
Myrtille	2,00	-	-	2,00
Orange	-	37.804,00	625,00	37.179,00
Pêche	-	-	-	-
Pamplemousse	-	31.520,00	427,00	31.093,00
Prune	352,00	-	-	352,00
Tomate	15.498,41	1.595,00	4.706,00	12.387,41
Ananas	-	53.222,00	578,00	52.644,00
Divers	690,00	3.085,00	3.092,00	683,00
T O T A L	435.384,62	133.266,00	214.983,00	353.667,62

(Hectolitres)

	Production métropolitaine	Import.	Export.	Consommation
Pomme et poire	290.922	2.328	25.597	267.653
Raisin	499.596	-	336.102	163.494
Abricot	10.251	2.095	1.982	10.364
Cassis	3.454	-	-	3.454
Cerise	88	-	-	88
Citron	-	563	14	549
Fraise	86	-	-	86
Framboise	1.988	-	-	1.988
Mûre	49	-	-	49
Myrtille	5	-	-	5
Orange	-	31.129	593	30.536
Pêche	-	-	-	-
Pamplemousse	-	35.705	600	35.105
Prune	1.412	-	-	1.412
Tomate	16.838	1.755	5.971	12.622
Ananas	-	45.565	966	44.599
Divers	605	2.999	1.314	2.290
T O T A L	825.294	122.139	373.139	574.294

4ème période - 1962 et 1963.

Production livrée + importations - exportations = Consommation

La production totale est remplacée par les livraisons, c'est-à-dire qu'on tient compte des stocks pour les jus de pomme et de raisin.

Stocks au 31 décembre 1961 + Fabrications de 1962 - Stocks au
31 décembre 1962 = Consommation 1962

(Voir tableaux page suivante)

1962

(Hectolitres)

	Production livrée	Import.	Export.	Consommation
Pomme et Poire	336.197	2.732	12.441	326.488
Raisin	527.985	-	306.425	221.560
Abricot	6.995	2.906	1.184	8.717
Cassis	6.223	-	3.357	2.866
Cerise	159	-	-	159
Citron	-	1.291	31	1.260
Fraise	97	-	-	97
Framboise	608	-	-	608
Mûre	72	-	-	72
Myrtille	28	-	-	28
Orange	-	50.912	557	50.355
Pamplemousse	-	51.297	748	50.549
Tomate	27.207	2.561	6.114	23.654
Ananas	-	56.236	443	55.793
Divers	630	1.980	111	2.499
T O T A L	906.201	169.915	331.411	744.705

1963

(Hectolitres)

Jus de fruits	Production livrée	Import.	Export.	Consommation
Pomme et Poire	370.157	2.408	18.726	353.839
Raisin	642.719	-	358.933	283.786
Abricot	4.849	-	-	4.849
Cassis	6.459	-	994	5.465
Cerise	274	-	-	274
Citron	-	1.656	-	1.656
Fraise	215	-	-	215
Framboise	605	-	-	605
Mûre	68	-	-	68
Myrtille	62	-	-	62
Orange	-	61.906	2.090	59.816
Pamplemousse	-	51.414	769	50.645
Tomate	21.310	2.483	4.180	19.613
Ananas	-	68.793	1.125	67.668
Divers	509	2.929	279	3.159
TOTAL JUS	1.047.227	191.589	387.096	851.720

5ème période - A partir de 1964.

On part de la quantité de jus livrée selon les divers conditionnements, on ajoute les importations de jus conditionnés pour la consommation en petits boîtages (1), et on soustrait les exportations des jus conditionnés (en gros et petits boîtages).

Ainsi, il est possible d'obtenir les quantités consommées selon les divers conditionnements.

1964

(Hectolitres)

Jus de fruits	Conditionnement	Importations de Jus conditionnés	Exportations de Jus conditionnés	Consommation
Pomme et Poire	404.269	5.649	7.363	402.555
Raisin	331.744	-	29.119	302.625
Abricot	5.440	-	-	5.440
Ananas	27.590	54.692	788	81.494
Orange	9.632	47.925	2.532	55.025
Pamplemousse	17.996	34.861	645	52.212
Tomate	32.460	3.660	16.338	19.782
Divers	11.669	5.798	926	16.541
TOTAL JUS	840.800	152.585	57.711	935.674
<u>NECTARS</u> :				
Abricot	19.939	4.564	900	23.603
Cassis	2.450	-	-	2.450
Prune	474	-	-	474
Autres	84	-	-	84
TOTAL NECTARS	22.947	4.564	900	26.611

(1) Les gros boîtages étant compris dans les quantités livrées.

A N N E X E XVIIIREPARTITION DE LA CONSOMMATION DES JUS DE FRUITS
SELON LES CAPACITES DES DIVERS RECIPIENTS

Le conditionnement des jus de fruits tend de plus en plus à se standardiser ainsi qu'il suit :

Jus de pomme et de raisin

Bouteilles de 1 litre à emporter.

Bouteilles de 0,125 l principalement pour la consommation sur place.

Jus de tomate et petits jus divers

Boîtes de 0,135 l)
Bouteilles de 0,125 l (à emporter ou à consommer sur place.

Jus d'abricot

Bouteilles de 0,125 l)
Boîtes de 0,135 l (à emporter ou à consommer sur place.
Boîtes de 0,550 l à emporter.

Jus exotiques

Bouteilles de 0,125 l)
Boîtes de 0,135 l (à consommer sur place.
Boîtes de 0,550 l)
Boîtes de 1 litre (à emporter.
Boîtes de 1,5 l. et plus)

Il n'est fait appel aux boîtes de plus d'un litre, que pour les jus exotiques (orange, pamplemousse, ananas), pour les réceptions officielles ou familiales réunissant un grand nombre d'invités.

Pour les années antérieures à 1960, nous ne disposons d'aucune source chiffrée permettant d'obtenir la ventilation entre les différentes capacités. Nous avons adopté les proportions très approximatives qui nous ont été indiquées, à l'époque, par l'Union Nationale des Producteurs de jus de fruits, ou que nous avons déduites de renseignements partiels fournis par le Service Commercial de firmes importantes fabriquant des récipients. On les trouvera à la fin de la présente Annexe.

De 1960 à 1962, nous avons adopté des proportions semblables à celles de 1963 et 1964.

C'est seulement à partir de 1963 qu'un calcul sérieux est possible. A partir de 1963, en effet, l'enquête annuelle de l'Union Nationale des

Producteurs de Jus de Fruits fournit la répartition des "Sorties" (1), pour chaque jus, entre les récipients de moins de 0,40 l et les récipients de 0,40 l à 1 litre inclus.

A - JUS FRANCAIS

JUS DE RAISIN

Les exportations de jus de raisin conditionnées sont seules à retenir ici. Les exportations non conditionnées n'entrent pas en compte (ce sont des moûts, comme les importations). Les récipients de moins de 0,40 l sont presque uniquement des bouteilles de 0,125 l et les récipients plus grands sont uniquement des bouteilles de 1 litre.

TABLEAU A

Répartition de la consommation de
jus de raisin

Années	Consommation totale (2) (hectolitres)	Proportion (%)		Répartition de la consommation (hectolitres)	
		Bouteilles 0,125 l (3)	Bouteilles 1 l	Bout. 0,125 l	Bout. 1 l
		1960	93.702	(67)	(33)
1961	163.500	(40)	(60)	65.400	98.100
1962	221.560	(30)	(70)	56.460	155.100
1963	283.786	(20)	(80)	56.760	227.000
1964	302.600	(10)	(90)	30.200	272.400

(1) Ces "Sorties" représentent les livraisons faites en France par les fabricants et importateurs.

(2) Tableau 56

(3) La très faible proportion de boîtes de 0,135 l a été ajoutée aux bouteilles de 0,125 l.

JUS DE POMME

Il y a quelques petites importations (de Suisse). Il y a aussi des exportations. Nous admettrons que la consommation est répartie entre les diverses capacités de récipients, comme sont réparties les "Sorties". Les récipients sont ou des bouteilles de 0,125 l. ou des litres.

TABLEAU B

Répartition de la consommation de
jus de pomme

Années	Consommation totale (1) (hectolitres)	Proportion (%)		Répartition de la consommation (hectolitres)	
		Bouteilles 0,125 l (2)	Bouteilles 1 l	Bout. 0,125 l	Bout. 1 l
1960	112.000	(33)	(67)	36.960	75.040
1961	267.653	(13)	(87)	34.795	232.858
1962	326.488	(9)	(91)	29.384	297.104
1963	353.839	5	(93)	17.839	336.000
1964	402.500	3	(95)	12.100	390.400

JUS DE TOMATE

Les importations sont assez importantes (10 %). Nous admettrons que, pour celles qui ne sont pas reconditionnées, les proportions entre les diverses capacités sont les mêmes que pour les "Sorties". Les récipients de plus de 0,40 l sont presque toujours des boîtes de 0,550 l.

(1) Tableau 56

(2) La très faible proportion de boîtes de 0,135 l a été ajoutée aux bouteilles de 0,125 l.

TABLEAU C

Répartition de la consommation de
jus de tomate

Années	Consommation totale (1) (hectolitres)	Proportion (%)			Répartition de la consommation (hectolitres)		
		Bout. (2) 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Boîtes 0,55 l	Bout. (2) 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Boîtes 0,55 l
1960	12.387	(30)	(50)	(20)	3.717	6.193	2.477
1961	12.622	(30)	(50)	(20)	3.787	6.311	2.524
1962	23.654	(30)	(50)	(20)	7.097	11.826	4.731
1963	19.613	25	57	18	4.904	11.180	3.530
1964	19.782	23	63	14	4.550	12.462	2.770

TABLEAU D

JUS ET NECTARS D'ABRICOT

Répartition de la consommation de
jus et nectars d'abricot

(3)

Années	Consommation totale (1) (hectolitres)	Proportion (%)			Répartition de la consommation (hectolitres)		
		Bout. (2) 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Boîtes 0,55 l	Bout. (2) 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Boîtes 0,55 l
1960	9.977	(60)	(30)	(10)	5.986	2.993	998
1961	10.367	(60)	(30)	(10)	6.218	3.110	1.036
1962	8.717	(60)	(30)	(10)	5.230	2.615	872
1963 (jus nectars)	4.849	66	19	15	3.200	919	730
	15.891	40	40	20	6.197	6.357	3.337
1964 (jus nectars)	5.440	70	13	17	3.308	708	1.424
	23.600	40	47	13	11.100	9.440	3.060

(1) Tableau 56.

(2) La très faible proportion de boîtes de 0,135 l. a été ajoutée aux bouteilles de 0,125 l.

(3) Jusqu'en 1962, les nectars sont compris dans les jus.

AUTRES JUS

Il s'agit des jus de cassis, cerise, citron, fraise, framboise, mûre, myrtille etc... Beaucoup de ces jus sont mélangés en cocktails pour être livrés à la consommation. Leur conditionnement est fourni par l'enquête de l'Union Nationale des Producteurs. Nous en avons extrait l'excédent des exportations, et avons admis que cet excédent présentait la même répartition entre les diverses capacités des récipients.

Répartition de la consommation des
jus divers

Années	Consommation totale (hectolitres)	Proportion (%)			Répartition de la consommation (hectolitres)		
		Bout. 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Bout. 1/2 l. à 1 l	Bout. 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Bout. 1/2 l. à 1 l.
1960	4.581	90	2	8	4.123	92	366
1961	9.921	83	2	15	8.234	198	1.489
1962	7.589	79	3	18	5.995	228	1.366
1963	11.505	73	3	24	8.400	345	2.760
1964	16.541	76	6	18	12.570	994	2.977

B - JUS EXOTIQUES

Les "sorties" correspondent à des jus importés en grands récipients, reconditionnés et livrés en France en petits récipients. Mais il y a également des importations en grands récipients qui ne sont pas reconditionnés, et sont livrés tels quels à la consommation. Pour les calculer, il faut faire la différence entre les importations totales en grands récipients (1) et les "sorties" augmentées des exportations (2). Quant aux importations en petits récipients, il faut les ajouter aux "sorties".

(1) Rubriques douanières	Grands récipients (plus d'un litre)			Petits récipients (un litre et moins)			
Jus d'orange	20	07	22	20	07	20	
	20	07	23	20	07	21	
Jus de pamplemousse		20	07	28	20	07	26
Jus d'ananas		20	07	33	20	07	32

(2) Les exportations de jus exotiques se font, en presque totalité, en récipients de un litre et moins.

Ce calcul préalable est fait pour les années 1963 et 1964. Auparavant, on dispose bien des importations et des exportations en grands et petits récipients, mais non des "sorties" selon les capacités.

Nous aurons donc, pour les jus exotiques, deux tableaux successifs, le premier donnant la répartition entre récipients de un litre et moins, et récipients de plus d'un litre, limité aux années 1963 et 1964, le second donnant la répartition entre les récipients selon leurs capacités respectives (bouteilles de 0,125 l boîtes de 0,135 l boîtes de 0,550 l boîtes de 1 litre, boîtes de 3 litres). Pour les années 1960 à 1962, cette répartition est partiellement hypothétique et représente un passage progressif entre l'ancienne répartition et la nouvelle.

TABLEAU F

1° - Répartition des quantités entre petits et grands récipients

(hectolitres)

JUS	Années	Consommation totale	Récipients de un litre et moins			Récipients de plus d'un litre		
			Sorties	Importations	Total (2)	Importations	Sortie plus Export.	Différence (2)
Orange	(1963	59.816	7.308	37.532	44.840	24.374	9.398	14.976
	(1964	55.025	9.631	34.592	44.223	22.964	12.162	10.802
Pamplemousse	(1963	50.645	12.622	30.873	43.495	20.541	13.391	7.150
	(1964	52.212	17.996	30.972	48.968	21.885	18.641	3.244
Ananas	(1963	67.668	20.730	38.116	58.846	30.678	21.855	8.823
	(1964	81.494	27.590	43.115	70.705	39.167	28.378	10.789

Pour les récipients de plus d'un litre, il s'agit uniquement de boîtes de trois litres. Quant aux petites capacités, nous admettons que les importations se font uniquement en boîtes (les importations en bouteilles nécessiteraient des emballages spéciaux). Les "sorties" en bouteilles, dans la catégorie de 0 à 40 centilitres représentent donc la totalité de la consommation en bouteilles de 0,125 l.

On calcule ensuite le pourcentage que représente le volume contenu dans ces petites bouteilles par rapport au volume consommé en récipients de

(1) Tableau 56.

(2) La colonne "Total" augmentée de la colonne "Différence" reproduit la consommation totale.

un litre et moins, la différence représentant les boîtes de 0,135 l et de 0,550 l. Pour faire la ventilation entre ces deux capacités de boîtes, nous admettons que les boîtes de 0,135 l représentent un volume de jus d'orange et de jus d'ananas supérieur de 25 à 30 % au volume des bouteilles de 0,125 l. le reste étant consommé en boîtes de 0,550 l.

En ce qui concerne les jus de pamplemousse, au contraire, la consommation en boîtes de 0,135 l paraît nettement inférieure, malgré les importations, au volume consommé en bouteilles de 0,125 l. Nous admettons 60 % à 66 %. Le reste est consommé en boîtes de 0,550 l.

On voit qu'un calcul précis ne pourra être fait aussi longtemps que les services des douanes ne feront pas une distinction supplémentaire entre les récipients de moins de 0,40 l et les récipients de 0,40 l à un litre.

A - Répartition de la consommation de 1960 à 1964.

De 1960 à 1962, nous avons adopté des proportions analogues à celles de 1963 et 1964, en tenant compte du fait que la consommation familiale à domicile (récipients de plus de 0,40 l s'est développée plus tardivement que la consommation individuelle de café (boîtes et bouteilles de 1/8 de litre).

TABLEAU G

Répartition de la consommation de
jus d'orange

	- A N N E E S -				
	1960	1961	1962	1963	1964
<u>Proportion (%)</u>					
Bouteilles de 0,125 l	(20)	(15)	(13)	11,27	14,94
Boîtes de 0,135 l	(27)	(20)	(18)	(14,21)	(18,17)
Boîtes de 0,550 l	(33)	(40)	(45)	(49,47)	(47,25)
Boîtes de 3 litres	(20)	25	(24)	25,03	19,63
<u>Répartition en hectolitres</u>					
Bouteilles de 0,125 l	(7.436)	(4.580)	(6.546)	6.747	8.224
Boîtes de 0,135 l	(10.038)	(6.107)	(9.064)	(8.500)	(10.000)
Boîtes de 0,550 l	(12.269)	(12.215)	(22.660)	(29.593)	(26.000)
Boîtes de 3 litres (1)	(7.436)	(7.634)	(12.085)	14.976	10.802
<u>Consommation totale</u> <u>(hectolitres) (2)</u>	37.179	30.536	50.355	59.816	55.025

(1) Tableau F, dernière colonne pour les années 1963 et 1964

(2) Annexe XVII.

TABLEAU H

Répartition de la consommation de
jus de pamplemousse

	- A N N E E S -				
	1960	1961	1962	1963	1964
<u>Proportion (%)</u>					
Bouteilles de 0,125 l	(30)	(27)	(25)	22	30
Boîtes de 0,135 l	(20)	(20)	(15)	14	19
Boîtes de 0,550 l	(40)	(45)	(50)	50	44
Boîtes de 3 litres	(10)	(8)	(10)	14	7
<u>Répartition en hectolitres</u>					
Bouteilles de 0,125 l	9.328	9.478	12.637	11.345	15.947
Boîtes de 0,135 l	6.219	7.021	7.582	(7.000)	(10.000)
Boîtes de 0,550 l	12.437	15.797	25.275	(25.150)	(23.000)
Boîtes de 3 litres (1)	3.109	2.809	5.055	7.150	3.264
<u>Consommation totale</u> <u>(hectolitres) (2)</u>	31.093	35.105	50.549	50.645	52.212

TABLEAU I

Répartition de la consommation de
jus d'ananas

	- A N N E E S -				
	1960	1961	1962	1963	1964
<u>Proportion (%)</u>					
Bouteilles de 0,125 l	(30)	(30)	(29)	29,4	31,1
Boîtes de 0,135 l	(38)	(38)	(38)	(38,4)	(38,5)
Boîtes de 0,550 l	(20)	(20)	(20)	(19,2)	(17,2)
Boîtes de 3 litres	(12)	(12)	(13)	13,0	13,2
<u>Répartition en hectolitres</u>					
Bouteilles de 0,125 l	(15.794)	(13.380)	(16.180)	19.876	25.357
Boîtes de 0,135 l	(20.000)	(16.948)	(21.200)	(25.970)	(31.350)
Boîtes de 0,550 l	(10.530)	(8.920)	(11.160)	(13.000)	(14.000)
Boîtes de 3 litres (1)	(6.320)	(5.352)	(7.253)	8.823	10.789
<u>Consommation totale</u> <u>(hectolitres) (2)</u>	52.644	44.600	55.793	67.668	81.494

(1) Tableau F dernière colonne.

(2) Annexe XVII.

B - Répartition de la consommation entre 1950 et 1959.

1° - De 1950 à 1955

La répartition de la consommation entre les divers jus n'était pas connue.

Au début, il semble que les jus exotiques importés formaient l'essentiel de la consommation, qui était encore très faible. La consommation à domicile était très faible, et la consommation de café représentait de beaucoup la majeure partie des 29.000 hls. consommés en 1950.

Il reste à répartir cette consommation (voir annexe XVII), entre consommation sur place (aux prix de gros), et consommation à domicile (aux prix de détail).

D'après les renseignements fournis par le Service Commercial d'une firme importante qui fabriquait (à l'époque) 90 % des boîtes métalliques pour jus de fruits, vers 1954 :

- les boîtes de 0,135 l	représentaient	44 %	du litrage	vendu en boîtes			
- les boîtes de 0,550 l	"	35 %	"	"	"	"	"
- les boîtes d'1 l environ	"	1 %	"	"	"	"	"
- les boîtes de 3 litres	"	20 %	"	"	"	"	"

Mais 90 % des boîtes de 3 litres étaient reconditionnés en flacons de 0,125 l ou en boîtes de 0,135 l de sorte que le litrage vendu en boîtes de 3 litres aux consommateurs, ne devait guère excéder 2 %, alors que le litrage vendu en boîtes de 0,135 l devait être de l'ordre de 60 %.

Malheureusement, nous n'avons aucun renseignement sur la répartition du litrage vendu en bouteilles. Mais nous savons, d'après une enquête de marché qu'a fait exécuter la fabrique de boîtes métalliques auprès de 2.500 familles en 1957, que 90 % des familles utilisent à domicile la boîte métallique seule, que 8 % des familles utilisent uniquement la bouteille, et 2 % les deux conditionnements.

Par contre, au café, le conditionnement en petites bouteilles est relativement très important, plus important peut-être, au début du moins, que le conditionnement en petites boîtes.

En tenant compte de ces éléments d'information, il semble que l'on pouvait admettre comme "vraisemblable" (nous n'osons pas dire "probable") la répartition suivante, pour la période 1950 - 1955 :

- Boîtes de 0,135 l et bouteilles de 0,125 l	70 %	du litrage total
- Boîtes de 0,55 l	20 %	" " "
- Bouteilles de 1 litre et boîtes de 3 litres	10 %	" " "

2° - De 1956 à 1959

A partir de 1956, du moins, on connaît la répartition de la consommation entre les divers jus et, d'après les renseignements

sur la fabrication des boîtes, on a pu tenter un essai de répartition sommaire entre les capacités. Cet essai fait l'objet du tableau suivant :

TABLEAU J

Essai de répartition de la consommation
entre les principaux types de récipients

(hectolitres)

Années	Consommation totale (1)	Bouteilles 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Boîtes 0,55 l	Bouteilles 1 litre	Boîtes 3 litres
Jus de pomme						
1956	27.000	25.000	-	-	2.000	-
1957	28.000	20.000	-	-	8.000	-
1958	51.400	25.000	-	-	26.400	-
1959	55.000	20.000	-	-	35.000	-
Jus de raisin						
1956	50.000	50.000	-	-	-	-
1957	70.000	60.000	-	-	10.000	-
1958	80.000	60.000	-	-	20.000	-
1959	90.000	60.000	-	-	30.000	-
Jus de tomate						
1956	22.000	6.000	15.000	1.000	-	-
1957	17.000	6.000	10.000	1.000	-	-
1958	9.000	3.000	5.000	1.000	-	-
1959	15.600	4.600	8.000	3.000	-	-
Jus d'abricot et divers						
1956	8.300	5.300	3.000	-	-	-
1957	14.000	9.000	4.500	500	-	-
1958	13.200	8.000	4.200	1.000	-	-
1959	13.700	8.000	4.500	1.200	-	-
Jus d'orange						
1956	34.000	8.000	15.000	8.000	-	3.000
1957	40.000	10.000	18.000	9.000	-	3.000
1958	28.600	6.600	12.000	7.000	-	3.000
1959	25.000	6.000	9.000	7.000	-	3.000
Jus de pamplemousse						
1956	28.300	10.000	9.300	7.000	-	2.000
1957	40.000	15.000	12.000	10.000	-	3.000
1958	29.000	10.000	7.000	10.000	-	2.000
1959	31.000	10.000	7.000	11.000	-	3.000

(1) Annexe XVII.

TABLEAU J (suite)

Années	Consommation totale (1)	Bouteilles 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Boîtes 0,55 l	Bouteilles 1 litre	Boîtes 3 litres
			Jus d'ananas			
1956	33.000	10.000	13.000	8.000	-	2.000
1957	40.000	12.000	15.000	9.000	-	4.000
1958	32.000	10.000	12.000	7.000	-	3.000
1959	46.000	15.000	17.000	9.000	-	5.000

(1) Annexe XVII

Nombre de récipients selon les capacités

(en millions)

Natures et années	Bouteilles 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Boîtes 0,55 l	Bouteilles 1 litre	Boîtes 3 litres
<u>Jus de raisin</u>					
1956	40,0	-	-	-	-
1957	48,0	-	-	1,0	-
1958	48,0	-	-	2,0	-
1959	48,0	-	-	3,0	-
1960	50,22	-	-	3,09	-
1961	52,32	-	-	9,81	-
1962	53,17	-	-	15,51	-
1963	45,41	-	-	22,70	-
1964	24,16	-	-	27,24	-
<u>Jus de pomme</u>					
1956	20,0	-	-	0,20	-
1957	16,0	-	-	0,80	-
1958	20,0	-	-	2,60	-
1959	16,0	-	-	3,5	-
1960	29,57	-	-	7,50	-
1961	27,84	-	-	23,30	-
1962	23,51	-	-	29,71	-
1963	14,27	-	-	33,60	-
1964	9,68	-	-	39,04	-
<u>Jus et nectars d'abricot</u>					
(1)					
1960	4,79	2,22	0,18	-	-
1961	4,97	2,31	0,19	-	-
1962	4,18	1,94	0,16	-	-
1963 (Jus	2,56	0,68	0,13	-	-
) Nectars	4,96	4,71	0,61	-	-
1964 (Jus	2,65	0,52	0,25	-	-
) Nectars	8,88	6,99	0,56	-	-

(1) De 1956 à 1959, les jus et nectars d'abricot sont compris dans les "jus divers".

Nombre de récipients selon les capacités (suite)

(millions)

Natures et années	(millions)				
	Bouteilles 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Boîtes 0,55 l	Bouteilles 1 litre	Boîtes 3 litres
<u>Jus de tomate</u>					
1956	5,0	11,0	0,2	-	-
1957	5,0	7,0	0,2	-	-
1958	2,0	4,0	0,2	-	-
1959	4,0	6,0	0,5	-	-
1960	2,97	4,59	0,45	-	-
1961	3,03	4,67	0,46	-	-
1962	5,68	8,76	0,86	-	-
1963	3,92	8,28	0,64	-	-
1964	3,64	9,23	0,50	-	-
<u>Jus d'orange</u>					
1956	6,0	11,0	1,4	-	0,9
1957	8,0	13,0	1,6	-	0,9
1958	5,0	9,0	1,3	-	0,9
1959	5,0	7,0	1,3	-	0,9
1960	5,95	7,44	2,23	-	2,23
1961	3,66	4,52	2,22	-	2,29
1962	5,24	6,71	4,12	-	3,63
1963	5,40	6,30	5,38	-	4,49
1964	6,58	7,41	4,73	-	3,24
<u>Jus de pamplemousse</u>					
1956	8,0	7,0	1,3	-	0,6
1957	12,0	9,0	1,8	-	0,9
1958	8,0	5,0	1,8	-	0,6
1959	8,0	5,0	2,0	-	0,9
1960	7,46	4,61	2,26	-	0,93
1961	7,58	5,20	2,87	-	0,84
1962	10,11	5,62	4,60	-	1,52
1963	9,08	5,19	4,57	-	2,15
1964	12,76	7,41	4,18	-	0,98
<u>Jus d'ananas</u>					
1956	8,0	10,0	1,5	-	0,6
1957	10,0	11,0	1,6	-	1,2
1958	8,0	9,0	1,3	-	0,9
1959	12,0	13,0	1,6	-	1,5
1960	12,64	14,81	1,91	-	1,90
1961	10,74	12,55	1,62	-	1,61
1962	12,94	15,70	2,03	-	2,18
1963	15,90	19,24	2,36	-	2,65
1964	20,29	23,22	2,55	-	3,24

Nombre de millions de récipients selon les capacités (suite)

Natures et années	Bouteilles 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Boîtes 0,55 l	Bouteilles 1 litre	Boîtes 3 litres
<u>Jus divers</u> (1)					
1956	4,0	2,0	-	-	-
1957	7,0	3,0	0,09	-	-
1958	6,0	3,0	0,2	-	-
1959	6,0	3,0	0,22	-	-
1960	3,30	0,07	-	0,04	-
1961	6,59	0,15	-	0,15	-
1962	4,80	0,17	-	0,14	-
1963	6,72	0,26	-	0,28	-
1964	10,06	0,74	-	0,30	-

(1) De 1956 à 1959, y compris les jus d'abricot.

A N N E X E X I XCALCUL DES VALEURS DES CONSOMMATIONS DE
JUS DE FRUITS

Le calcul de la valeur des jus de fruits consommés, est obtenu

- en partant des quantités (Annexe XVII)
- de la répartition des quantités entre les diverses capacités des récipients (Annexe XVIII)
- des prix des divers jus selon les diverses capacités.

Malheureusement, pour la période 1950 - 1955, un tel calcul est impossible parce que font défaut, les renseignements sur les quantités consommées par jus, et à plus forte raison sur leur répartition. Nous avons dû recourir à une autre méthode, en partant du chiffre d'affaires.

Nous commencerons par rassembler les renseignements sur les prix.

1° - Les prix

Voici les renseignements tirés du catalogue d'une grande maison à succursales multiples.

Ces renseignements sont divisés en deux parties :

- 1°) De 1950 à 1959
- 2°) De 1960 à 1964

(Voir tableaux page suivante)

1° - Evolution des prix des jus de fruits de 1950 à 1959

(Nouveaux francs)

Années	Pomme		Raisin		Tomate	Orange	Pample-	Ananas	Indice 1957=100
	1/2 l.	lit.	1/2l.	lit.	1/2 l.	Boîtes	mousse 0,55 l	0,55 l	
1950	0,80	-	1,00	-	0,90	1,65		1,80	96
1951	1,00	-	1,13	-	1,18	1,70		2,00	104
1952	1,00	-	1,13	-	1,18	1,75		2,00	104
1953	1,00	-	1,13	-	1,18	2,00		2,00	111
1954	0,93	-	1,13	-	1,18	1,75		2,30	111
1955 (1)	..	-	1,00	-	1,02	1,60		2,15	100
1956	..	-	1,00	-	1,02	1,60		2,12	100
1957	0,95	-	1,00	-	1,02	1,60		2,12	100
1958 (2)		1,20		1,80	1,14	1,58	1,66	2,12	100
1959		1,00		1,90	1,25	1,70	1,90	1,90	103

2° - Evolution des prix des jus de fruits de 1960 à 1964

Années	Pomme	Raisin	Tomate		Orange		Pamplemousse		Ananas		Indice 1957=100
	(le litre)		(en boîtes de ... litres)								
			0,13	0,53	0,13	0,53	0,13	0,53	0,13	0,53	
1960	1,00	1,80	0,40	1,20	0,53	1,65	0,58	1,75	0,66	1,75	97
1961	1,00	1,80	0,40	1,20	0,53	1,65	0,58	1,75	0,66	1,77	97
1962	1,10	1,80	0,40	1,15	0,53	1,65	0,58	1,75	0,66	1,80	99
1963	1,10	1,80	0,47	1,32	0,59	1,67	0,62	1,75	0,67	1,80	99
1964	1,23	1,80	0,47	1,32	0,59	1,67	0,62	1,70	0,67	1,80	105

On voit que les prix des jus de fruits ont été d'une stabilité remarquable, mais on peut se demander quelle est leur valeur, du moins dans la première période (1950-1959) pendant laquelle les quantités mises sur le marché étaient faibles.

(1) La baisse observée en 1955 est due à des dispositions fiscales plus avantageuses.

(2) En 1958, augmentation des prix due à l'opération 20% sur les importations et hausse des matières premières.

Les prix des jus exotiques et notamment du jus d'ananas, semblent avoir été cotés au-dessus de la moyenne dans le catalogue précité : en effet, voici les prix de vente au détail, en 1958, d'après l'enquête du Service des Enquêtes Economiques pour les ventes à consommer sur place et d'après l'Union des Producteurs de Jus de fruits pour les ventes à emporter.

- TABLEAU B -

Prix de vente au détail des jus de fruits en 1958

(anciens francs)

Nature des jus	A emporter à domicile						A consommer sur place	
	Bouteilles (litres)(1)			Boîtes (litres)			Bouteilles	Boîtes
	0,125	0,250	0,90	0,135	0,550	1 lit.	0,125 l	0,135 l
Raisin	38	48	170	-	-	-	86	-
Pomme	35	40	126	-	-	-	80	-
Orange	46	-	-	47	120	200	106	98
Pamplemousse ..	50	-	-	52	122	230	104	100
Ananas	58	-	-	63	148	275	115	110
Tomate	35	-	-	45	-	152	90	97
Abricot	-	-	-	52	132	-	-	-

Pour 1959, nous disposons des prix de détail de l'Union Nationale des Producteurs. Ces prix sont les suivants (1) :

Prix de détail en 1959

(anciens francs)

	Flacons 12,5 cl	Boîtes 13,5 cl	Boîtes 0,55 l	Bouteilles 0,90 l	Boîtes 1 litre
Raisin	41	-	-	-	-
Ananas	58	60	-	150	275
Pomme	35	-	-	110	-
Pamplemousse ..	53	51	145	-	240
Orange	46	48	134	-	220
Tomate	38	48	-	...	-
Abricot	60	49	-	-	-

(1) Consigne non comprise.

Pour les jus d'orange, pamplemousse et ananas, nous diminuerons donc de 20% les prix des boîtes de 0,55 l et de 10% ceux des boîtes de 0,13 l

En ce qui concerne les "petits jus", nous ne disposons d'aucune observation de prix. On sait qu'ils se vendent uniquement, ou presque, en boîtes de 0,13 l. à un prix qui serait supérieur d'environ 50% à celui des jus de pamplemousse.

Les prix du "nectar" et du jus d'abricot ont été calculés comme suit, faute de données d'observation directe : On a pris dans la brochure verte "Réponses au questionnaire du Ve Plan" le rapport des prix du nectar d'abricot au prix des jus d'orange et de pamplemousse.

L'application de ce rapport permet de calculer le prix du "nectar". Le prix du jus d'abricot est estimé devoir être 20% plus cher. Pour les années 1959 à 1962 pour lesquelles on n'a pas de ventilation entre jus et nectar, nous avons adopté le prix du nectar (calculé comme il vient d'être dit) et majoré de 5% puisque le volume du nectar est trois à quatre fois celui du jus d'abricot.

Pour les concentrés, le prix "départ usine" taxes comprises, est de 1Fr,90 le kilo en 1963. Presque toutes les collectivités achètent directement aux usines.

Prix du jus et du nectar d'abricot

	Prix du Nectar		Prix du jus d'abricot	
	Boîtes 0,13 l	Boîtes 0,53 l	Boîtes 0,13 l	Boîtes 0,53 l
1960	-	-	0,54	1,65
1961	-	-	0,54	1,65
1962	-	-	0,54	1,65
1963	0,57	1,60	0,68	1,92
1964	0,57	1,60	0,68	1,92

1°) Méthode du chiffre d'affaires - (Période 1950 - 1957)

On trouvera dans le tableau suivant les données recueillies par l'Union Nationale des Producteurs sur les chiffres d'affaires des fabricants de jus de fruits. Ces données ont été majorées de 20% pour tenir compte à la fois des non-adhérents à l'Union et de certaines insuffisances probables des déclarations de chiffres d'affaires des membres de l'Union (1). Nous y avons ajouté les données sur le chiffre d'affaires des fabricants extraites du Rapport du "Groupe de travail Jus de fruits et légumes" du Commissariat Général au Plan.

(Voir Tableau C page suivante)

(1) Pendant cette période de rodage, les adhérents ne répondaient pas tous aux questionnaires qui leur étaient adressés.

- TABLEAU C -

Chiffres d'affaires des producteurs

(millions d'anciens francs)

ANNEES	Union Nationale des Producteurs (+ 20 %)	Commissariat Général au Plan
1950	600	...
1951	760	...
1952	900	750
1953	1.025	850
1954	1.270	1.170
1955	1.640	1.870
1956	2.420	3.600
1957	2.865	...

A quoi tiennent ces différences ?

Les chiffres d'affaires de l'Union Nationale des Producteurs sont relatifs aux seuls vendeurs de jus de fruits en France, à l'exclusion des importations et des exportations.

Au contraire, les chiffres du Commissariat au Plan comprennent d'autres éléments. Le chiffre d'affaires de 1956 est ainsi ventilé :

	<u>Millions</u> <u>d'anciens francs</u>
Entreprises vendant directement en France en réceptifs définitifs ou pratiquant le reconditionnement	1.500
Entreprises vendant à des embouteilleurs ou conditionneurs pour la France	250
Entreprises vendant en vrac pour l'exportation.	1.850
T O T A L	3.600

C'est donc le chiffre de 1.750 millions (exportation exclue) qui serait comparable aux 2.420 millions de l'Union des Producteurs.

Aux chiffres d'affaires de l'Union, il faut donc ajouter la valeur des importations (déduction faite des moûts de raisin déclarés comme jus de raisin), importations qui sont, le plus souvent, le fait de

non producteurs de jus de fruits et, par conséquent, non adhérents à l'Union. Pour tenir compte du fait que certains membres de l'Union ont importé des jus de fruits, nous avons diminué de 20% la valeur des importations, et admis que le bénéfice des importateurs sur leur prix de vente (souvent après un travail de reconditionnement et de repasteurisation) était de 20%, ce qui revient à adopter, sans modification, la valeur en douane des importations.

- TABLEAU D -

Chiffre d'affaires réalisé en France

(milliards d'anciens francs)

ANNEES	Chiffre d'affaires (exportations déduites)	Importations (valeur en douane)	Chiffre d'affaires total
1950	0,60	0,13	0,73
1951	0,76	0,16	0,92
1952	0,90	0,23	1,13
1953	1,02	0,16	1,18
1954	1,27	0,13	1,40
1955	1,64	1,00	2,64
1956	2,40	1,60	4,00
1957	2,86	2,34	5,20

D'après l'enquête du Service des Enquêtes Economiques, les grossistes prennent un bénéfice brut de 16 à 20 % sur leur prix de vente, les détaillants vendant à emporter, prennent un bénéfice brut de 20 % sur leur prix de vente, et les cafés un bénéfice de 55 % sur leur prix de vente. Il en résulte qu'au stade du grossiste, le chiffre d'affaires des producteurs se trouve augmenté de 22 %, que la part du chiffre d'affaires qui passe par les détaillants se trouve augmentée de 25 % sur le chiffre des grossistes, soit de :

$$122 + \frac{122 \times 25}{100} = 152$$

ou 52 % par rapport à la vente des producteurs et que la part du chiffre d'affaires qui passe par les cafés se trouve augmentée de :

$$122 + 122 \times \frac{55}{45} = 270 \%$$

sur la vente des fabricants.

Au prix de vente par le grossiste (soit au détaillant soit au café), la valeur des jus de fruits serait donc, en 1957, de :

$$5,2 \times \frac{122}{100} = \underline{6,35 \text{ milliards d'anciens francs.}}$$

En majorant le chiffre d'affaires des producteurs de 22 % pour obtenir la valeur en gros, on obtient les résultats suivants, dont le caractère grossièrement approximatif n'échappera à personne. Toutefois, la comparaison des résultats des années 1956 et 1957 avec celle qui sera obtenue plus loin par la méthode quantités x prix, est instructive.

- TABLEAU E -

Valeur de la consommation des jus

(millions de nouveaux francs)

	<u>Aux prix de gros</u>
1950	10,0
1951	13,0
1952	16,0
1953	17,0
1954	20,0
1955	36,0

1°) Période 1950 - 1955

En appliquant à ces chiffres le conditionnement admis pour la période 1950 - 1955 (Annexe XVIII) c'est-à-dire :

- 70 % du litrage total en petites boîtes ou bouteilles de 1/8 de litre pour la consommation hors domicile aux prix de gros.
- 20 % du litrage total pour la consommation en boîtes de 0^l55 à domicile.
- 10 % du litrage total pour la consommation à domicile surtout en bouteilles de 1 litre, et le reste en boîtes de 3 litres,

on obtient le résultat suivant :

(Voir tableaux page suivante)

- TABLEAU F -

Valeur de la consommation des jus de fruits

(millions de francs)

	A domicile au prix de détail	Au café au prix de gros (1)
1950	2,3	8,0
1951	3,5	10,4
1952	4,3	12,5
1953	4,6	13,0
1954	5,2	15,6
1955	9,2	29,0
1956	13,8	42,0
1957	18,4	57,0

2°) Méthode quantités x prix - (Période 1956 - 1964)

On trouvera dans les tableaux suivants, le calcul des valeurs des consommations des jus de fruits

- à domicile aux prix de détail
- hors domicile aux prix de gros pour les jus normaux d'une part, pour les concentrés d'autre part
- valeur totale aux prix de gros

Les données utilisées dans ces tableaux proviennent :

Pour les quantités, du nombre de récipients selon les capacités à la fin de l'annexe XVIII

Pour les prix du tableau qui se trouve au début de la présente annexe. Les observations de prix qui faisaient défaut dans ce tableau ont été remplacées par des évaluations mises entre parenthèses.

(1) Compte tenu du fait que le prix du litre en petits récipients de 0^l125 ou 0^l135 est de 30 % plus élevé que le prix du litre en récipients de 0l53.

- TABLEAU G -

Valeur de la consommation à domicile
au prix de détail

(millions)

	Nombre de bouteilles d'un litre (milliers)	Prix (en francs)	Valeur (Millions de Francs)
A - <u>Jus de raisin</u>			
1956	-	1,80	-
1957	1.000	1,80	1,8
1958	2.000	1,80	3,6
1959	3.000	1,90	5,7
1960	3.090	1,80	5,6
1961	9.810	1,80	17,7
1962	15.510	1,80	27,9
1963	22.700	1,80	40,9
1964	27.240	1,80	49,0
B - <u>Jus de pomme</u>			
1956	200	1,20	0,2
1957	800	1,20	1,0
1958	2.600	1,20	3,1
1959	3.500	1,00	3,5
1960	7.500	1,00	7,5
1961	23.300	1,00	23,3
1962	29.710	1,10	32,7
1963	33.600	1,10	37,0
1964	39.040	1,23	48,0
C - <u>Jus et nectar</u> <u>d'abrioot</u>			
	Boîtes de 0,55 l		
1956	-	-	-
1957	-	-	-
1958	-	-	-
1959	-	-	-
1960	180	1,65	0,3
1961	190	1,65	0,3
1962	160	1,65	0,3
1963	(jus nectar)	(130 610)	(0,2 0,9)
1964	(jus nectar)	(250 560)	(0,5 0,9)

Valeur de la consommation à domicile

au prix de détail

(suite)

(millions)

	NOMBRE DE (en milliers)			PRIX (en francs)		VALEUR millions de Frs)
	Bout. 0,125 l	Boîtes 0,135 l	Boîtes 0,55 l	Bout. et boîtes 0,13 l	Boîtes 0,55 l	
<u>D - Jus de tomate</u>						
1956	1.250	2.750	200	0,34	1,02	1,56
1957	1.250	1.750	200	0,34	1,02	1,22
1958	500	1.000	200	0,38	1,14	0,80
1959	1.000	1.500	500	0,42	1,25	1,68
1960	743	1.148	450	0,40	1,20	1,30
1961	758	1.168	460	0,40	1,20	1,32
1962	1.420	2.190	860	0,40	1,15	2,43
1963	980	2.070	640	0,47	1,32	2,28
1964	910	2.308	500	0,47	1,32	2,17
<u>E - Jus d'orange</u>						
1956	1.500	2.750	1.400	0,43	1,28	3,62
1957	2.000	3.250	1.600	0,43	1,28	4,31
1958	1.250	2.250	1.300	0,42	1,26	3,11
1959	1.250	1.750	1.300	0,45	1,36	3,12
1960	1.488	1.860	2.230	0,53	1,32	4,72
1961	915	1.130	2.220	0,53	1,32	4,01
1962	1.310	1.678	4.120	0,53	1,32	7,02
1963	1.350	1.575	5.380	0,59	1,34	8,93
1964	1.645	1.853	4.730	0,59	1,34	8,40
<u>F - Jus de pamplemousse</u>						
1956	2.000	1.750	1.300	0,43	1,28	3,28
1957	3.000	2.250	1.800	0,43	1,28	4,56
1958	2.000	1.250	1.800	0,44	1,33	3,82
1959	2.000	1.250	2.000	0,51	1,52	4,70
1960	1.865	1.153	2.260	0,58	1,40	4,91
1961	1.895	1.300	2.870	0,58	1,40	5,87
1962	2.528	1.405	4.600	0,58	1,40	8,72
1963	2.270	1.298	4.570	0,62	1,40	8,61
1964	3.190	1.853	4.180	0,62	1,36	8,81

Valeur de la consommation à domicile

au prix de détail
(suite et fin)

(millions)

	QUANTITES (en milliers)			PRIX (en francs)		VALEUR (millions de Frs)
	Bout.	Boîtes	Boîtes	Bout. et boîtes	Boîtes	
	0,125 l	0,135 l	0,55 l	0,13 l	0,55 l	
<u>G - Jus d'ananas</u>						
1956	2.000	2.500	1.500	0,57	1,70	5,12
1957	2.500	2.750	1.600	0,57	1,70	5,71
1958	2.000	2.250	1.300	0,57	1,70	4,63
1959	3.000	3.250	1.600	0,51	1,52	5,62
1960	3.160	3.703	1.910	0,66	1,40	7,20
1961	2.685	3.138	1.620	0,66	1,42	6,14
1962	3.235	3.925	2.030	0,66	1,44	7,65
1963	3.975	4.810	2.360	0,67	1,44	9,28
1964	5.073	5.805	2.550	0,67	1,44	10,96
<u>H - Jus divers</u>						
1956	-	-	-	-	1,70	-
1957	-	-	190	-	1,70	0,15
1958	-	-	200	-	1,52	0,30
1959	-	-	220	-	1,40	0,31
1960	-	-	-	-	-	-
1961	-	-	-	-	-	-
1962	-	-	-	-	-	-
1963	-	-	-	-	-	-
1964	-	-	-	-	-	-

(Voir tableau H page suivante)

- TABLEAU H -

Valeur de la consommation hors domicile
au prix de gros

	QUANTITES (en milliers)		PRIX (en francs)	VALEUR (millions de Frs)
	Bouteilles 0,125 l	Boîtes 0,135 l		
A - Jus de raisin				
1956	40.000	-	0,26	10,40
1957	48.000	-	0,26	12,50
1958	48.000	-	0,26	12,50
1959	48.000	-	0,25	12,00
1960	50.220	-	0,23	11,60
1961	52.320	-	0,23	12,03
1962	53.170	-	0,23	12,23
1963	45.410	-	0,23	10,44
1964	24.160	-	0,23	5,56
B - Jus de pomme				
1956	20.000	-	0,25	5,0
1957	16.000	-	0,25	4,0
1958	20.000	-	0,25	5,0
1959	16.000	-	0,13	2,1
1960	29.570	-	0,13	3,84
1961	27.840	-	0,13	3,62
1962	23.510	-	0,14	3,29
1963	14.270	-	0,14	2,0
1964	9.680	-	0,16	1,55
C - Jus et nectar d'abricot				
1956	-	-	-	-
1957	-	-	-	-
1958	-	-	-	-
1959	-	-	-	-
1960	4.790	2.220	0,55	3,86
1961	4.970	2.310	0,55	4,00
1962	4.180	1.940	0,55	3,37
1963	{ jus neotar	{ 2.560 680	{ 0,64	{ 2,07
	{ 4.960	{ 4.710	{ 0,53	{ 5,13
1964	{ jus neotar	{ 2.650 8.880	{ 0,64 0,53	{ 2,03 8,41

Valeur de la consommation hors domicile

373

au prix de gros (suite)

	QUANTITES (en milliers)		PRIX (en francs)	VALEUR (millions) en Frs)
	Bouteilles 0,125 l	Boîtes 0,135 l		
<u>D - Jus de tomate</u>				
1956	3.750	8.250	0,27	3,24
1957	3.750	5.250	0,27	2,43
1958	1.500	3.000	0,30	1,35
1959	3.000	4.500	0,33	2,48
1960	2.227	3.442	0,31	1,76
1961	2.272	3.502	0,31	1,79
1962	4.260	6.570	0,31	3,36
1963	2.940	6.210	0,37	3,39
1964	2.730	6.922	0,37	3,57
<u>E - Jus d'orange</u>				
1956	4.500	8.250	0,34	4,34
1957	6.000	9.750	0,34	5,36
1958	3.750	6.750	0,33	3,47
1959	3.750	5.250	0,35	3,15
1960	4.462	5.580	0,41	4,12
1961	2.745	3.390	0,41	2,52
1962	3.930	5.032	0,41	3,67
1963	4.050	4.725	0,46	4,04
1964	4.935	5.557	0,46	4,83
<u>F - Jus de pamplemousse</u>				
1956	6.000	5.250	0,34	3,83
1957	9.000	6.750	0,34	5,36
1958	6.000	3.750	0,34	3,31
1959	6.000	3.750	0,40	3,90
1960	5.595	3.457	0,45	4,07
1961	5.685	3.900	0,45	4,31
1962	7.582	4.215	0,45	5,31
1963	6.810	3.892	0,48	5,14
1964	9.570	5.557	0,48	7,26

Valeur de la consommation hors domicile

au prix de gros (suite et fin)

	QUANTITES (en milliers)		PRIX (en francs)	VALEUR (millions) de Frs)
	Bouteilles 0,125 l.	Boîtes 0,135 l.		
G - Jus d'ananas				
1956	6.000	7.500	0,44	5,94
1957	7.500	8.250	0,44	6,93
1958	6.000	6.750	0,44	5,61
1959	9.000	9.750	0,40	7,50
1960	9.480	11.107	0,51	10,50
1961	8.055	9.412	0,51	8,91
1962	9.705	11.775	0,51	10,95
1963	11.925	14.430	0,52	13,70
1964	15.217	17.415	0,52	16,97
H - Jus divers				
1956	4.000	2.000	0,44	2,64
1957	7.000	3.000	0,44	4,40
1958	6.000	3.000	0,44	3,96
1959	6.000	3.000	0,40	3,60
1960	3.300	70	0,51	1,72
1961	6.590	150	0,51	3,44
1962	4.800	170	0,51	2,53
1963	6.720	260	0,52	3,63
1964	10.060	740	0,52	5,62

(Voir tableau I page suivante)

- TABLEAU I -

Valeur de la consommation de concentrés de jus

CONCENTRES	NOMBRE (tonnes)	PRIX DU KILOG	VALEUR (en millions de Frs)
<u>I - De pomme</u>			
1959	(50)	(1,80)	0,09
1960	(100)	(1,80)	0,18
1961	(200)	(1,90)	0,38
1962	(400)	1,90	0,76
1963	800	1,90	1,52
1964	600	1,90	1,14
<u>II - De raisin</u>			
1959	(10)	(2,00)	0,02
1960	(20)	(2,00)	0,04
1961	(40)	(2,00)	0,08
1962	(60)	(2,00)	0,12
1963	80	(2,00)	0,16
1964	80	(2,00)	0,16

(Voir tableau J page suivante)

- TABLEAU J -

Valeur de la consommation totale (1)

au prix de gros

(millions de Francs)

Années	Raisin	Pomme	Abricot et Nectars	Tomate	Orange	Pample- rousse	Ananas	Divers	Concentré de pomme	Concentré de raisin	TOTAL (2)
1950	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,0
1951	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,0
1952	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,0
1953	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,0
1954	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,0
1955	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36,0
1956	10,40	5,16	-	4,46	7,16	6,39	9,93	2,64	-	-	46,14
1957	13,90	4,78	-	3,38	8,72	8,92	11,38	4,52	-	-	55,60
1958	15,31	7,42	-	1,97	5,90	6,29	9,22	4,19	-	-	50,30
1959	16,45	4,83	-	3,79	5,58	7,57	11,88	3,84	0,09	0,02	54,05
1960	15,97	9,69	4,09	2,77	7,80	7,90	16,12	1,72	0,18	0,04	66,28
1961	25,84	21,79	4,23	2,82	5,65	8,89	13,70	3,44	0,38	0,08	86,82
1962	33,99	28,80	3,60	5,26	9,15	12,11	16,92	2,53	0,76	0,12	113,24
1963	42,34	30,86	8,06	5,17	11,01	11,86	20,94	3,63	1,52	0,16	135,55
1964	43,78	38,99	11,53	5,26	11,38	14,13	25,52	5,62	1,14	0,16	157,51

(1) On a pris la valeur de la consommation hors domicile, et on a ajouté les 78/100 de la valeur de la consommation à domicile.

(2) Voir Tableau E.

27 NOV. 1973

2ee. n° 1.

E R R A T A

Dans les tableaux qui suivent, on trouve simultanément deux évaluations de la consommation d'apéritifs (1) en quantités et en valeur.

A la faveur d'informations nouvelles, émanant essentiellement de Syndicats Professionnels, on a constaté qu'une interprétation trop étroite du Code Général des Impôts, avait conduit M. BROUSSE à des erreurs dans la répartition du total des apéritifs entre apéritifs à base d'alcool et apéritifs à base de vin.

En effet, M. BROUSSE a considéré comme apéritifs à base d'alcool la catégorie "fiscale" ainsi dénommée, c'est-à-dire celle des apéritifs soumis à la surtaxe de l'article 406 ter du Code Général des Impôts. En réalité, il semble qu'une certaine quantité d'apéritifs, non soumis à cette surtaxe, parce que ne répondant pas à certains critères définis dans cet article (teneur en sucre par litre, quantités d'anis, etc...) restent néanmoins d'un point de vue fonctionnel, donc "consommation" des apéritifs à base d'alcool. C'est le cas en particulier de la plus grande partie des amers, bitters, goudrons, gentianes, etc...

Ils doivent donc être ajoutés aux apéritifs à base d'alcool et non pas inclus comme l'avait fait M. BROUSSE dans le total des apéritifs à base de vin qui sont obtenus par solde des autres catégories. Les différences constatées par ailleurs, beaucoup plus minimes, proviennent le plus souvent de variations du degré moyen d'alcool adopté pour chaque sorte d'apéritifs.

(1) - Suivant la nomenclature adoptée dans cet ouvrage, on désigne sous cet intitulé, les boissons ci-après :

Apéritifs à base de vin
Apéritifs à base d'alcool : anisés, amers, gentiane ,etc.
Vins doux naturels
Vins de liqueurs
Whisky



R¹ 19
Quine ap.

TABLEAU I

Quantités consommées d'apéritifs

(unité : 10³ alcool pur)

	1959		1960		1961		1962		1963		1964	
	Nouvelle estimation	Estimation H. BROUSSE	Nouvelle estimation	Estimation H. BROUSSE	Nouvelle estimation	Estimation H. BROUSSE	Nouvelle estimation	Estimation H. BROUSSE	Nouvelle estimation	Estimation H. BROUSSE	Nouvelle estimation	Estimation H. BROUSSE
Apéritifs à base de vin	61,1	87,8	64,2	88,5	63,9	93,6	68,6	102,7	74,6	108,5	80,1	126,4
Apéritifs anisés	130,5	113,6	137,4	120,0	157,7	138,5	174,6	152,8	200,3	176,0	234,5	207,3
Amers, bitters, gentiane	16,8	17,0	16,9	17,4	17,0	19,2	17,5	21,8	18,0	24,3	18,5	27,0
Whisky et alcools de céréales	6,3	5,6	9,0	8,1	16,8	16,1	28,2	27,5	34,9	33,4	38,6	36,7
Vins de liqueurs français et importés	11,4	12,8	11,8	12,9	14,4	17,5	16,7	20,0	18,8	23,9	21,7	26,5
TOTAL	226,1	236,8	239,3	246,9	269,8	285,0	305,6	324,8	346,6	366,1	393,4	423,9
Vins doux naturels	77,4	73,0	87,8	72,0	80,2	83,5	87,7	89,9	84,0	95,5	95,2	99,5

TABLEAU II

Quantités consommées d'apéritifs(unité : 10³ hectolitres réels)

	1959		1960		1961		1962		1963		1964	
	Nou- velle esti- mation	Esti- mation H. BROUSSE	Nou- velle esti- mation	Esti- mation H. BROUSSE	Nou- velle esti- mation	Esti- mation H. BROUSSE	Nou- velle esti- mation	Esti- mation H. BROUSSE	Nou- velle esti- mation	Esti- mation H. BROUSSE	Nou- velle esti- mation	Esti- mation H. BROUSSE
Apéritifs à base de vin	339	489	357	496	355	520	381	570	414	609	445	689
Apéritifs anisés	290	252	305	266	350	308	388	340	445	391	521	460
Amers, bitters, gentiane	84	85	85	87	85	96	88	109	90	121	93	135
Whisky et alcools de céréales	14	14	20	20	37	40	63	69	78	84	86	92
Vins de liqueurs français et importés	60	67	62	68	76	92	88	106	99	126	114	139
TOTAL	787	907	829	937	903	1056	1008	1194	1126	1331	1259	1515
Vins doux naturels	484	456	549	450	501	522	548	562	525	597	595	622

TABLEAU III

Consommation à domicile (prix de détail)

(Unité : 10⁶ francs)

	1959		1960		1961		1962		1963		1964	
	Nou- velle Estima- -tion	Estima- -tion H. BROUSSE	Nou- velle Estima- -tion	Estima- -tion H. BROUSSE	Nou- velle Estima- -tion	Estima- -tion H. BROUSSE	Nou- velle Estima- -tion	Estima- -tion H. BROUSSE	Nou- velle Estima- -tion	Estima- -tion H. BROUSSE	Nou- velle Estima- -tion	Estima- -tion H. BROUSSE
	Apéritifs à base de vin	319	220	321	232	364	249	397	267	435	300	512
Apéritifs anisés	118	137	128	145	150	171	167	187	196	222	234	265
Amers, bitters, gentiane	18	18	20	19	22	19	26	21	30	23	39	26
Whisky et alcools de céréales	46	46	68	68	137	128	219	200	275	256	295	278
Vins de liqueurs	78	70	93	84	125	102	145	121	178	139	213	174
TOTAL	579	491	630	548	798	669	954	796	1.114	940	1.293	1.074
Vins doux naturels	262	278	273	331	321	310	351	334	386	343	413	395

TABLEAU IV

Consommation dans les établissements

- prix de gros -

(unité : 10⁶ Francs)

	1959		1960		1961		1962		1963		1964	
	Nou- velle estima- tion	Estima- tion H. BROUSSE	Nou- velle estima- tion	Estima- tion H. BROUSSE	Nou- velle estima- tion	Estima- tion H. BROUSSE	Nou- velle estima- tion	Estima- tion H. BROUSSE	Nou- velle estima- tion	Estima- tion H. BROUSSE	Nou- velle estima- tion	Estima- tion H. BROUSSE
Apéritifs à base de vin	122	85	124	89	109	75	118	79	138	96	162	105
Apéritifs anisés	310	366	342	394	404	458	453	520	526	600	631	715
Amers, bitters, gentiane	50	51	52	51	60	53	71	57	81	60	100	70
Whisky et alcools de céréales	12	12	14	14	27	26	31	28	39	36	42	39
Vins de liqueurs français et importés	15	14	15	14	19	15	22	17	28	22	35	28
TOTAL	518	528	547	562	619	627	695	701	812	814	970	957
Vins doux naturels	48	52	51	64	60	56	65	65	73	64	73	75

Page 89 lire : Tableau 49 millions et non milliers d'hecto-
litres

Page 97 lire : Tableau 54 millions et non milliers de litres

Page 98 lire : Tableau 55 :

Colonne 4, bouteilles de 0,23 l.

Colonne 5, bouteilles de 0,90 l.

Colonne 6, bouteilles de 0,23 l.

Page 101 lire: Tableau 56 milliers et non millions d'hecto-
litres.

Page 213 : intervertir les rubriques "Champagne" et "autres
A.O.C."

1950 { Champagne = 155 000 hl
{ autres AOC = 2500 000 hl

1964 { Champagne = 415 000 hl
{ autres AOC = 3920 000 hl

Page 229 : ligne 5 lire au lieu de "aillents à AOC"
"autres vins à AOC"

27 NOV. 1973

